



Nº 678



MANUEL
DE L'ÉLEVEUR DE CHEVAUX

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

MANUEL

DE

L'ÉLEVEUR DE CHEVAUX

Par **FÉLIX VILLEROY**

CULTIVATEUR A RITTERSHOF

Je vous recommande particulièrement le soin
des juments; leur dos est une place d'honneur
et leur ventre un trésor inépuisable.

МНОГОТ.

TOME SECOND

•

PARIS

LIBRAIRIE AGRICOLE DE LA MAISON RUSTIQUE

Rue Jacob, n° 26

Reproduction et traduction réservées.

1857

MANUEL

DE

L'ÉLEVEUR DE CHEVAUX

TROISIÈME PARTIE.

HYGIÈNE DU CHEVAL.

CHAPITRE PREMIER.

Nourriture des chevaux.

I. — Des plantes propres à la nourriture des chevaux.

Le pâturage des plantes qui croissent spontanément dans les vallées, aux bords des rivières et des ruisseaux, est la nourriture naturelle des chevaux. Si le cheval, comme je le pense, est originaire de l'Asie, il trouvait là facilement pendant toute l'année sa nourriture. A mesure que l'homme s'est éloigné du Midi, emmenant avec lui les animaux réduits à la domesticité, il a rencontré un climat moins doux, et il a fallu faire des provisions pour l'hiver. Alors on coupa pendant l'été les herbes surabondantes, on les sécha et on

en fit des meules, comme cela se pratique encore dans la Russie asiatique, où des troupeaux de chevaux restent toute l'année dehors sans abri.

En s'avancant encore plus loin vers le Nord, on sentit la nécessité de pourvoir à l'habitation des animaux, comme à celle des hommes, et leur nourriture dut alors se modifier, parce que les progrès de la culture augmentaient nécessairement et diversifiaient les aliments propres à la nourriture du bétail.

Dans le Nord, le foin, la paille et l'avoine; dans le Midi, le foin en moindre quantité, la paille et l'orge devinrent et sont encore généralement la base de la nourriture des chevaux. L'usage des racines suppose déjà un état avancé de culture. Mais dans l'état où l'agriculture est arrivée aujourd'hui, la nourriture des chevaux est restée trop uniforme; on trouverait de l'économie à la varier, et leur santé y gagnerait.

Les substances propres à la nourriture des chevaux sont les herbes vertes ou converties en foin, les produits des prairies artificielles, la paille, tous les grains, toutes les racines.

Les anciens disaient : Cheval d'*aveine*, cheval de peine; — cheval de paille, cheval de bataille; — cheval de foin, cheval de rien.

Le premier adage est vrai : l'avoine est, de tous les grains, celui qui convient le mieux au cheval, c'est chez nous la meilleure nourriture pour lui donner la vigueur et la vivacité. Quant au second et au troisième adage, on aurait tort d'en conclure que, pour avoir un vigoureux cheval, il faut le nourrir de paille : la paille ne peut

être une bonne nourriture qu'avec beaucoup d'avoine.

1° *Du foin.* — On ne récolte pas partout du foin de prairies naturelles, cependant on peut dire que ce foin est généralement la base de la nourriture des chevaux. Selon qu'on en a en plus ou moins grande quantité, on en donne par cheval de 2,500 grammes jusqu'à 15 kilogrammes. La première quantité est trop faible, la seconde est trop considérable. 7,500 grammes sont une ration suffisante pour un cheval de moyenne taille. Trop de foin rend les chevaux pansus et leur ôte l'haleine. L'estomac étant rempli et distendu par une masse considérable de fourrage, comprime les poumons et amène la gêne de la respiration. C'est par cette raison qu'on ne doit donner que très-peu de foin aux chevaux qui ont l'haleine courte, ou qui sont affectés de pousse.

Il y a de grandes différences dans la qualité du foin. Tel foin vaut, pour ses fautes nutritives, le double de tel autre. Les chevaux s'accoutument de foins aigres que refusent les bêtes à cornes, et de là bien des gens sont disposés à conclure que le mauvais foin est toujours assez bon pour les chevaux. Ils le mangent à la vérité, ce mauvais foin, mais ils sont mal nourris. Les cultivateurs consomment le foin qu'ils récoltent; ceux qui ont de mauvais prés doivent donner tous leurs soins à leur amélioration. Quant à ceux qui achètent le foin, ils doivent chercher non le moins cher, mais le meilleur, et être bien sûrs qu'en fait de foin, comme de beaucoup d'autres choses, la marchandise à bon marché est presque toujours la plus chère. On ne supplée pas par la quantité au défaut de qualité des aliments. Il faut, pour

l'alimentation de l'animal, une certaine quantité de principes nutritifs, son estomac doit être lesté d'un certain poids. La meilleure nourriture est celle qui remplit le mieux ces deux conditions. Une masse considérable d'aliments peu nutritifs fatigue inutilement l'estomac et ne donne pas de forces. Il est inutile de dire qu'un objet important pour la santé des chevaux, c'est que le foin ait été bien récolté, qu'il ne soit ni poudreux, ni moisi, ni vassé.

La plupart des cultivateurs ne font pas botteler le foin, et ils ont grand tort; c'est seulement par là qu'on peut obtenir l'ordre et la régularité, si nécessaires partout et surtout avec le bétail. Ceux qui ont peu de foin pourront faire à l'automne leur budget, ménager lorsque les chevaux ne travaillent pas, et retrouver au printemps, à l'époque des travaux, ce qu'ils auront économisé pendant l'hiver. Ceux qui ont du foin en abondance, verront qu'après avoir bien nourri leurs bêtes, une distribution régulière qui prévient les abus et le gaspillage leur fera trouver au printemps, sur leur grenier, un tas de foin de reste qui dépassera certainement leur attente et leur donnera les moyens d'augmenter leur bétail.

Pour botteler et distribuer régulièrement le fourrage, il faut d'abord fermer le grenier, puis avoir un local où on dépose les rations distribuées au chef d'attelages. Chez moi, j'ai fait faire, dans le grenier même, une chambre formée par une cloison de planches. J'engage ceux qui voudront introduire chez eux cette méthode à surveiller toutes les issues du grenier et les serrures,

jusqu'à ce que l'ordre soit bien établi, et que leurs gens en aient pris l'habitude. Les paysans sont généralement ennemis de l'ordre ; presque tous les valets de ferme ne croient pas que leurs bêtes aient assez à moins qu'elles n'aient trop, et beaucoup croient faire une action louable en volant pour leurs bêtes. Les premiers jours peuvent être difficiles, mais avec de la fermeté on aura bientôt établi l'ordre. J'ai entendu des cultivateurs objecter la dépense ; cette dépense est grandement compensée par l'économie obtenue, et elle est peu considérable : un manoeuvre qui a un peu d'habitude bottelle par jour 200 rations de 5 kilogrammes à deux liens. Je connais un homme qui bottelait, dans un magasin militaire, jusqu'à 400 rations de 5 kilogrammes dont il faisait les liens.



Fig. 1.

Bêche à biseaux
tranchants pour
couper les foin.

Au lieu d'arracher le foin au tas, on doit le couper. Je me sers pour cela d'une bêche dont voici le dessin (*fig. 1*).

L'homme, placé debout sur le foin, le coupe en tranches verticales d'une largeur d'environ 20 centimètres. Outre qu'on y trouve l'avantage de la propreté et de la netteté du travail, on a celui que les fleurs et les feuilles les plus fines restent après les tiges, tandis qu'elles s'en détachent

si on arrache le foin avec un crochet.

Il y a des foin très-substantiels et très-nutritifs, récoltés sur de riches terrains d'alluvion, qu'on accuse de rendre les chevaux aveugles. Le plus prudent est de n'en faire consommer qu'une petite

quantité. Mais je dois dire que je n'accepte qu'avec méfiance ces reproches adressés au foin. Je connais des localités où l'on rencontre beaucoup de chevaux aveugles et où j'ai la conviction que le mal ne provient que de l'hérédité, et nullement de causes locales.

Les Anglais considèrent comme le meilleur foin pour les chevaux celui qui provient de graminées semées dans des terres en culture; c'est alors un fourrage artificiel.

2° *Du regain.* — Le regain, excellent pour les bêtes à cornes, ne convient pas aux chevaux, il les échauffe; il excite la soif, et dispose à la pousse.

3° *De la paille.* — La paille entre toujours dans une plus ou moins grande proportion dans la ration des chevaux. Il y a dans le nord de la Prusse de grandes fermes qui n'ont pas du tout de prés, et qui n'ont que des terres légères où le trèfle ne vient pas. On y cultive alternativement seigle et pommes de terre. Dans le midi, où le foin est peu abondant, les chevaux consomment aussi une plus grande quantité de paille que chez nous. Dans le midi, la paille contient beaucoup plus de principes nutritifs que dans le nord. L'analyse chimique a démontré que les tiges de paille sont plus nutritives dans leur partie supérieure, près des épis. On doit donc, quand on fait consommer aux chevaux de la paille bachelée, ne haecher que les sommités des tiges et employer la partie inférieure pour la litière. Il est toujours bon de donner aux chevaux de la paille. Quand on en a en abondance, on la leur donne à discrétion; ils en choisissent les brins les plus délicats et le reste fait la litière.

La paille convient surtout pendant l'hiver, elle occupe les chevaux lorsqu'ils restent longtemps à l'écurie. En Allemagne, pour ménager le foin, on fait consommer aux chevaux beaucoup de paille hachée; on la coupe à environ 1 centimètre de longueur, même moins, et on la mêle à l'avoine. La proportion généralement admise est de deux mesures de paille hachée pour une mesure de grain. Il est bon d'humecter le mélange, autrement les chevaux, par leur souffle, éloignent la paille et mangent l'avoine seule. La paille hachée, mêlée à l'avoine, oblige les chevaux à manger plus lentement et à mieux mâcher. Il existe un grand nombre de hache-pailles: pour hacher une petite quantité, le hache-paille ordinaire, mû par un homme, est le plus simple, le moins cher et le meilleur. Dans une grande exploitation, on trouve de l'économie à faire mouvoir un hache-paille par le moteur de la machine à battre. La paille de blé est plus nutritive que celle de seigle. La paille d'avoine est bonne pour les chevaux, cependant à Gerhardsbrunn, où les chevaux en consomment pendant l'hiver une grande quantité, on a trouvé qu'elle les constipe, et qu'on doit toujours en même temps faire consommer un peu de foin.

Je crois qu'on accorderait à la paille d'avoine une plus grande valeur qu'on ne le fait généralement, si elle était aussi bien rentrée que l'est ordinairement la paille de blé, mais par l'usage de laisser *javeler* l'avoine, c'est-à-dire de la laisser plus ou moins longtemps étendue par terre avant de la rentrer, la paille ne peut que perdre beaucoup de sa valeur.

Quand on est forcé de ménager le foin, on fait aussi consommer aux chevaux des menues pailles, balles de blé et d'épeautre et les siliques du colza.

4° *Du trèfle.* — Les produits des prairies artificielles remplacent souvent le foin, et sont devenus une ressource indispensable dans toute culture perfectionnée. Le trèfle la luzerne, bien séchés, sont de très-bons fourrages, aussi nutritifs que du foin de première qualité; mais ils sont échauffants, ils excitent beaucoup à boire, et on ne doit pas en donner une grande quantité aux chevaux. L'*esparcette* est considérée comme le fourrage par excellence; de là son nom de *sainfoin*.

5° *De la dragée.* — Il y a des cantons où on laisse mûrir un mélange de féveroles, pois et vesces, pour les donner aux chevaux en gerbes au râtelier. Cette nourriture est très-échauffante, elle occasionne des coliques inflammatoires, et on ne sait pas exactement ce que consomment les chevaux. Par ces motifs, je crois qu'il vaut mieux semer les vesces et pois avec un mélange d'avoine pour fourrager en vert, et si on veut les faire sécher, prendre le moment où les siliques commencent à se former et où les tiges sont encore vertes. Ces tiges donnent alors un bon fourrage, tandis qu'elles ne sont plus que de la paille si on laisse venir les grains à maturité. Enfin, un des grands avantages de ce fourrage fauché vert, c'est qu'il n'épuise pas le sol, tandis que toutes les récoltes venues à maturité sont plus ou moins épuisantes.

On a conseillé de couper au hache-paille les gerbes non battues de féveroles et d'avoine, ou de vesces et

d'avoine. Ce mélange est alors l'unique nourriture des chevaux, auxquels on supprime tout à fait le foin, et présente, assure t-on, une grande économie sur la nourriture au foin et à l'avoine. Il faut alors peser quelques gerbes, puis les battre, s'assurer ainsi de la quantité de grain qu'elles contiennent, et régler en conséquence la ration des chevaux. De cette manière, on épargne les frais de battage ; les chevaux profitent des balles et enveloppes, et de tous les grains qui, dans un battage imparfait, restent dans la paille et sont souvent perdus. Je ne peux que rapporter ce que j'ai appris de ce procédé, ne l'ayant point expérimenté.

6° *De l'avoine et des céréales.* — Les chevaux mangent tous les grains qui servent à la nourriture de l'homme, mais celui qui leur convient le mieux, c'est sans contredit l'avoine.

« L'avoine a une action toute spéciale sur l'économie du cheval ; elle est l'aliment par excellence des chevaux de travail. Elle contient relativement peu de fécule ; son écorce contient un principe aromatique auquel on attribue les effets que ce grain produit sur l'organisation des chevaux. Elle contient aussi du sucre qui peut contribuer à son action (1). »

Une ration de 6 litres d'avoine peut suffire à un petit cheval, tandis que 25 litres ne sont pas trop pour un cheval de gros trait. Il faut de l'avoine aux chevaux qui travaillent, et il leur en faut en proportion du travail qu'on leur demande. On ne doit pas oublier que la

1. Bouley, *Maison rustique du XIX^e siècle.*

somme des services qu'on obtient d'un cheval est toujours en proportion de sa nourriture.

Une observation relative à l'avoine, c'est qu'il faut faire en sorte que les chevaux aient le temps de la digérer, et ils ne doivent pas être soumis à un travail pénible immédiatement après le repas. Ainsi on doit, le matin, donner l'avoine aux chevaux en entrant à l'écurie. S'ils sont attelés à 6 heures, ils doivent manger l'avoine à 4 heures. Les deux repas du matin et de midi sont les moins considérables, et c'est le soir qu'on doit donner la plus forte portion. On donne une partie de l'avoine une demi-heure après avoir détélé, et le reste vers 9 heures. Les chevaux ont alors le temps de digérer tranquillement.

« Il est rare que les Arabes de l'Algérie donnent à manger à leurs chevaux le matin. Ils disent que l'orge du matin passe dans le fumier et que celle du soir se retrouve dans la croupe du cheval (1). »

J'ai déjà recommandé la régularité de la nourriture, et il est de règle qu'elle doit être proportionnée au travail; mais il ne faut pas croire que, par un supplément extraordinaire de nourriture, on obtiendra tout à coup, sans risque, un excédant de travail. Bien des cultivateurs tombent dans cette faute lorsqu'ils ont un transport extraordinaire à faire; ils croient, avant de se mettre en route, ne pouvoir trop bourrer leurs chevaux de nourriture. Je tiens de M. Kautz, vétérinaire à Saarbrück, que c'est surtout les lundis qu'il a à soigner des

(1) Les chevaux du Sahara.

chevaux attequés de coliques et d'indigestions, et qui appartiennent ordinairement à des cultivateurs qui transportent de la houille. Les chevaux reçoivent le dimanche une ration double de celle à laquelle ils sont habitués ; le lundi, de grand matin, ils sont attelés, l'estomac encore rempli, et s'ils ne deviennent pas malades, au moins ils digèrent mal, et toute cette nourriture extraordinaire ne leur profite pas.

Les chevaux qui ont été faiblement nourris, ne devraient être mis que progressivement à un travail pénible et à une nourriture abondante et substantielle. Quand une fois cette habitude est prise, ils peuvent sans risque consommer une grande quantité d'avoine. Nous en avons la preuve dans les chevaux de rouliers qui transportent des charges énormes, et dans des chevaux de cochers de louage, qui font souvent chaque jour au delà de 80 kilom. Les uns et les autres reçoivent de l'avoine à peu près autant qu'ils en veulent manger. Le talent du charretier et du cocher consiste, dans ce cas, à obtenir de ses chevaux la plus grande masse de travail, en les faisant manger le plus possible, sans leur causer ni dégoût ni indigestion.

Il n'est pourtant pas nécessaire que les cultivateurs fassent consommer une grande quantité d'avoine à leurs chevaux. Les travaux ne sont ordinairement pénibles qu'à l'époque des semailles de printemps et d'automne ; on n'exige jamais des chevaux d'agriculture de la vitesse, et on doit chercher à les bien nourrir toujours, mais aux moindres frais.

« Il faudrait réserver l'avoine pour les chevaux sou-

mis à des courses continuelles et rapides, à un service irrégulier qui leur laisse peu de temps pour leur repas, et auxquels il faut donner la nourriture sous le moindre volume possible. Le roulage, les postes, les messageries, la cavalerie, devraient être les seuls consommateurs d'avoine, dont l'agriculture absorbe une si énorme quantité (1). »

La bonne avoine doit être sèche, lourde, brillante, coulante dans la main et exempte de toute odeur. Si elle est légère et qu'on la mesure, on trompe les chevaux. Si on la pèse, on doit s'assurer qu'elle n'est chargée ni de poussière ni de sable, qui peuvent s'y trouver dans une proportion considérable. Toujours, avant de la donner aux chevaux, on doit la passer au erible.

J'ai lu que l'avoine noire vaut mieux que l'avoine blanche, mais cette opinion n'est pas appuyée sur des faits positifs. L'avoine printannière est beaucoup plus lourde que l'avoine ordinaire; mais elle est plus dure, elle a une écroe beaucoup plus épaisse, et les chevaux paraissent la manger moins volontiers. Il faudrait des expériences pour constater la valeur des diverses variétés d'avoine à poids égal.

Est-il avantageux de moudre l'avoine pour la donner aux chevaux? Il y a des chevaux qui mangent goulûment et avalent une grande partie de l'avoine sans la mâcher. Il y a de vieux chevaux qui mâchent et digèrent mal; les uns et les autres rendent une partie des grains d'avoine entiers. Ces grains ont traversé le corps

(1) Bouley, *Maison rustique du XIX^e siècle*.

en pure perte, n'ayant aucunement servi à l'alimentation. D'un autre côté, il est bien certain que les chevaux mangent bien plus volontiers l'avoine entière que moulue, et que quand ils la mâchent bien, elle est mieux imprégnée des sucs gastriques et nourrit mieux. De là, je conclus qu'aux vieux chevaux qui ne peuvent plus mâcher (1), on ne doit donner que des grains moulus; pour les autres, on doit établir des séparations, de manière que chacun pouvant manger sa ration, sans avoir à craindre que son voisin lui en enlève une partie, tous se donnent le temps de mâcher; et si, malgré cette précaution, on voyait encore dans les crottins une certaine quantité de grains d'avoine entiers, alors on ferait bien de concasser grossièrement l'avoine, sans la moudre.

Les *féveroles* sont une bonne nourriture pour les chevaux; on leur reproche d'être échauffantes, et il est bon de ne les faire entrer que pour moitié dans la ration. On a, en Angleterre, une machine pour les concasser grossièrement. Selon Schwerz, on estime, en Alsace, que 2 kilogrammes de féveroles nourrissent autant que 3 kilogrammes d'avoine.

L'*orge* est la nourriture des chevaux dans tout l'Orient, en Afrique et en Espagne. Chez nous, elle rend les chevaux fourbus et on ne l'emploie que moulue, pour faire

(1) Beaucoup de vieux chevaux dépérissent parce que leurs dents cariées ne leur permettent plus de mâcher les aliments. On peut prolonger leur durée souvent de plusieurs années, en les nourrissant de grain moulu, de son, de pain, etc., au lieu d'avoine et de foin.

de l'eau blanche et du barbotage. Ainsi employée, elle est nourrissante et rafraîchissante. Orge moulue $\frac{2}{3}$ et avoine $\frac{1}{3}$ s'emploient en Angleterre et doivent être une bonne nourriture. Les fermiers écossais sont d'avis que l'orge cuite n'a aucun des inconvénients de l'orge erue, et qu'elle est une bonne nourriture pour les chevaux. On conseille de leur donner l'orge cuite mélangée avec l'avoine non cuite. Dans aucun cas on ne doit faire cuire l'avoine ; par la cuisson elle devient coriace, et une grande partie passe sans être mâchée. Pour les chevaux atteints de gourme ou de catarrhe, on fait cuire de l'orge, et toute chaude (sans l'être assez pour brûler) on la donne au cheval malade dans une musette qu'on lui suspend à la tête. En même temps que le cheval mange l'orge, la vapeur qu'elle produit fait une fumigation qui facilite le flux.

Le blé devrait être réservé pour la nourriture des hommes. Il donne la fourbure aux chevaux. Je ne l'ai encore vu employé que euit ou erevé, pour varier la nourriture des chevaux en graisse, et c'est encore un des abus de la méthode d'engraisser les chevaux en Normandie.

Le seigle, dans certaines années, n'est pas, en moyenne, plus cher que l'avoine et vaut le double pour ses facultés nutritives. On le donne aux chevaux moulu ou cuit. Il nourrit bien, mais il est échauffant, les chevaux s'en dégoûtent facilement, et il est prudent de ne le faire entrer que pour un tiers dans la ration.

Le sarrasin est très-bon, seulement comme il est très-dur, il doit être moulu.

Toutes les fois qu'on donne aux chevaux des grains moulus ou concassés, on doit les mélanger de paille hachée. Les chevaux alors ne s'empâtent pas la bouche, ils sont forcés de manger plus lentement et de mieux mâcher.

Le son est un aliment sain, rafraîchissant et qui engraisse, mais il produit une chair molle; les chevaux suent facilement et ne sont pas en état de supporter un travail pénible. En trop grande quantité, il peut occasionner de dangereuses indigestions. Le son contient un peu de farine qui augmente sa valeur, les procédés perfectionnés de mouture et de blutage ne lui en laissent qu'une bien petite quantité. Le son convient pour être mêlé à d'autres aliments échauffants. Il est très-bon de donner aux chevaux nourris de foin et d'avoine, un ou deux fois par semaine, un repas de son, humecté avec de l'eau tiède en hiver. De même, quand les chevaux rentrent après une course pénible, qu'ils sont altérés, et qu'on ne veut pas les laisser boire de suite, un ou deux litres de son, trempé d'eau froide en été, chaude en hiver, leur font grand bien, et les disposent à manger le foin et l'avoine avant de boire.

Lorsque les chevaux rentrent échauffés et la bouche pleine de poussière, une très-bonne méthode est de leur présenter un seau à moitié ou au tiers rempli d'eau. Lorsque le cheval allonge la tête dans le seau, on le relève par un mouvement précipité et on le rabaisse et l'éloigne aussitôt. De cette manière, la bouche et les naseaux sont plongés dans l'eau, sans que le cheval ait le temps de boire. On éponge ensuite les yeux et toute

la partie inférieure de la tête, puis on peut lui donner une petite portion de son mouillé.

Pour les chevaux malades et à la diète, on prépare de l'eau blanche en pressant entre les mains du son mouillé, qu'on peut donner à un autre cheval et dont le malade n'a que la farine qu'il contenait. Aux jeunes chevaux qui ne sont pas encore habitués à l'avoine, on donne une partie de leur ration en son. Une jointée de son est encore très-bonne pour corriger de mauvaise eau. Les chevaux habitués à de bonne eau, ou à une certaine eau, boivent souvent mal lorsqu'ils sont dehors; des eaux de puits rudes et froides peuvent occasionner des coliques.

Dans une écurie bien tenue, où les chevaux sont traités avec intelligence et avec amour, il doit toujours y avoir du son et de la farine. Lorsque, après une journée pénible, les chevaux ont gagné un supplément de nourriture, il est très-bon de leur donner dans un seau d'eau un kilogramme de farine. De la farine d'orge ou des recoupes de blé conviennent très-bien pour cela.

Le *pain* n'est généralement pas apprécié à sa valeur. Le pain est nourrissant sous un petit volume, et les chevaux ont en quelques instants pris leur repas. Il convient parfaitement lorsqu'on n'a que peu de temps pour faire manger les chevaux. Si l'on a, par exemple, 80 kilom. à faire dans une journée, on accorde deux heures pour le repas de midi, en faisant 40 kilom. avant et autant après. Mais, en outre, on partage chaque demi-journée, et on s'arrête quelques instants sans dételer pour donner du pain. Je fais fréquemment une

course de 60 kilom., et je parcours cette distance en sept heures, sans fatiguer mes chevaux ; à moitié chemin ils mangent chaeun 1 kil. 50 de pain, puis boivent un demi-seau d'eau, et le tout prend à peine un quart d'heure de temps. Dans ce cas, on doit arriver au pas, et ne faire boire qu'au moment de repartir.

Je dirai, en passant, que si on fait manger les chevaux sans les dételer, on ne doit jamais négliger de détacher les traits des palonniers. Bien des accidents ont eu lieu, bien des chevaux débridés sont partis avec la voiture, faute d'avoir pris cette précaution si facile.

Les chevaux de poste arrivant d'une course, sont quelquefois attendus et forcés de repartir immédiatement. Rien ne convient mieux alors que de leur donner du pain. Non-seulement le pain est plus vite mangé, mais il charge moins l'estomac ; ce qui est surtout avantageux pour des chevaux qui doivent courir de suite après avoir mangé.

Le pain doit être rassis ; frais, il empâte les dents des chevaux et ils ont de la peine à le mâcher.

Il y a des villes de garnison où l'on peut acheter du pain de soldat à très-bas prix ; souvent 1 kilog. de pain coûte à peine autant que 1 kilog. d'avoine.

Les notes suivantes, extraites de la *Maison rustique du XIX^e siècle*, font voir cependant qu'on ne s'est pas toujours bien trouvé du pain :

« La nourriture du cheval au pain présente une notable économie, mais l'expérience a prouvé qu'il ne pouvait remplacer habituellement même une partie de

la ration d'avoine pour des chevaux travaillant fortement.

« L'expérience a été faite en grand à la poste de Paris, en 1834. Au lieu de 12 litres d'avoine, on donnait aux chevaux 6 litres d'avoine, 1 kilog. de pain et 3 litres de seigle gonflé dans l'eau, plus une botte de foin et une botte de paille. L'économie était par jour, pour chaque cheval, de 30 c. ou 109 fr. 50 c. par an.

« Les chevaux conservèrent pendant longtemps, sous ce régime, la vigueur et l'énergie nécessaires à leur service ; mais lorsque, à la longue, leur constitution eut été profondément modifiée sous cette influence alimentaire, ils tombèrent dans un tel état de faiblesse et de maigreur, qu'ils se trouvèrent dans l'impossibilité absolue de continuer leur service, jusqu'à ce qu'ils eussent recouvré leurs forces sous l'influence de l'ancien mode d'alimentation. Tous, cependant, ne revinrent pas de l'atteinte profonde portée à leur constitution : il y en eut un grand nombre chez lesquels le mal fut tout à fait irréparable, et qui finirent par succomber victimes des maladies adynamiques, de la morve et du farcin. »

M. Bouley, auteur de cet article, pense que le pain ne leste pas suffisamment l'estomac des chevaux, qu'il n'est pas prouvé qu'il soit plus nutritif que l'avoine, et qu'enfin il contient beaucoup plus d'eau que l'avoine ; la proportion serait de 5 à 1.

A ce fait, je puis en opposer un autre : pendant plusieurs années, j'ai vu les chevaux soumis à un très-pénible service d'une diligence de Metz à Saarbruck, recevoir une partie de leur ration en pain et s'en très-bien

trouver. Le seigle a pu agir sur les chevaux de la poste de Paris tout autant que le pain. Les faits observés peuvent aussi avoir eu d'autres causes inaperçues. Quoi qu'il en soit, j'ai, par expérience, la certitude que le pain, employé comme je le conseille, est avantageux pour la nourriture des chevaux.

Un journal allemand (*Oeconomische Neuigkeiten*) dit qu'en Suède on nourrit les chevaux de pain d'avoine coupé en petits morceaux et mêlé à de la paille hachée. On recommande fortement ce procédé qui, dit-on, économise la moitié des frais de nourriture.

7° *Des racines.* — Il y a des parties de l'Allemagne où, en hiver, les chevaux sont nourris de *betteraves*; en Alsace, on les nourrit de *navets*. Ces racines sont saines pour les chevaux, mais je crois qu'il vaut mieux les faire consommer aux bêtes à cornes. Les chevaux ainsi nourris sont mous; un cheval de navets, pour dire un cheval sans vigueur, est devenu proverbial.

Les *carottes* sont une bonne nourriture pour les chevaux, elles ne leur donnent pas la vigueur que procure l'avoine, mais des chevaux nourris de carottes et de foin peuvent autant travailler que ceux qui sont nourris de trèfle vert en été.

Les carottes sont très-saines et tous les animaux les mangent avec avidité, mais elles sont peu nourrissantes. Un cheval en mange jusqu'à 25 kilog. dans un jour. J'en donne à mes chevaux 12 kil. 50. Selon M. Bousingault, il faut 4 kilog. de carottes pour l'équivalent de 1 kilog. de bon foin.

On peut aussi nourrir les chevaux avec les *topinam-*

bours. J'indique plus loin la valeur comparative de ces racines, elle pourra servir de règle pour la quantité à donner aux chevaux. Les racines doivent être proprement lavées et coupées au coupe-racines, autant que possible immédiatement avant le repas. On peut y mêler des balles de blé ou d'épeautre, ou des siliques de colza, ou du son.

La nourriture à l'avoine est toujours chère ; comme les chevaux de culture gagnent ordinairement peu, souvent rien du tout, pendant une partie de l'hiver, on a dû chercher à les nourrir de la manière la plus économique. La culture des carottes effraye beaucoup de cultivateurs par les sarclages minutieux qu'elle exige. La culture des pommes de terre étant plus simple, elles ont obtenu la préférence, et leur usage a pris, en Allemagne, une grande extension. D'abord on les a données crues, mais elles contiennent une eau de végétation malsaine, et elles occasionnent des diarrhées, en même temps qu'elles nourrissent moins bien. Cuites à la vapeur, les pommes de terre sont excellentes pour tous les animaux comme pour les hommes. On admet généralement que 1 kilog. de foin égale en faculté nutritive 2 kilog. de pommes de terre. Ce rapport peut être exact, si les pommes de terre sont crues et le foin de première qualité ; mais je crois que 1 kilog. de pommes de terre cuites vaut 1 kilog. de foin médiocre.

Dans la Bavière rhénane, non-seulement les cultivateurs, mais jusqu'aux maîtres de poste, nourrissent leurs chevaux de pommes de terre et ils n'y ajoutent pas toujours de l'avoine. Pendant plus de vingt ans,

j'en ai nourri mes chevaux ; la maladie des pommes de terre m'a déterminé à restreindre leur culture et à les remplacer, pour les chevaux, par les carottes. La ration d'un cheval de moyenne taille se composait, chez moi, de 5 kilog. de foin, 12 kil. 50 de pommes de terre, 3 à 4 litres d'avoine et de la paille. Quand les chevaux ne travaillent pas, on supprime l'avoine.

On donne les pommes de terre seules et sèches, ou bien on les humecte d'eau chaude, et on y mêle des balles de grain, ou de la paille, ou du foin hachés. Le mieux, et c'est ce que font beaucoup de maîtres de poste, est d'y ajouter du son. Si l'on donne un supplément d'avoine, on ne la mêle pas aux pommes de terre, à moins qu'elle ne soit moulue. On donne l'avoine seule, lorsque le soir, vers neuf à dix heures, on fait la dernière tournée dans les écuries. En même temps, on met dans les râteliers la paille qui doit aider les chevaux à passer la nuit.

Les pommes de terre ne sont pourtant pas sans inconvénient : elles occasionnent parfois des indigestions dangereuses. On a cherché à prévenir ce danger, en variant la nourriture des chevaux, en mêlant du son avec les pommes de terre, ou en faisant faire chaque jour, un repas d'avoine ou de carottes, ou en supprimant les pommes de terre un jour de chaque semaine et les remplaçant par de l'avoine. On devrait toujours faire manger les pommes de terre avant qu'elles aient eu le temps de refroidir. Dans la cuisine des hommes, elles sont le seul légume qui ne se réchauffe pas, et je crois que les indigestions de pommes de terre auxquelles

sont exposés les chevaux, viennent en grande partie de ce qu'on leur donne froides et souvent cuites depuis longtemps.

On a remarqué que les chevaux qui travaillent tous les jours et qui sont d'ailleurs nourris régulièrement, sont peu exposés aux indigestions; les accidents n'arrivent ordinairement qu'après un ou plusieurs jours de repos.

Les pommes de terre cuites à la vapeur conservent le même poids qu'elles avaient étant crues. Au printemps, il faut enlever les germes; on a reconnu qu'ils sont malfaisants par la solanine qu'ils contiennent.

Une observation à faire avec les carottes et les navets, c'est qu'il est difficile de les conserver au delà du mois de février. Ils deviennent secs et filandreux. Enterrées dans du sable ces racines se conservent beaucoup mieux que dans des caves.

8° *Aliments divers.* — Les *tourteaux* de graine de lin, dissous dans l'eau, sont aussi employés à la nourriture des chevaux. Ils conviennent surtout pour les poulinières. On en donne par jour 1 à 2 kilog. Il y a des cultivateurs qui font aussi manger à leurs chevaux des tourteaux de colza, quand ils sont à bas prix. Les tourteaux de faine sont un poison pour les chevaux.

On peut aussi, au printemps, donner aux chevaux des racines de *chiendent*. Chez moi, dès que la terre est dégélée, les pauvres gens vont dans les champs non ensemencés arracher à la pioche des racines de chiendent; ils les lavent, les font sécher à l'air et en nour-

rissent leurs vaches, auxquelles cette nourriture procure beaucoup de lait.

On donne aussi aux chevaux, au printemps, de jeunes *chardons* encore tout à fait tendres, qu'on trouve dans les champs et dans les prés; on les coupe très-menu. Ces derniers aliments, tourteaux de lin, chien-dent, chardons, et on peut y joindre la farine d'orge et les carottes, sont souvent précieux dans les villes, pour remettre les chevaux échauffés, fatigués, dont le foin et l'avoine sont toujours l'unique nourriture. Ce sont des moyens hygiéniques que les officiers de cavalerie prussienne emploient et qui les dispensent de l'emploi du vert, qui occasionne beaucoup de frais et d'embarras quand on n'habite pas la campagne.

Outre les substances végétales, on peut encore faire manger aux chevaux des substances animales. Il y en a qu'on nourrit de poisson pendant une partie de l'année; on dit que les Arabes leur font manger de la viande de mouton rôtie; on cite des chevaux que leurs maîtres avaient habitués à manger la même soupe qu'eux, à boire du vin, de la bière, etc. Mais ce sont là des faits exceptionnels et sans intérêt pour les cultivateurs.

Le *sel* est aussi favorable aux chevaux qu'à tous les autres animaux. Quand on donne aux chevaux des pommes de terre, il serait très-bon de les assaisonner de sel. Les chevaux ont cependant, pour le sel, un appétit bien moins prononcé que les bêtes à cornes et les bêtes à laine.

9° *Des fourrages verts.* — Les fourrages verts qui servent à la nourriture des chevaux à l'écurie sont : le

seigle, l'orge, le trèfle incarnat, la luzerne, le sainfoin, le trèfle, les vesces d'hiver et d'été, le maïs, le sarrasin.

Le *seigle* est ordinairement le premier fourrage qu'on peut couper au printemps. Il ne dure que peu de temps; dès que les tiges sont dures, les bêtes le refusent; si on était forcé de le faire consommer, il faudrait alors le faire couper au hache-paille.

On sème souvent l'*orge d'hiver* pour être fauchée verte au printemps. On la regarde comme dangereuse pour les chevaux dès que les épis sont sortis.

Le *trèfle incarnat* est un assez pauvre fourrage que les bêtes ne mangent pas volontiers, mais il vient bien dans des sols légers et de très-médiocre qualité, pourvu qu'ils soient secs. On le fauche de bonne heure et on peut encore lui faire succéder des betteraves, même des pommes de terre.

La *luzerne* doit être fauchée avant qu'elle soit en fleurs. Plus tard, elle devient trop dure.

Le *sainfoin* donne un si excellent fourrage sec qu'on le fourrage peu en vert.

On doit faucher le *trèfle* dès qu'il commence à fleurir; si l'on perd quelque chose sur la première coupe, la seconde vient d'autant plus tôt. En général, on attend trop tard pour faucher la luzerne et le trèfle; les tiges deviennent dures, les feuilles inférieures pourrissent, le fourrage est moins nourrissant, et les bêtes ne le mangent plus volontiers.

Les *vesces*, ou plutôt un mélange de vesces, de pois et d'avoine, sont une précieuse ressource pour les intervalles entre deux coupes de trèfle et pour les années

où le trèfle ne réussit pas. Pour être sûr de ne pas manquer de fourrage vert, on sème en vesces à partir du 15 mars, de quinze en quinze jours, une étendue proportionnée aux besoins présumés.

Les *vesces d'hiver* sont un des premiers fourrages au printemps ; on les sème au commencement de septembre, avec un mélange de seigle. Malheureusement, elles gèlent très-souvent, et par cette raison j'ai été forcé d'y renoncer.

Il en est de même des *pois d'hiver*.

Le *maïs* donne un excellent fourrage vert, très-abondant et qui n'est pas assez connu. On sème pour un hectare 320 litres de maïs avec 80 litres de pois.

Le maïs peut atteindre une hauteur de 2 mètres ; mais pour en obtenir une récolte abondante, il faut que le sol soit très-riche.

Le *sarrasin* fournit aussi un fourrage abondant ; sa végétation est rapide et il n'est pas difficile sur la qualité du sol.

Avec ces fourrages verts, on peut élever avec économie de bons chevaux sans pâturages. On les nourrit, ou dans un enclos, qui n'a pas besoin d'être grand, et dans lequel se trouve une hutte pour les mettre à l'abri du soleil et de la pluie ; ou à l'écurie, en ayant soin de les faire sortir chaque jour.

II. — Du pâturage.

J'ai indiqué les diverses manières de nourrir les chevaux à l'écurie ; on ne doit pas en conclure que je

proscris le pâturage. La première agriculture a été pastorale, et c'est encore celle des peuples nomades. Il y a encore dans les steppes de l'Asie et dans les savanes de l'Amérique d'immenses étendues incultes, où pâturent toute l'année des chevaux demi-sauvages. A cette culture a succédé celle qu'on a nommée semi-pastorale, dans laquelle, une certaine étendue de terre étant en culture, une autre est consacrée au pâturage. Celle-là aussi, depuis longtemps, n'est plus praticable chez nous. Avec l'assolement triennal, les terres ne produisant que du grain, tout le bétail vivait à la pâture pendant 6 à 7 mois de l'année. L'introduction du trèfle a fait généralement disparaître ce mode de pâturage, dont les abus ont été si bien démontrés par Dombasle dans son *Calendrier du bon cultivateur*. La suppression de la pâture de nuit est une des premières causes de l'amélioration des chevaux dans la Lorraine. Dans l'état actuel de notre agriculture, il ne doit plus exister chez nous de pâturage que dans des sols riches, favorables à la reproduction de l'herbe, et dans des cantons qui possèdent une grande étendue de bons prés naturels, plus grande qu'il n'est nécessaire pour l'étendue des terres en culture. Là, la nature a tout fait ; il reste bien peu à faire aux hommes, et ce peu ils ne le font pas toujours ; ils ne savent pas ce qu'il en coûte de peine à tant d'autres cultivateurs pour produire le fourrage indispensable à leurs besoins.

Dans le nord de l'Allemagne, particulièrement dans le Holstein, il existe encore une autre sorte de pâturage, avec le système auquel on a donné le nom de culture d'enclos (*koppelwirthschaft*). La situation basse des

terres, l'humidité de l'air provenant du voisinage de la mer, sans doute aussi la nature du sol et sa disposition particulière à produire de l'herbe, ont amené ce système de culture. Il n'y a pas là de pâturages permanents; les terres y sont divisées en autant d'enclous qu'il y a d'années dans la rotation, qui est de 7 à 10 ans, et, après avoir pris plusieurs récoltes de grains, on a 3 ou 4 années de pâturage. Cette culture est certainement très-bonne partout où on pourra la pratiquer. On en trouvera le détail dans le *Traité des assolements* de Schwerz, t. 1 de la *Bibliothèque du cultivateur*. Mais elle se borne aussi à des localités privilégiées.

Il y a enfin encore une autre sorte de pâturage : c'est celui qui existe dans l'agriculture anglaise, que j'ai ait connaître dans le *Journal d'Agriculture pratique* (2^e série, t. 1, pag. 150, 1843), et dont je ne répéterai pas ici les détails. C'est l'assolement de 4 ans, connu sous le nom d'*assolement de Norfolk*, auquel on a ajouté une année de pâturage :

Première année, turneps.

Deuxième année, orge.

Troisième année, trèfle et graminées.

Quatrième année, pâturage.

Cinquième année, blé.

Cet assolement est admirable de simplicité et de richesse, il est pour moi le beau idéal de l'agriculture. Malheureusement, ce but n'est pas facile à atteindre, d'abord parce qu'il n'est pas prouvé que cette culture réussira partout, sous des climats autres que celui de l'Angleterre; ensuite, parce que, pour obtenir un riche

pâturage, il faut que les terres aient été amenées à un haut point de fertilité. Or, la fertilité ne s'obtient que par le fumier ; pour faire du fumier il faut du fourrage, et si le cultivateur qui n'est pas dans une position favorable ne tourne pas dans un cercle vicieux, du moins l'amélioration est lente, et il ne faut pas seulement beaucoup d'engrais, il faut beaucoup de temps pour l'obtenir.

Après l'assolement triennal et la pâture qu'on a, avec raison, appelée *pâturage sauvage*, la nourriture à l'étable a été un immense progrès ; mais je la considère comme devant servir de transition pour arriver à cette pâture qui revient régulièrement sur les terres en culture, qui assure de riches récoltes de grains, en nourrissant un nombreux bétail dont on obtient des produits directs considérables.

Si dans certains pays les herbages ont acquis une valeur exagérée, il n'en est pas moins vrai que c'est à la pâture qu'on nourrit aux moindres frais le plus nombreux bétail, et si on peut élever à l'écurie de bons chevaux, il y a toute probabilité qu'on les élèvera meilleurs à la pâture.

Beaucoup de cultivateurs, et je suis du nombre, ont appris, par une fâcheuse expérience, que si les bêtes à cornes sont tenues constamment à l'étable et bien nourries, la faculté de prendre la graisse augmente, mais elle de donner du lait diminue sensiblement chez les vaches. En Suisse, on a reconnu que c'est seulement à la pâture qu'on peut élever de bonnes vaches laitières.

Quoique l'opinion contraire ait été émise par des hommes de mérite, je crois qu'un pré pâturé produit

plus qu'un pré fauché. Les Suisses pensent qu'un herbage qui nourrit 3 vaches s'il est pâturé, n'en nourrira que 2 s'il est fauché. Dans le nord de l'Allemagne, on sait que la faux diminue le produit des herbages. Le pâturage fauché se dégarnit de l'herbe fine qui couvre immédiatement le sol, celle qui est la plus abondante et la meilleure. Le pré pâturé produit plus que s'il est fauché, parce que la première pousse d'une plante qui vient d'être fauchée étant la plus rapide, l'herbe, toujours tenue courte par la dent du bétail, croît toujours rapidement, et fournit une masse plus considérable que celle à laquelle on laisse prendre tout son accroissement; cette jeune herbe est en outre plus nourrissante, et le pâturage tend toujours à la rendre plus touffue.

Dans les pays où le bétail pâture, on sait que les chevaux épuisent le sol sur lequel ils vivent et que les bœufs l'améliorent, que, par conséquent, on ne peut mettre dans un herbage qu'un certain nombre limité de chevaux avec un certain nombre de bœufs, et on doit savoir que de bons herbages sont un bien précieux auquel on ne saurait donner trop de soins.

En Normandie, la proportion est de 1 cheval pour 10 bœufs. Si les pâturages ne doivent nourrir que des chevaux, il faut les fumer.

Depuis que ceci a été écrit, M. Moll nous a fait connaître le système anglais Kennedy, d'après lequel les bêtes sont tenues constamment à l'étable et nourries d'herbe fauchée. Comme les cultivateurs anglais n'ont été amenés là que par les difficultés de la position que leur a faite la libre entrée des grains et du bétail étran-

gers, et par la nécessité de faire mieux et de produire à moindres frais, ce fait est un puissant argument contre le pâturage. Le pâturage au piquet trouve aussi aujourd'hui de plus nombreux partisans et il y a longtemps qu'on a dit que les bêtes à la pâture consomment plus d'herbe avec leurs pieds qu'avec leurs dents. Je prie donc mes lecteurs, malgré ce que j'ai dit en faveur du pâturage, de ne pas considérer la question comme résolue d'une manière absolue. Cette question, comme tant d'autres, est encore à étudier. — Pour la manière la plus économique d'élever les poulains sans pâturage, voir ce que dit Knobelsdorf.

Ce qui reste hors de doute, c'est que, pour élever de très-bons chevaux, il faut le grand air et l'exercice. Si donc on n'a pas de pâturages, il faut cependant laisser les poulains le plus possible en liberté, hors des écuries.

Je terminerai cet article, sur la *nourriture des chevaux*, par une citation de l'ouvrage de Weekherlin sur la production du bétail :

« Les jeunes animaux ont besoin d'une nourriture douce, ni excitante, ni échauffante, et suffisamment nutritive sous un petit volume.

« A mesure qu'ils avancent en âge, les aliments doivent devenir plus toniques.

« Les fautes commises dans les premières périodes de la vie des jeunes animaux ne peuvent jamais se réparer..

« Lorsque le cultivateur sait comment il doit nourrir ses bêtes, quelle quantité de nourriture il faut leur accorder, ce doit être pour lui une règle première de leur donner toujours cette nourriture complète et régu-

lière. Ce n'est jamais impunément qu'on s'écarte de ce principe, et l'éleveur ne peut commettre de plus grande faute que de changer l'alimentation de ses bêtes, selon ses moyens, selon les circonstances, de sorte qu'à certaines époques d'abondance, les bêtes reçoivent plus qu'elles ne peuvent consommer, tandis que plus tard elles n'en ont pas en suffisance.

« Une bête qui a souffert par insuffisance de nourriture, occasionnera, pour être remise en bon état, une somme bien plus considérable que celle qu'on a économisée en lui réduisant sa ration. Par une nourriture insuffisante, on éprouve sur le produit des bêtes une perte immédiate que l'on peut apprécier, mais la perte qu'on éprouve dans l'avenir sur les élèves n'est pas à calculer.

« La régularité est d'une grande importance. Ce n'est pas seulement l'abondance de la nourriture, c'est sa bonne distribution qui engraisse le bétail. »

III. — De l'engraissement.

Pour la grande majorité des acheteurs, les chevaux doivent être gras, et dans leur intérêt, les éleveurs ne doivent pas présenter à la vente des chevaux maigres. Mais un homme consciencieux ne devrait pas pousser ses animaux à la graisse, et personne ne devrait acheter les chevaux engraisés comme ils le sont chez certains éleveurs. Un tel engraissement ne peut manquer d'avoir des suites fâcheuses, et il en résulte souvent la perte du cheval.

Le cultivateur devrait toujours entretenir ses jeunes chevaux en bon état, les bien nourrir, ne pas les excéder de travail ; alors leurs membres resteraient sains et nets. S'ils doivent être mis en vente à une époque déterminée, il faudra peu de temps et peu de frais pour les préparer, et celui qui les achètera ne courra pas une foule de chances fâcheuses.

Le cheval qu'on veut engraisser ne doit pas travailler, mais un exercice modéré lui est toujours salutaire ; s'il a été condamné à un repos absolu dans une écurie obscure et très-chaude, il sort de là roide, ombrageux, sauvage, exposé aux refroidissements et à toutes leurs suites dangereuses. Il doit toujours être pansé et tenu proprement (1).

Le cheval maigre et fatigué ne doit pas être saigné ; il n'a pas trop de sang. La saignée n'est utile qu'en cas de pléthore, occasionnée par le repos absolu et la surabondance d'aliments très-substantiels.

Quand un cheval a été surmené, qu'il est maigre, fatigué, échauffé, des lavements émollients pendant quelques jours aident beaucoup à le remettre. Alors la nourriture doit aussi être rafraîchissante et se composer en grande partie de boissons farineuses. Les carottes sont, dans ce cas, très-bonnes ; il en est de même des tourteaux de graine de lin en boisson.

Les pommes de terre euites engraisent bien. Il est bon de varier les aliments, mais on ne doit donner que

(1) Le repos et la graisse, dit Abd-el-Kader, sont les plus grands ennemis des chevaux. (*Les chevaux du Sahara.*)

ce que le cheval mange avec appétit et prévenir le dégoût et les indigestions.

Si l'on veut liâter l'engraissement, on emploie avec succès la graine de lin. On fait cuire jusqu'à ce qu'elle soit en bouillie, 1 kil. de graine de lin; on la verse bouillante sur 1 kil. 5 à 2 kil. de grain égrugé, orge, seigle ou même sur du son: on mêle bien, et on donne au cheval en une fois.

Un cheval que l'on veut promptement mettre en état fera quatre repas: à 5 h. du matin, à 11 heures, à 4 h. du soir et à 9 h., et les aliments seront variés selon ceux qu'on a à sa disposition. Par exemple: premier repas, seigle; le second, pommes de terre cuites et encore chaudes, ou carottes; le troisième, avoine; le quatrième, graine de lin avec orge ou son. Avec cela de bon foin, de la luzerne ou du trèfle secs et l'eau blanche de son ou de farine à discrétion.

Quant à celui qui achète au printemps un jeune cheval bien gras et bien luisant, il ne doit pas ignorer qu'il a été engraisé pour la vente, et il doit prendre ses précautions en conséquence; lui continuer l'eau blanche, et s'il tousse, le faire boire tiède, lui donner du son, de la farine d'orge, l'habituer graduellement à l'avoine, et surtout mettre le plus grand soin à prévenir les refroidissements.

Il est certain que le travail qu'on peut obtenir des chevaux est en proportion des aliments qu'ils consomment. Pour que les chevaux fassent un bon service, il faut qu'ils soient bien nourris, et on doit toujours les maintenir en bon état; mais c'est un grand abus de tenir

les chevaux trop gras. Non-seulement le cheval trop gras sue facilement, manque d'haleine, mais encore il se fatigue à porter le poids de cette graisse superflue. Ce sont les muscles et les tendons qui font la force. Ce ne sont pas seulement les Anglais, pour les chevaux de course et de chasse, ce sont aussi les peuples les moins civilisés qui préparent leurs chevaux et les débarrassent de toute graisse superflue, pour les mettre en état de déployer toutes leurs forces et de supporter de grandes fatigues.

Les marchands de l'Allemagne ont une manière particulière de nourrir leurs chevaux qui est très-bien entendue. Ces chevaux, presque tous très-jeunes, sortent des pâturages, ou bien ils ont été nourris de racines et ont mangé fort peu d'avoine. Ils sont exposés à la gourme, et, ne travaillant pas, ils n'ont pas besoin d'aliments toniques. Par toutes ces raisons, la nourriture doit être rafraîchissante. On leur donne du bon foin, en petite quantité, de la paille, peu d'avoine et du son; au besoin, de l'eau blanche et de la farine d'orge. On leur fait faire quatre, quelquefois cinq repas. Dans tous les cas, la nourriture est distribuée avec économie et avec une grande régularité. Les chevaux sont couverts et les écuries sont chaudes.

Doit-on, après cela, s'étonner que les chevaux, passant entre les mains d'un particulier qui veut les faire servir et les nourrir comme des chevaux faits, qui souvent les place dans une écurie froide, les abandonne à un domestique n'ayant ni ordre, ni régularité dans la distribution de la nourriture; doit-on s'étonner que ces

chevaux soient sujets à une foule de maladies et d'accidents?

Mélanges usités en Angleterre pour la nourriture des chevaux.

(The Farmers Magazin and Monthly Journal. Juillet 1846.)

	1.	2.	3.	4.
1. Substances farineuses, grains moulus ou concassés, fèves, pois, blé, orge ou avoïnè.	kil. 2.3	kil. 2.3	kil. 4.5	kil. 2.3
2. Son.	»	»	»	3,4
3. Pommes de terre cuites et broyées.	2.3	2.3	»	»
4. Drèche fraîche	2.6	»	»	»
5. Foin coupé au hache-paille.	3.4	3.6	4.5	3.6
6. Paille coupée au hache-paille.	* 3.2	4.4	4.5	3.6
7. Orge malté moulu en tourteaux.	»	0.9	»	0.9
	43.5	43.5	43.5	43.5

A chaque mélange on ajoute 28 gr. de sel.

J'ai comparé entre eux les quatre mélanges en réduisant toutes les substances à la valeur du foin, et je trouve les résultats suivants :

N° 1.		N° 2.	
	kil.		kil.
Féveroles.	4.5	Féveroles.	4.5
Pommes de terre.	1.4	Pommes de terre.	1.4
Drèche.	2.6	Foin	3.5
Foin	3.1	Paille.	2.3
Paille.	1.6	Orge.	1.8
	<u>42.9</u>		<u>43.2</u>
N° 3.		N° 4.	
	kil.		kil.
Féveroles.	9.0	Féveroles.	4.5
Foin	4.5	Son.	1.6
Paille.	2.3	Foin	3.5
»	»	Paille.	1.8
»	»	Orge.	1.8
	<u>45.8</u>		<u>43.2</u>

Le numéro 3 présente une différence difficile à expliquer autrement qu'en supposant qu'il y a une erreur dans la quantité de fèves.

IV. — Valeur comparative des substances alimentaires.

Quelle quantité de nourriture est nécessaire à un cheval? — Quelle est la valeur comparative des divers fourrages qui servent à la nourriture des chevaux?

« Le poids des chevaux varie de 80 à 600 kilo. Les chevaux de la cavalerie de ligne pèsent en moyenne 400 kilo. La ration d'entretien, en bon foin ou l'équivalent, est évaluée $\frac{1}{60}$ du poids de l'animal vivant. Ainsi la ration d'entretien d'un cheval de 360 kilo. sera de 6 kilo., et la ration complète du même cheval sera de 9 kilo. (1). »

Telle est la réponse de la théorie à la première question, et cette réponse a déjà servi d'exemple à plus d'un jeune cultivateur inexpérimenté, dont les chevaux n'avaient que la peau et les os. Cette ration est insuffisante pour un cheval travaillant fortement et je erois n'avoir rien à ajouter à ce que j'ai dit précédemment; le travail des chevaux est toujours en proportion de leur nourriture, et le cultivateur, ou le charretier expérimenté, qui connaît ses chevaux, qui connaît la nature des fourrages qu'il a à sa disposition, saura bientôt quelle quantité de nourriture leur est nécessaire pour le travail qu'on exige d'eux.

(1) De Gasparin, *Cours d'Agriculture*, t. III.

Pour la valeur comparative des divers fourrages, il existe un grand nombre de tableaux, ce qui suffit pour prouver qu'il n'y en a point qui soit absolument exact. Il faut se contenter d'évaluations approximatives, et la raison en est facile à comprendre. On a pris le foin des prés naturels pour objet de comparaison, or il n'y a point de substance dont la valeur réelle soit susceptible de varier plus que celle du foin. J'ai déjà dit ailleurs que si les chevaux pouvaient exprimer leurs sensations et choisir, il y aurait dans les foins d'aussi grandes différences qu'il y en a pour nous dans les vins. Il y a des foins de prés marécageux qui ne valent pas de la bonne paille, et il y a d'excellents foins qui valent presque de l'avoine. Les différences d'un foin à un autre ne sont souvent pas appréciables pour nous, nos yeux et notre odorat nous trompent souvent. Nous savons cependant que la qualité du foin dépend aussi beaucoup de l'époque à laquelle il a été fauché, de la manière dont il a été séché, et aussi de circonstances atmosphériques, analogues à celles qui peuvent influencer sur la qualité du vin. Il y a certaines années où le foin est moins nourrissant, où les grains rendent moins de farine, où les pommes de terre contiennent moins de fécule.

M. Fischer, médecin vétérinaire, a donné sur cette question d'intéressantes notes, insérées dans le Bulletin des sciences naturelles du grand-duché de Luxembourg. Après avoir reconnu que certaines années, lorsque la température semblait avoir été favorable, les foins étaient moins nourrissants, M. Fischer a cherché à en découvrir la cause et il croit l'avoir trouvée dans le

parasitisme, végétal d'abord et surtout animal des plantes fourragères. Le premier est généralement connu sous le nom de rouille. Ce sont des *urédinées* qui attaquent les plantes fourragères et les céréales, et leur font souvent un tort considérable. Le second avait jusqu'à présent passé sinon inaperçu, du moins sans qu'on le connût exactement.

« Dans le courant du mois de mai, dit M. Fischer, jusque vers la première moitié du mois de juin, on observe sur les plantes des prairies une écume blanchâtre, dont l'abondance varie suivant les années. Les cultivateurs appellent cela des *crachats de sorcières*, et j'ai trouvé comme eux que dans les années où ces crachats sont abondants, le foin est moins nourrissant. L'observation m'a fait reconnaître que ces crachats, ou cette écume, n'est autre chose qu'une sécrétion d'un petit insecte hémiptère, connu sous le nom de *Cercopis spumens* (*Cicada spumaria*, de Linnée), qui vit aux dépens des plantes et en diminue d'autant la valeur nutritive. Dans certaines années cueillez la première herbe venue, disséquez-la, et presque toujours vous y trouverez non-seulement un ver, mais plusieurs vers, larves d'insectes. »

M. Fischer passe ensuite en revue les principaux insectes qui vivent aux dépens de nos plantes fourragères et en diminuent la valeur.

Voici un tableau emprunté au compte rendu de la réunion des agriculteurs allemands à Stuttgart en 1842 :

Sont égaux en valeur nutritive à 100 kilog. de foin ordinaire :

	terme moyen		
	kil.	kil.	kil.
1. Foin d'excellente qualité, riche en feuilles, bien récolté de prés de montagne; foin bien récolté de luzerne, jeune trèfle (1), esparcette.	75 à 100	100	82
2. Bon foin ordinaire de prés naturels, trèfle, luzerne, esparcette, bisaille.	90	110	100
3. Foin ordinaire (2), plus long, plus dur, ou moins bien récolté.	110	200	150
4. Paille de légumineuses, bien récoltée.	150	200	175
5. Paille d'orge, bien récoltée.	150	220	200
6. Paille d'avoine, bien récoltée.	200	250	225
7. Paille de blé, bien récoltée.	250	300	275
8. Paille de seigle, bien récoltée.	250	350	300
(Ces pailles diminuent proportionnellement de valeur, selon qu'elles ont été moins bien récoltées, ou qu'une moindre quantité d'herbe s'y trouve mêlée.)			
9. Herbe verte, trèfle, luzerne, esparcette, bisaille	350	450	400
10. Les mêmes coupés plus tard et déjà durs.	405	500	420
11. Pommes de terre (3).	»	»	200
12. Betteraves.	250	350	300
13. Rutabagas.	250	350	300
14. Carottes (4).	250	300	275

(1) J'ai acquis l'expérience que, toutes choses égales d'ailleurs, le trèfle produit par un sol argilo-calcaire est sensiblement plus nourrissant que celui produit par une terre sablonneuse.

(2) On voit qu'il n'est pas ici question des mauvais foins de prés aigres.

(3) Malgré l'unanimité des opinions sur les pommes de terre, je crois que cette estimation peut être exacte pour les pommes de terre crues, mais que les pommes de terre cuites et bien cuites à la vapeur, ont plus de valeur qu'on ne leur en donne ici.

(4) Je suis, avec M. Boussingault, d'avis qu'il faut 4 kil. de carottes pour l'équivalent de 1 kil. de bon foin. Les expériences de Mathieu de Dombasle

	terme moyen		
	kil.	kil.	kil.
45. Navets.	400 à 500		450
46. Choux.	450	550	500
47. Son de seigle.	45	75	60
48. Tourteaux de colza.	»	»	50
(Coux de lin ont une valeur plus grande.)			
49. Drèche, d'après le poids du malt, c'est-à-dire est égale à 100 kil. de foin ordinaire, la drèche provenant de malt.	400	440	420
20. Résidus de la distillation des pommes de terre, d'après le poids des pommes de terre distillées, comme pour la drèche.	300	400	350
24. Résidus de 100 kil. de grain distillé.	»	»	400

Sprengel, chimiste allemand, classe ainsi qu'il suit les pailles comme fourrage :

1. Paille de millet.	7. Paillo de colza.
2. » de maïs.	8. » d'orge.
3. » de lentilles.	9. » de seigle.
4. » de vesces.	40. » de froment.
5. » de pois.	44. » d'avoine.
6. » de fèves.	42. » de sarrasin.

(*Annales de Roville*, 7^e livraison, 1839), présentent des résultats qui diffèrent sensiblement de ceux-ci.

J'engage ceux qui ne l'auraient pas encore fait, à lire le détail des expériences de Dombasle et les réflexions qui y sont jointes, ils verront combien cette question présente à la fois d'importance et de difficultés.

Selon Dombasle, sont égaux à 100 kil. de bon foin :

Tourteaux de lin.	57
Orge pesant 66 kil. par hectolitre	47
Pommes de terre crues.	187
cuites.	162
Betteraves de la variété blanche.	220
Carottes.	307

Quant à l'avoine, il est généralement admis que 50 kil. d'avoine valent 100 kil. de foin.

Comme litière il les classe ainsi :

- | | |
|---------------------|--------------------|
| 1. Paille de ce'za. | 7. Paille de pois. |
| 2. » de vesces. | 8. » d'orge. |
| 3. » de sarra-in. | 9. » de froment. |
| 4. » de fèves. | 10. » de seigle. |
| 5. » de lentilles. | 11. » de maïs. |
| 6. » de millet. | 12. » d'avoine. |

Je ferai, à l'égard de cette classification, l'observation que les siliques de colza sont une substance alimentaire qui me paraît généralement n'être pas appréciée à sa valeur. Chez moi on les considère comme valant à poids égal du foin médiocre et on les fourrage, soit mêlées à des racines crues et découpées, soit, pour les bêtes à cornes, trempées et infusées. Leur conservation n'est pas plus difficile dans un grenier que celle du foin.

Quant à la classification des pailles comme fourrages, par Sprengel, on verra que l'opinion des praticiens n'est pas toujours d'accord avec celle du chimiste.

Pour fournir, autant qu'il est en moi, les documents propres à éclairer cette question, voici encore un tableau publié par le Collège royal d'économie rurale, à Berlin. Contenance moyenne d'azote, équivalents :

Riz	400	Trèfle sec.	78
Pois.	28	Foin.	404
Lentilles.	30	Pommes de terre bonne	
Haricots.	36	qualité	324
Farine de blé.	43	Carottes.	398
Sarrasin.	57	Pom. de terre.	400
Blé	60	Paille d'avoine.	400
Avoine.	63	» de blé	424
Orge.	68	» d'orge	490
Seigle	80	» de seigle.	549

CHAPITRE II.

Des écuries.

Une bonne écurie est celle qui est sèche, suffisamment éclairée, dans laquelle on peut renouveler l'air à volonté ; chaude en hiver, sans être trop chaude en été, exempte de courants d'air.

En France, on s'inquiète trop peu que les écuries soient chaudes ; souvent on ne fait pas attention aux courants d'air. Je connais des écuries de cavalerie qui ont deux portes, une à chaque extrémité et ces portes sont presque toujours ouvertes en même temps. On cite avec raison les écuries de Chantilly comme un très-beau bâtiment, mais elles sont de très-mauvaises écuries. On reproche aux paysans que leurs écuries sont basses, sombres, malpropres ; c'est vrai, mais au moins elles sont chaudes en hiver. Au lieu de donner à vos chevaux deux couvertures, un camail, logez-les dans des écuries ni trop vastes, ni trop hautes, exemptes de courants d'air, et où cependant on puisse renouveler l'air à volonté. Quand on a voulu améliorer les écuries des casernes en France, on a calculé combien il fallait à chaque cheval de mètres cubes d'air (1), on a oublié que si l'air s'use par la respiration, rien n'est si facile que de le renouveler. Si l'écurie est chaude, le cheval, quand

(1) Une commission de l'Académie des sciences a conclu qu'une capacité qui fournit de 25 à 30 mètres cubes d'air par cheval est suffisante.

il arrivera, suant, mouillé, crotté, trouvera une température assez élevée pour qu'il ne se refroidisse pas, en attendant que le soldat ou le cocher ait été lui-même changer de vêtements, se sécher, ou même déjeuner ou dîner, avant de pouvoir, ou de vouloir, s'occuper de ses chevaux.

La chaleur est nécessaire à tous les animaux ; Kuers cite pour exemple 3 lots de 5 brebis chacun, nourries pendant 4 mois de turneps et foin à discrétion ; le premier lot en plein air sans abri a perdu 12 kil., le deuxième lot avec un hangar ouvert pour abri a gagné 4 kil., le troisième lot sous un hangar plus chaud a gagné 43 kil., et cependant la nature a pourvu la brebis d'une épaisse fourrure qu'elle n'a pas donnée au cheval.

Comme température moyenne des écuries pour les chevaux, on peut admettre 15 à 20 degrés cent.

Si l'on a des écuries basses et que le placement des fenêtres ne permette pas de renouveler convenablement l'air, on peut y remédier en établissant des conduits qui s'élèvent jusque au-dessus du toit, et assurent le renouvellement continu de l'air. Comme pendant l'hiver, les vapeurs chaudes qui s'élèvent de l'écurie sont condensées par l'air froid et retombent en gouttes d'eau, on place ces conduits dans l'épaisseur des murs ; on les fait en terre cuite, avec un diamètre d'environ 15 cent. On peut en placer quatre, deux à chaque extrémité dans une écurie de 12 à 16 chevaux.

Les dimensions d'une écurie sont déterminées par le nombre de chevaux qu'elle doit contenir. A une écurie très-vaste, il convient de donner plus de hauteur et plus

de largeur. Mais ces grands bâtiments conviennent peu aux cultivateurs. Si j'avais à construire une écurie pour 48 chevaux par exemple, au lieu de les placer dans une écurie sur deux lignes, je diviserais le bâtiment par des cloisons ou murailles transversales, et je ferais 4 écuries contenant chacune 12 chevaux ou 3 écuries de 16 chevaux, selon la largeur du bâtiment et communiquant toutes entre elles par un passage régissant sur toute la longueur. De cette manière, on loge plus de bêtes dans le même espace, on les sépare plus facilement selon l'âge, le sexe, etc..., la distribution des fenêtres et des portes est meilleure et le service plus facile.

Une hauteur de 3 mètres 30 cent. est suffisante. Cependant pour une grande écurie 4 mètres valent mieux.

Si l'on ne craint pas la dépense première, on fera bien de voûter. Si on ne voûte pas, il faut plafonner, soit avec du plâtre, soit avec du mortier mêlé de bourre, selon qu'on a plus facilement du plâtre ou de la chaux.

Les voûtes coûtent plus à construire, elles prennent beaucoup plus de hauteur, elles exigent des murs d'appui beaucoup plus forts; à cause de leur hauteur, les écuries voûtées sont souvent froides en hiver et fraîches en été. Les plafonds, d'un autre côté, ne résistent pas longtemps à l'action de la vapeur et souvent même les poutres pourrissent. Tous ces inconvénients sont à prendre en considération et l'on doit chercher à les prévenir par le placement des fenêtres et par des conduits pour la sortie des vapeurs.

Je connais des écuries qui n'ont point de plafond, mais seulement un plancher. Les poutres sur trois côtés et les planches à leur surface inférieure sont couvertes d'une couche de goudron de houille. Pendant l'hiver, on a soin que le plancher soit couvert de paille pour garantir du froid.

Pour une écurie simple, il faut une largeur de 5 mètres et de 9 mètres pour une écurie double. L'espace occupé par les chevaux, du mur à la rigole, est de 3 mètres 33 cent. et la largeur pour un cheval est de 1 mètre 60 cent. à 2 mètres.

Cette largeur doit être proportionnée à la taille des chevaux, et s'ils ne sont séparés que par une barre, il leur faut moins de place que si chaque cheval est dans une stalle avec des séparations en planches. Chez beaucoup de cultivateurs chaque cheval n'a pas plus de 1 mètre 30 cent.

Le sol sur lequel sont placés les chevaux peut être garni en bois, en pierres ou en briques. Si l'on emploie le bois, un pavé formé de blocs posés debout est trop glissant, il faut se servir de madriers de chêne.

On fait alors dans chaque stalle un pavé avec une rigole au milieu ; ce pavé a une double pente, d'abord de la muraille où est la mangeoire, à l'extrémité inférieure de la stalle, puis de chaque côté de la stalle vers son milieu. Au-dessus de ce pavé, on place transversalement les madriers qui forment un plan horizontal, et qui ne joignent pas parfaitement ; il reste entre eux des vides de 5 à 10 millimètres par lesquels passent les urines qui tombent sur le pavé que recouvrent les ma-

driers et de là s'écoulent dans une rigole couverte, qui s'étend d'une extrémité à l'autre de l'écurie.

Les avantages de cette méthode sont, que les chevaux sont placés sur un plan horizontal plus favorable à la conservation de leurs membres ; que les urines s'écoulant rapidement, ils sont plus au sec, qu'ils ne glissent pas, et que, couchés ou debout, ils sont mieux sur une surface parfaitement unie que sur une pente plus ou moins forte.

Les inconvénients sont : une dépense considérable. Il faut un pavé d'abord, puis des madriers de chêne de 8 centimètres au moins d'épaisseur, puis la rigole couverte aussi d'un madrier ; ensuite la difficulté d'entretenir une propreté telle que les urines ne séjournent pas ; pour obtenir cette propreté il faut découvrir, gratter, laver et pendant les chaleurs il se dégage toujours une forte odeur d'ammoniaque.

On se débarrasse de cette odeur d'ammoniaque en répandant du plâtre cru en poudre dans les rigoles et sur le pavé de l'écurie. On recommande aussi de répandre dans la rigole de l'eau dans laquelle on a fait dissoudre de la chaux.

Les pavés se font ou avec des pierres, ou avec des briques ; pour faire un bon pavé, les pierres doivent être dures, pas trop grandes, régulièrement taillées, et de mêmes dimensions. Des pierres présentant une surface carrée d'environ 15 cent. de largeur seraient celles auxquelles je donnerais la préférence ; elles doivent être posées dans le mortier, pour éviter l'infiltration des urines. A défaut de bonnes pierres, on peut employer

les briques qui coûtent ordinairement plus cher, mais sont excellentes, si elles sont bien cuites. On les place debout, dans le sens de leur largeur, et dans le mortier, après que le sous-sol a été convenablement nivelé et damé, pour éviter tout affaissement.

Un pavé bien fait, en briques bien cuites, est excellent et dure très-longtemps. Son prix est la conséquence de celui des briques. Les briques ont ici 53 mil. d'épaisseur, 11 cent. de largeur, 22 cent. de longueur ; il en faut 81 pour un mètre carré et elles me coûtent 20 fr. le mille.

On les place transversalement au sens de la pente. On obtient ainsi plus facilement une pente régulière, et les chevaux glissent moins.

Les briques conviennent aussi très-bien pour paver les passages au milieu des écuries, les fers des chevaux ne les endommagent que quand ils sont ferrés à glace avec de longs crampons. Pour ménager les briques, pour que les chevaux ne glissent pas si elles sont mouillées, et aussi pour la propreté, on répand du sable dans les passages, quand on en a à sa disposition.

La pente des pavés doit être suffisante pour l'écoulement des urines ; mais elle ne doit avoir rien de plus ; du mur à la rigole 20 cent. et autant du milieu du passage à la même rigole. Ainsi, ce passage sera de forme légèrement arrondie.

La pente d'une extrémité à l'autre de l'écurie sera de 15 mil. par mètre.

Si la disposition du terrain et des bâtiments le permet, on établira, en dehors, le long du mur, et sur toute

la longueur de l'écurie, une rigole qui recevra les urines de toutes les petites rigoles intérieures, pour les conduire à un réservoir commun. Cette rigole principale doit être couverte de manière que les eaux de pluie ne puissent y arriver.

Avant de paver, on a dû placer et fixer solidement en terre les poteaux qui soutiennent les mangeoires et ceux qui forment les stalles. Si même on ne veut pas donner à chaque cheval sa stalle, je conseillerai toujours de faire des séparations suffisantes pour que chaque cheval reçoive seul sa ration et puisse la manger tranquillement, et de les séparer par des barres.

Il y a des chevaux d'ailleurs, très-doux, qui ne peuvent jamais vivre en bonne intelligence avec leurs voisins et qui frappent, à droite et à gauche, dès que le râtelier est vide et que la fatigue ne les force pas au repos.

Cela a lieu surtout pendant les longues nuits d'hiver, et si on craignait la dépense que je conseille, on en trouvera une large compensation en n'ayant jamais de chevaux boiteux par suite de coups de pied.

Aux chevaux naturellement paisibles, des barres rondes suffisent.

Un madrier, épais de 5 à 6 cent. et large de 30 à 40 cent., vaut encore mieux qu'une barre. Il est bon d'envelopper les uns et les autres d'une corde de paille. Il y a des chevaux qui, en ruant contre leur voisin, se mettent en travers sur la barre sur laquelle ils restent ainsi suspendus, jusqu'à ce qu'elle rompe ou qu'on les délivre. Il faut leur donner ou une stalle, ou un madrier

placé plus haut et d'une largeur double ou triple. J'ai adopté, chez moi, des séparations formées de madriers en bois de pin épais de 5 cent. et larges de 80 cent.

Si l'on voulait faire la dépense des stalles, mais que, gêné par l'espace, on ne pût leur donner la largeur suffisante, on pourrait faire les séparations mobiles. Chaque séparation en planches d'environ 4 cent. d'épaisseur, bien assemblées, et consolidées à leurs extrémités par des liteaux et des boulons, forme une cloison complète, comme celle d'une stalle, mais elle en diffère en ce qu'elle est mobile, étant suspendue par ses deux extrémités.

Quand un cheval se couche ou se roule, cette cloison cède, et lui laisse l'espace suffisant pour s'étendre. Elle doit descendre assez bas pour que ses jambes ne puissent pas passer dessous.

Les barres ou les madriers qui les remplacent sont suspendus près de la mangeoire à un poteau, et, à l'autre extrémité, ordinairement au plafond. On se sert généralement de cordes, mais des chaînes en très-gros fil de fer seraient plus solides et plus économiques.

Un soin important, c'est de toujours disposer ces supports de manière à pouvoir détacher instantanément la barre, lorsqu'un cheval se trouve pris dessus.

Les figures 2, 3, 4, donnent la distribution intérieure de l'écurie, et les dessins des stalles, barres, etc.

J'ai tracé ces plans comme je le ferais, si j'avais à construire une écurie. On est rarement dans ce cas et on prend les bâtiments tels qu'on les trouve, cependant

on peut souvent les modifier d'une manière plus ou moins avantageuse.

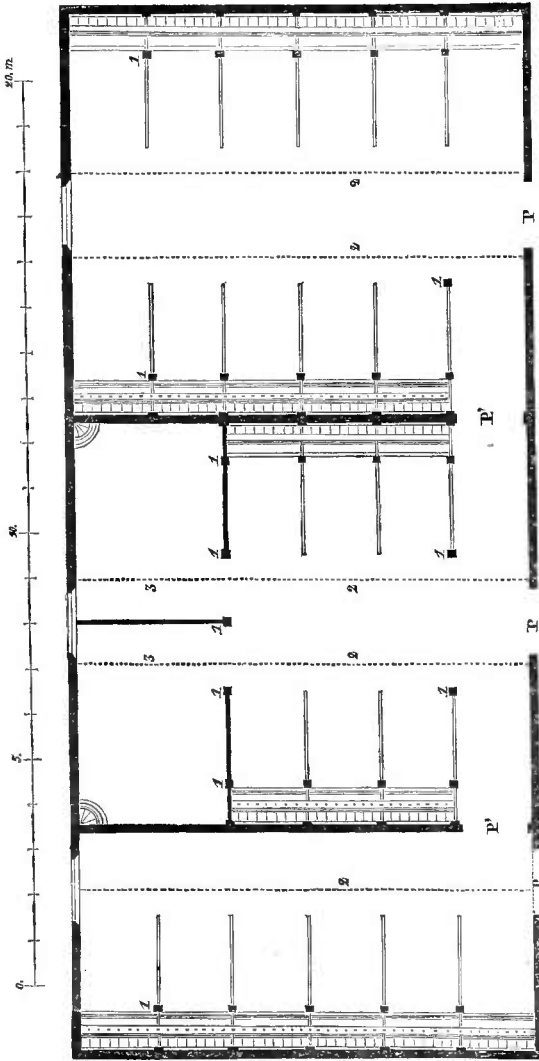


Fig. 2. — Écurie simple.

Largeur 5 m.; profondeur 40 m. 6 stalls. On peut supprimer la 1^{re} stalle, qui servira de passage pour entrer dans la sellerie.

Fig. 3. — Écurie double.

Largeur 9 m.; profondeur 40 m. 3 stalls de chaque côté, au fond 2 boîtes pour 2 juvénements avec leurs poulains.

Fig. 4. — Écurie double.

Largeur 9 m.; profondeur 40 m. 6 stalls d'un côté, de l'autre 5 stalls; l'emplacement de la 6^e stalle sert de passage pour communiquer avec l'écurie voisine.

La première écurie (fig. 2) est une écurie simple,

c'est-à-dire qu'elle n'a qu'un rang de chevaux, elle peut servir d'infirmierie; on peut aussi y laisser les poulains en liberté. Si elle est employée comme écurie, il faut ajouter aux bâtiments un local qui contiendra les harnais et les coffres à avoine.

La deuxième (fig. 3) n'a pas de stalles, mais seulement des barres et au fond deux boxes pour juments. On peut placer ainsi deux boxes au fond de chaque écurie, et ménager par là beaucoup de place.

Les poteaux inférieurs de la deuxième écurie sont plus forts, et ils sont disposés de manière qu'on peut y

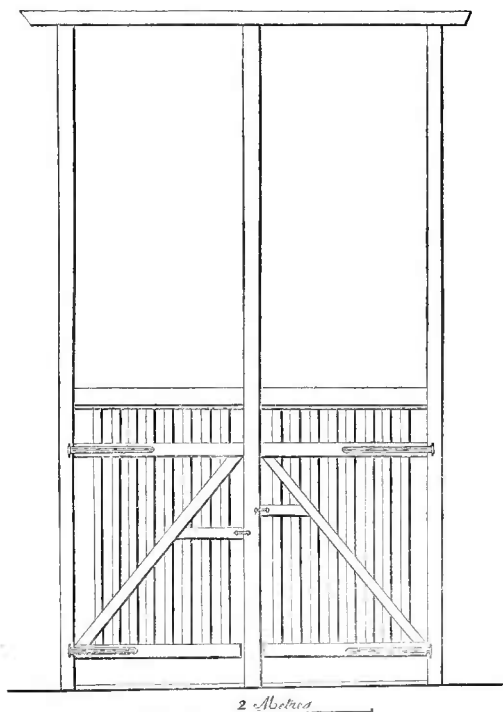


Fig. 5. — Porte d'écurie.

accrocher des portes et transformer chaque stalle en une boxe.

La troisième écurie (*fig. 4*) est comme la deuxième, une écurie double, seulement elle est entièrement divisée en stalles.

Les portes (*fig. 5*) sont faites en fortes lattes, et elles se ferment avec des verroux disposés de manière qu'en entrant et sortant les chevaux ne puissent ni s'accrocher ni se blesser.

Les figures 6 et 7 donnent la coupe des stalles de l'écurie simple et de l'écurie double. Dans la figure 6 la stalle est formée par une séparation mobile.

On jette le foin des greniers dans les écuries, ou dans le local où sont les coffres à avoine à mesure des bésions. Je suppose le foin logé dans un grenier au-dessus des écuries. C'est la place qui lui convient le mieux sous tous les rapports.

Il faut encore la place pour les lits des gens de service, et pour cela une chambre particulière est néces-

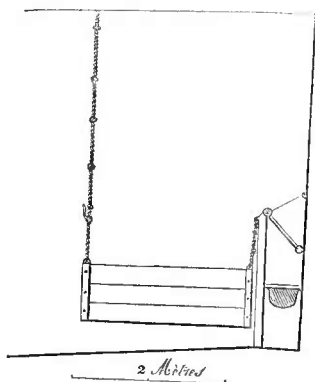


Fig. 6. — Stalle d'une écurie simple.

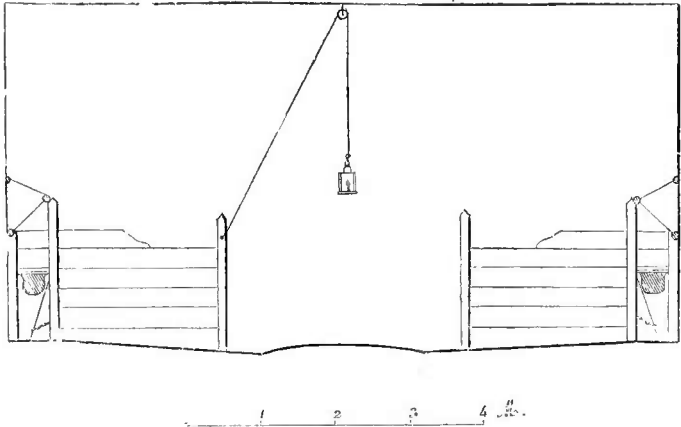


Fig. 7. — Stalles d'une écurie double.

saire. On la placera de la manière la plus commode relativement aux écuries et aux autres bâtiments. Il est bon que cette chambre soit le plus près possible de l'œil du maître et qu'elle soit toujours ouverte. Si elle ne pouvait être dans le voisinage immédiat de l'écurie, il faudrait ménager un espace dans l'écurie même, on peut prendre pour cela une stalle, pour y placer un lit, afin que toujours quelqu'un couche dans l'écurie. On doit aussi y avoir toute la nuit de la lumière à l'époque où les juments doivent mettre bas. Si l'on avait à construire à neuf une écurie, je recommanderais encore de placer dans son voisinage une chaudière de la contenance d'environ 50 litres ou plus selon le nombre de chevaux et avec laquelle on aurait facilement de l'eau chaude si utile en hiver pour laver les jambes des chevaux, les harnais, les voitures, ou pour mêler à l'eau que doivent boire les chevaux, surtout s'ils sont malades de la gourme.

Râteliers. — J'adopte un modèle de râtelier en bois : les deux arbres sont formés d'une perche de sapin sciée en deux, la distance de l'un à l'autre arbre est de 55 centimètres ; les fuseaux sont en bois de chêne polis à la plane ; la distance d'un fuseau à l'autre, mesuré de milieu à milieu, est de 10 centimètres.

Dans quelques écuries, on place les râteliers verticalement et on donne l'inclinaison de l'autre côté soit par le mur lui-même, soit par des planches. On a pour but de mettre les chevaux à l'abri de la poussière et de toutes les parcelles de fourrage qui peuvent leur tomber sur la tête. Mais si le foin est bien secoué, comme on doit toujours le faire, si l'on n'en met pas une trop grande quantité dans le râtelier, et si les chevaux sont chaque jour convenablement pansés, on ne doit pas s'apercevoir de ce petit inconvénient et la disposition verticale du râtelier en amène un plus grand, c'est de nécessiter un excédant de largeur de 40 cent.

Dans beaucoup d'écuries on a adopté des râteliers en fonte, forme de hotte ; s'ils coûtent plus cher, leur durée doit être indéfinie, tandis que le bois à la longue devient vermoulu ou pourri. Cependant ces râteliers en fonte sont susceptibles de se casser, non-seulement par des chocs, mais aussi spontanément par l'effet de variations subites de température (1). En outre il faut que chaque cheval ait le sien, et on ne peut y mettre à la fois autant de paille qu'il peut convenir chez le culti-

(1) Les râteliers en fer forgé sont beaucoup plus solides que ceux en fonte.

vateurs d'en donner aux chevaux pour passer la nuit. Par ces raisons je donne dans les écuries des cultivateurs la préférence aux râteliers en bois. Si l'on adopte la disposition verticale du râtelier, on peut le placer presque immédiatement au-dessus de la mangeoire et cette disposition est plus commode pour les jeunes poulains.

Mangeoires. — Les mangeoires sont en bois, en fonte, ou en pierre. Pour les écuries des cultivateurs, je donne la préférence aux mangeoires en bois. Elles doivent être en bois de chêne; larges en haut de 35 cent., au fond de 28 cent. et profondes de 25 cent. Le madrier qui forme le fond est épais de 8 cent., les parois sont épaisses de 6 cent.

Si on mêle à l'avoine du fourrage haché, ils en poussent à droite et à gauche une grande partie, ils retournent tout et cherchent les grains au fond de la mangeoire.

Les mangeoires en fonte sont en forme de coquille, ou elles sont carrées, de la même largeur et profondeur que les mangeoires en bois, et longues d'environ 50 centimètres.

Je n'approuve pas les mangeoires en fonte, forme de coquille, elles sont trop petites; un poulain ne peut y manger avec sa mère, et elles occasionnent une grande perte d'avoine et surtout de paille, ou autre fourrage haché quand on en donne aux chevaux. Peu de chevaux mangent tranquillement leur avoine s'il y a des étrangers dans l'écurie: ils sont inquiets; en été les mouches les tourmentent et par des mouvements de tête conti-

nuels ils perdent d'autant plus d'avoine que la mangeoire qui la contient est plus petite.

Si l'on adopte les mangeoires en fonte, de formes carrées, chacune doit être enchâssée dans un madrier de chêne qui remplit l'intervalle d'une mangeoire à l'autre, de manière que le fourrage que le cheval fait sortir de la mangeoire reste sur ce madrier, qui forme comme une table avec un rebord à la partie antérieure.

Pour augmenter la durée des mangeoires en bois on peut en garnir le fond d'une feuille de zinc. Le bord antérieur doit toujours être recouvert d'une bande de fer pour que les chevaux ne puissent le ronger.

On a aussi des mangeoires en pierre : elles se recommandent par leur longue durée, elles ont l'inconvénient de prendre plus de place parce que leurs parois sont plus épaisses et qu'il faut encore les garnir à leur partie antérieure d'une planche épaisse de 4 cent., large de 16 cent., à laquelle se fixent les anneaux, en outre, il arrive souvent qu'elles usent les dents des chevaux. Au lieu d'une planche, on peut garnir les mangeoires avec une barre de fer qui coûte à la vérité plus cher, mais est aussi d'une durée beaucoup plus grande. Les mangeoires en pierres se placent sur des massifs en maçonnerie qu'on doit autant que possible réduire à la largeur de simples piliers. Si la mangeoire repose en entier sur une maçonnerie qui s'avance aussi loin que la paroi antérieure de la mangeoire, il arrive souvent que les chevaux se heurtent les genoux de manière à enlever le poil et occasionner des grosseurs, lorsqu'ils sont impatients d'avoir de l'avoine ou de sortir. L'angle

inférieur de la mangeoire doit être arrondi. La pierre finit aussi avec le temps par se décomposer, on prolonge beaucoup sa durée en la couvrant d'une épaisse couche de goudron auquel on met le feu, et qui pénètre ainsi dans la pierre qui doit en être imbibée. La mangeoire est éloignée du mur de 10 cent. et une planche large de 16 cent. forme un plan incliné qui couvre l'intervalle entre la mangeoire et le mur. Comme chez les éleveurs les mangeoires doivent être à portée des poulains dès qu'ils commencent à manger; je ne leur donne qu'une hauteur de 90 cent. mesurée du sol au bord supérieur.

Le râtelier est à 40 cent. au-dessus de la mangeoire. C'est un soin important à avoir pour les poulains de ne pas placer trop haut les râteliers. Il y a des personnes qui le font par calcul, et qui tombent dans une grave erreur. On veut donner aux poulains l'habitude de s'étendre, de lever la tête, et on leur fait prendre des attitudes forcées qui peuvent nuire pour toujours à leurs articulations.

Si l'on considère un poulain s'allongeant avec effort pour atteindre le fourrage placé dans un râtelier trop élevé, on verra qu'il est droit sur son devant et presque bouleté, que derrière il y a une flexion outrée des paturons, que les jarrets prennent une direction trop droite, que la colonne vertébrale se plie de manière que l'animal est ensellé et que son encolure se renverse. Le poulain élevé à la pâture ne porte pas moins bien la tête que celui qui a pris sa nourriture au râtelier, et toujours et partout, il faut le moins possible contrarier la nature.

Chez les cultivateurs, les chevaux sont attachés à

l'écurie avec des chaînes, et ordinairement une chaîne suffit à un cheval. Il est cependant bon de garnir la mangeoire de trois anneaux dans chaque stalle ; on peut alors au besoin attacher un cheval par deux chaînes. Ordinairement la chaîne eoule dans l'anneau, entraînée par le poids d'un billot en bois que l'on met à son extrémité inférieure ; par cette précaution, on évite que le cheval se prenne dans sa chaîne quand il se gratte à la tête avec un pied de derrière ; cependant comme il n'est pas nécessaire que le cheval porte continuellement le poids du billot, on met dans la chaîne, à peu près au deux tiers de sa longueur, un anneau plus grand que ceux de la mangeoire ; lorsque le cheval baisse la tête et que le billot fait descendre la chaîne, elle s'arrête à cet anneau. La chaîne se fixe au licol ou par un crochet à ressort ou par un T. Les crochets sont bons tant que le ressort n'est pas usé ou forcé ; eomme cela finit toujours par arriver, je préfère le T qui ne doit pas être trop petit, et que l'on repasse dans un petit anneau ajouté à la chaîne. Il y a des chevaux qui se détachent d'une manière qu'on ne peut pas comprendre, si l'on ne prend avec eux beaucoup de précautions. Il y a aussi des chevaux qui se délicotent d'une manière merveilleuse ; un collier leur en ôte les moyens, mais le collier descend sur l'encolure et la dégarnit de crins ; on ajoute alors au licol une courroie qui n'est autre chose qu'un collier, mais pour laquelle une largeur de 4 cent. est suffisante, et que l'on unit à la têtère du licol. Cette courroie retient le licol à sa place, et le licol empêche la courroie de descendre sur l'encolure ; c'est ce qu'on

nomme licol de sûreté. Les licols des cultivateurs doivent être en cuir et servir en même temps de brides.

J'ai vu chez des officiers de cavalerie allemands des chevaux qui se délicotaient, attachés à la manière orientale par le paturon d'un pied de devant.

On peut aussi remplacer les anneaux des mangeoires par un tenon garni d'une petite poulie en métal, la chaîne coule mieux que dans l'anneau et fait moins de bruit.

Lorsqu'on donne à chaque cheval une mangeoire en fonte forme de coquille, on place en avant une tringle en fer (*fig. 8*), dont une extrémité tient à la mangeoire et l'autre est fixée près du sol au pilier qui soutient la mangeoire. La chaîne se termine par un anneau qui coule sur la tringle quand le cheval baisse ou lève la tête. Cette manière d'attacher les chevaux est bonne et peut s'appliquer à toutes les formes de mangeoires. S'il n'y a pas de pilier, on fixe l'extrémité inférieure de la tringle dans une pierre du pavé.

Si les chevaux sont placés dans des stalles, on fixe à chaque poteau à une hauteur d'environ 1 mètre 60 cent. deux chaînes légères ayant à leur extrémité un crochet. Lorsque le palefrenier retourne dans sa stalle un cheval pour faire la toilette de sa tête, ou lorsqu'un cheval sellé et bridé attend le moment de sortir, on l'attache par ces deux chaînettes dont les crochets se fixent aux anneaux du licol ou du mors du bridon.

On met aussi dans les boxes des chaînes semblables, fixées dans les murs et longues selon la largeur de la boxe. Ces boxes fermées de murs et qui ne sont autre

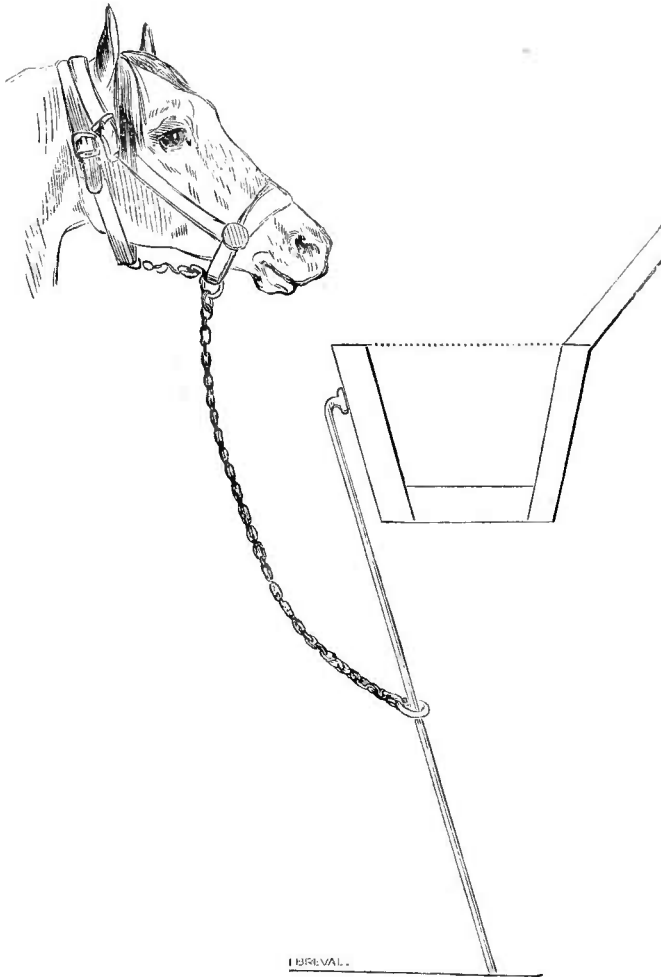


Fig. 8. — Mode d'attache à l'écurie.

chose que de petites écuries, ne se trouvent guère que dans des établissements où il y a du luxe. On peut cependant être dans le cas de vouloir enfermer seul un cheval malade, ou une bête qu'on ne peut pas laisser

voir ; mais à part ces cas exceptionnels, je trouve qu'il y a de la cruauté à séquestrer ainsi sans motif un pauvre animal. On sait quel supplice est l'isolement complet pour les hommes condamnés à la prison.

Les animaux aiment aussi la société, et les cultivateurs-éleveurs n'ont besoin ni du charlatanisme des entraîneurs, ni des précautions qu'on croit devoir prendre pour les chevaux de course.

La meilleure manière d'adoucir le caractère d'un cheval méchant, c'est de le bien traiter en lui inspirant le respect et la confiance et le mettant le plus possible en contact avec les autres animaux et avec les hommes.

Les meilleures boxes sont, à mon avis, celles que l'on trouve chez les marchands de chevaux ; la porte lattée permet aux chevaux de voir sur le passage et, dans chaque cloison en planches, il y a une ouverture grillée par laquelle les chevaux se voyent et ne peuvent pourtant se mordre.

En terminant ce qui est relatif aux écuries, je recommanderai un soin important pour les poulains, c'est d'arrondir tous les angles contre lesquels ils pourraient se heurter, et d'éviter tous loquets, verroux, clefs, ou autres objets saillants. Dans les établissements où l'on élève des chevaux de prix et où l'on ne veut négliger aucune précaution, on place aux portes d'entrée des rouleaux en bois qui tournent quand un cheval les heurte et diminuent beaucoup, s'ils ne détruisent complètement le danger des chocs. Il n'est pas rare que des poulains se blessent ou aient même une hanche déprimée en se heurtant. Ce dernier accident ne les

rend pas toujours boiteux, mais les défigure pour toute leur vie.

Fenêtres et portes. — Dans une écurie telle que je l'indique (*fig. 9*), on place deux fenêtres. Chacune a une longueur de 1 mètre 30 cent. sur une hauteur de 65 cent. Elles sont à 2 mètres au-dessus du sol. La fenêtre est fixée au châssis par le bas ; elle s'ouvre et se

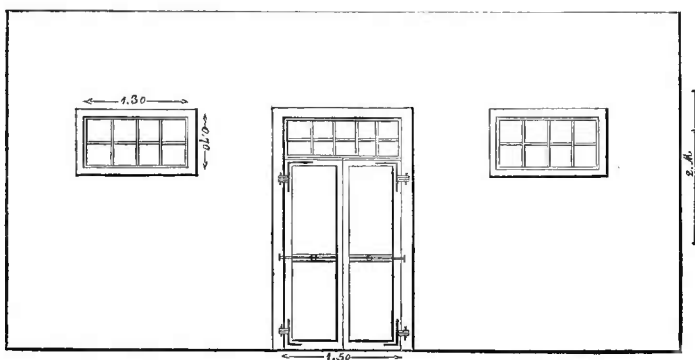


Fig. 9. — Vue extérieure d'une écurie.

ferme par le moyen de deux cordes et à l'aide de deux poulies. On peut ainsi donner de l'air à volonté, et même établir au besoin un courant d'air qui se trouvant près du plafond ne peut frapper les chevaux. Ces fenêtres ne se meuvent pas sur des charnières ou fiches, il y a une manière bien plus simple et plus économique. Elles se meuvent sur deux pitons ou pivots fixés près des deux angles inférieurs dans l'épaisseur du bois, et qui entrent dans le dormant. Cette ferrure n'est pas encore généralement connue, elle est très-bonne, et un ouvrier un peu intelligent ne sera pas arrêté par la difficulté de l'appliquer.

Si l'on a des fenêtres au midi, il est bon d'y mettre des volets ou mieux des persiennes pour préserver les chevaux des mouches pendant l'été.

Les meilleures fenêtres sont en fer, leur longueur et leur largeur sont les mêmes que si elles étaient en bois.

Il arrive quelquefois qu'une fenêtre tombant tout à coup par la maladresse de celui qui veut l'ouvrir, une casse considérable de verre a lieu; on prévient cet accident en fixant dans le mur, par deux crampons, une barre légère sur laquelle repose la fenêtre lorsqu'elle est à moitié ouverte.

Les portes doivent s'ouvrir en dehors; une largeur de 1 mètre 60 cent. suppose nécessairement une porte double, chaque battant doit, lorsque la porte est ouverte, s'appliquer exactement contre le mur, où on l'arrête au besoin par un crochet.

Si pour donner plus d'air on laisse les portes ouvertes, on les barre ordinairement par une chaîne; une manière préférable consiste à y placer un assemblage de deux planches longues chacune d'environ 2 mètres et larges de 15 à 20 cent. Un boulon réunit ces deux planches par leur milieu sans être assez serré pour qu'elles ne puissent jouer l'une sur l'autre. On les place en forme de X dans la porte, et elles sont arrêtées, ou dans l'espace qui est entre la porte et le montant de pierre, ou dans des tenons exprès.

J'emploie pour les portes extérieures d'écuries une fermeture très-simple et qui ne permet pas d'ouvrir à ceux qui ne la connaissent pas (*fig. 10 et 11*).

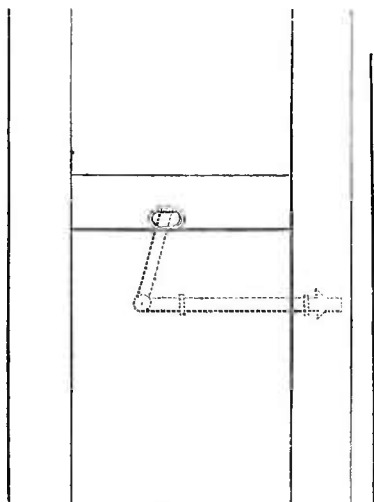


Fig. 40.

Fermeture d'écurie vue extérieurement.

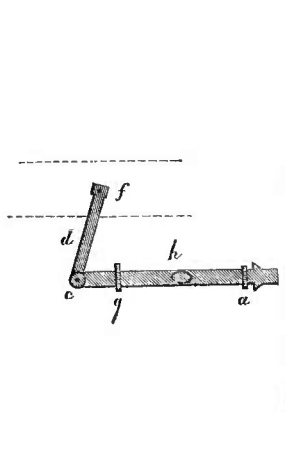


Fig. 41.

Fermeture d'écurie vue intérieurement.

Les instruments de pansage sont bien connus, il y a cependant un choix à faire.

Une bonne étrille ne doit pas être trop grande, et ses arêtes doivent former une courbe ; avec cette forme elle agit dans toutes les parties concaves que présente le corps du cheval, et on ne risque pas de le blesser ou tout au moins de lui causer de la douleur par le choc des angles contre les parties saillantes.

Les dents ne doivent pas être trop longues, leur action doit être proportionnée à la sensibilité du cheval, à l'épaisseur et à la longueur de son poil. Il y a des chevaux de race qui ne peuvent même pas du tout supporter l'étrille.

La brosse est l'instrument le plus essentiel pour bien panser un cheval. Avec une mauvaise brosse on peut

travailler longtemps sans parvenir à rendre la peau propre. Les meilleures brosses sont faites avec des crins de cheval.

Le peigne est plus ou moins fort, plus ou moins serré selon l'épaisseur de la crinière. Il ne doit ni couper ni arracher les crins.

Le bouchon est un instrument de pansage de rigueur dans la cavalerie. Chez les cultivateurs où l'on doit avoir toujours la paille à discrétion, on frotte avec une poignée de paille, qu'on renouvelle aussi souvent qu'il est nécessaire. Un bon palefrenier doit bouchonner en même temps des deux mains. On nettoye très-bien la peau d'un cheval qui a le poil fin et court, en le bouchonnant avec du foin un peu humide. On humecte légèrement ce foin quelques heures d'avance.

On doit encore avoir une éponge, une époussette faite d'une queue de cheval montée sur un manche, une autre époussette formée d'une pièce carrée de grosse serge ou d'une autre étoffe de laine, un cure-pied pour nettoyer les pieds des chevaux et enlever le gravier ou la terre qui peut rester sous les fers, des ciseaux pour faire le crin, et un pot contenant de la graisse mêlée de noir de fumée, avec une petite brosse, pour graisser les sabots des chevaux. Un *couteau de chaleur*, formé d'une lame flexible, non tranchante, que l'on saisit des deux mains par les deux extrémités, et qui sert à abattre la sueur, quand le cheval arrive à l'écurie tout trempé de sueur.

Pour les ciseaux, je suis d'avis qu'ils ne doivent pas rester entre les mains des domestiques, et qu'un éleveur

qui soigne ses chevaux avec amour, ne doit pas souffrir qu'un autre que lui leur coupe un seul poil sans son ordre exprès.

Les pieds des poulains devant être entretenus pour qu'ils ne se déforment pas et ne deviennent pas trop longs, il faut aussi avoir un rogne-pied, un brochoir, un boutoir et une râpe. Tout cultivateur doit savoir assez manier ces instruments pour n'avoir pas besoin d'un maréchal pour des opérations aussi simples. On doit même être en état, sinon de forger, au moins d'attacher un fer.

Pour compléter le mobilier de l'écurie, il faut encore une fourche en fer pour enlever le fumier, *on ne doit jamais souffrir que les gens d'écurie se servent d'une fourche en fer pour la litière*; une fourche en bois pour secouer la litière, un balai, une pelle en bois, une brouette pour emmener le fumier.

Dans les écuries de luxe et dans celles où il y a constamment une garde d'écurie, on ne laisse jamais de crottin et on l'enlève immédiatement dans une espèce de petite vanette faite exprès pour cet usage.

Des seaux pour abreuver les chevaux; ils sont en bois de chêne, cerclés en fer, et de la contenance de 15 à 20 litres. Si les mangeoires sont en bois, on met à chaque seau, à son bord supérieur, un crochet en fer, de forme carrée, par lequel on l'accroche à la mangeoire, soit pour laisser au cheval le temps de boire, soit pour le faire barboter. Un crible en fil de fer, pour cribler l'avoine. Une petite mesure d'un litre pour mesurer les rations. Une lanterne qui s'accroche à une poulie au

milieu de l'écurie. Si l'on donne aux chevaux du fourrage haché, qui doit être humecté, on a une caisse légère, en bois, forme de carré long, évasée sur les deux petits côtés, et garnie de deux ancs. On prépare dans cette caisse la ration de chaque cheval, ce qui est beaucoup plus commode que de faire le mélange dans la mangeoire.

Je n'ai pas parlé des couvertures; il en faut pour les cas de maladies. On se sert alors de grossières couvertures en laine, d'une couleur foncée. A cela près, je voudrais que les couvertures fussent bannies des écuries des cultivateurs. L'emploi qu'on en fait est presque toujours tout à fait irrationnel. On couvre fortement les chevaux à l'écurie; outre la couverture, on leur met souvent encore un camail, et, pour sortir, pour être exposés au froid et à la pluie, on les dépouille de tous ces vêtements. Tant qu'ils sont en mouvement, les chevaux ne souffrent pas du froid, mais dès qu'ils sont arrêtés, ils souffrent d'autant plus qu'ils sont habitués à être tenus plus chaudement.

Les engraisseurs, les marchands de chevaux, ne s'inquiètent guère de cela; ils tiennent les chevaux dans des écuries très-chaudes, ils les couvrent, ils les font boire chaud, et, pourvu qu'ils soient bien gras et luisants quand ils les vendent, les maladies de poitrine qu'ils leur préparent leur importent peu.

Les chevaux des cultivateurs doivent être robustes, capables de résister aux intempéries comme à la fatigue; leur poil d'hiver est un peu plus long, un peu plus rude, mais il est pour eux une couverture dont la nature

les pourvoit en bonne mère, et on ne doit pas leur en donner d'autre.

Si pourtant, en hiver, les chevaux sont obligés de rester en plein air, immobiles, exposés au vent, au froid, à la pluie, à la neige, alors il est très-convenable de les abriter sous une couverture qu'on leur ôte lorsqu'on les remet en mouvement. Dans ce cas, on voit quelquefois un pauvre charretier, qui aime son cheval, le couvrir de son propre manteau.

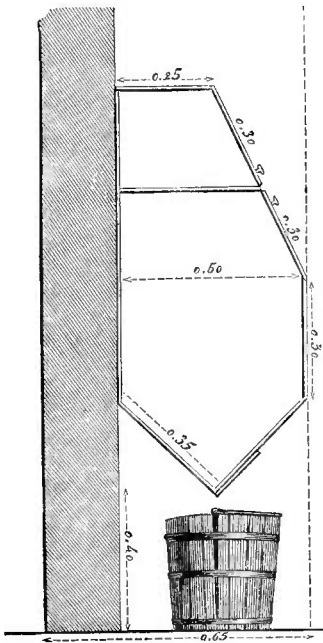


Fig. 42. — Coffre à avoine.
(Vu de profil.)

Je ne terminerai pas la disposition du mobilier de l'écurie sans parler du coffre à avoine (fig. 12 et 13). Le mieux est de le placer dans une chambre à fourrage attenante à l'écurie. C'est ce qu'on ne peut pas toujours. J'ai trouvé moyen d'en placer un dans l'écurie même, dans l'épaisseur d'un mur, sous une fenêtre. Il a 1 mètre 10 cent. de hauteur, 1 mètre 45 cent. de largeur, 45 cent. de profondeur, et il peut contenir 2 hectolitres d'avoine. Le fond, au lieu

d'être plat, forme un angle très-ouvert, auquel est adaptée une petite porte en coulisse. Cette dernière disposition donne la facilité de vider le coffre complètement et d'en faire sortir la

poussière qui ne manque pas de s'amasser au fond.

Sous ce coffre à avoine, il reste encore la place suffisante pour placer les seaux d'écurie.

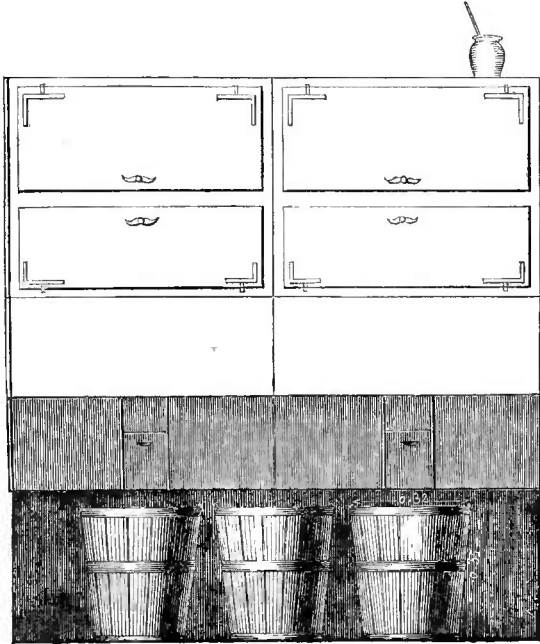


Fig. 13. — Coffre à avoine. (Vu de face.)

Pendant l'été, si un cheval à courte queue, un étalon par exemple, doit séjourner à l'écurie, c'est une bonne œuvre de le mettre à l'abri des mouches, par une très-légère couverture en toile.

CHAPITRE III.

Du pansage (1) des chevaux.

Un vieil adage dit : *Cheval bien pansé est à moitié fourragé*. Il serait malheureux pour les chevaux qu'on prît à la lettre cet adage, car le pansage le plus soigné ne remplace pas la nourriture.

La propreté est une vertu, et la propreté s'étend à toutes choses. L'ordre et l'exactitude dans le service sont de première importance dans une exploitation, et le pansage des chevaux doit avoir lieu régulièrement tous les jours. Enfin, pour la santé des chevaux, on ne doit pas laisser la poussière et la crasse s'accumuler sur leur corps, et boucher les pores de la peau, leurs jambes et leurs pieds doivent être débarrassés de la boue qu'ils rapportent à l'écurie par les temps pluvieux.

Les charretiers des cultivateurs ont généralement peu de temps à consacrer au pansage de leurs chevaux. Un homme a au moins deux, souvent quatre chevaux à soigner, et, outre les chevaux de travail, il y a presque toujours des poulains. Quand on attelle dès cinq ou six heures du matin, ce n'est ordinairement que pendant le repos de midi que les chevaux peuvent être pansés, et c'est seulement les jours où on n'attelle pas qu'ils peuvent l'être complètement. Cependant on doit toujours

(1) On doit dire le *pansage* d'un cheval et le *pansement* d'une blessure.

exiger que les chevaux soient propres, et un cheval ne doit jamais sortir de l'écurie souillé de fumier, la crinière en désordre, la tête couverte de débris de foin, ou la bouche et les naseaux barbouillés de son. Un charretier soigneux trouve toujours le temps de faire à ses chevaux la toilette indispensable, même celui de laver et de savonner les chevaux gris ou blancs.

Dans la cavalerie française, la durée du pansage est déterminée, et des appels de trompette indiquent aux cavaliers le moment d'étriller, de brosser, bouclonner, etc. De cette manière un homme remue les bras pendant le temps prescrit, et rigoureusement on ne devrait pas lui demander compte du résultat.

La méthode prussienne est beaucoup meilleure : on ne fixe pas aux soldats le nombre de quarts d'heure, ni la manière dont ils doivent panser leurs chevaux ; on exige que les chevaux soient propres et parfaitement propres. Comme le temps ne manque pas aux soldats, on les laisse libres sur la manière de l'employer, on s'inquiète seulement des résultats.

De même, je crois qu'il est bon de laisser aux charretiers et autres gens d'écurie une certaine liberté sur les heures de pansage et le temps qu'ils y consacrent. Quand on a un homme qui mérite quelque confiance, qu'on lui a remis de bons instruments de pansage, et qu'on a la certitude qu'il sait s'en servir, le maître n'a pas besoin de voir pendant combien de temps on étrille, mais seulement d'inspecter les chevaux au sortir de l'écurie et de s'assurer qu'ils sont suffisamment propres.

Quand les chevaux reviennent couverts de poussière,

ils doivent être époussetés hors de l'écurie, avant d'y entrer; ensuite on leur éponge les yeux et les naseaux.

Immédiatement après les avoir dégarnis, c'est-à-dire après leur avoir ôté les harnais, on les boucheonne, en frottant particulièrement les parties sur lesquelles portaient les harnais. C'est alors surtout qu'il ne faut pas les exposer aux courants d'air. Si un cheval est tout trempé de sueur après un travail extraordinaire, il est bon d'abattre la sueur avec le couteau de chaleur, puis on le boucheonne fortement et on le couvre. Une bonne méthode est alors d'étendre de la paille entre le cheval et la couverture.

Les écuries des cultivateurs ne sont pas pourvues d'une quantité de couvertures comme les écuries de luxe.

Dans les circonstances ordinaires, les chevaux doivent toujours être ramenés au pas à l'écurie. Si l'on est forcé d'arriver jusqu'à l'écurie à une allure rapide, et que la température ne soit ni froide ni pluvieuse, on fait promener les chevaux au petit pas avant de les rentrer.

Si les chevaux sont couverts de boue, et ne sont pas en sueur, et qu'on ait près de soi une rivière ou un étang, on les y fait passer pour les laver, de manière à ce que l'eau ne leur vienne que jusqu'au ventre. Si la température est froide, ou s'ils ont trop chaud pour qu'on puisse les faire entrer dans l'eau, on devrait, comme les Anglais, leur laver les jambes avec de l'eau chaude. Les Anglais, après une chasse, lavent à leurs chevaux les jambes avec de l'eau chaude, puis les enveloppent de bandes de flanelle.

Chez les cultivateurs, on se contente d'abattre la boue et de bien essuyer avec de la paille, les jambes et les parties mouillées. On ne négligera pas de laver les pieds, et s'il est nécessaire, de les nettoyer avec le cure-pied.

Les chevaux de luxe toujours couverts à l'écurie, ont le poil court et fin, et c'est surtout avec la brosse et le bouchon qu'on les panse ; les chevaux communs ont la peau moins fine ; en hiver ils sont souvent couverts d'une épaisse fourrure, et c'est surtout l'étrille qui doit enlever la crasse qui se forme sur leur peau.

Pour bien panser un cheval, il faut une bonne étrille et une bonne brosse. C'est une mauvaise économie que d'avoir de mauvais outils, qui fonctionnent mal et qui durent peu.

On abuse quelquefois du pansage. Il y a des chevaux de luxe qui sont soumis à des frictions journalières tellement prolongées, qu'elles doivent occasionner à la peau un état d'irritation préjudiciable à la santé de l'animal. Cet excès n'est pas à craindre chez les cultivateurs, car la plupart au contraire négligent trop les soins de propreté pour leurs chevaux.

CHAPITRE IV.

De la ferrure.

La nécessité de ferrer les chevaux est une suite de l'état de domesticité auquel nous les avons réduits. Tel que nous l'avons fait pour nos besoins, le cheval est généralement plus lourd qu'il ne serait dans l'état de nature ; transporté des plaines sèches de l'Asie dans des

pâturages humides, il a pris une autre conformation, la corne de ses sabots a perdu de sa dureté, et elle n'est pas capable de résister à la marche sur un sol pierreux et surtout sur nos grandes routes, ou sur le pavé de nos villes. Mais si la ferrure est devenue indispensable pour conserver les pieds des chevaux, elle a aussi bien des inconvénients, et mal appliquée elle a déjà rendu boiteux, ou mis tout à fait hors de service bien de bons chevaux. Aussi le véritable amateur de chevaux doit être en état sinon de ferrer lui-même un cheval, tout au moins de guider un maréchal et de lui montrer comment chaque cheval doit être ferré suivant la conformation de ses pieds.

Pour bien ferrer un cheval il faut d'abord connaître la structure intérieure du pied, les indications à remplir en garnissant le sabot de fer et les inconvénients qui peuvent résulter d'une mauvaise ferrure. S'il y a de bons maréchaux, il y en a malheureusement en plus grand nombre qui ne sont que des routiniers ignorants et dont l'amour-propre n'est pas le moindre défaut. Un bottier qui veut nous fournir une paire de bottes bien faites et ne nous gênant pas, prend avec soin la mesure de notre pied, le maréchal ne se donne pas ordinairement cette peine. Il ne fait pas le fer pour le pied, il ajuste le pied au fer ; la corne se laisse brûler et tailler. Quand une paire de bottes nous blesse ou nous gêne, nous la rendons à celui qui l'a faite, mais si le pauvre cheval souffre, il ne peut pas se plaindre, et trop souvent son maître ne s'aperçoit du mal que lorsqu'il n'est plus temps d'y remédier.

« Si les pauvres chevaux pouvaient, comme les chiens, en appeler par leurs plaintes à la pitié de l'homme, les cœurs les plus durs saigneraient, et l'on s'abstiendrait d'actes que l'on commet avec tranquillité et indifférence, uniquement parce que la malheureuse bête souffre avec une muette résignation. » (Miles.)

Lafosse dit que sur cent chevaux boiteux, il y en a quatre-vingt seize qui boitent du pied.

Les maréchaux de village sont généralement les plus mauvais, et cependant les chevaux des cultivateurs sont ceux dont les jambes et les pieds se conservent le plus longtemps, parce que leurs travaux sont réguliers, leurs allures lentes et qu'ils marchent rarement sur le sol dur des grandes routes. Dans les terres de sable et dans des terres argileuses exemptes de pierres, on peut souvent se dispenser de ferrer les chevaux, au moins des pieds de derrière.

Dans la cavalerie prussienne, lorsque, pendant l'hiver, la glace et la neige ne permettent de sortir les chevaux que pour aller de l'écurie au manège, beaucoup ne sont pas ferrés. Avant de laisser ainsi un cheval sans fers, on doit d'abord s'assurer qu'il peut s'en passer et que sa corne n'est ni trop tendre, ni trop sujette à s'éclater. On doit, si on le laisse non ferré, parer les pieds aussi souvent qu'il est nécessaire pour que leur forme ne s'altère pas. Un grand abus chez les cultivateurs, c'est de croire que quand les chevaux ne travaillent pas on n'a pas besoin de s'inquiéter de leurs pieds. On les laisse quelquefois sur le fumier avec les mêmes fers pendant deux à trois mois d'hiver, et il en résulte sou-

vent la perte des aplombs, des sabots de travers, des fourchettes pourries, etc. J'ai vu de jeunes chevaux devenus ainsi boiteux d'une manière incurable, parce que les sabots s'étaient déformés de manière que le petit pied contenu dans l'enveloppe extérieure avait aussi éprouvé des altérations auxquelles il était impossible de remédier.

Les fermiers, surtout ceux qui habitent des fermes isolées, trouveront ordinairement de l'avantage à avoir chez eux une forge. Il y en a peu qui aient assez d'ouvrage pour occuper continuellement un maréchal, mais je pense que partout on trouvera un maréchal du voisinage qui viendra travailler à la journée quand on aura besoin de lui.

Une forge semblable ne demande pas un grand espace. La mienne a 4 mètres carrés, elle serait plus commode si elle avait 4 mètres de largeur sur 5 mètres de longueur.

Si on le peut, on fera bien de ménager un espace suffisant pour mettre le cheval qu'on ferre à l'abri de la pluie et du froid en hiver et des mouches en été.

Voici quels sont à peu près les frais d'établissement ; je ne m'occupe pas de ceux du local, je suppose qu'il existe :

La construction du foyer	25 fr
Un soufflet.	90
Une enclume.	180
Une bigorne	15
Un étai.	60
Marteaux, tenailles, limes, etc	25
	<hr/>
	395

Ces prix sont ceux de Metz.

Pour commencer on n'a que peu d'outils à acheter. Le maréchal doit ensuite faire lui-même la plupart de ceux dont il a besoin.

Les outils nécessaires pour préparer le pied à recevoir le fer et pour attacher le fer sont :

Le *rogne-pied*, lame en fer qui sert à abattre de la muraille ; on s'en sert en frappant dessus avec le brochoir.

Le *brochoir*, nom particulier au marteau de maréchal.

Le *boutoir* qui sert à parer le pied, en enlevant ce qu'il y a de trop à la sole et à la fourchette, et unissant les parties de la muraille sur lesquelles on a déjà agi avec le rogne-pied.

Les *tricoises*, nom particulier à la tenaille.

La *râpe*, qui sert, après que le fer est attaché, à unir la muraille dans sa partie inférieure et à la mettre de niveau avec le fer.

Le *repoussoir*, petit poinçon qui sert à élargir les contre-péçures des fers, et à faire sortir les vieilles souches (fragments de clous) qui peuvent être restés dans la corne.

Les maréchaux allemands ont encore une pièce fort commode pour terminer la ferrure des pieds de devant et qu'on nomme *la chèvre*. C'est un morceau de bois rond, long d'environ 33 cent. et d'un diamètre d'environ 15 cent. Une des extrémités est arrondie et élevée au-dessus du sol par deux pieds hauts d'environ 16 cent., et qui s'écartent l'un de l'autre comme les pieds d'un tréteau. L'autre extrémité est coupée obliquement pour qu'elle pose à plat par terre. Quand le fer est attaché, le

palefrenier, allongeant l'une après l'autre les jambes de devant du cheval, pose les pieds sur la chèvre. C'est alors que le maréchal fait agir la râpe, puis donne aux *rivets* un dernier coup de brochoir.

Étamper, c'est enfoncer les clous qui attachent le fer au sabot.

Les étampures sont les trous du fer dans lesquels passent les clous.

On étampe gras quand une muraille épaisse permet de prendre avec les clous plus de corne et d'éloigner les étampures du bord extérieur du fer. *On étampe maigre* quand au contraire on rapproche les étampures des bords du fer. Le fer a *deux faces*, l'une inférieure qui pose directement sur le sol, l'autre supérieure, sur laquelle pose le pied du cheval. Il a deux *bords* ou *rives*, l'une interne, l'autre externe.

La *pince* du fer est la partie qui répond à la même partie du sabot.

On appelle *voûte* l'espace de la rive intérieure correspondant à l'étendue de la pince.

Les *branches* se rapportent aux mamelles et aux quartiers du sabot, et comprennent l'étendue du fer depuis la voûte et la pince jusqu'aux *éponges*.

Les *éponges* forment les extrémités des deux branches.

Les *crampons* sont deux éminences en forme de crochets que le maréchal forme en relevant à angle droit les extrémités des branches.

Les *pinçons* sont formés par une espèce de griffe levée sur l'épaisseur du fer à la pince des pieds de derrière et qui se rabat sur la muraille. Le pinçon est destiné à

donner de la solidité au fer et à le mettre en état de mieux résister aux ébranlements qu'occasionne le choc des pieds de derrière contre ceux de devant.

C'est seulement par exception que quelquefois on forme un pinçon à une autre partie du fer qu'à la pince.

Il y a des localités où l'on fait un pinçon aux fers de devant comme à ceux de derrière.

L'ajusture est une courbure que l'on donne au fer dans deux sens : d'abord par une légère inclinaison de la rive extérieure à la rive intérieure pour que le fer soit en contact avec la muraille seule et ne puisse pas presser la sole ; ensuite c'est la courbure du fer qui, des éponges jusqu'au delà des quartiers, se relève légèrement vers la pince. C'est une imitation de la conformation du dessous des pieds d'un cheval qui a marché quelque temps sans fers, elle rappelle un peu aussi la figure de la chaussure de l'homme ; cette forme arrondie facilite la marche par un léger mouvement de balancement d'avant en arrière.

On appelle *entolure* une pente exagérée de la rive externe à la rive interne, telle qu'on est parfois forcé de la donner aux fers, pour des pieds combles dont la sole bombée est plus élevée que la muraille.

Proportion des fers. On a formulé pour les fers des dimensions que je ne crois pas utile de reproduire, parce qu'elles doivent varier suivant la conformation du pied et la nature du service des chevaux ; quant à la longueur des fers, Bourgelat veut qu'ils soient longs et qu'ils garnissent beaucoup les talons ; Lafosse les veut plus courts, il veut que la fourchette appuie sur le sol

On reproche aux fers longs d'éraiser les talons, de les fatiguer s'ils sont bas et faibles, de disposer les chevaux à se déferrer et à forger. D'un autre côté, il y a bien des pieds qui ne peuvent pas supporter les fers courts de Lafosse. Je erois qu'il faut prendre un milieu entre ces deux opinions extrêmes ; mais qu'il est plus dangereux de ferrer trop long que trop court. En outre le mode de ferrure doit varier, selon la conformation du pied et selon le travail auquel le cheval est soumis et le sol sur lequel il doit marcher.

Bien des cultivateurs, par économie et pour faire moins souvent ferrer leurs chevaux, demandent des fers très-longs ; il en résulte un double inconvénient, celui d'abord des fers trop longs, puis celui des pieds trop longs, également dangereux pour les chevaux qui travaillent et pour ceux qui restent à l'écurie.

Les fers *trop étroits*, c'est-à-dire dont les branches sont trop rapprochées, ont encore plus d'inconvénients que les fers trop longs. Dans la cavalerie prussienne, au lieu de faire les branches droites et débordant la muraille près des talons, on les fait rentrer en leur donnant une légère courbure qui suit celle du pied, et cela par le motif que, dans les manœuvres, le cheval voisin peut appuyer son pied sur la branche qui débord, d'où il peut résulter, l'arrachement du fer, des atteintes et des chutes. Mais ce qui résulte certainement de cette ferrure, c'est qu'elle ruine les talons, et rend boiteux beaucoup de chevaux.

La preuve évidente du vice de cette ferrure, c'est que des chevaux qu'elle avait rendus boiteux et qui

ont été réformés, se sont remis chez les cultivateurs.

Les opinions varient de même à l'égard des *crampons*.

Les uns les proscrivent, d'autres les recommandent.

En Allemagne leur usage est général. S'ils ont peu de hauteur, 10 à 15 millimètres, ils ne peuvent nuire au pied du cheval, ils lui donnent de la solidité sur un terrain glissant et ils protègent la fourchette en l'éloignant du sol pierreux des grandes routes.

Dans le Nord, où on est dans la nécessité de ferrer les chevaux à glace pendant l'hiver, on garnit le fer de trois crampons, un à la pince et deux aux extrémités des branches. Ces crampons sont en acier, et au lieu d'être carrés comme les crampons ordinaires, ils sont tranchants. Il en résulte souvent des atteintes et de dangereux coups de pied, et les jambes des chevaux fatiguent beaucoup plus, surtout s'ils sont obligés de trotter; mais il arrive souvent que sans crampons les chevaux seraient tout à fait hors d'état de marcher surtout dans les montées et dans les descentes.

Un soin important dont se dispensent souvent les cultivateurs, c'est de faire referrer le cheval, si un crampon casse. Si un fer se casse, on se perd, on peut se dispenser de faire referrer les quatre pieds, mais on doit ferrer en même temps les deux pieds de devant ou les deux pieds de derrière, afin qu'ils soient toujours à la même hauteur.

Si un pied est plus long que l'autre, ou s'il manque un crampon à un fer, il en résulte une irrégularité et une difficulté dans la marche, qui doit nécessairement

faire souffrir les articulations, particulièrement celle des boulets.

Les *clous* qui servent à attacher les fers ont une forme particulière. On distingue dans le clou, la tête, la lame et la pointe. La tête est conique et doit se loger en partie dans l'étampure le plus exactement possible. La lame doit être juste avec le fond de l'étampure. Ces deux conditions sont importantes; autrement lorsque la partie de la tête qui débordé le fer est usée, ou lorsque, par la marche sur un terrain dur, le clou s'enfoncé davantage, alors le fer perd sa solidité, les rivets débordent la muraille, le fer risque de se détacher et le cheval de se couper.

Les clous doivent être en rapport avec les dimensions du pied, la nature de la corne et le poids du fer qu'ils ont à maintenir; une lame trop épaisse fait éclater la corne, trop déliée elle manque de solidité.

Lorsque les clous sont enfoncés, le maréchal en coupe la pointe avec les tricoises, laissant seulement une longueur d'environ deux millimètres qu'il rabat sur la muraille. C'est ce qu'on nomme *les rivets*.

Lorsque le cheval est bien ferré, les rivets ne dépassent pas la corne et ils sortent tous à la même hauteur de manière qu'ils forment une ligne régulière autour du sabot.

On dit que le maréchal *broche en musique* quand les pointes des clous sortent irrégulièrement l'une plus haut, l'autre plus bas.

Je ne décrirai pas les nombreuses variétés de fers, il existe pour cela des traités spéciaux; ce qu'il importe

surtout au cultivateur de savoir, ce sont les règles générales de la ferrure, applicables à tous les chevaux dont les pieds sont bien conformés.

Comme je l'ai déjà dit, le premier soin à avoir, c'est de rogner et de parer les pieds des poulains, pour leur conserver une bonne forme longtemps avant qu'il soit question de les ferrer.

On ne doit pas attendre pour ferrer les chevaux que les fers soient usés ou se détachent. Dès qu'on s'aperçoit que les pieds deviennent longs, on doit faire ferrer; cela arrive au bout d'environ quatre semaines.

On doit autant que possible ferrer les quatre pieds en même temps, mais toujours au moins les deux pieds de devant ou les deux pieds de derrière.

Lorsque le maréchal a détaché le vieux fer, et avec les précautions nécessaires pour ne pas faire éclater la corne en arrachant les vieux clous, il commence par abattre avec le rogne-pied la partie trop longue de la muraille, ensuite il pare avec le boutoir. Le défaut ordinaire des maréchaux est de trop parer. Ils ne doivent enlever de la sole et de la fourchette que les parties qui se détachent d'elles-mêmes. On ne doit surtout pas souffrir qu'ils creusent les talons. Les talons fortement parés se dessèchent, se resserrent, et il en peut résulter à la longue l'eneastelure, si les pieds sont naturellement étroits.

Le pied étant paré le maréchal y applique le fer rouge et par les empreintes qu'il laisse, les parties encore trop hautes lui sont indiquées, il les abaisse avec le boutoir, et il finit d'ouvrir avec la râpe. Il y a des per-

sonnes qui exigent que le fer soit appliqué à froid, parce que les maréchaux brûlent trop et risquent d'estropier les chevaux. La corne brûlée et amollie par le contact du fer rouge se coupe bien plus facilement et cette manière est favorable à la paresse de l'ouvrier qui souvent en abuse. D'un autre côté, il est difficile que le fer posé à froid s'applique au pied aussi exactement que quand il est chaud, et si on ne brûle pas trop, si le fer rouge ne reste sur le pied qu'un instant, ce temps suffit pour y laisser son empreinte ; je crois que cette application n'a pas d'inconvénients, c'est seulement l'abus qu'il faut empêcher.

On doit ensuite avoir soin que le fer soit forgé pour le pied et non pas le pied ajusté au fer.

Les fers doivent être suffisamment longs, sans l'être trop, ouverts autant que possible, sans trop déborder.

Relativement à l'attache du fer les maréchaux disent, *pince devant, talon derrière*, ce qui signifie qu'aux pieds de devant les clous doivent se trouver plus près de la pince qu'aux pieds de derrière. Aux pieds de devant la corne de la muraille s'amincit de la pince aux talons, et aux pieds de derrière la muraille près des talons a plus d'épaisseur qu'aux pieds de devant. La corne a plus d'épaisseur au quartier extérieur qu'au quartier intérieur.

On doit toujours laisser aux talons autant de liberté que possible. Le sabot a une élasticité dont la ferrure ne le prive pas entièrement et qu'il faut tâcher de lui laisser.

Ce qui prouve cette élasticité, c'est que quand on

détache un vieux fer, on remarque qu'à sa face supérieure il est poli à la partie de chaque branche où portent les talons. Lorsque le pied posant à terre supporte le poids du corps, les talons s'ouvrent et ils se resserrent lorsque le pied se lève de nouveau. C'est un fait dont on peut s'assurer en mesurant la largeur du pied non ferré, lorsqu'il pose à terre supportant le poids du corps du cheval, et en mesurant ensuite le même pied lorsqu'il est levé.

On doit veiller à ce que les maréchaux n'abusent pas de la râpe et son action ne doit s'étendre, dans aucun cas, au-dessus des rivets. La corne est recouverte d'une sorte de pellicule grasse qui la protège, et si on l'enlève on fait au sabot de véritables plaies qui altèrent sa substance.

Il arrive quelquefois qu'un cheval se coupe, par faiblesse ou par défaut de conformation. La ferrure demande alors des soins particuliers. Le premier est de faire la branche intérieure des fers plus courte et plus étroite, et de connaître quelle partie du fer heurte le boulet du pied opposé. Si on est dans le doute, on noircit les sabots, on fait trotter le cheval et on voit à quelle partie la couleur est enlevée. Si c'est la partie correspondante à la mamelle du sabot qui frappe le boulet, il est difficile de remédier complètement au mal.

C'est surtout de la ferrure que dépend la conservation ou la ruine des pieds des chevaux, il est pourtant encore d'autres soins à avoir.

Si un cheval a la corne très-dure et sèche, il est bon de l'amollir avant de le ferrer. Pour cela, vingt-quatre

heures avant de le ferrer, on remplit le pied de bouze de vache, qu'on renouvelle lorsqu'elle commence à se dessécher.

Un moyen plus sûr d'amollir la corne et que l'on emploie pour refaire des pieds encastelés ou déformés par la fourbure, consiste à placer chaque jour, pendant plusieurs heures, les pieds du cheval dans une espèce de mortier formé d'argile délayée ou d'argile et de bouze de vache. Cette argile se met devant la mangeoire sur le pavé, ou mieux dans une caisse en bois que l'on peut ôter à volonté. On peut donner à cette caisse 1 mètre de longueur, 60 centim. de largeur et 15 centim. de hauteur.

Tous les pieds et surtout ceux qui ont une corne sèche et cassante, doivent être graissés.

Les cultivateurs devraient le faire pour tous leurs chevaux une fois par semaine. Quand on n'a qu'un ou deux chevaux, une eouenne de lard est pour cela excellente et tous les jours le palefrenier ou charretier la passe sur les sabots lorsque le pansage est terminé ; si l'on a plusieurs chevaux, on fait un mélange de graisse et d'huile, auquel on ajoute un peu de noir de fumée et qu'on étend avec une brosse.

Quand on fait entrer les chevaux tous les jours dans l'eau pour les abreuver, il est d'autant plus utile de leur graisser les sabots. Les pieds de derrière demandent moins de soins que ceux de devant ; ils sont plus ouverts, la corne est plus haute, enfin ils sont humectés par le fumier, tandis que ceux de devant sont toujours secs.

On a donné, sous le nom d'onguent de pied, beau-

coup de composition^{ms}, en voici une qui a été recommandée, mais que je trouve trop compliquée et aussi trop chère pour les cultivateurs :

Saindoux	}	par parties égales.
Cire jaune		
Huile douce		
Térébenthine		
Miel		

On fait fondre à un feu doux l'huile, le saindoux et la cire, on ajoute ensuite la térébenthine et le miel et on remue jusqu'à ce que le mélange soit refroidi.

Autre composition :

Saindoux	}	par parties égales.
Térébenthine		
Huile de laurier		

On croit à l'huile de laurier la propriété de favoriser la croissance de la corne. Ce dernier onguent convient surtout lorsque, par suite d'une opération ou d'un accident, une portion de corne a été enlevée.

Voici enfin une autre composition beaucoup plus simple, que l'on emploie au haras de Deux-Ponts et que je crois aussi bonne :

Graisse.	42 kil.
Goudron	4,500
Cire..	4

On mêle d'abord la graisse et le goudron, puis on ajoute la cire fondue en la versant lentement et en agitant.

Pour les chevaux, comme ceux d'un haras, qui ne

travaillent pas journellement, il faut au moins une fois par semaine leur laver et brosser les sabots.

En été, si le mélange est trop fluide, on peut augmenter la proportion de cire.

I. — De la ferrure des chevaux difficiles.

Quand les poulains ont été élevés avec les soins que j'ai indiqués, ils sont toujours faciles à ferrer. Mais s'ils ont été gâtés c'est souvent une tâche difficile que de les remettre et de les habituer à se laisser ferrer sans résistance.

On trouvera d'utiles conseils dans une petite brochure, traduite de l'allemand, intitulée de la *ferrure sans contrainte*, par Constantin Balassa, officier de cavalerie autrichienne.

On doit toujours éviter les moyens violents, ils ne sont jamais sans danger, pour les chevaux et pour les hommes, et si on les a une fois employés, il faut y recourir toujours, tandis qu'avec la douceur et la patience on amène les chevaux à se laisser ferrer sans difficulté.

Pour l'emploi de ces moyens de douceur mêlée de sévérité, je renvoie à ce que j'ai dit au chapitre de l'éducation des jeunes chevaux. Il est difficile de donner des préceptes positifs, mais celui qui a la volonté de réussir, de l'empire sur lui-même, de la patience, de la persévérance, celui-là réussira. Si le cheval a été maltraité à la forge, s'il la connaît et la craint, on ne doit pas l'y conduire, il y a des chevaux qu'on ne peut faire approcher de la forge et qui se laissent ferrer à l'écurie.

Si on voit que le maréchal fait peur au cheval, on lui fera quitter son tablier de cuir.

On essaiera de donner au cheval de l'avoine par petites portions, qui sont la récompense de sa docilité.

Il y a des chevaux qui ne peuvent pas souffrir d'être attachés quand on les ferre. Il y en a qui restent tranquilles en plein air et bridés. Le caveçon est ordinairement ce qu'il y a de mieux pour tenir un cheval difficile. Celui qui surveille le ferrage se place devant le cheval, il tient la longe du caveçon de la main gauche, il lui passe la main droite sur le front, au-dessus des yeux, comme je l'ai expliqué, il lui parle, il le flatte, au besoin il le menace de la voix et du regard.

Il est essentiel d'être bien secondé par celui qui tient le pied du cheval, il doit être fort et ne pas craindre les coups de pied, et il doit se poser et tenir le pied de manière à ne pas faire souffrir le cheval. Souvent celui qui est chargé de faire ferrer un cheval lui tient la jambe dans une position si gênée et pendant si longtemps que la douleur force à la fin la pauvre bête à chercher à se délivrer de la torture qu'on lui fait subir.

Enfin je répéterai ce que j'ai dit à l'égard du dressage des chevaux : si le cheval qu'on veut ferrer est dans un état d'exaltation tel qu'on ne puisse le calmer, il faut renoncer pour le moment à une lutte qui se terminerait à l'avantage du cheval ; il faut le laisser tranquille et attendre au lendemain.

Un bon palefrenier peut beaucoup aider à préparer un cheval à se laisser ferrer, en lui inspirant la confiance et l'habituant tous les jours à se laisser lever les pieds.

Il y a des circonstances où l'on est pressé de faire rattacher un fer et forcé de recourir à des moyens violents; souvent le torchenez et les pinces aux oreilles sont sans effet, je crois que le moyen le plus puissant est ce qu'on nomme le bridon hongrois. On prend un trait, ou une corde ayant à une de ses extrémités un anneau dans lequel on passe l'autre extrémité pour faire un nœud coulant; on place cette corde dans la bouche et par-dessus la tête du cheval, comme si c'était un bridon, de manière que le nœud coulant se trouve en haut au-dessus de l'oreille, la corde agit dans la bouche sur la commissure des lèvres, et on tire graduellement jusqu'à ce qu'elle produise un effet suffisant. Le cheval lève la tête, renverse l'encolure, s'accule sur son derrière, et souvent alors il se laisse lever les pieds et ferrer sans résistance. On voit qu'il éprouve une douleur cruelle, aussi c'est un moyen dont on ne doit user qu'avec une grande réserve et que j'ai presque regret d'indiquer.

Si l'on était forcé d'employer des cordes pour ferrer un pied de derrière, ce qu'on appelle ferrer à la plate longe, on fixe la corde au paturon du pied à ferrer, mais au lieu de la tendre ainsi sans autre précaution, on doit la faire passer dans un anneau que l'on a fixé à la queue du cheval, s'il est à tous erins. Pour cela on passe une quantité suffisante de erins dans l'anneau, puis on les relève et on trousse solidement la queue, de manière que l'anneau soit un peu plus bas que l'extrémité du tronçon. Non-seulement le pied se trouve ainsi mieux maintenu, mais la tension de la corde exercée sur la queue du cheval une action qui contribue à le maîtriser.

Outre cette corde, il est bon d'en avoir une seconde fixée de même au paturon et qui fait le tour de l'encolure. Elle sert à empêcher le cheval de frapper en arrière, et on lui laisse la longueur suffisante pour qu'un homme puisse tenir le pied soulevé au point le plus convenable pour le ferrer.

Ce moyen ne devrait être considéré que comme une ressource désespérée, il est toujours dangereux, il peut occasionner des chutes, des luxations, et si on l'a une fois employé il faut y recourir chaque fois.

On peut résumer ainsi les préceptes de la ferrure des chevaux d'agriculture :

Parer et soigner les pieds des poulains pour leur conserver une bonne forme.

Ferrer les poulains, avec des fers légers sans crampons, dès qu'on s'aperçoit que leur sabot souffre.

Entretenir les pieds des chevaux en les graissant une fois par semaine.

Ne pas laisser les fers plus de quatre à six semaines sans les relever, ou les renouveler

Surveiller le maréchal pour qu'il détache les vieux fers avec précaution et sans arracher des éclats de corne.

Ne lui laisser que très-peu parer la sole et la fourchette, ne pas souffrir qu'il creuse les talons.

Prendre la mesure du pied et choisir des fers qui aient les dimensions convenables.

Que les fers soient forgés avec soin et de la forme déjà expliquée.

Ne brûler qu'autant qu'il est nécessaire pour reconnaître les parties du pied qui sont encore trop hautes,

unir avec la râpe, et de manière que le fer s'applique exactement partout.

Ne jamais râper le sabot plus haut que les rivets.

Ferrer toujours en même temps les deux pieds de devant ou de derrière.

Le prix de la ferrure varie, selon les prix du fer, de la houille et de la main-d'œuvre, selon la taille des chevaux, selon le genre de travail auquel ils sont soumis et selon la nature du sol.

Aussi les auteurs allemands qui se sont occupés de cette question varient-ils de 7 fr. 50 c. à 16 fr. par an et par cheval, quand on a un abonnement avec le maréchal.

Lorsque j'étais abonné je payais 12 fr. par an par cheval, pour des chevaux de moyenne taille et marchant peu sur une grande route.

II. — Des travaux.

On a inventé pour ferrer les chevaux difficiles divers appareils, auxquels on a donné le nom de *travails*. Dans les casernes de cavalerie bavaroise, il y a près de la forge une portion de mur recouverte d'une toile rembourrée de foin, pour que les chevaux ne puissent pas se blesser ou s'écorcher contre le mur. Le cheval à ferrer est placé contre le mur et attaché eourt à un anneau. Pour ferrer les pieds de derrière, on lui met au pied qu'on veut ferrer une entrave à laquelle tiennent deux cordes. L'une de ces cordes est fixée en avant, autour de l'encolure, elle empêche le cheval de frapper en arrière, l'autre est tenue par deux hommes qui sou-

lèvent le pied à la hauteur convenable ; enfin deux ou trois autres poussent le cheval contre le mur et l'y tiennent fixé, l'empêchant de se jeter de côté ou de se laisser tomber. De cette manière, les pieds de derrière sont promptement ferrés et sans danger, mais la difficulté reste la même pour les pieds de devant.

On peut remplacer une partie des hommes par trois sangles, tenant à des anneaux fixés dans le mur. Deux de ces sangles sont verticales et passent sous le corps du cheval, l'une en avant près des coudes, l'autre en arrière près des membres postérieurs. La troisième est horizontale et elle passe sur le corps du cheval dans toute sa longueur, depuis l'épaule jusqu'à la fesse. A l'aide de ces trois sangles, on peut appuyer le cheval contre le mur et l'y maintenir, de manière qu'il ne puisse s'en écarter. C'est ce qu'on nomme le *travail-muraille*. Il est le plus simple, mais on lui a trouvé dans l'usage des inconvénients qui font qu'il est peu employé.

Le travail le plus connu, est une sorte de cage en bois, dans laquelle on fait entrer le cheval qu'on y fixe au moyen de courroies. Le travail, qu'on ne rencontre en France qu'exceptionnellement, est d'un usage général en Belgique. Voici ce qu'en dit, dans son *Traité de chirurgie vétérinaire*, M. Brogniez, professeur à l'École vétérinaire de Bruxelles :

« Il est étonnant qu'on ne veuille pas de travaux
 « en France ; c'est, dit-on, parce que ces machines
 « blessent les chevaux. Disons plutôt que ce n'est pas
 « l'usage. A entendre certains auteurs, on dirait qu'il

« est impossible qu'un cheval en sorte sans s'être fait
 « beaucoup de mal. C'est cependant une obstination que
 « rien ne justifie ; il y a des travaux partout en Belgi-
 « que ; même dans les fermes isolées, il s'en trouve tou-
 « jours un à l'usage du vétérinaire, qui par là est sou-
 « vent dispensé d'abattre pour peu de chose ; il a plus de
 « facilité, il est moins exposé et pas un cheval, sur
 « mille, ne se fait la plus petite égratignure. »

Parmi les travaux qu'on rencontre en Belgique, il y en a d'une construction défectueuse. Les dessins que je donne ici (*fig. 14, 15 et 16*), ont été pris sur un travail

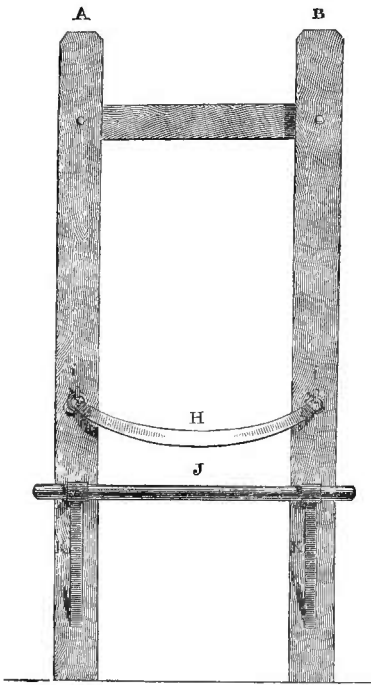


Fig. 44. — Travail (vu par derrière).

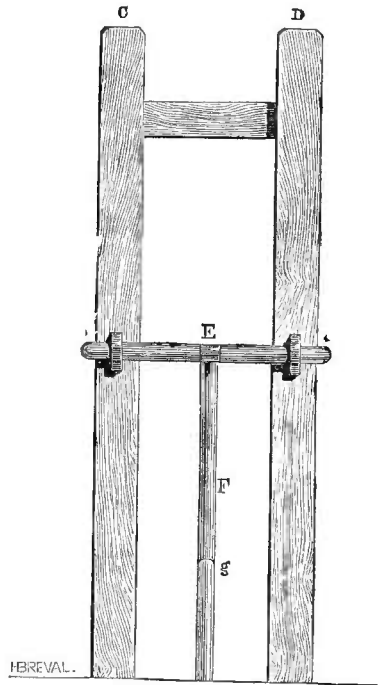


Fig. 45. — Travail (vu par devant).

qu'a fait construire chez lui M. Fischer, vétérinaire à Cessingen, grand-duché de Luxembourg. Il a été exécuté avec quelques changements, que l'expérience a fait reconnaître avantageux, d'après celui qui existe à l'École vétérinaire de Bruxelles.

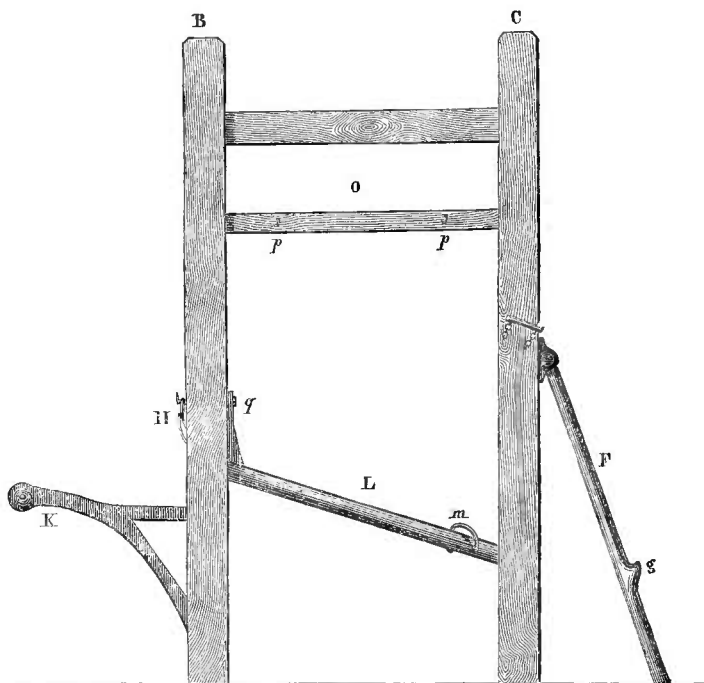


Fig. 16. — Travail (vu de profil).

Les *fig. 14*, *15* et *16* représentent le travail vu par derrière, par devant et de profil. On remarquera qu'il est plus large du derrière que du devant. La largeur doit être telle que le cheval n'y soit pas serré, et la longueur telle que les hanches correspondent aux poteaux de derrière. Ainsi les dimensions en largeur et hauteur

doivent varier selon l'espèce de chevaux qu'on a habituellement à ferrer.

A, B, C, D, sont quatre poteaux qui forment la cage du travail et qui sont fixés sur des poutres enterrées au niveau du sol. On fait entrer le cheval par derrière. Ainsi la pièce J, pièce de bois ronde (*fig. 14*), peut être ôtée à volonté. Le cheval est maintenu par derrière par la courroie H qui lui passe sur les fesses et qui s'accroche en *i*. Par devant le cheval est arrêté par la barre transversale E (*fig. 15*), laquelle peut aussi s'ôter à volonté. A la hauteur de cette barre (*fig. 16*) est une chaîne dont les extrémités s'accrochent aux poteaux C B. Cette chaîne passe sur le bas de l'encolure du cheval et l'empêche de s'enlever. Deux anneaux fixés à la partie interne des poteaux C B, servent au besoin à attacher le cheval par la tête; mais si le cheval se défend, il est beaucoup préférable de lui faire tenir la tête par un aide.

La pièce O (*fig. 16*) est un rouleau qui tourne dans les poteaux B C. Une semblable pièce existe de l'autre côté entre A et D. Aux points *p p* sont des crochets servant au besoin à fixer des sangles destinées à soutenir le cheval qui se laisserait tomber. La pièce L est oblique, parce que, devant elle ne doit pas être trop haute pour qu'on ne puisse pas y fixer commodément le pied de devant, et derrière elle doit être assez haute pour que le cheval, s'il vient à ruer, ne puisse pas passer par-dessus. Cette pièce est aussi mobile; après avoir fixé son extrémité inférieure dans une mortaise du poteau C, on fait entrer l'extrémité supérieure dans une autre

mortaise, entaillée obliquement dans le poteau B et pour qu'elle ne puisse en sortir, on abaisse la pièce *g*. Celle-ci est une pièce en bois plate, longue d'environ 25 centimètres, épaisse de 5 centimètres et large de 10 centimètres ; à son extrémité supérieure, elle est fixée au poteau par une cheville ronde sur laquelle elle tourne. On la soulève latéralement pour laisser libre l'entrée de la mortaise, et abandonnée à elle-même, elle retombe par son propre poids pour reprendre la position verticale K (*fig. 16*). Des supports en fer reçoivent la traverse J. F est une pièce en bois qui se meut sur la traverse E de la *fig. 15*. On doit pouvoir à volonté la lever, la baisser et l'appuyer à droite ou à gauche. Vue de profil (*fig. 16*) elle s'allonge obliquement au delà des poteaux et elle est garnie d'une protubérance *g*, sur laquelle on appuie les pieds de devant pour river les clous. Le cheval étant entré et assujéti dans le travail, on ferre les pieds de derrière en les fixant à la barre J (*fig. 14*). Pour cela on se sert d'une corde qui fait le tour du paturon ; le pied est soulevé et fixé de manière que la barre appuie sur le pli du paturon et que le pied se trouve en dessous et en dehors de la barre.

On assure la position du pied par deux ou trois tours de corde.

Pour ferrer un pied de devant, on le soulève de même avec une corde passée autour du paturon et on le fixe en dessous et en dehors de la traverse L.

La pièce en fer *m* (*fig. 16*), formant un demi-cercle autour de la traverse, sert à arrêter la corde.

Si le cheval se débat, soit pour la ferrure, soit pour une opération, on a recours au torche-nez.

Lorsque pour ferrer un cheval en liberté, l'aide qui tient le pied, n'a pas, ce qui est le plus ordinaire, une force supérieure à celle du cheval, on conçoit que les moyens coercitifs ne servent qu'à exaspérer le cheval et augmenter sa résistance; mais ici, lorsqu'il est pris dans le travail, il est possible que le sentiment de son assujettissement et de l'impossibilité où il est de s'y soustraire, l'amène à se soumettre promptement. Un fait certain, c'est que le travail d'un usage général en Belgique réussit très-bien avec les chevaux de races belge et ardennaise et qu'il est un instrument très-commode. Réussirait-il de même avec des chevaux impressionnables et irritables d'origine orientale? C'est ce que je ne pense pas, et pour ceux-ci je crois qu'on fera mieux de s'en tenir aux moyens de douceur que j'ai précédemment recommandés.

Il y a encore un autre *travail à bascule*, instrument compliqué et dont pour cette raison je crois inutile de parler.

Je ne dois pas terminer ce chapitre sans parler d'un ouvrage sur la ferrure, qui en est en Angleterre à sa 7^e édition, *Du pied du cheval et des moyens de le conserver sans défauts*, par *W. Miles, écuyer*.

Cet ouvrage a été traduit en allemand; il a fait en Allemagne quelque sensation et il y a été l'objet de vives critiques.

L'auteur part de ce fait que, dans la nature, le pied du

cheval non ferré se dilate en posant sur le sol, et que si le sabot est garni d'une bande de fer elouée sur tout son pourtour, toute dilatation devient impossible. De là il a été amené à laisser tout un quartier exempt de clous, et à diminuer de moitié le nombre des elous. Au lieu de 8 qu'ont la plupart des fers, il n'en emploie que 5, et il affirme qu'il a même fait ferrer ses chevaux avec 3 elous et que les fers ont très-bien tenu.

La paroi extérieure du pied ayant plus d'épaisseur que l'intérieure, c'est dans cette paroi extérieure qu'on fixe 3 clous, distribués régulièrement sur toute la longueur, tandis que les deux autres, dans la paroi intérieure, sont très-rapprochés de la pince. Le quartier de dedans se trouvant ainsi exempt de clous, le mouvement de dilatation peut librement s'opérer.

Mais pour que le fer tienne bien avec un aussi petit nombre de clous, il faut qu'il s'applique parfaitement au pied, et qu'il ne déborde pas la muraille. Cette dernière condition amène la nécessité de courber les branches du fer en dedans. Il faut en outre ferrer plus souvent. Il faut enfin que les branches du fer soient très-étroites.

Les critiques ont fait observer, et à mon avis avec raison, que si cette ferrure peut convenir pour des chevaux qui ont les pieds bien conformés, elle ne convient ni pour des pieds serrés, dont la fourchette ne doit pas être ouverte, ni pour des talons bas et faibles, qui ont besoin d'être protégés par les branches du fer, et qu'elle est tout à fait inapplicable aux chevaux de travail, dont les fers doivent être pourvus de crampons.

Ce livre renferme pourtant de bons conseils pour la ferrure en général, et tous les maréchaux devraient adopter la forme qu'il prescrit de donner aux fers.

CHAPITRE V

Harnachement et attelage des chevaux.

La place que chaque cheval doit occuper dans un attelage est une chose importante.

Dans un attelage de quatre chevaux, il y a les chevaux de derrière ou de timon, et les chevaux de devant ou de volée. Les chevaux de derrière ont un service beaucoup plus pénible pour diriger le timon et pour retenir ou reculer, aussi doivent-ils être les plus forts. On désigne les chevaux de gauche et de droite par *à la main* et *hors-main*, ou par les noms de *porteur* et *sous-verge*. Quand il y a quatre chevaux attelés, ceux de devant sont : *cheval de cordeau* et *sous-verge*. Le cocher, qui conduit toujours en guides du haut de son siège, place à gauche le cheval qui a le plus de vivacité et d'ardeur, et il met à droite, sous le fouet, sous-verge, celui qui est froid et a besoin d'être poussé. Le contraire a lieu pour le charretier qui conduit à pied. Il met à droite le cheval ardent qui est maintenu par la longe fixée à la volée du timon, et qui doit faire son devoir sans avoir besoin d'être stimulé.

Le cheval qui occupe la première place dans un attelage de quatre chevaux, est le porteur. Il doit être fort, franc du collier, calme, intelligent, obéissant au moindre

signe de son conducteur. Un bon porteur est un cheval précieux pour un charretier. Après vient le cheval de cordeau, qui doit aussi être intelligent et obéissant.

Le rôle des deux chevaux hors-main n'est que secondaire. La question du tirage est de la plus grande importance. C'est d'elle que dépend en grande partie la somme des services qu'on obtient des animaux. Quels sont les harnais les plus convenables? quelle est la meilleure manière d'atteler les chevaux? quelle est la meilleure forme à donner aux voitures, particulièrement aux roues? Telles sont les questions que je vais examiner.

Le plus ancien des harnais dont nous ayons connaissance est celui décrit par Homère. Une courroie formée

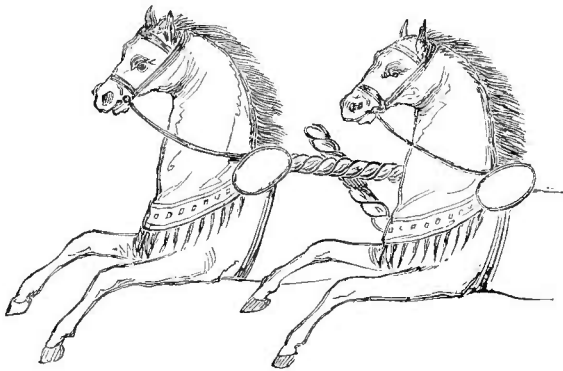


Fig. 17. — Attelage décrit par Homère.

- de plusieurs bandes de cuir fixées l'une sur l'autre, s'appliquait sur les épaules et autour de l'encolure du cheval; une autre courroie faisait le tour du corps, et au point où ces deux courroies se réunissaient sur le garot, là était fixé le joug, auquel tenait le timon, les chevaux étant ainsi toujours attelés par paire (fig. 17). Ils n'a-

vaient ni traits ni reculoirs ; ils étaient attelés à peu près comme encore aujourd'hui le sont deux bœufs accouplés sous un joug. Ce harnais n'était pas mauvais pour sa destination, et il paraît qu'avec un léger char à deux roues, ainsi attelé de deux chevaux, on pouvait exécuter les mouvements de la cavalerie. Quand on voulait atteler quatre chevaux, ils étaient attelés de front et les deux chevaux du dehors ne tiraient que par un seul trait fixé au côté intérieur. Ce harnais d'Homère est devenu notre collier actuel ; s'il est bien fait, et si les traits y sont fixés au point convenable, il s'applique exactement sur les muscles de l'épaule, sans gêner les mouvements des articulations.

La bricole, qui était le harnais de l'agriculture arriérée, a le mérite d'être plus simple, plus légère, moins chère que le collier, et de s'appliquer à tous les chevaux ; mais avec elle le cheval ne peut pas faire usage de toute sa force, elle gêne la respiration, elle gêne le mouvement des épaules, elle blesse facilement, et elle ne convient que quand le tirage est léger et qu'on demande une allure plus vite.

Le collier des chevaux de travail en France est généralement trop lourd. Pour les travaux de culture, on devrait adopter le collier d'artillerie à attelles en fer, avec un perfectionnement emprunté au collier des rouliers, qui, s'ouvrant à leur partie inférieure, peuvent au besoin être élargis ou rétrécis. Quand le collier est tout d'une pièce, on a, pour les cas où il devient trop large, un faux collier en crin.

La mécanique, invention précieuse, permet souvent

de supprimer les avaloires et de donner aux harnais beaucoup plus de légèreté.

Le meilleur mode d'attelage est celui par lequel le cheval fait usage de sa force de la manière la plus avantageuse. Le cheval agit par son poids et par sa force musculaire. Si l'on doutait de l'action du cheval par son poids, il suffirait d'observer qu'un enfant qui, abandonné à lui-même, n'aurait pas la force de se tenir sur ses jambes, peut, appuyé sur une voiture à roulettes, la mettre en mouvement par le seul poids de son corps.

Si l'on a à employer sur un terrain uni un cheval lourd, qui ne possède pas une grande énergie musculaire, on en obtiendra le meilleur emploi en fixant les traits de manière qu'ils s'élèvent en partant du collier pour aller s'attacher à la voiture. C'est ainsi qu'on voit les bœufs attelés au joug et poussant par le front, baisser la tête de manière que leur muffle touche la terre. Un homme qui tire avec une corde passée



Fig. 18.
Tirage à l'aide d'une corde.



Fig. 19.
Ouvrier poussant une brouette.

sur une de ses épaules (*fig. 18*), ou qui pousse devant lui une brouette (*fig. 19*), s'incline en avant, de manière à ajouter tout le poids de son corps à la force

musculaire de ses jambes. Mais si ce principe est d'une vérité incontestable, il est modifié par diverses circonstances. Si l'on demande à un cheval de la vitesse et un tirage peu considérable, le poids de son corps lui devient nuisible et ne sert qu'à le fatiguer davantage; si le chemin à parcourir est raboteux et présente de fréquents obstacles, le cheval aura d'autant plus de peine à surmonter ces obstacles, si les traits étant inclinés de la voiture au collier, l'action du tirage tend toujours à appuyer les roues sur le sol. Dans ces deux cas, il convient de donner aux traits une direction inclinée du collier vers la voiture. Le tirage tend alors à soulever les roues, et leur donne plus de facilité pour surmonter les obstacles. Il y a cependant beaucoup de voitures suspendues, où le point de tirage est trop bas; ce défaut est surtout sensible pour les voitures de voyage, qui parfois sont trop lourdement chargées, et il l'est d'autant plus que les chevaux sont plus grands. Les voituriers qui ne quittent pas les grandes routes, donnent ordinairement aux traits une direction horizontale ou très-peu inclinée, et cette disposition est la plus favorable pour les circonstances où ils se trouvent.

Les voituriers comprennent très-bien que le point sur lequel s'opère le tirage ne présente pas d'élasticité, quand ils disent que les chevaux attelés court ont plus de force. Ce n'est pas précisément la longueur des traits qui fait perdre de la force, c'est l'élasticité, ou plutôt l'absence de rigidité. Si le tirage s'opérait sur une longue barre de fer roide, il n'y aurait pas de perte de force, tandis que les chevaux qui tirent un bateau au

moyen d'une longue corde perdent environ un cinquième de leur force. Le tirage d'un bateau présente encore un autre inconvénient, c'est que la résistance est uniforme et toujours la même ; quelle que soit la force des muscles, ils ne résistent pas à une tension continue. Le tirage d'une voiture donne des impulsions d'où résultent pour le cheval des moments alternatifs de relâche.

Plusieurs chevaux attelés à la file travaillent dans les conditions désavantageuses d'une union longue et élastique avec le fardeau ; ce qui non-seulement augmente leur fatigue, mais ne leur permet pas, lorsque la résistance est variable, d'agir avec la totalité de leurs forces réunies.

De même, quand six ou huit chevaux sont attelés par paires à une voiture, les chevaux de devant, qui tirent sur une longue chaîne, perdent une partie de leur force.

Les services que rend un cheval sont modifiés par trois circonstances : 1° la vitesse de sa marche ; 2° la force de tirage qu'il peut déployer ; 3° la durée du travail, c'est-à-dire le nombre d'heures pendant lesquelles on le fait travailler dans une journée. S'il n'est pas d'avance déterminé quel est le poids du fardeau à transporter, quelle est la vitesse exigée, ou dans quel temps l'ouvrage doit être accompli, il faut chercher quel est le rapport de ces trois circonstances dans lequel, à la fin du jour, on aura obtenu la plus grande somme de travail.

La limite de la vitesse d'un cheval est l'espace qu'il

peut parcourir non chargé (c'est-à-dire n'ayant rien à porter ni à tirer), dans un temps donné, plusieurs jours de suite, sans préjudice pour sa santé ; et un poids tel que le cheval attelé peut à peine le mouvoir, donne la limite de sa force. Dans les deux cas, les efforts du cheval n'ont eu aucun résultat utile ; il a couru à vide et il n'a rien tiré ; mais entre ces deux extrêmes de la vitesse et de la force, il y a une proportion qui donne le maximum de l'effet à obtenir, et qui, par conséquent, doit être la plus avantageuse dans l'emploi de la force des chevaux. La théorie nous enseigne, et en cela elle paraît être d'accord avec l'expérience, que la vitesse la plus avantageuse d'un cheval travaillant chaque jour, de suite, un certain nombre d'heures, est la moitié de cette vitesse extrême, et que la force correspondant à cette vitesse est la moitié de celle indiquée comme l'extrême de la force de tirage.

Si, par exemple, on prend pour base une journée de six heures de travail, en admettant qu'un cheval non chargé peut parcourir 10 kilomètres à l'heure ; si, en outre, la limite de la force de tirage de ce cheval est fixée à 113 kilogrammes, on obtiendra de lui le plus grand résultat utile, en ne lui demandant qu'une vitesse de 5 kilomètres à l'heure, avec l'emploi d'une force de tirage de 56 kilogrammes (1).

Voici les résultats d'expériences qui donnent le rap-

(1) Cela ne signifie pas qu'un cheval tire un poids de 56 kilogr. ; c'est ici une mesure conventionnelle de la force du tirage, mesure empruntée au dynamomètre.

port de la durée moyenne du travail et du maximum de la vitesse d'un cheval non chargé en kilomètres :

Heures de travail.	kilom. parcourus par heure.
1	23.7
2	16.9
3	13.7
4	11.8
5	10.7
6	9.7
7	8.8
8	8.4
10	7.5

Ce tableau nous démontre assez exactement la loi de diminution de la vitesse à mesure que la durée du travail augmente, et il présente d'une manière évidente l'avantage qu'on obtient en diminuant la vitesse et prolongeant le travail. Il y a cependant beaucoup de motifs qui peuvent mettre dans la nécessité de diminuer le nombre des heures de travail.

Le tableau suivant, emprunté à Tredgold, auteur anglais, démontre combien la force de tirage diminue, à mesure que la vitesse augmente. La première colonne donne la vitesse par heure, pour une durée de travail de six heures par jour; la deuxième colonne indique la force de tirage dont le cheval est susceptible d'après cette vitesse; la troisième colonne donne le résultat obtenu. Pour base de comparaison, on a pris une force de 56 kilogr. pour six heures de travail par jour, avec une vitesse de 5 kilom. à l'heure, et on a supposé que le résultat est 1,000 :

Kilom. par heure.	Force de tirage en kilog.	Résultats.
3.2	75.3	888
4.8	56.7	4,000
5.6	47.2	972
6.4	37.7	888
7.2	28.4	750
8.0	18.9	555
8.2	16.6	500

Si, au contraire, on réduit le nombre des heures de travail par jour, en admettant la plus grande vitesse correspondant à ce nombre d'heures, on pourra obtenir un effet beaucoup plus considérable et augmenter beaucoup la vitesse, comme le démontre le tableau suivant. La première colonne indique le nombre d'heures de travail par jour; la deuxième donne la vitesse proportionnelle; et la troisième donne le résultat obtenu, la force de tirage étant toujours évaluée à 56 kilogr. :

Heures de travail par jour.	Vitesse en kilom. par heure.	Résultats.
2	8.4	578
3	6.8	709
4	5.4	813
5	5.3	909
6	4.8	4,000
7	4.4	4,063
8	4.2	4,410

Pour obtenir une vitesse encore plus grande, il est nécessaire de diminuer le poids à transporter, et le tableau suivant est calculé pour le cas où le cheval n'a que la moitié de la force de tirage à exécuter, c'est-à-dire une force de 28 kilogr., qui est à peu près en

moyenne celle que nécessite une diligence anglaise attelée de quatre chevaux :

Heures de travail par jour.	Vitesse en kilom.	Résultats.
4	8.9	643
3	40.0	543
2	42.6	434
4	47.7	307

Pour les voitures légères employées seulement au transport des lettres, et qui parcourent 16, 18 et jusqu'à 20 kilomètres par heure, la force de tirage n'est que de 18 kilogr., et le résultat ne s'élève guère au-dessus de la moitié du tableau ci-dessus.

Dans tous les cas, on suppose que les chevaux travaillent sur une bonne route, et que la tâche qu'on leur impose n'est pas telle qu'elle doive amener leur prompt ruine; enfin, on suppose des chevaux de qualité moyenne. Ces calculs ne peuvent être d'une utilité immédiate pour les cultivateurs; cependant j'ai cru utile de les reproduire, parce qu'ils donnent des bases précieuses pour savoir ce qu'on peut exiger des chevaux, sous les rapports combinés de la durée et du travail, de la vitesse et de la force de tirage (1).

Selon M. de Gasparin, *Cours d'agriculture*, le cheval traînant un lourd fardeau, ralentit son pas, jusqu'à ne plus faire que 0^m.40 par seconde. On est parvenu à faire parcourir à un cheval de course jusqu'à 16^m.7 par seconde, sur une petite longueur: c'est 1,000 mètres par minute.

(1) Ces documents sont extraits de l'ouvrage anglais *The Horse*.

La durée d'action des chevaux est différente selon leurs allures. Un cheval au pas marchera pendant dix heures par jour ; un cheval au grand trot ne pourra faire qu'une course de trois à quatre heures ; un cheval lancé à toute sa vitesse sera épuisé en une demi-heure ou trois quarts d'heure.

Les chevaux de cavalerie chargés de leur cavalier, de son équipement et de ses armes, portent 100 kilogr. par jour pendant sept à huit heures.

Les chevaux de bât ne font que des journées de 28 kilomètres avec une charge de 150 kilogr., environ la moitié de leur poids.

Il nous reste maintenant à examiner les instruments qui servent au transport. Les hommes ont sans doute cherché d'abord à traîner les fardeaux qu'ils ne pouvaient porter. Dans les pays de forêt, on voit encore un jeune arbre garni de ses branches servir de traîneau pour descendre les montagnes. Ce premier véhicule si simple fut ensuite perfectionné. Dans le Nord, les traîneaux remplacent pendant tout l'hiver les voitures à roues, et sur la glace, sur la neige surtout, ils leur sont beaucoup préférables. Là où les roues enfonceraient dans la neige, le traîneau glisse légèrement, sans même laisser de trace de son passage. C'est au moyen de traîneaux que les Esquimaux avec leurs chiens, les Lapons avec leurs rennes, les Russes avec leurs chevaux, exécutent en hiver les transports sur les fleuves glacés et sur la neige.

Chez nous, le traîneau est encore employé en agriculture pour transporter les herses dans les champs.

Une pierre ronde, un fragment de branche d'arbre que le hasard plaça sous un bloc qu'on cherchait à traîner, ont pu faire voir les avantages que présentent les rouleaux et en amener l'emploi ; mais si nous concevons facilement comment les hommes ont dû trouver moyen d'alléger leurs travaux par le traîneau et les rouleaux, aucun indice ne nous mène à l'invention si simple et si belle d'une roue.

Déjà, il y a trois mille ans, les roues étaient à peu près faites comme elles le sont aujourd'hui ; ce n'est que le travail et le détail mécanique qui ont été perfectionnés.

Cependant la forme et la construction des roues, comme de toutes les parties de la voiture, ont une grande influence sur la résistance qu'elles offrent au tirage.

Le premier soin doit être de diminuer autant que possible le frottement de l'essieu dans le moyeu de la roue. Le frottement de deux substances polies l'une sur l'autre est en proportion de la pression exercée par le fardeau. Mais cette proportion varie suivant la nature des substances mises en contact. Ainsi le frottement de bois contre bois est d'un quart jusqu'à un tiers de la pression exercée, tandis que si l'on a d'une part du cuivre, de l'autre du fer, le frottement ne sera que d'un trentième de la pression exercée. Ainsi des essieux en fer, tournant dans des boîtes en cuivre, sont ce qu'il y a de plus avantageux pour roues. Les boîtes en fer, quand elles sont polies et s'adaptent bien à l'essieu, ne présentent que peu de différence. Les essieux en fer peu-

vent aussi être beaucoup plus minées que ceux en bois, ce qui diminue encore le frottement et allège le tirage.

La résistance occasionnée par le frottement est peu considérable, comparativement à celle qui vient du sol sur lequel tournent les roues. Un léger chariot à quatre roues, qui, avec son chargement, pesait 454 kilogr., a été à différentes fois tiré sur différentes routes et chemins, et les essais ont donné les résultats suivants :

Nature de la route ou du chemin.	Force nécessaire pour mouvoir la voiture.
1. Sur une route macadamisée, dure et sèche.	43.8
2. La même route, boueuse	44.9
3. Un sol argileux, dur et solide.	24.0
4. Un chemin vicinal ordinaire.	48.1
5. Route macadamisée, récemment chargée (1).	64.9
6. Chemin de sable.	92.5

Ce tableau fait voir quels sont les avantages d'une bonne route. Les essais ont été faits avec des roues ordinaires. On a obtenu très-peu d'avantage en leur donnant de plus grandes dimensions ; mais la forme des roues a une grande influence sur l'état des routes.

La roue doit présenter un cercle parfaitement régulier formé par l'assemblage de pièces nommées jantes, d'un moyeu qui forme le centre de la roue, et de rais qui unissent les jantes au moyeu. Mais les rais ne for-

(1) Relativement à la route fraîchement chargée de brocaille, je ferai remarquer qu'il serait bien à désirer qu'on introduisit partout l'usage du rouleau en fonte, qui a 1^m.60 de diamètre, pèse environ 5,000 kilogr., et qui, passé sur la route qui vient d'être rechargée, tasse uniformément les pierres, unit toute la surface, prévient la formation des ornières. Il est également avantageux pour les voituriers et pour la conservation des routes.

ment pas avec les jantes une surface plane (*fig. 20*). Les rais implantés obliquement dans les jantes forment avec

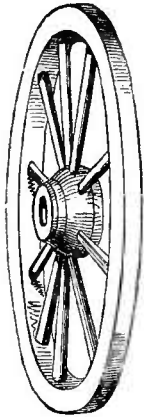


Fig. 20.

Rais formant une surface plane.

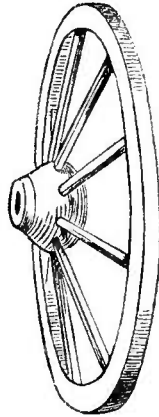


Fig. 21.

Rais formant un cône.

elles un cône (*fig. 21*). Cette forme est nécessaire pour mettre la roue en état de résister aux echos qu'elle reçoit d'une voiture pesamment chargée. Si les rais étaient implantés verticalement dans les jantes, ils ne pourraient résister à ces echos, une secousse imprimée au moyeu les briserait.

La forme conique donne à la roue une force et une solidité qu'on ne saurait lui donner par aucun autre moyen. Mais si la roue gagne par là en solidité pour résister aux commotions qu'elle reçoit latéralement, elle souffre d'un autre côté par la manière dont elle a à supporter le poids qui pèse sur elle de haut en bas. Pour obvier à cet inconvénient, on a imaginé de donner à l'essieu une courbure (*fig. 22*) telle que les rais aient

une position verticale dans le moment où ils ont à supporter le poids du chargement.

Il résulte de là que la roue ne pose plus à plat sur le sol, ce qui est un grand inconvénient avec de larges

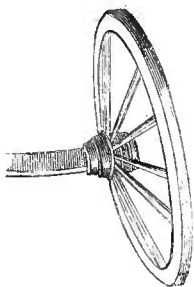


Fig. 22.
Essieu courbe.

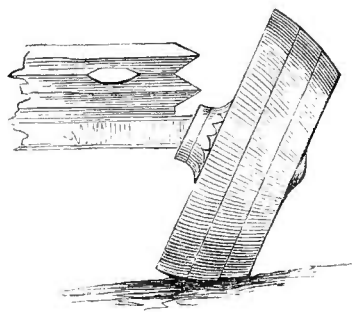


Fig. 23.
Roue anglaise.

jantes. Les voituriers (en Angleterre) ont eu alors l'idée de donner aux roues la forme que représente la *fig. 23*; et il serait difficile de trouver une forme de roue mieux en état de ruiner les routes, en broyant les matériaux dont elles sont chargées, en même temps qu'elle augmente beaucoup le tirage.

Si l'on fait tourner en l'abandonnant à lui-même un corps de forme conique, il tournera dans un cercle d'autant plus resserré, que le cône diminue plus rapidement de diamètre; si donc cette roue de forme conique est forcée par le tirage de suivre une ligne droite, il en résultera qu'au lieu de tourner régulièrement, elle traînera partiellement sur le sol.

De tout ceci, il résulte : que les roues doivent être parfaitement cylindriques; que, sur une bonne route, l'inclinaison des rais doit être très-peu-considérable, et

que si on en plie l'essieu, ce ne doit être que très-peu.

Quant à la hauteur des roues, il est hors de doute que plus elles sont hautes, plus le tirage est facile. Si une pierre ou tout autre obstacle se présente devant une roue, plus cette roue est haute, plus elle le surmonte facilement. Mais la hauteur des roues est limitée par la taille des chevaux, les risques de verser qui augmentent avec la hauteur du chargement, etc.

Les roues de devant sont toujours plus basses que celles de derrière, excepté dans les chariots légers à un cheval, dits *chariots comtois*, où les quatre roues ont presque la même hauteur. Les roues de devant doivent être moins hautes que celles de derrière, parce que leur hauteur augmente proportionnellement la difficulté de tourner ; en outre, une pièce de charronnage plus ou moins épaisse, étant toujours superposée à l'essieu de devant, les roues de devant doivent être moins hautes, si l'on veut avoir une ligne horizontale du train de devant à celui de derrière.

Les voitures aujourd'hui en usage chez nous sont : la charrette à deux roues et à un cheval ; la lourde charrette attelée de plusieurs chevaux à la file ; le chariot à quatre roues et à brancard pour un cheval et les chariots à timons de diverses forces.

On a beaucoup discuté les avantages comparatifs des charrettes à deux roues et des chars à quatre roues. Avec les charrettes, les roues peuvent être plus hautes : le tirage s'exerce immédiatement sur le corps du véhicule, il n'y a aucune élasticité possible, et par ces deux causes le tirage est moins lourd, en outre, on tourne

plus facilement sur un espace très-resserré. Voilà les avantages. Les inconvénients sont que, si les chevaux peuvent tirer plus lourd, ils s'usent aussi plus rapidement, et qu'on ne peut attendre d'une charrette un bon service fait par un cheval médiocre, capable cependant d'être utilement employé à un chariot à quatre roues ; la charrette verse plus facilement, elle est plus difficile à charger ; si elle peut être employée avantageusement dans les plaines, elle ne peut servir dans les montagnes. Ses inconvénients augmentent, si plusieurs chevaux sont attelés à la file. Comme je l'ai déjà expliqué, les chevaux de devant perdent beaucoup de leur force, et le limonier, tantôt écrasé sous le poids de la charge, tantôt soulevé en l'air, est soumis au plus pénible service auquel le meilleur cheval ne résiste pas longtemps. Si malheureusement le limonier s'abat il risque d'être au moins couronné.

Les chariots à brancard et à un cheval n'ont pas ces derniers inconvénients ; cependant, quand un cheval travaille seul, comme ses efforts sont nécessairement continuels, il s'use plus tôt que si on attelle ensemble deux chevaux, qui peuvent alternativement, l'un par l'autre, jouir de quelques instants de relâche. Des efforts non interrompus fatiguent beaucoup les chevaux ; aussi les maîtres de poste savent qu'un relai sur un chemin constamment uni est plus pénible à parcourir qu'un relai de même longueur sur un terrain ondulé. Si les chevaux en montant sont obligés à des efforts plus considérables, la descente est ensuite pour eux comme un repos.

Deux hommes justement célèbres en agriculture, A. Young en Angleterre, et M. de Dombasle en France, ont recommandé aux cultivateurs, le premier la charrette à un cheval, le second les petits chariots aussi à un cheval et à roues de devant hautes. J'ai essayé ces derniers; j'ai reconnu qu'un cheval fait effectivement plus d'ouvrage, mais qu'il fatigue aussi beaucoup plus. Avec les roues de devant hautes, il faut beaucoup d'espace pour tourner, enfin il faut pour chaque cheval un conducteur, et comme on ne peut pas atteler moins de deux bêtes à la charrue, j'ai pensé qu'il valait mieux les atteler aussi par paires au chariot. J'ai remplacé les brancards par des timons, et j'ai diminué la hauteur des roues de devant. Avec de légers chariots, attelés de deux chevaux ou de deux bœufs, on a d'abord l'avantage que chaque conducteur peut toujours conduire les mêmes bêtes, que ces bêtes sont moins fatiguées, et qu'elles n'ont pas besoin d'être aussi fortes; en outre, le service se fait beaucoup plus facilement et plus rapidement qu'avec de lourdes voitures. La charge ordinaire d'un chariot à deux chevaux, dans les champs ou dans les chemins d'exploitation, peut être de 750 kilogr. Si elle doit être plus forte, ou si les chemins sont très-mauvais, on attelle quatre bêtes, et on ne reste arrêté nulle part. Le chariot que je recommande est donc aussi le chariot comtois indiqué par Dombasle, mais avec les roues de devant moins hautes et un timon au lieu d'un brancard. La *fig. 24* représente un avant-train auquel on peut à volonté adapter un timon ou un brancard.

Le poids de la voiture elle-même doit aussi être pris

en considération. Deux chevaux attelés séparément à deux voitures ont ces deux voitures à transporter, tan-

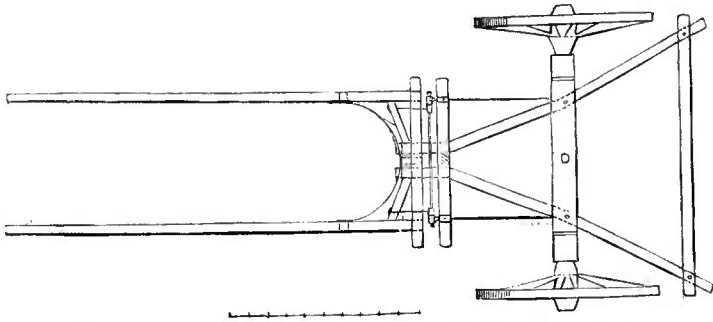


Fig. 24. — Avant-train disposé pour recevoir un timon ou un brancard.

dis que, attelés ensemble à une voiture, ils n'ont à tirer chacun que la moitié du poids de cette voiture.

Je crois que pour les travaux d'agriculture, les lourdes charrettes attelées de plusieurs chevaux devraient partout être remplacées par des chariots à quatre roues, et que les lourds équipages, comme les ont beaucoup de fermiers, sont un grand abus. Ce n'est pas en chargeant beaucoup à la fois que les cultivateurs, dans les chemins qu'ils ont à parcourir, font beaucoup de besogne, c'est par un service facile et rapide. Plus le pays est montagneux, plus les voitures doivent être légères.

Quand on a à parcourir de mauvais chemins, comme il y en a tant dans les campagnes, où les trous et les ornières sont comblés avec des pierres jetées au hasard et non brisées, alors une seule bête au brancard, ou deux bêtes au timon, ont beaucoup à souffrir des chocs continuels que produisent les cahots. Dans ce cas, il est

bon de mettre devant un ou deux chevaux qui maintiennent le timon.

Si l'on veut faire usage des petits chariots comtois à un cheval, autrement que pour des transports de roulage sur les grandes routes, il faut donner aux brancards la forme indiquée (*fig. 25*) dans la 7^e livraison des *Annales de Roville*.

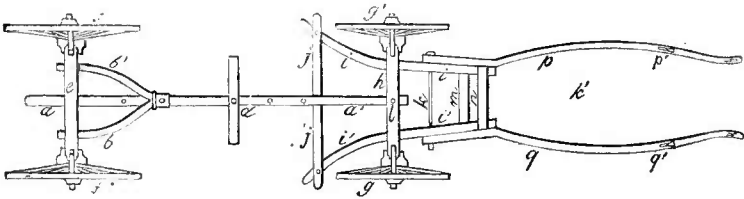


Fig. 25. — Chariot comtois modifié par M. de Dombasle.

aa, Logne servant à lier l'avant-train au derrière du chariot au moyen de la broche ouvrière *l*.

b, b' Armons de l'essieu de derrière, servant à le rapprocher ou à l'éloigner de celui de devant, quand l'on veut raccourcir ou allonger le chariot, en les faisant glisser le long de la logne *aa*.

e, Essieu de derrière.

f, f', Roues de derrière.

d, Porte-fond.

h, Essieu de devant fixé à la logne *aa*, au moyen de la broche ouvrière *l*, et mobile circulairement autour de cette broche considérée comme axe.

g, g' Roues de devant.

ii, ii', Armons d'avant-train, invariablement attachés sur l'essieu, servant à communiquer à ce dernier le mouvement circulaire au moyen de la limonière *h'* en

lui faisant prendre une direction oblique par rapport à la logne *aa*, lorsque le chariot tourne à droite ou à gauche.

j, j, Sourie ou traverse maintenant les extrémités *ii*, *i i'*, et glissant en frottant sous la logne *aa*, afin de soutenir le devant des armons à une hauteur constante.

m, Traverse servant à consolider l'extrémité antérieure de la limonière.

n, Traverse servant à lier les deux branches de la limonière, et au moyen de laquelle celle-ci se trouve supportée par les armons.

qq' pp', Branches de la limonière.

k, Boulon liant la limonière aux armons.

La rigidité des braneards fixés à l'essieu dans les chariots comtois, rend bien plus rudes les secousses que reçoit le cheval, et si les deux roues de devant tombent dans un creux, le cheval, qui est sur un point plus élevé, est érasé sous la pression des braneards, et souffre beaucoup plus que dans une charrette à deux roues.

Un effet analogue a lieu, lorsqu'un grand cheval étant attelé au braneard d'une charrette, on attelle devant lui un petit cheval (*fig. 26*). Tous les efforts du tirage du cheval de devant pèsent alors sur le dos du cheval de braneard. Lorsque plusieurs chevaux sont attelés à la file, trait sur traits, ils doivent être de taille égale, et si cela ne peut pas être, les plus grands doivent être attelés devant.

Les chariots à quatre roues, comparés aux charrettes, ont encore d'autres avantages. Les chevaux tirent sur

des palonniers, avec lesquels ils sont beaucoup moins sujets à se blesser que quand ils tirent sur un point fixe.



Fig. 26. — Charrette attelée de deux chevaux l'un devant l'autre.

Quelque bien que s'applique un collier aux épaules du cheval, il éprouve toujours une légère oscillation, produite par le mouvement alternatif des jambes. Si les traits sont attachés à un point fixe, il en résulte que le collier, ne pouvant plus se mouvoir en même temps que les épaules, exerce sur elles un frottement qui amène facilement des blessures. Avec la volée mobile, l'effort des chevaux a moins d'effet par la décomposition de forces, mais je crois que les autres avantages sont supérieurs à cet inconvénient.

On peut cependant adapter sur le braneard un pa

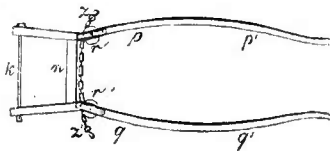


Fig. 27 -- Mode d'attelage indiqué par M. de Dombasle.

lonnier mobile, ou bien on peut employer le mode d'attelage indiqué par Dombasle et qui consiste à accrocher les traits du cheval aux deux extrémités z, z' d'une chaîne s'enroulant sur deux poulies ou galets en fonte r', r' (*fig. 27*).

Aux chariots à quatre roues, on adapte ordinairement une mécanique, avec laquelle il est facile d'enrayer. Quoique j'habite un pays de montagnes, mes chevaux n'ont pas d'avalloires, et n'en ont pas besoin.

Quand on a vu ce que souffraient les malheureux chevaux pour retenir les voitures dans les descentes, on ne saurait trop admirer la mécanique. Je voudrais connaître l'inventeur de cet instrument si simple et si utile, pour que les amis des chevaux pussent se réunir et lui décerner une récompense pour le bien qu'il a fait. Ce n'est pas en tirant, c'est surtout en retenant que les jeunes chevaux se ruinent les jarrets ; et en attelant les chevaux par paires, on a encore cet avantage qu'on peut atteler un grand cheval au cordeau et mettre à côté de lui un petit cheval attelé hors main en employant la volée mobile que j'ai déjà décrite ; on ne lui demande qu'un travail proportionné à ses forces.

On emploie en Flandres une volée d'une forme particulière pour atteler trois chevaux de front ; la *fig. 28* en donne le dessin.

La manière d'équilibrer le chargement a beaucoup d'importance pour les charrettes à deux roues ; elle en a peu pour les chariots à quatre roues.

La nature des matières à transporter n'est pas indifférente : 1,000 kilogr. de foin exigent une moindre force

de tirage qu'un arbre, par exemple, ou des barres de fer pesant aussi 1,000 kilogr. Si l'élasticité est désavantageuse dans la ligne horizontale de tirage, elle est utile

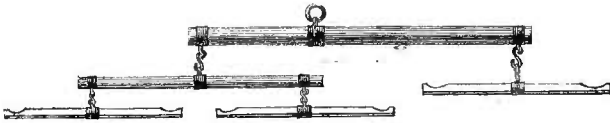


Fig. 28. — Volée pour trois chevaux.

quand elle a lieu verticalement, et une masse volumineuse comme le foin ne presse pas sur les essieux comme une masse de fer du même poids.

Quand on a changé les ressorts des diligences, et qu'on a substitué aux anciens ressorts en cou de cygne les ressorts horizontaux dits à *pince*, actuellement employés, on a pu, par suite de ce changement, raccourcir le train des voitures, et on a cru d'abord que l'allègement obtenu dans le tirage était dû à cette dernière circonstance du raccourcissement du trait. On a depuis reconnu que l'allègement venait uniquement des ressorts. La voiture suspendue sur des courroies entre des ressorts en cou de cygne éprouve un balancement continu d'avant en arrière et d'arrière en avant, et tous les mouvements qui ont lieu d'avant en arrière, poussant la voiture dans une direction opposée au tirage des chevaux, le rendent nécessairement beaucoup plus pénible. Au contraire, avec les ressorts horizontaux, les mouvements ont lieu de bas en haut; ils tendent à soulever la voiture; ils l'aident ainsi à surmonter les obs-

taeles qui peuvent se trouver devant les roues, et ils doivent alléger le tirage.

CHAPITRE VI.

Du charronnage.

Le charronnage et la maréchalerie sont, chez les cultivateurs, deux objets importants et de dépense considérable. Dans chaque ferme, il doit y avoir, sinon un atelier de charronnage, du moins les outils nécessaires pour que le fermier ou un de ses gens puisse faire au moins les réparations urgentes.

Pendant bien des journées d'hiver, lorsque le mauvais temps empêche de sortir, c'est une occupation utile et agréable que de faire soi-même une quantité d'outils ou de petits meubles, dont on a tous les jours besoin dans une ferme. Un bon fermier doit être, au besoin, charron, menuisier et maréchal.

Les bois de charronnage le plus généralement employés sont le chêne et le hêtre. Les jantes de roues sont en hêtre, les rais et les moyeux en chêne. Les pièces qui forment le corps de la voiture sont en chêne. L'orme est excellent pour les jantes et surtout pour les moyeux ; mais il y a des pays où il manque complètement. L'acacia remplace très-bien le chêne ; c'est un excellent bois qui dure longtemps et qui a une grande solidité. Le frêne est le bois par excellence pour les timons et pour toutes les pièces qui demandent de l'élasticité ; malheureusement, c'est un bois qui n'est pas commun

et qui est cher. Dans les pays à forêts de bouleau, on emploie ce bois pour faire des timons, bien inférieurs, pour la solidité, à ceux en chêne.

Après avoir choisi du bois de bonne qualité, la chose importante c'est qu'il soit bien sec quand on l'emploie. On doit toujours avoir du bois de charonnage en provision, et on doit toujours avoir des roues faites d'avance. Les moyeux sont la seule pièce qui ne doit pas être sèche. Les charrens les prennent souvent dans des arbres récemment abattus. Quand on les a d'avance, pour les retrouver au besoin, on les conserve dans l'eau. Pour faire une roue, on perce les trous dans le bois encore humide du moyeu, et on y enfonce les rais à coups de maillet. Le bois, en se desséchant, diminue de volume, par conséquent, les trous tendent à devenir plus petits, et leurs parois exercent sur les rais une pression telle, que la roue acquiert une solidité qu'on n'eût pu obtenir d'aucune autre manière.

Une chose essentielle dans le charonnage, c'est de faire toutes les pièces de tous les instruments de mêmes dimensions et de même forme. Quand une pièce vient à casser, on peut alors la remplacer immédiatement. Mais cette régularité et cette exactitude dans le travail sont bien difficiles à obtenir du plus grand nombre des ouvriers de village.

L'ouvrage anglais que j'ai déjà cité, *The horse*, donne le dessin d'une roue à moyeu en fonte, qui aurait beaucoup plus de solidité que celle à moyeu en bois. Le bois se trouve toujours très-affaibli par les nombreux trous de l'essieu et des rais. Ces nouveaux moyeux sont faits

de manière qu'on n'est plus obligé de donner à la roue une forme conique. Le nombre des rais est augmenté; au lieu de douze, il y en a seize (fig. 29), placés dans le moyeu sur deux lignes, comme l'indique la fig. 30 représentant la même roue que la fig. 29, mais vue de profil.

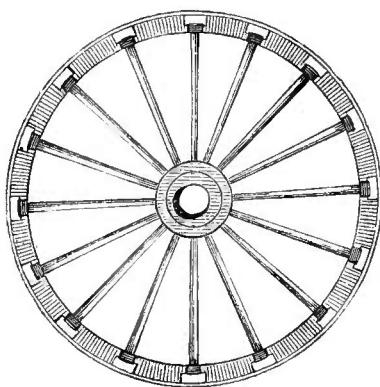


Fig. 29.

Roue anglaise à moyeu en fonte
(vue de face).

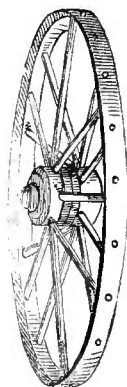


Fig. 30.

Roue anglaise à moyeu en fonte
(vue de profil).

Les cultivateurs qui ne connaissent que les charrettes à deux roues, ne soupçonnent pas combien sont commodes les chariots à quatre roues, et avec quelle facilité on peut, en quelques minutes, leur donner la forme la plus convenable pour tous les transports qu'on peut avoir à exécuter.

Avec des chariots légers, attelés de deux bêtes, on a pour le foin, la paille, les gerbes, des échelles longues de 5 mètres, hautes de 75 centimètres, réunies à leurs extrémités par des traverses légères, garnies à leurs bouts d'anneaux en fer.

Pour le fumier, la terre, les gazons, les moellons, on remplace les échelles par des planches longues de 4 mètres, larges de 40 centimètres, épaisses de 35 millimètres. Ces planches, en bois de peuplier ou de pin, sont légères et d'un prix peu élevé. A chaque extrémité, on les entoure d'une bande de fer, qui les empêche de fendre, et aussi à chaque extrémité on perce un trou d'environ 4 centimètres de diamètre, et une traverse qui entre dans ces trous maintient les planches et les empêche de se rapprocher.

Pour le transport des racines, on a des tombereaux. Chez moi, ces tombereaux contiennent 1,000 kilogr. de pommes de terre ; ils ont une longueur de 3 mètres 40 centimètres, sur une largeur de 50 centimètres au fond, et 1 mètre en haut. Ils sont formés par un cadre en bois de chêne, sur lequel on cloue des planches légères de pin ou de peuplier (*fig. 31*),

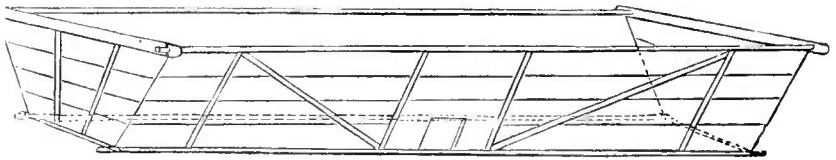


Fig. 31. — Tombereau bavarois.

Un homme seul peut placer sur le chariot un tel tombereau et l'en descendre. Pour le vider, on ménage sur l'un des côtés, au milieu, une ouverture convenable. En outre, sur le milieu de la *lonzenne*, à égale distance des essieux de devant et de derrière, on place une pièce de bois transversale, fixée par une cheville en fer, et qui

donne un point d'appui au tombereau, aux planches et aux chevilles. Pour ménager ces tombereaux et prévenir l'écrasement qu'amènerait le poids des racines, on les entoure d'une chaîne qui fait le tour de la *lonzenne*, et sert en même temps à empêcher le tombereau de glisser dans les montées ou descentes.

Les saes, que beaucoup de cultivateurs emploient pour la récolte des pommes de terre, sont une dépense considérable, et exigent pour les chargements des hommes robustes, tandis que des femmes et de jeunes garçons peuvent faire le service avec les tombereaux.

Ces tombereaux sont aussi très-commodes pour le transport de la houille, du plâtre, de la chaux.

Si l'on a à transporter des tonneaux, ce qui arrive fréquemment chez les distillateurs, ou pour conduire l'urine dans les champs, on place sur le chariot deux pièces de bois rondes, en bouleau ou en mélèze, d'une longueur et d'un diamètre convenables.

Enfin, pour le transport des bois de construction, on sépare les deux trains, et on mène des arbres qui peuvent avoir plus de 20 mètres de longueur.

CHAPITRE VII.

Des chevaux et des équipages d'artillerie.

Je transeris avec plaisir le portrait du cheval d'artillerie, que je trouve dans le cours de l'Éeolè de Saumur, parce qu'il s'applique parfaitement au cheval que je erois le plus convenable aux travaux de l'agriculture :

« Les règlements ont déterminé l'âge de cinq ans faits

« comme minimum de son admission dans les remontes.
 « Il doit être d'une taille de 1 mètre 515 millimètres à
 « 1 mètre 750 millimètres, parfaitement d'aplomb, pas
 « trop long de corps ; il doit avoir les formes dégagées,
 « mais bien fournies ; les épaules suffisamment larges
 « pour l'appui du collier, mais pas trop chargées ; le
 « corps plein ; les côtes bien tournées ; les extrémités
 « solides ; le canon un peu fort, mais pas trop long-
 « jointé, et surtout les pieds excellents. Il faut en outre
 « qu'il réunisse, autant que possible, les qualités du
 « cheval de selle, qu'il trotte et galope avec aisance,
 « que ses allures soient égales, et qu'enfin il ne soit pas
 « ombrageux. »

Un cheval de moyenne force, bien constitué et nourri convenablement, peut tirer au pas, sur une route ordinaire, en marchant sept à huit heures par jour, un poids de 500 à 600 kilogr. (1).

Mais le même cheval, employé au service des armées, ne pourrait, sans inconvénient, être chargé de traîner un poids de plus de 350 kilogr., non compris la voiture, qui doit être aussi légère et aussi roulante que possible. Le tirage des bouches à feu en campagne et des autres voitures destinées au service de l'artillerie, est généralement calculé à raison de 250 à 300 kilogr. par cheval. L'attelage s'effectue sur des voitures à brancard et à limonière et sur des voitures à timon. Dans les voitures d'artillerie anglaise à deux roues, attelées de deux chevaux de front, la limonière est placée sur le côté droit

(1) Les voituriers chargent ordinairement beaucoup plus.

de la voiture, de manière que le bras gauche est au centre. Ce mode a l'inconvénient de fatiguer davantage le limonier dans les descentes, et l'attelage est plus difficile à exécuter. Les voitures à deux roues peuvent aussi être attelées par un timon qui est supporté par les deux chevaux.

Les nouvelles voitures d'artillerie française à quatre roues présentent l'effet de voitures à deux roues, par suite de l'indépendance qui a été conservée entre le train de devant et le train de derrière. Elles ont un timon qui, ne présentant pas un poids considérable, est supporté par les deux chevaux, au moyen de deux points d'attache disposés sur les colliers mêmes des chevaux, de manière à ne pas gêner leurs mouvements. Avec ces voitures, les chevaux de devant ne pouvaient être attelés à une volée fixée au timon ; ils sont attelés trait sur trait avec les chevaux de derrière.

On a reconnu dans l'artillerie les inconvénients de la bricole, et on a adopté le collier. C'est, dit toujours le cours de Saumur, la partie la plus importante du harnais. Sa forme doit être telle, qu'elle offre pour le tirage les points d'appui qui concourent le plus à l'application des forces du cheval, sans gêner ses mouvements ni sa respiration. Le *sommier* sera ample, assez élevé pour que la partie supérieure de la naissance de l'encolure se trouve bien dégagée ; les *mamelles* en seront larges et rebondies sous les points d'attache des traits, en conservant méplates les faces intérieures qui portent sur le cheval. Un peu au-dessous, le corps du collier doit s'amincir brusquement, de manière que les mamelles ne

soient en contact qu'avec le dessus des épaules, dont les parties latérales, ainsi que les pointes, doivent rester entièrement dégagées, et que le centre inférieur offre toute liberté au poitrail et à la trachée-artère.

J'entre dans ces détails parce que je crois qu'un bon cheval d'artillerie est aussi un excellent cheval d'agriculture et parce que je voudrais voir remplacer par des harnais semblables à ceux de l'artillerie, les mauvaises bricoles en usage dans quelques départements et les lourds colliers employés dans d'autres.

CHAPITRE VIII.

Comparaison des chevaux et des bœufs.

L'agriculture doit-elle préférer les chevaux aux bœufs, sous les rapports du travail, du nombre, de la nourriture, de la qualité du fumier et de son abondance ?

La question de supériorité des chevaux et des bœufs n'est pas susceptible d'une solution générale ; il n'existe de supériorité absolue ni pour les chevaux ni pour les bœufs ; mais les uns et les autres ont une supériorité relative, déterminée par la position et les circonstances où se trouve placé chaque cultivateur. A mesure que l'agriculture fait des progrès, les chevaux, au moins dans la grande culture, tendent à remplacer les bœufs. On demande plus d'énergie, plus de célérité : les chevaux exécutent les travaux et les bœufs deviennent bêtes de rente, c'est-à-dire qu'ils sont exclusivement élevés pour la boucherie. Je crois cependant que, par-

tout où les circonstances locales ne s'y opposent pas, c'est l'emploi simultané des bœufs et des chevaux qui offre le plus d'avantages. Il y a des fermiers qui, par la nature de leur sol et des circonstances particulières, ne doivent employer que des chevaux. Il y en a d'autres auxquels les bœufs conviennent mieux. Partout cependant il faut des chevaux pour la herse et pour les transports au delà des limites de la ferme, mais je crois que dans ce cas on ne doit pas en entretenir au delà du nombre nécessaire pour les travaux que ne peuvent pas exécuter les bœufs.

Les bœufs ne diminuent pas de valeur; les chevaux, au contraire, diminuent de valeur par le fait seul du temps. Il y a des cultivateurs qui ne laissent pas vieillir les chevaux; ils achètent des poulains déjà en état de travailler, et ils les revendent avec bénéfice après les avoir gardés un an ou deux. Ceci est un commerce de chevaux qui ne peut convenir que dans des positions exceptionnelles.

Dans bien des fermes du Nord, on ne peut pas occuper les attelages pendant trois à quatre mois de l'année. Les bœufs à l'étable ne perdent pas leur temps, ils y font du fumier et de la graisse. Quand ils ont mangé, ils se couchent et ruminent, et ils augmentent en poids et en valeur. Les chevaux qui n'ont rien à faire se donnent des coups de pied et sont exposés à bien des accidents.

Il y a des cultivateurs qui exécutent des transports à prix d'argent, et qui entretiennent pour cela un plus grand nombre de chevaux; mais il y en a peu auxquels cette industrie profite. Quand ils ont payé le charron, le

maréchal, le bourrelier, il leur reste bien peu de bénéfice, et ils courent une foule de chances d'accidents. Bien des hommes qui étaient sobres et laborieux, sont devenus, en voiturant sur les grandes routes, des paresseux et des ivrognes.

J'estime que le travail des bœufs est à celui des chevaux comme 2 est à 3. Dombasle traite les bœufs plus favorablement; il admet la proportion de 4 à 5; mais, dans tous les cas, les frais de nourriture et d'entretien sont dans la même proportion.

Les chevaux conviennent mieux aux sols pierreux, aux terres fortes et partout où il y a des transports à exécuter. Les bœufs conviennent particulièrement pour les terres légères, pour les labours et pour tous les travaux qui ne leur font pas dépasser les limites de la ferme qu'ils cultivent. Les terres fortes produisent l'avoine et les fèves, dont on nourrit généralement les chevaux; tandis que les terres légères produisent des racines pour les bêtes à cornes. Le fumier des bêtes à cornes convient aussi mieux aux terres légères.

Dans l'emploi simultané des chevaux et des bœufs, la proportion numérique des uns et des autres est déterminée par la nature des travaux à exécuter et les circonstances particulières.

Sur le Glane, où l'on élève une énorme quantité de bêtes à cornes, et où les terres sont argileuses, tous les cultivateurs ont un ou deux chevaux pour les transports éloignés et pour les travaux les plus pénibles, afin de pouvoir ménager les jeunes bœufs. Les fermiers du pays de Deux-Ponts estiment qu'il faut, pour cultiver 25 hec-

tares de terres, une paire de chevaux et deux paires de bœufs. Leurs terres sont demi-fortes, argilo-calcaires ; deux bons bœufs suffisent ordinairement pour tirer la charrue. Les chevaux servent pour la herse et les transports, et les labours sont exécutés par les bœufs, qui servent aussi à rentrer les récoltes. On ménage les bœufs le plus possible, et on tâche toujours d'en avoir au delà du nombre rigoureusement nécessaire, parce qu'ils sont ordinairement engraisés pendant l'hiver et remplacés au printemps par d'autres qu'on a élevés ou qu'on a achetés.

Quant au fumier produit, l'avantage est certainement du côté des bœufs, et je ne pense pas que personne ait encore songé à le contester. Les cultivateurs qui ne connaissent que les chevaux, ne savent pas quelle énorme quantité de fumier peuvent produire les bêtes à cornes. Schwerz nous atteste qu'une vache belge peut produire 50 à 60 voitures à un cheval de fumier dans une année. Dans un pays plat, où l'espèce de chevaux est grande et forte, chaque voiture à un cheval peut être évaluée à 750 kilogr. J'ai pesé exactement la paille employée pour litière et le fumier produit par un bœuf en graisse, et j'ai trouvé que 10 kilogr. de paille me donnaient par jour 75 kilogr. de fumier, ce qui fait par année 36 voitures de 750 kilogr. Mais, chez moi, le pavé de l'étable a une assez forte pente, par laquelle s'écoule la plus grande partie des urines ; elles aboutissent à un réservoir où elles sont utilisées ; si on voulait les retenir comme dans une étable flamande et les faire absorber par une suffisante quantité de litière, on pourrait

certainement doubler la quantité de fumier. A ceux qui demanderaient d'où peut venir cette énorme masse de fumier, je répondrai qu'un bœuf en graisse peut boire dans un jour jusqu'à 200 litres de résidus de la distillation des pommes de terre, outre les aliments solides qu'il consomme.

Un cheval de travail, avec 5 kilogr. de paille par jour, ne produira pas, par année, plus de 10 voitures de fumier de 750 kilogr. Ce cheval étant dehors une grande partie du temps, et étant tout autrement nourri qu'un bœuf en graisse, il est difficile d'établir entre eux une comparaison; j'ai voulu seulement indiquer les extrêmes.

Il est à remarquer que les chevaux des cultivateurs nourris de trèfle vert en été, et de racines en hiver, ayant toujours une litière abondante, produisent beaucoup plus de fumier que des chevaux de ville nourris de foin et d'avoine et auxquels la paille est ménagée.

Malgré les avantages qu'offrent les bœufs, je ne conseillerai pas à un cultivateur de les introduire dans un canton où ils ne sont pas en usage, à moins de faire venir, avec les bœufs, des bouviers pour les conduire. Dans les pays à bœufs, un valet de ferme est aussi fier d'une belle paire de bœufs, qu'ailleurs il peut l'être d'une belle paire de chevaux. Mais ne confiez jamais des bœufs à un homme qui les mène à regret, et qui même s'en fait un déshonneur. Les bœufs ne manquent ni de docilité ni d'intelligence, mais il faut savoir les gouverner. Si on en abuse, si on les surmène, ils sont exposés à bien plus d'accidents encore que les chevaux.

Thaer, que tous les jeunes cultivateurs doivent lire et étudier, a traité avec des développements assez étendus cette question des avantages comparatifs des chevaux et des bœufs.

D'après ce qu'on vient de lire, ce qui est le résultat de mon expérience et des observations que j'ai été à même de faire, on doit voir que je suis d'avis de restreindre, autant que possible, le nombre des chevaux, et d'employer des bœufs partout où on peut le faire ; je dois, cependant, pour éclairer complètement la question, répondre à une objection qu'on a faite contre l'emploi des chevaux. On a émis la crainte qu'en nourrissant un plus grand nombre de chevaux pour les travaux de culture, les cultivateurs n'aient d'autant moins de bœufs à livrer à la boucherie. C'est précisément le contraire qui a lieu, si les chevaux remplacent les bœufs comme bêtes de travail.

Il faut une certaine force pour exécuter les travaux de culture, et cette force est produite par une certaine quantité de fourrage. Or, que cette force soit bœuf ou cheval, le résultat est toujours le même. Le fourrage consommé par les bœufs de travail produit du travail ; mais il ne fournit pas un quintal de viande à la boucherie. Un pays peut posséder un grand nombre de bœufs et en livrer très-peu à la boucherie, en les laissant vivre longtemps. Un exemple que j'ai sous les yeux éclairera complètement la question. Un fermier cultive des terres légères avec 4 chevaux et 6 bœufs. Il n'élève pas les bœufs : chaque année, à l'automne, lorsqu'il commence à distiller, il met en graisse les 6 bœufs qui

ont travaillé pendant 1 an, et il en achète 6 autres. Il achète les bœufs âgés de 4 ans, et il les met en graisse à 5 ans. Je suppose que tout à coup ce fermier ne veuille plus employer de bœufs; qu'arrivera-t-il alors? A l'automne, il mettra en graisse, comme de coutume, 6 bœufs qui ont travaillé pendant 1 an, et au lieu d'en acheter 6 autres, il achètera 4 chevaux. On se rappellera que le travail des chevaux est à celui des bœufs comme 6 est à 4. Ainsi, au lieu d'avoir à nourrir 4 chevaux et 6 bœufs de travail, il nourrira 8 chevaux. Ces 8 chevaux feront la même besogne; et n'attelant plus de bœufs, il n'en engraissera pas moins 6 chaque année, comme il le faisait précédemment. Que le travail soit exécuté par des bœufs ou par des chevaux, la même quantité de fourrage destinée aux bêtes d'engrais reste toujours disponible. Si, après cela, n'ayant plus besoin que ses bœufs possèdent les qualités nécessaires pour le travail, ce fermier opère sur une race possédant à un plus haut degré la faculté de prendre la graisse, alors, par ce seul fait qu'il n'emploie plus que des chevaux pour ses travaux de culture, il pourra livrer à la consommation une plus grande quantité de bœufs qu'il ne le faisait lorsqu'il entretenait des bœufs de travail. Ainsi, on arrivera à des résultats tout opposés à ceux qu'on redoute, et ce que je viens de démontrer par le raisonnement est suffisamment prouvé par l'exemple de l'Angleterre qui, employant pour les travaux de culture beaucoup plus de chevaux que la France, élève cependant une quantité de bêtes à cornes plus considérable. Car si le bœuf a été le premier compagnon des travaux du cultivateur,

si, dans les temps primitifs, le bœuf seul tirait la char-
rue, partout, à mesure que la culture se perfectionne,
on veut plus d'activité, de célérité, c'est le cheval qui
devient bête de travail et le bœuf n'est plus que bête de
rente.

CHAPITRE IX.

Emploi de la chair du cheval pour la nourriture de l'homme (1).

La question des avantages comparatifs des chevaux
et des bœufs pourrait changer entièrement de face, si
l'on parvenait à vaincre le préjugé qui empêche de faire
usage de la chair de cheval. Le catholique voit en pitié
le juif qui a horreur de la chair de porc ; le Français rit
du Russe et de l'Anglais, auxquels une grenouille fri-
cassée fait soulever le cœur ; vous mangez des écre-
visses, des huîtres, des escargots, des andouilles de
pore, de la fiente de bécasse, bien d'autres choses en-
core, et vous repoussez l'idée seule de faire usage de
la chair de cheval. Et pourtant quel animal est plus
propre qu'un cheval ? Si un jambon de pore a son mé-
rite, un filet de cheval est aussi un très-bon morceau,

(1) Cette question de l'emploi de la viande de cheval pour la nourriture des
hommes a déjà fait de grands progrès en France et surtout en Allemagne,
et elle a été habilement soutenue, dans un ouvrage spécial, par M. I. Geof-
froy-Saint-Hilaire, mais j'ai du moins le mérite d'avoir été un des premiers
à m'en occuper, et ce chapitre est extrait d'un travail que j'ai soumis
l'Académie de Metz et qui a été imprimé dans ses mémoires des années
1829-1830.

et une soupe au cheval est plus saine et meilleure qu'une soupe au lard.

Le Tartare trait sa jument pour boire son lait, au besoin il la saigne pour boire son sang ; il mange les chevaux de peu de valeur ; les plus vigoureux sont seuls conservés pour le service et pour la reproduction ; on prépare en Italie d'excellents saucissons avec la chair de mulet (1), et pour être contraints à se nourrir de chair de cheval, il faudrait que bien des gens fussent dans l'alternative d'en manger ou de mourir de faim.

Quoi ! me dira-t-on, vous voulez nous faire manger ce bel animal, ami de l'homme, qui partage avec lui les travaux des champs et la gloire des combats (2), qui lui rend tant de services et lui procure tant de jouissances ! Ames sensibles, vous demanderai-je à mon tour, comment le traitez-vous, ce noble animal, cet ami, lorsqu'il est hors d'état de vous servir ? Accordez-vous à sa vieillesse le repos et la nourriture qu'il a mérités par tant de fatigues ? ou bien le vendez-vous sans pitié pour quelques écus, avec la certitude qu'il va finir ses jours dans la misère et traîner, sous vos yeux peut-être, une malheureuse existence, qui se prolongera jusqu'à ce que son travail ne pouvant plus payer sa chétive nourriture, son véritable bourreau le livrera pour la valeur de la peau à l'équarrisseur ? Son cadavre, enterré, sera perdu, ou bien il infectera l'air et sera dévoré par les animaux

(1) Un récent procès nous a appris que, sous le nom de saucissons de Lyon, on prépare aussi en France de très-bons saucissons avec la viande du cheval.

(2) Buffon.

de proie. Votre sensibilité s'émeut à la pensée de manger du cheval, mais votre gourmandise fait-elle grâce à l'agneau, au pigeon, si doux, si innocents? Épargnez-vous le bœuf qui laboure vos champs, la poule qui vous prodigue ses œufs, la vache qui vous a nourris de son lait? Engraissez donc le cheval qui est hors d'état de servir : que l'animal si utile pendant sa vie le soit encore après sa mort, que le couteau du boucher lui ôte d'un seul coup une vie qui ne peut plus se prolonger sans être malheureuse, et si vous avez quelque pitié, ne faites pas subir à sa vieillesse un véritable martyre.

Dès que l'on ferait usage de la chair du cheval, il aurait comme le bœuf une valeur réelle intrinsèque ; il n'y aurait plus de chevaux de 20 fr. On n'emploierait plus de chevaux boiteux, poussifs, aveugles, etc. Nos yeux ne seraient plus affligés du triste spectacle qu'offrent tous les jours de malheureux chevaux exténués de fatigue et de faim, qui vont jusqu'à ce qu'ils tombent sous les coups de leurs barbares maîtres. Enfin ce serait un aliment de plus, une nourriture saine et agréable ; et la viande en général devenant plus abondante, par conséquent moins chère, ne serait pas pour ainsi dire interdite aux classes pauvres de la société.

En Angleterre, il existait depuis longtemps une loi punissant la cruauté envers les animaux ; cette loi a enfin été votée en France : c'est un grand pas, mais faites encore que les hommes aient intérêt à ménager les animaux, et vous atteindrez bien plus sûrement le but. On ne voit pas maltraiter un bœuf avec la cruauté que l'on

voit tous les jours exereer envers les chevaux. Si done on parvient à introduire l'usage de la chair de cheval, en même temps qu'on augmentera le bien-être des hommes, on servira la morale.

Si quelqu'un me conteste que la viande de cheval soit saine et agréable, je ne lui dirai pas, parce que je ne peux pas le prouver, qu'il en a peut-être lui-même mangé avec plaisir, et que le dixième des beefsteaks que l'on mange à Paris n'est autre chose que du cheval, mais je lui dirai : Consultez les militaires qui ont fait les campagnes antérieures à 1815 ; demandez aux chirurgiens qui ont nourri de bouillon de cheval les malades des hôpitaux dans les villes assiégées ou bloquées ; demandez à Larrey, faisant faire la soupe au cheval dans des eurasses et l'assaisonnant avec de la poudre pour 6,000 blessés renfermés dans l'île de Lobau, après la bataille d'Essling : tous vous diront comme moi, qu'à la vérité ils avaient faim la première fois qu'ils en ont mangé, mais qu'ils en ont ensuite mangé de nouveau avec plaisir, et que la viande de cheval est saine et agréable.

Après avoir cité les nombreuses circonstances où il a employé heureusement la viande de cheval pour les malades et les blessés, Larrey ajoute : « L'expérience m'a prouvé que la viande de cheval est un très-bon aliment pour les hommes : elle me paraît être particulièrement nourrissante ; elle contient beaucoup d'osmazome, elle a un goût agréable. Pourquoi ne veut-on pas employer à la nourriture des pauvres et des détenus, les nombreux chevaux que l'on tue à Paris ? »

Les chevaux tués à Londres servent au moins à nourrir les nombreux chiens de cette capitale ; ceux qui sont tués à Paris ne servent en grande partie qu'à nourrir des millions de rats à Montfaucon, tandis qu'une multitude d'hommes ont à peine les aliments nécessaires à l'entretien de la vie, et que, s'ils peuvent se procurer de la viande, elle est presque toujours de mauvaise qualité, provenant d'animaux vieux, maigres, et trop souvent suspects sous le rapport sanitaire.

On a fait contre l'usage de la viande de cheval une objection qui mérite à peine une réponse.

Si les chevaux, a-t-on dit, vont à la boucherie, si nous prenons goût à leur chair, alors il n'en restera plus assez pour le travail, et leur prix deviendra exorbitant. Il se passera bien des années avant que la consommation de la chair de cheval égale celle de veau, de vache et de bœuf, dont l'espèce ne menacera certainement pas d'être détruite, et dont les prix ne sont pas excessifs ; mais si nous en venons à ce point, si l'on consomme même dix fois plus de chevaux qu'on ne consomme aujourd'hui de bœufs, soyez certains que pour dix poulains élevés aujourd'hui, on en élèvera cent, on en élèvera mille, que la production pourra toujours excéder la consommation, et que, comme toute autre marchandise, les chevaux baisseront plutôt que d'augmenter de prix. Comme d'ailleurs la valeur pour la boucherie n'est déterminée que par le poids, lors même que la viande du cheval atteindrait le prix de celle du bœuf, les bons chevaux auraient toujours pour le service plus de valeur que pour la boucherie. Ainsi, aujourd'hui, toutes

les vaches finissent à la boucherie ; et cependant on ne tue jamais une bonne laitière, et la consommation de la viande de vache ne fait pas hausser le prix des laitières.

Ces réflexions sur l'usage de la chair de cheval me sont suggérées par la lecture d'un journal d'agriculture allemand, dont voici un extrait :

« Les anciens Scandinaves mangeaient le cheval, mais aussi ils le sacrifiaient à Odin, et lorsque les missionnaires chrétiens pénétrèrent dans le Nord pour abolir les sacrifices, ils cherchèrent à inspirer le dégoût de la chair de cheval, et ils parvinrent non sans peine à en prohiber l'usage. Ce fut le roi saint Olaf qui y fit renoncer ses sujets. Une lettre du pape Grégoire III à saint Boniface lui prescrit d'user de tous les moyens qui sont en son pouvoir pour faire renoncer à l'usage de la chair des chevaux ; ils sont *impurs*, dit-il. La chair d'autres animaux, de lièvre, par exemple, fut interdite en Allemagne dans les premiers siècles du christianisme.

« Aujourd'hui, plus éclairés, les Danois cherchent à ramener l'antique usage de leurs pères de se nourrir de la chair de cheval. Il y a déjà à Copenhague une boucherie où l'on ne vend pas d'autre viande, et l'on y a débité, dans les six premiers mois de son établissement, 170 chevaux. On ne tue que des chevaux sains ; le cheval reconnu tel est marqué d'un fer chaud aux quatre sabots, et le boucher doit laisser ces sabots aux quartiers de viande mis en vente.

« On tue aussi en Danemark des chevaux dans les ménages particuliers, et il n'est pas rare de trouver des gens qui préfèrent cette viande rôtie au bœuf. Dans les

prisons du même pays, les détenus sont nourris de chair de cheval.

« La chair du cheval est plus brune et d'un grain plus grossier que celle du bœuf ; elle a un goût qui tient à la fois de celui du bœuf et du porc ; elle se corrompt plus tôt que celle du bœuf ; la graisse est fluide et se fige difficilement. (C'est pour cette raison que le cheval engraisse facilement et promptement, et que l'engraissement du bœuf est si long.)

« La viande provenant d'un cheval gras, vaut à Copenhague 5 à 6 schillings la livre (58 à 70 centimes le kilogr.) ; la graisse, 2 à 3 schillings (24 à 36 centimes le kilogr.). Un cheval de forte taille, gras, présente ainsi une valeur assez considérable ; mais la plupart de ceux qu'on tue n'étant pas gras, la viande ne vaut ordinairement que 3 à 4 schillings (1) (36 à 47 centimes le kilogr.).

« Les cultivateurs n'engraissent pas encore de chevaux pour les vendre à cette boucherie qui n'existe que depuis peu.

« On prépare le cheval bouilli ou rôti, et on le sale. La langue de cheval est un mets délicat. La graisse figée ressemble assez à la graisse d'oie ; on la mêle pour l'usage à de la graisse de bœuf ou de porc.

« Le bouillon de cheval a beaucoup de ressemblance avec celui de poule ; il est plus nourrissant que celui

(1) Le schilling de Danemark vaut 5 fr. 84 centimes, et comme 100 livres (poids commercial) valent 50 kil. 10 grammes, en calculant à 5 schillings le prix moyen de la viande de cheval, elle revient à un peu plus de 29 centimes le demi-kilog.

qu'on obtient d'une égale quantité de bœuf, aussi la viande de cheval bouillie diminue-t-elle considérablement de volume.

« On prépare aussi avec la viande de cheval toutes sortes de saucisses.

« En général, ayant un goût un peu fade, analogue à celui du porc, la viande de cheval a besoin de plus d'assaisonnements que celle du bœuf.

« Non-seulement en Danemark, mais aussi dans le royaume de Naples et à Naples même, il y a des boucheries où l'on vend de la viande de cheval. »

Ici se termine ma citation. — J'ajouterai encore qu'en 1814, au blocus de Mayence, j'ai appris à apprécier la viande de cheval. Heureux alors ceux qui pouvaient en avoir !

J'espère, pour le bien-être des chevaux et des hommes, que le préjugé contre la viande de cheval disparaîtra, comme tant d'autres préjugés ont disparu déjà et disparaissent journellement, et que l'usage de cet aliment finira par devenir aussi général que celui du bœuf et du mouton.

Il y a à Munich, faubourgs Giesing et Haidhausen, deux boucheries où l'on tue des chevaux. Elles existent (1857) depuis treize ans. Elles débitent, en moyenne, pendant l'été, deux chevaux ; pendant l'hiver, trois chevaux par semaine. On n'y tue pas uniquement des chevaux gras, mais on refuse ceux qui sont trop maigres et misérables. Avant d'être abattus, ils sont inspectés par un agent de police et un vétérinaire ; la viande est, en outre, examinée avant de pouvoir être débitée. Celle

qui n'est pas vendue après deux jours en été, trois jours en hiver, est salée et fumée.

Le seul boucher de Giesing a brûlé, dans l'année 1851, 36 cordes de Bavière de bois de chêne, environ 150 stères, uniquement pour fumer de la viande de cheval. La viande fraîche se vend 3 kreutzers la livre; salée et fumée, 6 à 7 kr. (7 kr. équivalent à 25 c.). La graisse purifiée est employée à l'éclairage en guise d'huile. Cette graisse est alors liquide, quoique un peu épaisse; elle donne une flamme claire et sans fumée.

C'est la ville de Munich qui fournit le plus grand nombre de chevaux aux abattoirs. Le pavé de cette ville, fait de cailloux ronds qui ont environ la grosseur du poing, use les chevaux et les met promptement hors de service. Quelquefois, lorsqu'on amène aux bouchers plus de chevaux qu'ils n'en peuvent immédiatement consommer, ils les nourrissent et les engraisent jusqu'au moment où ils en ont besoin.

Je ferai remarquer que la population de Munich n'est que d'environ 100,000 âmes, et que cette consommation de chevaux ne peut qu'y augmenter. Le plus difficile est partout de vaincre le préjugé qui s'oppose à la consommation de la chair de cheval.

Le récent ouvrage de M. I. Geoffroi Saint-Hilaire ne peut manquer d'y contribuer puissamment, et par cet ouvrage on voit que, dans un écrit qui date de l'année 1829, j'ai fait valoir, en faveur de l'usage de la viande de cheval, les arguments reproduits aujourd'hui.

En France, ceux qui auraient dû chercher à détruire ce préjugé l'ont partagé. On n'a pas compris tous les

avantages qui devaient résulter de l'emploi de la chair de cheval pour la nourriture des hommes, et l'on a au contraire cherché à l'empêcher.

Diverses ordonnances antérieures à 1780 établissent qu'on vendait la chair de cheval comme viande de boucherie ; aussi l'autorité chercha-t-elle à plusieurs reprises à en prohiber l'usage. Ce commerce s'est reproduit assez fréquemment. Ainsi, durant la disette dont la France fut affligée lors de la révolution, on a constaté que, pendant six mois, une partie de la viande consommée dans la capitale provenait de chevaux abattus dans les clos d'équarrissage.

En 1811, époque à laquelle la cherté des vivres et la rareté du travail obligeaient les malheureux à recourir à tous les moyens pour assurer leur subsistance, on rechercha de nouveau la chair de cheval. La police en saisit des quantités considérables chez plusieurs gargotiers établis dans les quartiers habités par les indigents.

On estime à 35 par jour, ou à 12,775 par an, le nombre des chevaux tués dans les équarrissages des environs de Paris (1).

(1) On voit arriver ces animaux par files de douze à quinze, attachés l'un à l'autre, exténués par la faim et pouvant à peine se soutenir. C'est surtout à l'entrée de l'hiver que l'affluence est grande, parce que c'est alors que les cultivateurs se défont d'attelages épuisés, par les travaux de l'été. Un cheval est payé de 10 à 15 fr.

Les issues, telles que la cervelle, la langue, les poumons, le cœur, le foie, sont vendues sur place aux cultivateurs, à raison de 6 fr. la voiture attelée de deux chevaux, chargeant à peu près 2,500 kilog. Les intestins grêles sont

réservés pour les boyaudiers. Les tendons desséchés sont achetés par les fabricants de colle forte ; on en expédie des quantités considérables à l'étranger. Après la peau et les tendons, la graisse est la partie du cheval dont l'équarrisseur retire le plus de profit. Les ouvriers montrent la plus grande adresse dans la recherche de cette matière, en disséquant les muscles avec l'habileté d'un anatomiste. Ils mettent huit à dix heures pour dépécer un cheval gras, tandis que le dépeçage d'un cheval maigre s'exécute en moins d'une heure.

Il y a dans chaque clos d'équarrissage un *fondoir*. Le tissu adipeux est coupé en morceaux de la grosseur d'une noisette avant d'être soumis à la fonte. La chaudière est chauffée avec des os séchés par quelques jours d'exposition à l'air. On enlève, à l'aide d'une écumoire, les lambeaux de tissu cellulaire que l'on jette dans le foyer. La graisse fondue est versée dans des barils, où par le refroidissement elle prend la consistance d'une pâte molle. Il est quelques chevaux dont on retire 40 litres de graisse ; les plus maigres en donnent 4 à 5 litres.

Les sabots et les fers qui les garnissent sont encore des produits assez importants. Les fers passent à la ferraille. Les ouvriers en corne développent les sabots en feuilles, qu'on emploie pour fabriquer les peignes les plus grossiers. Les débris de corne vont aux manufactures de sel ammoniac et de bleu de Prusse.

Les os plats, longs et suffisamment durs ont toujours été recherchés par les couteliers, les tabletiers, les éventailistes ; mais les carcasses, les os ronds, sont restés pendant fort longtemps une cause d'embarras sérieux pour l'équarrisseur ; on ne savait où les porter. Il y a à peine un siècle, on en construisait encore, dans Paris même, des murs de clôture en les cimentant avec de la terre détrempée. Ces constructions à la fois solides et légères étaient fort communes dans le faubourg Saint-Marceau, dans le faubourg du Temple, en un mot dans tous les lieux peu éloignés du clos d'équarrissage. Malgré ce singulier emploi, les osséments laissés sur la voie publique présentaient un spectacle repoussant. On ne s'en débarrassait qu'en les brûlant, opération qui répandait dans Paris l'odeur la plus infecte. Ces inconvénients persistèrent jusqu'à l'époque encore peu éloignée, où l'on découvrit le moyen d'en fabriquer de l'ammoniaque et du charbon animal.

Le squelette humide d'un cheval de taille moyenne pèse 50 kil. et 25 kil. seulement après la dessiccation à l'air. Si l'on abat annuellement dans le voisinage immédiat de la ville 13,000 chevaux, on doit en retirer à peu près 325,000 kil. d'os secs.

Voici la valeur qu'on donnait en 1826 aux divers produits de l'équarrissage du cheval :

La peau.	10 à 15 fr. la pièce.
Le crin	2 fr. le kilog.
La viande fraîche. .	30 cent.
Les tendons.	60
La graisse.	1 20
Les intestins . . .	» »
Les sabots	60
Les os.	4

Les larves, connues sous le nom d'asticots, si recherchés des pêcheurs à la ligne, sont encore un produit de l'équarrissage. Les asticots proviennent de plusieurs espèces de mouches qui pondent leurs œufs, ou déposent leur larve toute formée sur la chair du cheval. Pour attirer les mouches, on étale sur le sol une couche d'intestins de quelques centimètres d'épaisseur et recouverte d'un peu de paille pour la garantir des ardeurs du soleil; au bout de quelques jours les matières animales sont remplacées par une masse mouvante, formée de myriades de larves, s'agitant au milieu d'une espèce de terreau. Après avoir séparé les détritits, les vers sont enlevés à la pelle; on les vend à la mesure et il s'en fait une consommation considérable. Ils servent à la nourriture des faisans, des jeunes oiseaux et des volailles.

La chair musculaire que l'on n'emploie pas à la nourriture des animaux est desséchée après une coction préalable, puis réduite en poudre et appliquée comme engrais.

La méthode substituée depuis quelques années au dépeçage, consiste à faire bouillir dans une chaudière avec de l'eau les animaux morts. L'opération terminée, on trouve trois zones distinctes dans la chaudière; d'abord à la surface, une couche de graisse, ensuite un liquide gélatineux et enfin la chair cuite, qu'il est facile de séparer des os.

À l'abattoir d'Aubervillers, près de Paris, l'opération s'exécute maintenant à l'aide de la vapeur, et 30 à 40 chevaux dépecés par quartiers sont cuits en une fois. Le sang réuni dans des cuves est coagulé par un jet de vapeur, après on le dessèche et il est employé comme engrais.

Le sang des animaux abattus convient moins à la nourriture des pores que la chair musculaire; il paraît même leur causer des maladies graves.

Un cheval perd 15 à 20 kil. de sang.

BOUSSINGAULT.

CHAPITRE X.

Des encouragements à donner à l'élève des chevaux.

Comment le gouvernement peut-il encourager l'élève des chevaux, — venir en aide aux éleveurs, — favoriser la multiplication, — hâter l'amélioration? — Ces questions sont d'une grande importance; elles sont sans doute difficiles, puisqu'on n'a pas encore pu en trouver la solution, et je n'ai pas la prétention de les résoudre. Cependant, dans un pays libre, où chacun peut être appelé à contribuer à la confection des lois, où la voix de chaque propriétaire, de chaque cultivateur peut quelquefois influencer les décisions administratives, c'est un devoir pour tous de chercher à porter la lumière sur des questions qui touchent de si près à la prospérité de l'agriculture et aux intérêts du pays.

Les plaintes sur le manque de chevaux en France ne sont pas nouvelles : nous voyons, dans le *Nouveau parfait Maréchal*, par F.-A. de Garsault, que, dans les deux guerres de 1688 et 1700, la France a été obligée d'acheter des chevaux à l'étranger pour *plus de cent millions*. Ce même auteur nous montre Louis XIV et son ministre Colbert cherchant par tous les moyens à engager les grands propriétaires à se livrer à l'élève des chevaux. Ce n'est pas aux cultivateurs qu'on s'adresse, c'est à la noblesse. Le roi écrit aux principaux des provinces; il témoigne sa satisfaction des diligences faites pour avoir

de bonnes cavales. « J'ai bien voulu, dit-il, vous témoigner par cette lettre le gré que je vous en sais, et le désir que j'ai que vous continuiez, et que vous vous appliquiez au rétablissement de mes haras comme à une des choses que j'ai fort à cœur et qui me sera fort agréable. »

Colbert écrit de son côté, et il agit : faire venir des étalons de l'étranger, accorder des primes, acheter pour le roi les plus beaux poulains, il ne néglige aucun moyen pour atteindre le but, la multiplication et l'amélioration des chevaux.

Si l'on s'étonnait que le roi et son ministre s'adressassent ainsi à la noblesse, on verra, en se reportant à l'époque où ces faits se passaient, que les propriétés étant toutes entre les mains des seigneurs, c'étaient eux qui devaient agir et donner l'impulsion à leurs tenanciers. En outre, quoique l'élève des chevaux soit une branche de l'agriculture, il existait à cet égard des idées particulières. Les nobles, qui se seraient déshonorés en se livrant à un négoce ou à une industrie, pouvaient, sans scrupule aucun, élever des chevaux pour les vendre. La profession de marchand de chevaux ne dérogeait pas. Tout ce qui tenait aux chevaux était en quelque sorte ennobli. C'est d'eux que viennent les titres de maréchal, de connétable, de chevalier; on tenait à honneur d'être un habile homme de cheval; le plus bel éloge qu'on pût faire d'un homme était de dire qu'il était un *cavalier accompli*. Ces efforts n'eurent pourtant pas les résultats qu'on s'en était promis; plus d'un siècle et demi s'est écoulé, et on a continué à se plaindre de la pénurie des

chevaux, de la dégénérescence des races, et à acheter des chevaux à l'étranger.

La révolution, il est vrai, a porté un coup terrible à l'élève des chevaux. Lorsque le ealme fut rétabli, Napoléon s'occupa des chevaux comme il s'occupait de tout, et rétablit les haras. Le temps manqua pour qu'on pût en recueillir les fruits. C'est depuis la paix que le gouvernement a fait les plus grands saerifices pour amener la France à produire ee qu'on n'a pas eneoce cessé d'aller demander à l'Angleterre et à l'Allemagne.

Si l'on comptait ce que coûtent annuellement les haras, par la valeur des fonds de terre qui y sont affectés, par les achats d'étalons, l'entretien des chevaux, les traitements des employés de tous grades, le montant des primes et des prix de courses, on trouverait une somme énorme eomparativement aux résultats obtenus. Et tandis que, ainsi soutenu, l'élevage des ehevaux de sang a fait si peu de progrès, l'élevage des ehevaux de travail en a fait d'immenses. Je ne eonclurai pas de là, comme a fait Dombasle, qu'il faut supprimer les haras et abandonner entièrement à lui-même l'élevage des chevaux, mais il doit pourtant y avoir d'utiles enseignements à tirer de ce double fait.

L'Angleterre, dit-on, n'a point de haras. Il est vrai qu'en Angleterre il n'y a pas de haras appartenant à l'État; mais il y a un grand nombre de haras particuliers appartenant à de riches propriétaires. C'est aux eourses, dit-on eneoce, que l'Angleterre est redevable de la prospérité hippique à laquelle elle est arrivée. C'est eneoce vrai, mais ee fait est eneoce la conséquence

de ces immenses fortunes qui existent en Angleterre et qui n'existent pas en France. Ainsi, sous ce double rapport, on ne peut établir de comparaison entre les deux pays.

Un fait bien certain, c'est que, en règle générale, il n'y a rien à gagner, et il y a plutôt à perdre, à élever des chevaux de sang, de même qu'il n'y a rien à gagner avec les courses. Les courses ne conviennent qu'à des hommes riches, qui ont beaucoup d'argent à dépenser pour leurs plaisirs; elles ne peuvent que faire du tort aux cultivateurs qui voudront élever des chevaux de course; et ces assertions me semblent suffisamment prouvées par le peu de sympathie qu'elles ont trouvé en France. Quelques riches amateurs de chevaux, qui ne sont pas en grand nombre, fournissent des coureurs à l'Hippodrome de Paris; mais les courses des départements sont bien loin de ressembler à celles de l'Angleterre; et si elles ont fait quelque bien, il n'est certainement pas en rapport avec ce qu'elles ont coûté.

Il faut cependant des chevaux de pur sang, parce que, sans eux, on ne peut produire ces beaux et bons chevaux qu'on va encore demander à l'étranger. Ces chevaux de pur sang, je crois qu'avec la division des propriétés, le peu de grandes fortunes et le peu de goût pour les chevaux qui existent en France, c'est le gouvernement qui doit les produire et les fournir aux éleveurs par les haras. On ne peut pas encore, à présent du moins, s'en rapporter pour cela à l'industrie particulière. Ce sont seulement les haras qui peuvent offrir, dans leurs élèves, la certitude d'une bonne origine bien

constatée, de l'identité (1) des chevaux, d'une bonne éducation, et des qualités que doivent posséder des producteurs. Les abus qui existent en Angleterre doivent être un avertissement pour les peuples du continent. Les courses doivent être chez nous un moyen pour arriver à produire de bons chevaux ; en Angleterre elles ne sont plus qu'un but, gagner de l'argent. On ne cherche pas à produire de bons et solides chevaux, on veut seulement des chevaux de vitesse. Tout est sacrifié à la vitesse, et il en résulte des chevaux minces, grêles, affectés de tares héréditaires. Les plaintes à cet égard sont unanimes. ●

Quant aux chevaux intermédiaires entre le pur sang et le cheval commun, l'industrie particulière peut les produire ; et c'est un puissant encouragement à donner aux éleveurs, que de leur acheter ces chevaux nécessaires aux dépôts d'étalons.

Il faut conserver les courses comme moyen de constater le mérite des chevaux de pur sang, et comme moyen de stimuler de riches particuliers, qui, sans elles, ne s'occuperaient probablement pas d'élever des chevaux. Comme les jeux publics des anciens Romains, les courses de chevaux sont aussi un spectacle digne d'une grande nation. Ainsi, je reconnais les avantages, la nécessité même d'un haras, tel que celui du Pin, par lequel la France soit toujours assurée de posséder des

(1) L'identité des chevaux de course a déjà donné lieu à des procès, et j'ai connaissance de faits qui prouvent qu'il n'est pas difficile à un éleveur de mauvaise foi de tromper sur l'origine d'un jeune cheval.

producteurs de pur sang du premier mérite ; je pense que les courses doivent être conservées à Paris, sans aucun doute ; à Tarbes, si le Midi les réclame ; mais, dans les autres villes, je crois que l'argent qu'on y consacre pourrait être mieux employé, et que des courses au trot, de chevaux attelés, seraient plus utiles que des courses de vitesse.

Le gouvernement doit-il donner des primes aux plus beaux chevaux ? — On connaît tous les abus de ce genre d'encouragement ; on sait que ce qui s'appelle beauté est toujours arbitraire ; on sait qu'un beau poulain primé ne donne souvent qu'un mauvais cheval. Cependant, j'ai la conviction que les distributions de primes ont des résultats avantageux.

Les primes peuvent cependant aussi faire du mal par l'influence qu'exercent ceux qui les distribuent sur les éleveurs. Je suis à même d'observer un haras où, depuis plus de vingt ans, on pousse les éleveurs dans une fausse route, où l'on a perdu une excellente race qui satisfaisait aux besoins des cultivateurs, pour la remplacer par des chevaux valant beaucoup moins. Mais ne peut-on pas abuser des meilleures choses ? Les primes stimulent par l'amour-propre et l'intérêt le zèle des cultivateurs ; elles amènent la réunion des éleveurs et de leurs produits ; on peut observer les progrès, comparer entre eux les jeunes animaux, juger par leurs productions du mérite de leurs étalons et des juments, et instruire ainsi les éleveurs et tous ceux qui prennent intérêt à la multiplication des chevaux. Les primes doivent surtout tendre à augmenter le nombre des bonnes pou-

linières, et à empêcher les éleveurs de les vendre. Je sais qu'on n'obtient pas toujours ce résultat; au contraire, les concours font connaître de bonnes jeunes juments, et leurs propriétaires ne résistent pas toujours à l'offre d'un prix élevé. Elles sont vendues; et telle jument qui aurait pu produire nombre de bons poulains, et, pendant vingt ans, rendre d'utiles services à l'agriculture, va s'user en cinq ans sur le pavé d'une grande ville, puis finir misérablement à un fiacre.

M. d'Aure a émis une idée qui mériterait d'être prise en considération. Il demandait que l'administration des haras achetât les bonnes juments qui seraient à vendre, pour les revendre ensuite aux éleveurs. On voit tous les jours un éleveur, qui a besoin d'argent, vendre ce qu'il peut pour s'en procurer. Il se défait souvent d'une bête que lui-même voudrait acheter si elle était en la possession d'un autre, et qu'il eût les moyens de la payer. Les bonnes poulinières manquent généralement; c'est un fait reconnu. L'administration des haras fournit des étalons; elle rendra un aussi grand service si elle peut fournir des juments, et si elle peut les trouver en France, cela vaudra certainement mieux; c'est beaucoup plus patriotique que d'aller les chercher à l'étranger. Elle achèterait donc ces juments, elle les payerait comptant, et elle les revendrait à l'enchère et à crédit, en prenant les précautions nécessaires pour qu'elles soient employées à la reproduction; et si, chaque année, elles méritent et reçoivent une prime, elles coûteront fort peu à celui qui les aura achetées, et le gouvernement atteindra un grand résultat avec un sacrifice

peu considérable. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que cette idée serait d'une exécution facile, peu coûteuse, et qu'elle amènerait un grand bien.

Dans les mêmes concours pour les distributions de primes, on devrait réunir les étalons particuliers destinés à faire la monte, approuver ceux qui le méritent, et défendre sous des peines sévères ceux reconnus défectueux.

D'autres l'ont déjà dit avant moi : la police doit surveiller tous les commerces, toutes les industries qui intéressent le public ; comme elle ne tolère pas le débit de vin frelaté, de même elle ne doit pas souffrir qu'on mette au service du public des étalons affectés de vices héréditaires. De semblables réunions de toutes les bêtes distinguées que possède un département seraient une fête agricole ; elles auraient un grand intérêt pour tous les éleveurs et amateurs, et seraient un puissant moyen d'amélioration et d'instruction.

Une foire de chevaux devrait avoir lieu le même jour ; car il ne suffit pas que les cultivateurs produisent, il faut encore qu'ils trouvent un placement avantageux de leurs produits. Si la vente à des prix satisfaisants est assurée, la production ne manquera jamais à la demande ; et si ceux qui sont revêtus des premières dignités de l'État, si ceux qui ont formé une société d'encouragement pour l'amélioration des chevaux en France, si toutes ces personnes donnaient l'exemple du patriotisme en ne se servant que de chevaux français, si tous les chevaux de remonte étaient achetés en France, nul doute qu'on ne trouvât bientôt

de beaux et bons chevaux pour satisfaire à tous les besoins et à toutes les demandes.

Enfin, je voudrais qu'en même temps d'autres concours eussent encore lieu; ceux-ci seraient des luttes de chevaux attelés. Les qualités réelles des chevaux ne répondent pas toujours à la beauté et à la régularité des formes; on ne peut pas avec certitude juger d'après l'extérieur. Mais deux chevaux attelés, faisant preuve de docilité, d'énergie, de fond, parcourant au trot une certaine carrière dans un temps donné, sans être mouillés ni essouffés, fourniraient la preuve certaine qu'ils possèdent des qualités réelles. Le riche fermier anglais élève de vigoureux chevaux qui tirent ses charrues et ses chars, qu'il attelle à sa voiture quand il va à la ville, et qu'il peut monter pour suivre une chasse au renard. Tels sont les chevaux que les éleveurs français doivent chercher à produire.

Outre les courses au trot, il devrait y avoir des concours pour la force des chevaux de trait. Le cheval d'agriculture doit, avant tout, être un bon cheval de trait. Ceux qui ne l'ont pas vu ne soupçonnent pas combien sont difficiles et pénibles les transports des champs, surtout dans les pays de montagnes. Si les chevaux du cultivateur ne sont pas dociles, et surtout francs du collier, il est impossible qu'il s'en tire. Le bon cheval, pour un charretier, est, avant tout, celui qui tire bien. Le cheval de sang donne dans les traits à les rompre; il fait souvent un effort désespéré; mais si la résistance ne cède pas, il s'arrête, il recule, il s'irrite et contre les obstacles et surtout contre les mauvais trai-

tements ; trop souvent il emploie sa force à se défendre, et il frappe jusqu'à ce qu'il ait brisé harnais et palonniers.

Le cheval de trait, au contraire, tire avec persévérance, lors même qu'il sent qu'il ne peut vaincre la résistance ; il lui faut non-seulement la force, mais encore la persévérance dans les efforts. Le cheval le plus fort est celui qui surmonte la plus grande résistance, qui traîne le plus lourd fardeau ; celui qui tire le mieux est celui qui, attelé à un arbre, à une muraille, à une masse qu'il ne pourra jamais ébranler, tire toujours et de toutes ses forces, sans jamais reculer, quoiqu'il sente que ses efforts sont inutiles.

Ces luttes seraient certainement bien plus intéressantes, bien plus utiles pour les cultivateurs que des courses de vitesse, qui, quoi qu'on fasse, ne deviendront jamais chez nous un goût national comme en Angleterre. Bien des gens ne se font pas une idée exacte de l'importance des chevaux d'agriculture. L'agriculture consomme à elle seule un beaucoup plus grand nombre de chevaux que tous les autres genres de service réunis. Selon Dombasle, les quatre cinquièmes de la population chevaline de la France sont employés aux travaux agricoles, c'est-à-dire 2 millions de chevaux, en y comprenant les animaux destinés à la reproduction et les poulains.

On évalue à 250 mille le nombre des chevaux employés par l'industrie, c'est-à-dire par le roulage, les postes, les diligences ; et environ à 200 mille ceux employés par le luxe et par l'armée.

L'effectif de l'armée, en 1846, était de 81,680 chevaux, dont 15,400 pour l'Algérie.

La statistique indique que la France possède deux millions et demi de chevaux, et qu'il en naît chaque année 250 à 300 mille.

Le gouvernement aurait encore une grande et belle tâche à remplir, s'il voulait s'occuper de l'instruction des éleveurs. Deux des premiers agriculteurs dont s'honorent la France et l'Allemagne, Thaer et Dombasle, se sont prononcés contre l'instruction *théorique* de la classe inférieure. Je crois aussi que ceux qui sont destinés à devenir de petits cultivateurs, des manouvriers, des valets de ferme, qu'à ceux-là le peu de science qu'on pourrait leur donner serait plus nuisible qu'utile ; mais il est une instruction qu'on oublie trop souvent, c'est celle relative au bétail. On voit presque partout, chez les petits cultivateurs et chez beaucoup de fermiers, une grande ignorance de tout ce qui a rapport au bétail ; et comme le bétail est toujours la première base de la prospérité agricole, cette ignorance est certainement une des principales causes qui retardent les progrès de l'agriculture.

Dans toutes les écoles de village, il devrait y avoir des livres élémentaires et des tableaux lithographiés qui serviraient à faire connaître aux enfants la bonne conformation des animaux suivant leur destination, les noms des différentes parties du corps, l'indication des défauts, des tares, des maladies, et de courtes instructions contenant des règles d'hygiène pour maintenir les animaux en santé, et soigner les indispositions

pour lesquelles l'aide d'un vétérinaire n'est pas nécessaire.

Il faudrait surtout leur inspirer l'amour des bêtes, ce grand, ce premier moyen pour arriver à leur amélioration. On leur apprendrait qu'ils doivent aimer les bêtes ; que la cruauté envers les bêtes est réprochée par la religion et par la morale, autant qu'elle est contraire aux vrais intérêts des cultivateurs ; que partout où l'on trouve les animaux les plus parfaits, on voit qu'ils sont soignés avec amour. En outre, les jeunes soldats appelés à servir dans la cavalerie devraient être pris, dans la classe des cultivateurs parmi ceux qui ont vécu avec les chevaux depuis leur enfance, et qui sont destinés à conduire plus tard des chevaux ; si on les instruisait pendant la durée de leur service militaire, le temps passé au régiment ne serait perdu ni pour eux ni pour la chose publique.

Il y a beaucoup d'enfants auxquels cette instruction élémentaire que je demande pour eux ne profiterait pas ; mais, dans aucun cas, elle ne pourrait nuire à aucun ; et dans ceux chez lesquels il existerait une disposition innée à aimer, à soigner, à comprendre les bêtes, cette instruction élémentaire développerait leurs idées, et leur ouvrirait une carrière dans laquelle, même comme simples valets de ferme, ils pourraient devenir des hommes distingués.

Dans les concours de chevaux attelés, outre les primes aux chevaux, on devrait aussi en accorder aux meilleurs conducteurs, à ceux qui présenteraient des chevaux en bon état, propres, dociles, bons travail-

leurs, obéissant, sans être frappés, à la voix et au geste de leur maître.

Il y a bien des gens pour lesquels un beau cheval n'est qu'un cheval bien gras, et rarement on trouve à vendre à sa valeur un cheval maigre. Aussi les éleveurs engraisent-ils les chevaux qu'ils veulent vendre ou présenter à un concours. Cet engraissement est un grand abus; il nuit à la santé des chevaux, et souvent aux intérêts des propriétaires. J'ai vu bien des éleveurs dont les chevaux avaient mangé, pour être engraisés, beaucoup plus que ne valait la prime qu'ils espéraient. Je voudrais donc qu'aucune prime ne fût accordée aux chevaux qui auraient été engraisés comme des animaux destinés à la boucherie, et que, dans les programmes des concours, les éleveurs fussent prévenus que les chevaux doivent être *en condition*, c'est-à-dire dans un état d'embonpoint tel, qu'ils puissent développer leurs forces dans toute leur plénitude, et qu'aucune prime ne sera accordée à ceux que déforme un excès de graisse, ni à ceux dont la roideur des membres atteste le long séjour à l'écurie.

Relativement aux haras, il y a encore une question à examiner. Les haras ont été depuis trente ans l'objet de bien des attaques, et ils ont souvent donné prise à la critique par l'incertitude de leur marche, et par les faibles résultats obtenus, comparativement à la grandeur des dépenses. Loin de demander leur suppression, je voudrais qu'on leur donnât de l'extension, mais dans une voie qui est loin d'être la leur.

Si l'industrie particulière, livrée à ses seuls moyens, a obtenu de grands résultats dans l'élevage des chevaux

communs, à quelle perfection ne serait-elle pas arrivée, si elle avait été secondée par le gouvernement? On a dit, — et c'est à la tribune de la Chambre des députés qu'on l'a dit, — qu'il fallait donner tous les encouragements à l'élève des chevaux de sang, parce que autrement personne ne s'y livrerait; et on n'a rien voulu faire pour les chevaux communs, de peur qu'en élevant un plus grand nombre de ceux-ci, on ne produisît d'autant moins de chevaux de sang. On n'a pas senti que les chevaux communs, qui sont nécessaires, indispensables sont une des bases de la prospérité nationale, et que les chevaux qui font la vie de l'agriculture, du commerce et de l'industrie ont une bien autre importance que ceux que demande le luxe. Je crois, au reste, avoir démontré que l'agriculture peut et doit mener de front l'élève des deux espèces de chevaux, et que l'amélioration des chevaux communs est le premier pas pour arriver à la production de bons chevaux de cavalerie et de luxe.

Il n'y a en France qu'un certain nombre de départements qui fournissent de bons chevaux de cavalerie et de luxe; et encore, dans ceux-là, les espèces pourraient être beaucoup améliorées. Le besoin d'améliorer leurs chevaux se fait sentir à tous les cultivateurs, et de toutes les parties de la France ils demandent des étalons au Perche et à la Normandie. Mais que de difficultés rencontre un fermier lorrain, par exemple, pour se procurer un bon étalon percheron! Il faut qu'un homme qui souvent n'a jamais été au delà du chef-lieu de son département aille, à cent lieues de distance, chercher un cheval; cet homme n'a pas de temps à perdre, sa pré-

sence est nécessaire chez lui ; souvent il n'est pas un habile connaisseur, et s'il se décide à aller seul faire l'acquisition d'un étalon, il court grand risque d'être trompé. Aussi les départements, cédant aux demandes des cultivateurs, font venir des étalons pour les vendre à l'enchère. Cette mesure est bonne, mais on pourrait faire beaucoup mieux (1).

Il faudrait que le gouvernement établît de véritables haras de chevaux communs, en choisissant dans chaque race les animaux les plus parfaits en étalons et en juments ; ces haras amélioreraient rapidement les races, et ils fourniraient des étalons et des juments qui, vendus à l'enchère, seraient répartis sur toute la surface de la France. On aurait ainsi des chevaux boulonais, percherons, bretons, ardennais, lorrains, auvergnats, etc. On pourrait demander pourquoi ne pas s'en tenir aux deux premières races, puisque leur supériorité est reconnue ? A cela je réponds que cette supériorité n'est pas démontrée, et que, fût-elle prouvée, elle n'est que relative, et qu'on ne peut pas l'admettre d'une manière absolue, parce que le même genre de chevaux ne convient pas partout. Les boulonais ont, par leur taille et leur masse, un mérite qui doit les faire préférer là où ces qualités sont regardées comme les plus importantes. De même on préfère les percherons aux ardennais et ceux-

1) Même dans les départements qui fournissent les chevaux percherons, on se plaint que les meilleurs étalons et les meilleures juments sont vendus, soit pour d'autres départements, soit pour l'étranger, et on prétend que si on ne prend pas des mesures efficaces, cette race précieuse est exposée à une infaillible dégénérescence.

ci aux lorrains, parce que la taille est toujours prise en grande considération. Mais si chaque race peut être grandie de manière à atteindre celles qui sont à présent au-dessus d'elle, alors la comparaison n'aura plus pour objet que les autres qualités indépendantes de la hauteur et du volume des animaux. Les moyens employés par les cultivateurs pour atteindre ce but (une plus grande taille) sont généralement mauvais. Les étalons percherons aujourd'hui introduits en Lorraine pourront ne pas donner les bons résultats qu'on en attend, parce qu'ils seront presque toujours trop grands pour les juments. Beaucoup de fermiers ont déjà des juments ardennaises ou comtoises; mais chez le plus grand nombre il n'existe que la race lorraine, dont les juments sont beaucoup trop petites pour être saillies par des étalons percherons.

Les petits chevaux des races bretonne, ardennaise, lorraine, possèdent de précieuses qualités; ils sont pleins de nerf et de vigueur, ils ont de l'action; ils sont bons travailleurs, durs à la fatigue, sobres; il ne leur manque que de la taille. Le régime de misère auquel ils sont soumis depuis des siècles a arrêté leur développement; mais quelques années d'un bon régime, d'une nourriture abondante et substantielle, peuvent leur donner ce qui leur manque; et alors on trouvera en eux les vrais chevaux de montagnes, les chevaux d'agriculture, de trait léger, et les juments avec lesquelles on peut produire les chevaux de cavalerie légère. Dombasle avait eu cette idée pour la race lorraine, et il a regretté de ne pas pouvoir la mettre à exécution. Si Dombasle a émis, relati-

vement aux chevaux, d'autres opinions que je ne partage pas, j'appuierais à l'occasion celle-ci de toutes mes forces. Les résultats des croisements sont toujours incertains, bien souvent ils trompent l'attente des éleveurs ; tandis qu'en améliorant une race par elle-même, on ne court aucune chance fâcheuse ; les moyens sont faciles et la réussite est certaine. Pour qu'une telle amélioration amenât de grands résultats, il faudrait que le gouvernement donnât l'impulsion et vînt en aide aux cultivateurs. Les uns manquent des connaissances nécessaires, les autres des moyens pécuniaires : en choisissant les juments et les étalons les plus parfaits sans avoir égard à la taille, en nourrissant bien les juments et les poulains, en n'attelant pas ceux-ci trop jeunes, on verrait bientôt la taille des élèves dépasser de beaucoup celle de leurs pères et mères, et on pourrait ainsi procurer aux cultivateurs de bons étalons, d'une race déjà acclimatée, et dont les qualités seraient bien connues.

En attendant que le gouvernement s'en mêle, ce qui n'est pas probable, j'engage les cultivateurs qui sont placés pour cela dans des circonstances favorables, à tenter cette amélioration d'une race par elle-même ; ils ne courront aucun risque, et en s'y prenant bien ils obtiendront des résultats qui les étonneront.

« Après la terrible épizootie de 1769 à 1771, qui en-
 « leva presque tout le bétail de la Frise, on fit venir du
 « Jutland des bêtes qui n'étaient comparativement que
 « des nains, et qui auraient passé sous le ventre des
 « bêtes de l'ancienne race ; et sans croisement, dès la
 « troisième ou quatrième génération, elles en avaient

« atteint l'énorme taille. » (*Die holsteinische Milchwirthschaft.*)

Depuis que ceci a été écrit, j'ai lu le très-bon ouvrage de M. Eugène Gayot, *la France chevaline*. J'engage à le lire ceux que toutes ces questions intéressent; ils y verront ce que les haras ont déjà fait, quelle marche ils suivent aujourd'hui; ils y trouveront de précieux documents sur tout ce qui concerne les chevaux en France. Ils y trouveront aussi les réponses à bien des attaques injustes dont les haras ont été l'objet.

CHAPITRE XI.

Des haras.

On entend par haras une réunion de chevaux, juments et étalons destinés à la reproduction. Ce mot désigne aussi le lieu consacré à l'élève des chevaux.

On nomme dépôts d'étalons les établissements dépendant de l'administration des haras qui ne renferment que des étalons et point de juments.

Il y a des haras sauvages, demi-sauvages, domestiques. Les premiers et les seconds ne peuvent exister que dans des pays peu peuplés, où il y a de grandes étendues de terres incultes, comme dans quelques parties de la Russie.

Dans tous les États de l'Europe où l'on a senti de quelle importance était l'amélioration des chevaux, on a établi des haras. Les plus renommés à l'étranger sont ceux de Mezoehgyès et de Babolna en Autriche, de

Neustadt et de Trakenen en Prusse, de Marbach dans le Wurtemberg, de Rohrenfeld dans la vieille Bavière, de Deux-Ponts dans la Bavière rhénane.

L'Angleterre n'a point de haras appartenant à l'État. Il y avait à Hamptoncourt un beau haras, propriété privée du roi ; les chevaux en ont été vendus peu de temps après l'avènement de la reine Victoria au trône. Par contre, il y a en Angleterre un grand nombre de haras particuliers appartenant à de riches propriétaires.

En France, les haras ont été établis dans les dernières années du règne de Louis XIV, après que des sommes énormes eurent été dépensées en achats de chevaux de cavalerie à l'étranger. A la révolution de 1789, on eut l'intervention de l'État inutile : on détruisit les haras comme tant d'autres choses, et on vendit les chevaux. Peu d'années après, il n'en restait plus de traces. Napoléon décréta, en 1806, une nouvelle organisation des haras qui créait 6 haras et 30 dépôts d'étalons. Ceux-ci devaient renfermer 15 à 1,800 têtes. Le nombre des poulinières à entretenir dans les établissements de production ne fut pas déterminé. 3 haras prirent une certaine importance et acquirent de la réputation, celui de Rosières, en Lorraine, où l'on conserva jusqu'en 1843 la race dueale deuxpontoise; celui de Pompadour, en Limousin, où l'on reproduisit d'abord la race arabe et où l'on jeta ensuite, avec beaucoup de succès, les bases d'une nouvelle création les fondements d'une excellente famille de chevaux de pur sang anglo-arabe; enfin celui du Pin, en Normandie, où la race de pur sang anglais avait été acclimatée sans perte, quant à la ri-

chesse du sang, et fortifiée, véritablement améliorée sous le rapport de l'ampleur des membres et de la régularité des formes.

De ces trois éléments de production un seul existe encore, celui du Limousin. Une révolution a été opérée en 1852 dans l'administration des haras, les jumenteries de Pompadour et du Pin ont été supprimées, ainsi que l'école spéciale des haras, fondée au Pin en 1840. D'autres suppressions, d'autres changements encore ont eu lieu et ont excité de vives plaintes. Il ne m'appartient pas d'examiner ces questions, je ne peux que renvoyer ceux qui voudront s'en occuper au remarquable ouvrage de M. Gayot, que j'ai déjà cité. L'expérience ne tardera pas à faire connaître si les changements apportés auront d'utiles, ou de fâcheux résultats.

Aux vœux précédemment émis qu'on me permette d'en ajouter encore deux, à savoir : que dans les écoles primaires on instruisse les fils des cultivateurs sur tout ce qui a rapport au bétail ; qu'on donne aux écoles des tableaux, des livres élémentaires qui apprennent aux enfants à connaître la bonne conformation des animaux, les défauts et les tares dont ils peuvent être affectés, les vrais principes d'après lesquels on doit multiplier, soigner, gouverner le bétail ; qu'on leur apprenne surtout que le bétail est la vraie base de la prospérité agricole ; que l'amour du bétail est la première condition de succès dans son élève, et son amélioration.

Enfin, j'avais émis souvent, et il y a longtemps, le vœu qu'il fût rendu une loi punissant la cruauté envers les animaux. Ce vœu est aujourd'hui une loi de l'État.

J'exprimerai pourtant aussi un regret : c'est que l'administration ne veuille ou ne puisse pas fournir des étalons de trait dans les localités où ils sont demandés, et où l'industrie privée n'en fournit trop souvent que de mauvais, par ignorance ou par défaut de moyens.

CHAPITRE XII.

Des remontes.

La question des remontes est des plus importantes pour les éleveurs. Cette question a déjà donné lieu à bien des discussions ; bien des opinions fausses ont été soutenues, bien des abus ont eu lieu.

La France, si riche en excellents chevaux de trait, l'est beaucoup moins en chevaux légers. C'était une opinion généralement admise, que la France ne pouvait pas fournir les chevaux nécessaires à la remonte de sa cavalerie, et depuis Louis XIV jusqu'à aujourd'hui, des sommes énormes ont passé à l'étranger pour achats de chevaux. Il résultait de là, que les espèces légères étaient complètement négligées, et que les éleveurs ne produisaient que des chevaux de trait, dont la vente était certaine et avantageuse.

Ainsi il y avait perte pour l'État par la sortie du numéraire, pour l'armée qui recevait beaucoup plus de chevaux médiocres ou mauvais que de bons, pour l'agriculture, privée d'un débouché important, et qui restait stationnaire pour l'élève du cheval, dans tous les départements où les cultivateurs ne se servaient que de

chevaux de petite taille et impropres par leur conformation au service de la cavalerie.

Ce fâcheux état de choses était vivement senti, et les plaintes étaient unanimes. L'administration de la guerre, surtout, accusait et l'ignorance des éleveurs et la mauvaise direction que suivaient les haras, elle demandait que la direction des haras lui fût confiée, elle aurait voulu que la production du cheval de guerre devînt le but de tous les éleveurs de la France.

Justice a été faite de ces prétentions ; le temps a marché, les chevaux se sont partout améliorés, et on vient de reconnaître en 1848, que la France peut certainement fournir à la remonte de son armée en temps de paix et probablement aussi en temps de guerre.

Le nombre des chevaux à acheter après la révolution de 1848, pour mettre l'armée sur pied de guerre, était de 29,981. Les commissions de remonte ne pouvant pas les fournir, des marchés ont été passés avec des fournisseurs, auxquels il a été laissé la faculté de tirer de l'étranger environ 6,000 de ces chevaux. Si donc dans une circonstance urgente, on a pu trouver immédiatement un aussi grand nombre de chevaux, tout doit faire croire qu'à l'avenir la France trouvera chez elle tous les chevaux nécessaires à sa cavalerie, surtout si l'on accorde les modifications demandées au système actuel de remontes, et les encouragements réclamés par les éleveurs.

Dans l'état actuel des choses, il existe dans les pays d'élevage des dépôts de remonte où des officiers de cavalerie achètent les chevaux immédiatement des éleveurs.

Les chevaux peuvent être achetés à l'âge de 4 ans, mais alors ils séjournent dans les dépôts jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur cinquième année.

La taille exigée et les prix accordés sont :

	m.	m.	fr.
Pour la réserve (carabiniers et cuirassiers).	4,54 à	4,59	800
Ligne (dragons, lanciers et artillerie, selle).	4,51	4,54	650
Cavalerie légère (chasseurs et hussards).	4,47	4,51	550
Train.	4,48	4,54	550

Le nombre des chevaux de l'armée française sur pied de paix, est de 69 637 gendarmes compris.
Sur pied de guerre. 426,534.

En temps de paix, l'armée achète annuellement 6 à 7,000 chevaux, ou environ 2 pour ‰, sur la quantité totale des chevaux produits en France, qu'on estime être de 300,000.

Ce chiffre suffit pour démontrer combien est déraisonnable la prétention des officiers de cavalerie, qui voudraient imposer pour type le cheval de guerre à tous les éleveurs.

Dans l'organisation actuelle des remontes, les marchands de chevaux sont exclus de la fourniture aux dépôts ; les éleveurs eux-mêmes demandent que cette disposition soit révoquée. La pensée du gouvernement en prescrivant cette exclusion, était à la fois juste et bienveillante, mais dans la pratique il a été reconnu que cette condition absolue est nuisible aux producteurs. Elle a pour premier résultat que les marchands s'éloignent des endroits parcourus par les officiers de remonte, et que les éleveurs ne savent plus que faire des chevaux qui ne leur ont pas été achetés pour l'armée. Les éleveurs se

plaignent encore que beaucoup de départements ne sont pas explorés. Environ 60 seulement sont parcourus par les officiers de remonte, dans les 20 autres, il peut rester beaucoup de chevaux qui seraient propres au service de la cavalerie, et les éleveurs ne songent pas à produire des chevaux qui ne leur sont pas demandés et qu'ils n'ont pas l'espérance de placer. Enfin on demande que les prix de remonte soient élevés. En élevant les prix, l'administration de la guerre pourrait exiger que les chevaux eussent 5 ans faits, et elle y trouverait certainement une grande économie. Si l'on compte l'entretien d'un cheval à un dépôt pendant une année, et si on y ajoute les pertes pendant cette année, de 4 à 5 ans, on arrivera à un chiffre qui certainement dépassera de beaucoup les plus hautes prévisions que pourraient former les éleveurs.

Si l'on compare pour les remotes de la cavalerie l'époque actuelle aux temps passés, on voit qu'un progrès immense a déjà eu lieu, et qu'on est entré dans une voie qui ne peut manquer de mener encore à de rapides améliorations. Les chevaux qu'on a encore de la peine à trouver sont ceux nécessaires à la cavalerie de ligne, de la taille de 1^m,51 à 1^m,54. Ce sont les mêmes chevaux que l'Allemagne fournit en grande quantité pour les gendarmes et les officiers de cavalerie. Or, ce sont précisément les chevaux que l'agriculture peut produire avec le plus d'avantage, parce qu'ils peuvent être propres à tous les usages. Les plus distingués donnent des carrossiers légers et des chevaux d'officiers, les autres des chevaux de troupe, et ceux qui ne peuvent pas

être vendus, restent de bons chevaux de travail pour le cultivateur, pouvant très-bien lui rendre les mêmes services que les chevaux uniquement propres au trait, et ne coûtant pas plus à élever. Ce sont ces chevaux que le commerce va chercher jusque dans le Danemark et que les départements de l'Est de la France devraient produire en abondance et produiront un jour, je n'en doute pas. Le Nord continuera à fournir le cheval de gros trait, le Centre et la Bretagne produiront le cheval de trait léger, la Normandie rivalisera avec l'Angleterre pour les chevaux de pur sang et de demi-sang, le Midi produira le cheval de selle léger, issu d'arabe, et la France, sachant tirer parti de toutes les ressources que le ciel lui a si largement réparties, sera l'État de l'Europe le plus riche en chevaux de toute espèce comme elle est aussi le plus beau de tous les pays.

CHAPITRE XIII.

Des courses (1).

1. — Historique des courses.

Les courses de chevaux remontent à une antiquité très-reculée. Du moment que l'homme eut dompté le cheval, des luttes de vitesse eurent sans doute lieu. Dans la Grèce antique, les courses de chevaux occupaient le premier rang aux jeux olympiques, les che-

(1) Ce chapitre est pour la plus grande partie extrait des *Institutions hippiques*, de M. de Montendre.

vaux n'y étaient pas montés; ils étaient attelés, par paire, à des chars légers. Les Arabes ont aussi leurs courses, leurs chevaux luttent de vitesse à la poursuite des gazelles et des autruches.

Chez nous il y avait des courses dans les villages entre les jeunes garçons qui gardaient les chevaux à la pâture. Dans beaucoup d'endroits elles avaient lieu à des jours fixes; les chevaux étaient montés à cru, on ne les préparait pas, on n'avait pas égard au poids des cavaliers, le prix était un objet de peu de valeur. Avec le perfectionnement de l'agriculture, la division des terres, la suppression du pâturage, ces fêtes champêtres ont disparu et je les regrette.

L'amélioration des races de chevaux a amené d'autres courses. Chez les Anglais, les courses étaient déjà un goût national à une époque reculée, mais ce fut Jacques I^{er}, de 1603 à 1625, qui leur donna une organisation régulière; c'est principalement dans le xviii^e siècle et sous le règne de la reine Anne qu'elles prirent de la consistance.

Sous Jacques I^{er} le prix se bornait à une clochette d'argent, les gentilshommes de campagne montaient eux-mêmes leurs chevaux; on commença à les soigner et à les nourrir beaucoup mieux et dès ce temps l'élève du cheval s'améliora sensiblement. Charles II fonda un prix d'une pièce d'argenterie de la valeur de 100 liv. st. Depuis ce temps les courses ont pris de jour en jour plus d'importance. Le lieu des courses les plus célèbres en Angleterre est Newmarket, et c'est en octobre qu'ont lieu les courses les plus renommées.

C'est à la passion des courses, c'est au goût pour ces spectacles, répandu dans toutes les classes de la nation, qu'on peut attribuer les progrès étonnants qu'a faits l'amélioration des chevaux et la prospérité hippique de l'Angleterre, objet d'envie pour le reste de l'Europe. C'est à Newmarket qu'il faut chercher les hommes le plus profondément versés dans l'art d'élever le cheval, de le dresser et de l'*entraîner*; c'est une véritable science (1).

L'entraînement, dit-on, a pour but de transformer le cheval au moyen d'un traitement médical, d'augmenter sa force musculaire par un exercice mesuré, sa vigueur par le choix, la quantité et la qualité des aliments; purifier la masse de son sang au moyen de breuvages, diminuer la masse adipeuse par des transpirations périodiques, réduire ainsi le cheval à son poids le plus léger et accroître sa souplesse et sa puissance aux dépens de sa chair et de sa pesanteur. Pour parler un langage plus simple, on prépare les chevaux en les exerçant, en les débarrassant, par des purgatifs et des suées, de toute graisse, pour ne leur laisser que des muscles et des tendons. J'ai déjà dit précédemment que les Turcomans préparent aussi leurs chevaux pour leurs courses lointaines et disent que leur chair devient alors dure comme du marbre. Cette préparation bien entendue est d'une grande importance pour le succès des courses. Elle peut amener aussi bien des abus, et on reproche

(1) On a adopté en français les mots *entraîner*, *entraînement*, traduction littérale du mot anglais *to train*, qui signifie la préparation qu'on fait subir aux chevaux pour les courses.

beaucoup de charlatanisme aux entraîneurs de profession.

Bien des personnes ne peuvent pas comprendre l'utilité des courses ; il suffirait pour la leur expliquer de dire que sans les courses jamais on n'aurait fait la centième partie des frais qu'on a faits pour l'élève des chevaux. Par suite des importations d'étalons et de juments de races orientales, de l'intelligente persévérance avec laquelle les éleveurs ont accouplé les reproducteurs précieux, on a vu en peu d'années se créer une race douée des plus hautes qualités, c'est la race *pur sang*. Une fois cette noble race implantée sur le sol britannique on a su la faire servir à l'amélioration des races indigènes, on a su choisir les meilleures poulinières de ces races pour les croiser avec les étalons de pur sang et bientôt de ces croisements sont sortis ces chevaux de demi-sang, ces *hunters* si remarquables par leur vitesse, par leur force et la beauté de leurs formes. Tout cela ne serait pas arrivé sans les courses.

Les deux chevaux les plus vites qu'ait eus l'Angleterre, furent Flying Childers et Éclipse (1). Le premier était né en 1715, le second en 1764. L'un et l'autre n'ont jamais déployé toute leur vitesse, parce qu'ils n'ont jamais trouvé un cheval en état de lutter contre eux. Dans une course à Newmarket, Childers franchit 4 milles, 1 furlong et 138 yards (6,764 m. 38 c.), en 7 minutes.— Le mille anglais est de 1,686 m. — Plus tard il franchit 3 m. 5 f. 93 v (6,129 m. 97), en 6 minutes 42 secondes.

(1) Voir tome I, page 227.

D'après les calculs faits sur la vitesse de Childers, il résulte qu'il pouvait parcourir 4 milles en franchissant tout près de 1,000 yards (910 m.) à la minute.

Childers, fils de Darley Arabian, était exclusivement issu d'ancêtres orientaux, il était le rejeton de sept générations produites par 3 croisements de sang arabe et 4 de sang barbe.

Éclipse fut le plus célèbre de tous les coureurs de l'Angleterre, il fut ainsi nommé à cause d'une éclipse complète de soleil qui eut lieu le jour de sa naissance.

Il était fils de Marsk et petit-fils de Godolphin ; sa supériorité était telle, qu'aucun cheval n'osant plus se mesurer contre lui, il courut pour la dernière fois en 1770, après avoir gagné à son maître, le colonel O'Kelly, environ 25,000 liv. st. (625,000 fr.), et il commença à servir comme étalon.

Il couvrait à raison de 50 guinées par jument et une guinée pour le palefrenier, environ 1,300 fr., et ses saillies ont donné pour résultats pécuniaires plus de 160,000 liv. st. (4,000,000 fr.). Comme étalon il a produit 334 chevaux ou juments qui ont figuré avec succès dans les courses.

Éclipse a gagné 11 prix royaux ; jamais coup de cravache ou d'éperon ne lui fut donné, toujours il dépassa avec la plus grande aisance tous les chevaux contre lesquels il courut.

Il est mort le 26 février 1789, âgé de 26 ans.

On conçoit que de tels résultats suffisent pour exciter au plus haut point la passion des chevaux.

Le goût des paris s'y est joint, et comme nous l'avons

déjà dit, les courses sont devenues une passion nationale en Angleterre.

Les courses les plus importantes de l'Angleterre sont toujours celles de Newmarket, Ascot, Epsom, Doncaster, Goodwood, New-Kastle, York, Liverpool, Warwick, etc.

Les Derby, les Oaks, le grand Saint-Léger, sont toujours les prix les plus renommés, en possession d'exciter au plus haut degré l'intérêt des éleveurs et du public.

Le Derby est affecté aux pouliches et poulains de 3 ans. On les engage deux ans à l'avance. Il se court à Epsom, c'est un prix formé par une poule de souscripteurs. Être vainqueur du Derby est un titre de gloire qui ne s'efface jamais. Les Oaks se courent à Epsom, le Saint-Léger à Doncaster. Le prix à Ascot est un vase d'or.

Le nombre des souscripteurs pour le Derby est toujours fort considérable ; en 1843 il y en avait 156. La souscription pour chaque cheval est de 50 souverains (environ 1,250 fr.). Le forfait 25 souverains. On peut donc évaluer à combien se monte un tel prix pour le vainqueur. Mais cette valeur, quelque considérable qu'elle soit, est encore bien minime comparativement à celle des paris énormes qui se font sur les chevaux engagés dans le Derby.

Les Oaks ne sont courus que par des pouliches de trois ans, les conditions de ce prix sont les mêmes que celles du Derby.

Le roi, les comtés, les villes, donnent des prix de

courses nombreux et fort considérables. Il y a 36 prix royaux en Angleterre et en Écosse et 16 en Irlande. Les prix royaux sont ordinairement de 100 guinées. Dans l'année 1843, 1,162 courses ont eu lieu en Angleterre, en Écosse et en Irlande sans compter les steeple-chase; 1,294 chevaux y ont couru.

Un lord, pair du royaume, possesseur d'un grand nom et d'une grande fortune, ne peut se dispenser d'avoir un haras, une meute nombreuse, des écuries garnies de 80 ou 100 chevaux, des remises pleines de voitures de toutes sortes, etc... Ce goût, cette obligation, sont la plus grande cause de la prospérité chevaline de l'Angleterre et de bien d'autres avantages.

Le comte de Grosvenor eut longtemps le plus beau haras d'Europe. On jugera des frais énormes d'un tel établissement par le seul fait suivant. Après avoir en une année gagné 200,000 liv. st. (5,000,000 fr.) à diverses courses, il se trouvait encore en perte.

D'après ces détails on comprendra que les courses pouvaient seules donner à l'amélioration des chevaux l'immense impulsion qu'elle a reçue en Angleterre, et on comprendra aussi que cela ne pouvait avoir lieu qu'en Angleterre, parce que nulle part ailleurs on ne trouve les immenses fortunes qui existent dans ce pays. Ce qui est triste, c'est que les courses qui devraient avoir pour unique but l'amélioration des chevaux, ne sont plus qu'un moyen de gagner de l'argent. Elles ne sont plus qu'un jeu de roulette. On parie sur les chevaux, c'est-à-dire que l'on joue sur les chances que tel coureur offre contre tel autre; de là naissent toutes les

fraudes employées pour corriger le hasard, de là des pratiques infâmes. Autrefois on empoisonnait avec une solution d'arsenic le cheval que l'on voulait empêcher de courir ; aujourd'hui on se contente de lui faire avaler une pillule opiacée qui l'affaiblit pour quelques jours et le rend incapable de courir. « Tous les maux qu'entraîne après lui le jeu dans les autres pays du monde, dit Knobelsdorf, ne sont rien en comparaison de ceux que cause en Angleterre cette démence, cette frénésie qui fait risquer des sommes énormes en paris sur la vitesse des chevaux. » Un autre abus, c'est que la vitesse étant devenue la qualité unique qu'on cherche à obtenir dans les chevaux, on a une foule de chevaux défectueux dans leurs formes et affectés de tares héréditaires. Ce mal est vivement senti en Angleterre et sur le continent. De là la rareté et les prix énormes auxquels on paye aujourd'hui les chevaux destinés à faire le service d'étalons et qui à une bonne origine, à des succès d'hippodrome, réunissent une bonne et vigoureuse constitution avec des membres solides et exempts de tares.

Les courses ont été fondées par des actes du Parlement, elles ont un club qui les dirige, des codes et règlements qui les régissent. Voici quelques-unes des principales règles : Sous peine d'une amende de 220 liv. st., aucune course ne peut avoir lieu pour un pari au-dessous de 50 liv. st. ; aucun cheval n'est admis à courir, à moins que son âge et son origine ne soient dûment constatés ; chaque prix ou chaque pari est l'objet de conditions stipulées à l'avance, en ce qui concerne

les poids à porter, la distance à parcourir, le nombre des épreuves, etc...; chaque cavalier doit être pesé avec sa selle avant le départ et après l'arrivée. Le poids est prescrit, et on n'accorde que 2 livres de tolérance ou de surpoids.

Tous les paris, autres que ceux qui ont lieu pendant la course, doivent être inscrits sur le registre du président des courses.

Si le poids du jockey n'a pas été stipulé, le poids légal est de 8 stones, 7 livres (58 kil. 87 gr.).

Le poids dont est chargé le cheval a une grande influence sur sa vitesse. Ainsi la première et indispensable condition pour faire un jockey de course, est qu'il soit d'un poids peu considérable. Comme les chevaux de course sont soumis à l'entraînement, de même les jockeys, par des purgatifs, des suées et le jeûne, se réduisent au moindre poids possible.

Autrefois on faisait parcourir aux chevaux 5 à 6 milles. Le mille anglais étant de 1,686 mètres, les 5 à 6 milles font 9 à 10 kilomètres. Aujourd'hui la grande course n'a plus que 4 milles. On a reconnu qu'il était inutile et barbare de harasser ainsi les chevaux, ou plutôt de les tuer, et leur élan le plus rapide ne dure pas plus de 2 milles.

La circonférence du Champ-de-Mars à Paris est de 2,000 mètres. Deux tours sont faits par les bons coureurs en 4 minutes 40 à 50 secondes.

Le terme moyen de la vitesse d'un bon cheval de course est de 805 mètres à la minute, ou 42 pieds par seconde.

Le galop du cheval de course ne ressemble pas au

galop ordinaire ; il se compose d'une suite de bonds. On dit qu'Éclipse dans chaque bond franchissait 25 pieds ou 7 m. 59 cent.

Dans le portrait que Stubs a fait d'Éclipse, monté par John Oackey, le seul jockey qui ait pu venir à bout de ce cheval célèbre, on remarque que les quatre jambes de l'animal se maintiennent sur une ligne presque droite ; son nez rase presque le sol et le jockey lui-même est penché en avant sur le cou de son coursier. Ses pieds sont assurés sur les étriers, et son corps ne touche pas la selle, ce sont les étriers seuls qui lui servent à conserver son équilibre, sans eux le cavalier serait lancé par-dessus la tête de son cheval au premier bond.

Nous disions tout à l'heure que dans les courses du Derby et des Oaks on faisait courir les poulains de 3 ans ; les Anglais font même courir des poulains de 2 ans. Les frais d'élève du cheval de course étant très-considérables, on a voulu en abrégé la durée, et s'assurer le plus tôt possible de la valeur des chevaux. On force leur développement et on les soumet avant l'âge à des épreuves au-dessus de leurs forces. Cet abus étant reconnu, les courses de deux ans n'ont pas été admises en France et ne reçoivent aucune subvention des fonds de l'État.

En France les premières courses eurent lieu en 1776, dans la plaine des Sablons, entre des chevaux anglais appartenant à des seigneurs français et à des Anglais. En 1777, il y eut à Fontainebleau une poule, dans laquelle coururent 40 chevaux. Sous Louis XVI, des

courses eurent souvent lieu à Fontainebleau , à Vincennes et aux Sablons.

Pendant la révolution, on essaya inutilement de ressusciter les courses de chars des anciens. Des accidents fréquents et graves forcèrent d'y renoncer. Ce ne fut que sous Napoléon que les courses de chevaux furent régulièrement et légalement établies et que des prix fondés par l'État furent disputés à des époques fixes, d'après un règlement unique et spécial.

D'autres prix furent fondés par Louis XVIII et par Charles X ; mais ce ne fut qu'en 1833 que les courses prirent une nouvelle forme. C'est à cette époque que se forma en France une Société d'encouragement à l'instar de celles qui existaient en Angleterre sous le nom de Jockey-Club.

Il y a à présent des courses de chevaux dans toutes les parties du monde ; en Belgique, en Allemagne, en Russie, en Amérique, au Mexique et dans l'Inde. Il y en a même à Botani-Bay.

Des étalons anglais de pur sang sont exportés chaque année pour les contrées les plus lointaines.

On pourrait demander pourquoi, lorsque les courses ont amené en Angleterre des abus déplorables, lorsque le goût des courses n'existe pas en France comme en Angleterre, et surtout lorsque la propriété se trouve dans les deux pays dans des conditions si différentes, le gouvernement français croit devoir faire des sacrifices considérables pour les courses, et s'il n'y aurait pas un meilleur moyen d'encourager l'élevage des chevaux. A cela je ne peux pas mieux répondre que par les pas-

sages suivants, que je cite en les abrégant, d'un Rapport au Ministre de l'agriculture et du commerce, du mois d'avril 1848 :

« Jusqu'à présent les courses ont paru, en Orient comme en Angleterre, le moyen le plus certain d'apprécier les qualités des chevaux, et dans ces pays, où l'on a perfectionné les races avec une égale constance, on a la conviction que les qualités comme les défauts se transmettent par l'hérédité. La commission considère les courses comme le mode d'essai le plus sûr pour constater le mérite des espèces légères, et croit même qu'il pourrait être employé pour les espèces de trait.

« Les courses, telles qu'elles sont établies en Angleterre et que nous les avons fondées en France, sont-elles faites dans les meilleures conditions pour constater la véritable supériorité des vainqueurs ?

« Cette supériorité n'est-elle pas factice, n'est-elle pas souvent le résultat de l'habileté du jockey, de la méthode plus ou moins perfectionnée de préparation ? N'épuise-t-on pas par l'entraînement et par des exercices prématurés et violents, les forces des animaux consacrés aux courses ?

« N'abrège-t-on pas ainsi leur existence ?

« Ne cherche-t-on pas à propager dans les chevaux de course certaines formes, qui sont une présomption de vitesse, plutôt que celles plus harmonieuses et mieux combinées qui font l'agrément et la sécurité du cavalier ?

« La rapidité d'une course faite avec des poids légers, et qui ne se prolonge pas au delà de quelques minutes,

est-elle une preuve concluante, en faveur de la force et du fond des chevaux ?

« Enfin, quelles garanties a-t-on, que les chevaux les plus célèbres dans les courses deviendront, lorsque le moment en sera venu, les meilleurs reproducteurs ?

« Nous devons commencer par déclarer qu'il est impossible d'arriver par une démonstration mathématique à établir l'infailibilité de l'épreuve par les courses. Il se présente des cas où les faits sont en contradiction avec toutes les probabilités. Si par une observation attentive des résultats obtenus dans les pays où les chevaux sont le plus perfectionnés, nous arrivons à la conviction que les courses sont une preuve concluante, nous devons conserver cette conviction, jusqu'à ce que l'expérience ait consacré un autre mode d'essai. Beaucoup ont été tentés et aucun n'a encore inspiré de confiance aux esprits sérieux. Or, en Angleterre et aux États-Unis d'Amérique, les courses de vitesse, telles qu'elles sont établies en France, en Allemagne et en Russie, ont contribué, plus que tout autre moyen d'encouragement, à fonder la supériorité des chevaux. Les étalons, comme les juments qui y ont acquis le plus de renommée, sont aussi ceux qui au haras, se sont distingués comme les meilleurs reproducteurs. Sans remonter jusqu'au fameux Eelipse, il n'y a qu'à jeter les yeux sur le registre officiel des courses en Angleterre, pour se convaincre que la plupart des chevaux qui ont brillé sur les hippodromes, sont devenus les meilleurs types de reproduction. Et ce n'est pas seulement comme reproducteurs de chevaux de course qu'ils se sont illustrés. Alliés à des ju-

ments de races moins pures, ils ont produit les meilleurs chevaux de chasse, de guerre et même de carrosse. Que les esprits les plus prévenus contre les courses se livrent à quelques recherches, qu'ils consultent les hommes d'expérience, et il n'y a pas de doute qu'ils se rangeront à l'opinion de la commission, qui unanimement a reconnu l'utilité et la nécessité des courses publiques.

« Pouvait-on les établir dans notre pays autrement que chez nos voisins, qui ont expérimenté ce système depuis plus de deux siècles ?

« Sans doute des erreurs ont pu être commises....

« Il peut arriver quelquefois que le jockey le plus habile monté sur un cheval inférieur lui assure la victoire ; mais cette chance ne saurait se renouveler souvent, et c'est sur des succès répétés que se fonde la réputation des vainqueurs.

« Quant à l'entraînement, il peut changer les conditions relatives de la lutte....

« S'il est possible qu'un entraînement peu judicieux, et des courses trop souvent répétées nuisent aux qualités des chevaux, il est certain que, pratiqués d'une manière bien entendue, ils favorisent le développement progressif d'une bonne et solide conformation et mettent en relief les qualités qui en sont les résultats. A cet égard il n'y a d'autre guide que l'expérience, d'autre garantie que l'intérêt du propriétaire.

« Quant à la longévité, elle dépasse chez les chevaux les plus célèbres dans les courses celle des autres chevaux. Ce n'est pas parce qu'ils ont beaucoup couru qu'ils vivent plus longtemps ; mais ils n'ont résisté à

l'épreuve des courses que parce qu'ils étaient doués d'une excellente constitution, et la supériorité de cette constitution que les courses ont mise en lumière est elle-même l'explication de cette longévité.

« Quoique limitées à quelques minutes, les courses sont une épreuve si violente qu'il n'y a pas de cheval qui puisse la subir dans toute l'extension de sa vitesse. Rien ne met plus en jeu les qualités essentielles de la force, que l'usage complet de toutes les facultés qui concourent à la formation de la vitesse : largeur des organes de la respiration, ampleur des muscles et des tendons, fermeté et résistance des points qui forment levier et appui, docilité de caractère, tout est soumis en même temps à l'action de la vitesse, et le cheval le plus rapide est ordinairement celui qui, à une allure moins précipitée, fournira la course la plus longue. De nombreux exemples viennent à l'appui de cette opinion.

« Devons-nous rappeler les expériences faites sur le cheval de pur sang et le gros cheval de race commune? Chargés d'un même fardeau, le cheval de pur sang l'a supporté aussi longtemps sans fléchir; et dans les recherches anatomiques, on a toujours trouvé que les os du cheval de pur sang l'emportaient en poids et en densité, les tendons en élasticité et en puissance, sur ceux du cheval commun.

« La commission demande qu'il soit établi des courses au trot, pour les chevaux entiers et juments de races communes; des courses au galop et au trot pour les chevaux hongres et les juments, dans le but d'encourager les éleveurs à un dressage plus complet et plus

précoce, des encouragements spéciaux aux courses dans lesquelles les chevaux seraient montés par leurs propriétaires. »

II. — Des Courses au trot.

J'ai eu devoir donner quelques détails sur les courses dont on entend si souvent parler et que beaucoup de cultivateurs peuvent ne pas connaître ; il y a cependant un autre genre de courses, qui intéressent beaucoup plus les cultivateurs éleveurs de chevaux, ce sont les courses au trot de chevaux attelés. Elles donnent les moyens non-seulement d'apprécier les allures, le fond, la vigueur des chevaux, mais elles sont encore un motif pour apprendre aux éleveurs à dresser les jeunes chevaux, et une occasion de faire connaître et de bien vendre ceux qui se seront distingués sur l'hippodrome. Si le gouvernement réserve tous les encouragements pour les courses de vitesse, les éleveurs et amateurs de chevaux devraient s'entendre pour fonder des courses au trot de chevaux attelés. Ce serait une épreuve qui servirait à mettre en relief le mérite non-seulement des chevaux de luxe, mais aussi des chevaux de service, chevaux d'agriculture, de poste, d'artillerie, etc., et je crois que cette épreuve serait surtout importante pour les chevaux destinés à faire le service d'étalons et pour les jeunes juments destinées à la reproduction.

III. — Des Courses au clocher.

On nomme une course au clocher, une course à travers champs, dans laquelle chaque cavalier peut choisir

son chemin pour arriver le plus tôt possible à un point déterminé que l'on voit de loin comme un clocher de village. On conçoit toutes les difficultés que présente cette course, où il s'agit de franchir tous les obstacles qui peuvent se présenter, tels que haies, fossés, ravins, rivières, etc., et on comprendra aussi qu'elle est aussi peu praticable en France que la chasse au renard des Anglais.

On a essayé en France des courses de haies, dans lesquelles sur un terrain disposé exprès, on élève des obstacles que les chevaux doivent franchir, et ces courses, qui n'amènent aucun résultat utile, ne paraissent pas prendre faveur.

On nomme *courses plates* les courses de vitesse sur un terrain uni.

CHAPITRE XIV

La chasse au renard en Angleterre (1).

Si les courses ont été la première cause de l'amélioration des chevaux chez les Anglais, les chasses au renard ont surtout contribué à faire produire ces excellents chevaux de service qu'on ne trouve encore qu'en Angleterre.

Comme les courses, la chasse au renard est une passion nationale de l'autre côté du détroit et elle est encore une chose exceptionnelle. Il faut une disposition favo-

(1) *Institutions hippiques.*

rable du sol, pour que les chasseurs, quelquefois au nombre de plusieurs centaines, puissent suivret, à cheval, la meute qui poursuit un renard, jusqu'à ce qu'il soit forcé, ou qu'il parvienne à se dérober à la poursuite des chiens.

Il existait en Angleterre, en 1835, environ 900 meutes de chiens, payant chacune un impôt de 920 fr. ensemble près d'un million de francs.

On cite une meute qui a été vendue au prix de 3,000 liv. st. (72,000 fr.).

Il y a des meutes qui appartiennent à des Sociétés d'amateurs; la plupart sont à de riches membres de la haute aristocratie, pour lesquels c'est en quelque sorte devenu un devoir, de faire participer le public aux plaisirs que peut leur proeurer leur immense fortune. Les chasses sont annoncées dans les feuilles publiques et chacun est libre de les suivre. C'est là que se font connaître les meilleurs chevaux, que les éleveurs sont sûrs de vendre à des prix élevés, lorsqu'ils ont fait leurs preuves.

Tout cheval de chasse, pour peu qu'il ne soit pas trop mauvais, soutient un galop de 2 heures, bien qu'il ait à franchir de nombreux obstacles, mais il n'y a que bien peu de *hunters* qui soient capables de suivre les chiens pendant une course d'une demi-heure faite à travers champs.

Les obstacles à franchir sont des haies, des fossés et de petites rivières. Les haies sont flanquées d'un côté et souvent même de deux côtés, d'un fossé de 5 à 8 pieds de large.

Les obstacles les plus difficiles sont les petites rivières, qui en général ont des bords escarpés et une profondeur telle qu'il est difficile d'en sortir une fois qu'on y est tombé.

Beaucoup de chevaux peuvent franchir un fossé de 6 à 7 mètres de largeur et un mur de 2 mètres de hauteur.

On n'emploie aux chasses que très-peu de chevaux de pur sang. Ce sont des chevaux demi-sang ou trois-quarts de sang. On demande au *hunter* la force de porter un cavalier souvent d'un poids considérable, des membres assez forts pour résister aux secousses qu'occasionnent les sauts, et des pieds assez larges pour ne pas enfoncer trop facilement dans la terre.

En outre, le cheval de pur sang galope trop près de terre, et il faut au cheval de chasse des allures un peu relevées, pour ne pas heurter les obstacles qu'il rencontre à chaque instant.

Les chasses n'ont lieu qu'en automne. On prépare les chevaux par une bonne nourriture, de l'exercice et des purgatifs.

La saison des chasses passée, ils se reposent jusqu'au mois de juillet suivant, où on commence à les mettre en condition.

Un cheval de chasse peut être employé deux et même trois fois par semaine à suivre les chiens.

CHAPITRE XV

De la connaissance des chevaux.

Il faudrait d'abord définir ce que c'est qu'un connaisseur en chevaux. Les Allemands disent d'un homme qu'il *comprend les chevaux*, et c'est là à mon avis, ce qu'il y a de plus difficile. C'est de pouvoir bien juger un cheval, connaître son tempérament, son moral, apprécier ses qualités et ses défauts, prévoir ce qu'on peut attendre de lui, ce qu'il est en état de faire.

Sous ce rapport, beaucoup de vétérinaires ne sont pas connaisseurs. Ils vous diront si un cheval a des tares, des défauts extérieurs, s'il a de bons yeux, quel est son âge, si sa conformation est ou n'est pas régulière, mais beaucoup d'entre eux peuvent être de très-bons médecins de chevaux et n'être pas en état de bien apprécier les qualités d'un cheval.

Ce talent se trouve plutôt chez des hommes qui ont beaucoup fait usage des chevaux, par les mains desquels il en a beaucoup passé, et qui avaient une disposition naturelle qui a été développée par l'expérience et l'observation.

Le marchand de chevaux est rarement un connaisseur complet, il achète les chevaux, il les vend, mais il n'en fait pas usage; le connaisseur complet devrait réunir les connaissances du vétérinaire et du marchand de chevaux pour juger l'extérieur, et il devrait en outre

comprendre les chevaux, en sachant juger d'une manière certaine leurs qualités et leurs moyens.

Peut-on dire et expliquer en quoi consiste cette dernière partie de la connaissance du cheval? Je erois qu'aucune explication ne l'apprendra complètement. Il en est de cela comme de ce que, dans les métiers, on appelle le tour de main que l'habile ouvrier acquiert, mais qui ne se définit pas.

J'ai lu quelque part, qu'il y avait dans le Limousin un vieux marchand de chevaux devenu aveugle, qui pouvait encore, quoique privé de la vue, bien juger un cheval; il s'assurait d'abord de sa conformation et de l'absence de tares en passant la main sur toutes les parties du corps, puis il le faisait marcher et trotter et avec l'aide seul de l'ouïe, il le jugeait par ses allures. A ceux qui venaient le consulter il disait : Assurez-vous que les yeux sont bons et je répons du reste.

Il est difficile d'admettre ce fait d'une manière absolue; cependant l'importance des allures est telle que celui qui peut les bien juger a déjà fait le plus grand pas dans la connaissance des chevaux.

Les Allemands disent qu'il ne faut pas voir comment un cheval est placé, mais comment il marche. La position du cheval au repos est pourtant l'objet du premier examen; c'est lorsque le cheval est au repos qu'on peut l'examiner en détail, voir s'il est exempt de tares, s'assurer que sa conformation est telle qu'il soit propre au service qu'on attend de lui; après ce premier examen, on s'occupe des allures.

Celui qui cherche seulement un *bon* cheval, indépen-

damment de la beauté, et qui n'achète pas un cheval dans la prévision de le revendre, peut passer sur bien des petits défauts qui ôtent au cheval une partie de sa valeur mercantile, mais qui ne nuisent pas à son service. La bonne conformation du cheval, les défauts, les tares, sont ailleurs suffisamment expliqués.

CHAPITRE XVI.

Du commerce de chevaux.

Tout éleveur a nécessairement des chevaux à vendre. Les uns n'élèvent que pour leurs besoins et n'ont ainsi que de vieux chevaux à vendre à mesure que les jeunes viennent les remplacer. D'autres, et ceux-ci doivent former la grande majorité, élèvent pour vendre, et ont toujours de jeunes chevaux à la disposition des acheteurs.

D'autres, enfin, élèvent et achètent en outre, ou des poulains, ou de jeunes chevaux, sur lesquels ils pensent pouvoir gagner en les revendant.

Tout cela est déterminé par la position et par le goût particulier de chaque cultivateur ; mais en règle générale le cultivateur doit être plus ou moins marchand de chevaux et ne peut être entièrement étranger au commerce des chevaux. Bien dirigé l'élève des chevaux doit donner des bénéfices qui peuvent être considérables.

Pour faire le commerce des chevaux, en vendant et

achetant, il faut un goût particulier, je dirais volontiers une passion. Mais cette passion ne suffit pas, il faut que le cultivateur ait l'intelligence et les connaissances qui assurent le succès, il faut qu'il soit convenablement placé, il faut en outre qu'il soit assez sage, assez maître de lui-même pour ne jamais sacrifier ses devoirs à ses plaisirs, qu'il ne quitte pas sa maison, qu'il ne néglige pas sa culture et la surveillance de ses gens pour courir les foires. Il est facile de perdre ainsi chez soi dix fois plus qu'on ne peut gagner sur la vente d'un cheval.

I. — Les marchands de chevaux.

Quoique l'éleveur et le marchand de chevaux de profession doivent mener tout différemment le commerce des chevaux qu'ils font l'un et l'autre, je ne serois pourtant pas inutile de tracer brièvement les règles qui font la science du marchand et qui contribuent à assurer la réussite de ses spéculations. Cette connaissance pourra être utile aussi bien à ceux qui achètent des chevaux qu'à ceux qui sont dans le cas d'en vendre.

La première chose que doit soigner le marchand, c'est le logement de ses chevaux. Je suppose ce marchand placé dans une ville, ou dans un endroit où il peut faire un commerce qui ait quelque activité.

L'écurie ne doit pas être trop haute pour qu'elle ne soit pas froide. Elle doit être assez large pour qu'on puisse sans danger circuler derrière les chevaux. Elle doit être bien éclairée, les murs seront parfaitement blancs.

L'emplacement des chevaux est plus élevé que le pas-

sage qui règne derrière eux et on lui donne beaucoup de pente (1).

Les chevaux paraissent ainsi plus grands.

Ils sont séparés par des barres, ou par des madriers suspendus comme les barres et larges d'environ 40 e.

Les stalles font paraître les chevaux plus petits et elles prennent plus de place. On ne les trouve guère que pour des chevaux d'un grand prix, ou chez les premiers marchands de Paris. La litière est toujours faite avec soin, une propreté parfaite règne partout.

A l'entrée de l'écurie on place un cheval qui a du brillant, un garrot élevé, une belle encolure, une belle croupe. C'est en quelque sorte l'enseigne du marchand. Il importe peu que ce cheval soit bon, il suffit qu'il ait de la figure.

C'est un cheval semblable qu'en voyage le marchand place le dernier dans chaque couple de 6 ou 8 chevaux. C'est sur celui-là que s'arrêtent les regards, et il doit donner une idée avantageuse de tous les autres.

Tous les chevaux sont couverts de couvertures de laine de couleur claire en hiver, de toile blanche en été, elles sont bordées d'un large bord rouge, le surfaix est également rouge ou d'une autre couleur éclatante.

Les licols sont blancs. On n'assortit pas les chevaux par leur robe; au contraire, la variété des couleurs plaît davantage à l'œil.

(1) Cette disposition est celle ordinairement adoptée par les marchands, elle est bonne pour faire paraître les chevaux, mais elle fatigue leurs membres. (Voy. le Chap. II, page 12, *Des Écuries.*)

Il est avantageux de placer les chevaux de couleur foncée dans les endroits les plus éclairés et ceux à robes claires dans les parties sombres de l'écurie.

On a soin de ne pas placer un petit cheval à côté d'un grand.

La toilette des chevaux doit être faite tous les jours avec un soin minutieux ; et un cheval ne doit jamais sortir sans être d'une propreté irréprochable. On peut comparer le cheval du marchand à une coquette qui use de toutes les ressources de l'art pour dissimuler ses défauts et faire ressortir ses avantages.

Le marchand fait rigoureusement le poil à tous ses chevaux ; non-seulement ils ont par là plus d'apparence, mais les poils intérieurs des oreilles étant rasés, il en résulte une excitation particulière ; soit que la partie mise à nu soit seule affectée, soit que l'air, les sons agissent aussi sur l'organe intérieur de l'ouïe, le cheval témoigne une inquiétude qui anime toute la tête et lui donne une expression qui aide à séduire l'acheteur.

Aucun cheval n'est sorti sans que le palefrenier en lui ôtant la couverture, en lui passant l'éponge sur la queue, ne lui ait adroitement introduit une pincée de gingembre dans l'anus.

A peu d'exceptions près, les chevaux ont la queue à la poulie jusqu'au moment où ils sont vendus, lors même qu'ils sont nictés depuis six mois. Le cheval paraît ainsi mieux culotté, la croupe défectueuse est cachée, on ne s'aperçoit pas si le rein est bas, le dos creux, et cette queue relevée donne à tout l'ensemble du cheval un air avantageux auquel se laisse prendre

l'acheteur inexpérimenté. Depuis que ceci a été écrit la mode de niquer les chevaux, même ceux qui viennent de l'Allemagne, est en grande partie passée.

On sort les chevaux ordinairement en bridon.

Le frontal doit être blanc, avec une rosette rouge de chaque côté.

Comme il faut un surfaix pour fixer la queue, qu'en outre on fait souvent trotter les chevaux étant montés, on met à chacun une couverture rouge. Sous cette petite couverture le cheval paraît beaucoup plus que sous une selle, et on a soin de lui donner de l'épaisseur si le cheval a le dos creux.

Si les chevaux doivent être essayés à la voiture, on a soin que les harnais les couvrent le plus possible.

Le cheval paraît beaucoup mieux sous un harnais dont les nombreuses pièces le couvrent beaucoup (1).

On évite pourtant le collier qui écrase, et on se sert de la bricole qui donne plus d'apparence à l'encolure.

Pour les chevaux blancs, les harnais doivent être parfaitement noirs, mais mats.

On attelle à un droske ou à un break, petite voiture élégante, légère, très-basse, devant laquelle les chevaux paraissent avoir beaucoup plus de taille qu'ils n'en ont réellement.

Si par hasard l'acheteur trouve les chevaux trop grands, on les attelle à une haute voiture à siège très-élevé.

(1) Il faut pourtant en cela éviter l'excès, il ne faut pas qu'un cheval fin et mince disparaisse sous un lourd harnais.

Le marchand doit avoir un emplacement sur lequel il fait trotter et présente ses chevaux de la manière qui leur est le plus favorable. Ce terrain doit être uni et sablé. Les spectateurs doivent être plus bas que les chevaux. Lorsque le cheval doit être examiné au repos, on le place allongé, la tête haute, sur un endroit élevé et devant un mur blanc qui le fait beaucoup mieux ressortir. Par la même règle d'opposition de couleur, le cheval blanc devra être placé devant un mur de couleur obscure. On présente d'abord les chevaux qui ont le moins de taille ; si on présentait d'abord les plus grands, les autres paraîtraient encore plus petits qu'ils ne sont réellement. Les chevaux qui ont le plus de valeur ne doivent être montrés que les derniers.

Le marchand adroit tâche de savoir à qui il a affaire, et quelle espèce de cheval on désire.

Des chevaux qui ont assez d'apparence pour tromper quelqu'un qui ne serait pas connaisseur, mais qui parfois sont les plus mauvais de toute l'écurie, sont quelquefois traités comme s'ils avaient une plus grande valeur que tous les autres : on les place séparément, on leur met couverture, camail, capuchon, enfin ils paraissent être l'objet de soins particuliers qui attirent l'attention des acheteurs, et amènent souvent une vente à un prix élevé.

Après s'être assuré toutes ces conditions matérielles de succès, il faut encore au marchand un bon palefrenier ou piqueur pour présenter les chevaux, et le choix de cet individu est pour lui de la plus grande importance. Il lui reste ensuite à savoir faire usage du fouet, qui est

pour lui la baguette magique, du gingembre et enfin de la parole, don du ciel perfectionné par l'usage et je dirais volontiers le travail, l'étude et la réflexion. Car pour bien réussir dans sa profession, il faut au marchand des qualités particulières, de l'intelligence, de la pénétration, de l'adresse, la connaissance des hommes.

Quelqu'un a dit que la connaissance des hommes est plus nécessaire à un marchand que la connaissance des chevaux. Il faut qu'il sache à qui il a affaire, qu'il saisisse le faible de chacun, que son caractère lui attire la bienveillance, qu'il sache faire à propos des sacrifices.

Tous les courtiers doivent être dans ses intérêts pour vanter ses chevaux et lui amener des chalands ; il doit être bien avec les vétérinaires ; il doit faire en sorte que les cochers et grooms de tous ceux qui achètent chez lui, soient contents de lui pour que leurs maîtres soient contents de ses chevaux.

Le marchand qui possède toutes ces qualités rencontre encore bien des obstacles, et est exposé à bien des pertes qu'il est souvent forcé de dissimuler.

Malgré lui il vend souvent à crédit, et il subira plutôt une perte de honne grâce que de poursuivre en justice un mauvais débiteur ; il a des chevaux malades et on ne doit pas le savoir, on ne doit pas voir chez lui le vétérinaire ; à la gourme près, tous ses chevaux jouissent d'une santé parfaite ; la gourme, mal innocent, auquel tous les jeunes chevaux sont sujets, est le seul qui pénètre dans ses écuries.

Si malgré tout son talent le marchand a des chevaux

qui ne se vendent pas, des fonds de magasin dont personne ne veut, souvent par la seule raison qu'on est habitué à les voir là depuis longtemps, il faut qu'il ait un correspondant auquel il les fait passer et qui lui aussi lui envoie en échange ses rebuts. Partis d'une ville où ils ne pouvaient être vendus, ces chevaux arrivent dans une autre et, parce qu'ils y sont nouveaux, ils y trouvent des amateurs.

Le commerce de chevaux doit être une passion pour celui qui s'y livre, et si sous ce rapport il est attrayant, il offre aussi bien des inconvénients, il a de vilains côtés, il est rare qu'il enrichisse.

II. — Du commerce de chevaux par l'éleveur.

Il est bon que l'éleveur connaisse les secrets du commerce de chevaux, mais dans son intérêt même il doit éviter d'en faire usage. Sa position est tout autre que celle du marchand.

Les chevaux du marchand sont une marchandise en magasin qu'il faut qu'il vende le plus tôt possible ; ainsi tous ses soins tendent à mettre cette marchandise et à la maintenir dans l'état le plus favorable à la vente, sans qu'il ait à s'inquiéter de ce qu'elle deviendra une fois sortie de ses mains.

Il en est tout autrement de l'éleveur. Il habite souvent une ferme isolée, il ne peut attendre que de loin en loin des acheteurs, ou bien pour vendre ses chevaux il faut qu'il les conduise à des foires. En outre il faut que ses

chevaux travaillent, il doit les ménager, les maintenir en bon état pour pouvoir toujours les vendre avantageusement ; mais l'époque de la vente pouvant être reculée souvent de beaucoup, il faut qu'en attendant ils gagnent leur nourriture. Aussi je crois que rarement il est de l'intérêt de l'éleveur de préparer ses chevaux à la vente, en les engraisant comme on le fait en Normandie (1). Il vaut bien mieux qu'il ait toujours à présenter des chevaux en bon état et qui, travaillant journellement, sont dressés, dociles, et donnent aux acheteurs toutes les garanties d'une bonne santé et d'un bon service.

Les écuries de l'éleveur doivent réunir les mêmes conditions de propreté que celles du marchand.

On ne leur mettra point de couvertures. Les chevaux du cultivateur doivent être robustes, capables de supporter le froid, la pluie, et si les couvertures maintiennent le poil plus court et plus lisse, elles rendent aussi les chevaux plus délicats et plus susceptibles de refroidissements et des maladies de poitrine qui en sont la suite.

Jamais dans aucun cas on ne leur fait le poil des oreilles. Les longs poils qui garnissent l'intérieur des oreilles sont destinés par la nature à les préserver des insectes, de la poussière, de la pluie, probablement même de l'action trop vive des sons.

(1) Si les cultivateurs engraisent les chevaux destinés à la vente, ce ne peut être que pendant l'hiver, lorsqu'ils n'ont rien à faire et pour les vendre aux foires du printemps.

Les marchands le savent bien, aussi ne manquent-ils pas de mettre des capuchons à leurs chevaux quand ils voyagent.

Le charlatanisme de l'éleveur doit consister à n'en avoir aucun : il présente ses chevaux tels que la nature les a faits, il ne cherche pas à déguiser leur maladresse, et l'acheteur souvent se réserve le plaisir de faire leur toilette, il les voit en imagination embellis par ses soins. Souvent on achète un cheval fatigué, maigre, et le plaisir de le refaire entre pour beaucoup dans la détermination de l'acheter. Cela m'est plus d'une fois arrivé. De même on paye presque toujours trop cher les poulains, parce que notre imagination, toujours disposée à embellir l'avenir, nous fait oublier les chances fâcheuses et nous les montre plus beaux, meilleurs que probablement ils ne seront jamais.

Il est d'ailleurs un fait certain, c'est qu'un cheval de cultivateur qui a le poil fait, et qui paraît sortir des mains d'un marchand de chevaux, inspire de la méfiance aux acheteurs. Tout ce qu'on peut faire c'est de lui trusser la queue très-court, ce qui le fait paraître mieux culotté, de lui peigner la crinière de manière à donner plus de hauteur à l'encolure, de le rêner court, et de lui faire connaître suffisamment le fouet pour qu'il ne paraisse ni lourd ni phlegmatique.

On doit autant que possible éviter de faire sortir par la pluie un cheval à vendre, le cheval mouillé perd beaucoup de son apparence ; celui qui a froid après avoir été mouillé n'est plus reconnaissable.

Le cultivateur qui est dans le cas de vendre chez lui

des chevaux, doit avoir un emplacement pour les faire trotter, pour les montrer de la manière la plus favorable, et un homme en état de les présenter.

Si l'on a des chevaux de race qui aient la corne bonne et qui ne soient pas encore dressés, il est avantageux de les présenter non ferrés; à ceux-ci, bien moins encore qu'aux chevaux de travail, on ne doit pas faire le crin; on ne leur tresse pas la queue, seulement on peigne leur crinière, on la dispose régulièrement et on l'éclaircit au besoin sans que les ciseaux y laissent aucune trace.

L'éleveur qui présente des chevaux à vendre, doit-il chercher à faire usage de la parole comme le marchand de profession? Je ne le crois nullement. Sans doute le vendeur peut faire ressortir les qualités de sa marchandise, un mot placé à propos peut être souvent très-utile, mais le bavardage ne peut que nuire à l'éleveur.

Il est malheureusement vrai qu'il y a bien des gens qui ne savent pas se décider à conclure un marché, qui achèteront une rosse d'un maquignon bavard, et qui laisseront un bon cheval à un éleveur qui ne saura pas les prendre; pour cela rien de mieux que d'avoir recours à l'intermédiaire d'un courtier qui souvent gagne largement le salaire qu'on lui paye pour aider à la conclusion d'un marché. Pour bien vendre il faut que comme le marchand l'éleveur sache à quelles gens il a affaire.

Une autre question, c'est de savoir jusqu'à quel point l'éleveur doit se laisser marchander. Il serait à désirer que tout pût être vendu à prix fixe, mais les chevaux

n'ont pas de valeur assez positive, pour que souvent on ne puisse demander au delà du prix dont on se contenterait, et que souvent aussi on ne soit forcé d'accepter un prix que l'on considère comme inférieur à la valeur réelle de l'animal. Beaucoup de marchandises restent en magasin sans se détériorer et le marchand ne perd que les intérêts de son capital ; mais les chevaux mangent ; s'ils ne travaillent pas, leur nourriture est perdue ; on court en outre les chances d'accidents, et l'éleveur qui a ses écuries remplies, qui attend inécessamment des poulains à naître est souvent forcé de céder et d'accepter des offres inférieures à sa demande.

Hors ce cas, je crois que l'éleveur ne devrait pas demander au delà de la valeur réelle de ses chevaux, ni vendre au-dessous des prix qu'il a fixés. La valeur est déterminée par les qualités réelles des animaux, et par les prix courants, qui, souvent très-arbitraires pour les chevaux de race, sont assez faciles à déterminer pour les chevaux de travail.

Les intérêts bien entendus de l'éleveur, d'accord avec les principes qui doivent guider un homme d'honneur dans toutes les circonstances de la vie, lui prescrivent la franchise et la loyauté dans toutes ses transactions, car il est important qu'il possède l'estime et qu'il inspire la confiance à ceux qui ont affaire à lui.

L'éleveur ne doit vendre que de bons chevaux. S'il en a de mauvais, ce qui arrive à tout le monde, il doit sans bruit, ou les donner pour ce qu'ils sont, ou trouver un maquignon qui l'en débarrasse, ou les faire vendre à une foire. Je crois pouvoir donner à ceux qui suivront

mes conseils, l'assurance qu'ils s'en trouveront bien.

Une perte accidentelle est largement compensée par les avantages que procure une bonne réputation justement méritée.

III. — Du charlatanisme des éleveurs.

Depuis Bakewel, l'élève du bétail a fait d'immenses progrès en Angleterre, et les bêtes distinguées ont acquis une grande valeur. Depuis que les courses et la chasse au renard sont devenues des goûts nationaux les chevaux de choix ont été recherchés et souvent payés à des prix énormes. Mais pour l'éleveur comme pour le fabricant, il ne suffit pas toujours de savoir produire il faut d'abord produire la marchandise demandée, puis il faut savoir la vendre.

On a fait aux éleveurs anglais le reproche de charlatanisme, mais les hommes ne sont-ils pas ainsi faits, que souvent le charlatanisme est nécessaire ?

Il faut presque toujours un peu de charlatanisme, et le talent consiste surtout à ne pas le laisser apercevoir.

Arthur Young nous apprend que déjà de son temps les éleveurs anglais usaient de précautions qui les faisaient accuser de charlatanisme, et que souvent ils cachait une bête d'une beauté supérieure, pour ne pas faire tort aux autres par comparaison.

« M. Knowles, dit A. Young, acheta à la vente de
« Rollright plusieurs animaux, parmi lesquels était la
« fameuse vache gagnée par Shakespeare, que j'étais
« bien curieux de voir, et qui fut vendue 273 liv. M. Ba-

« kewell me dit en riant : Elle est dans une mine de
 « charbon de terre ; je compris par cette plaisanterie que
 « je ne la verrais pas et que personne ne savait où elle
 « était. »

« Pourquoi, disent les éleveurs, montrer une vache
 « qui fait perdre aux autres 500 liv. de leur valeur ? Ce
 « qu'on nomme valeur idéale, est pour nous une valeur
 « réelle. »

« Parmi les hommes, continue A. Young, la grande
 « valeur d'une chose est toujours proportionnée à la
 « grandeur du prix qu'elle a. Pour se payer des soins
 « qu'il prend et de la dépense qu'il fait, afin d'avoir de
 « la graine de choux plus qu'il ne lui en faut, M. Ba-
 « kewell la vend 24 sh. la livre. Je fus charmé d'ap-
 « prendre cette circonstance, parce que le seul moyen
 « de conserver cette belle espèce de choux est d'en
 « vendre la graine fort cher. Si M. Bakewell donnait
 « ses béliers au lieu de les vendre mille guinées, qu'ar-
 « riverait-il ? On n'en ferait pas plus de cas que des bé-
 « liers ordinaires. »

« Il en est de même des semences, des outils d'agri-
 « culture et enfin de tout ce qu'il ne faut pas donner,
 « mais vendre aussi cher que possible. »

C'est aux éleveurs français à profiter de ces avis, s'ils
 se trouvent pour cela dans des circonstances favorables.
 Les prix élevés auxquels se vendent les bêtes à cornes
 et à laine de race anglaise, les juments et les étalons
 de race percheronne, sont d'heureux symptômes qui
 prouvent qu'on commence à apprécier le mérite du bé-
 tail et que les éleveurs qui produiront des bêtes vrai-

ment distinguées, trouveront à les vendre à des prix qui les payeront de leurs avances et de leurs soins.

Les éleveurs de chevaux anglais ont dans certains cantons, pour la vente de leurs élèves, un avantage que n'auront jamais les Français. La chasse au renard est une passion en Angleterre, et les excellents chevaux de chasse se vendent à des prix très-élevés. Dans toutes les provinces et surtout dans le Yorkshire, de grands propriétaires, et aussi des sociétés d'amateurs entretiennent des meutes.

Lorsqu'une chasse doit avoir lieu, les feuilles publiques annoncent le jour, le lieu de la réunion, et ceux qui ont le goût de ce divertissement sont invités à y prendre part. On voit alors réunis non-seulement ceux qu'attire le plaisir de la chasse, mais encore ceux qui possèdent un bon cheval qu'ils veulent faire connaître. Entre ceux-ci les jeunes fermiers sont au premier rang, cherchant à se distinguer par la course la plus rapide et les sauts les plus hauts. Car celui dont le cheval se fait remarquer par un saut extraordinaire est toujours sûr de le vendre de suite à un prix très-élevé. Les foires ne manquent pas non plus en Angleterre, et les bons chevaux de selle et de voiture s'y placent facilement. Il est pourtant à remarquer que malgré l'énorme quantité de chevaux que l'on consomme en Angleterre, malgré le grand nombre qu'on en exporte, les prix n'y sont généralement pas très-élevés. Cette circonstance tient sans aucun doute à l'état avancé de la culture, qui produit une énorme quantité de fourrage; il en résulte que l'on élève à moins de frais.

Il n'y aura jamais en France de chasse au renard et les chevaux de chasse n'y auront pas la valeur qu'ils ont en Angleterre; mais si les éleveurs, au lieu d'amener aux foires des chevaux encore entiers, à moitié sauvages, que l'engraissement auquel ils ont été soumis expose à une foule de chances fâcheuses, si ces éleveurs présentent de bons chevaux, appareillés, bien dressés, nul doute qu'ils ne trouvent à les bien vendre, tout comme on vend, même en Normandie, des chevaux qui viennent du nord de l'Allemagne, ou du Danemark.

Les éleveurs normands ont un moyen sûr et facile de faire connaître de beaux et bons chevaux, c'est de les faire concourir aux courses au trot, qui existent dans quelques villes et dont, je l'espère du moins, les avantages finiront par être généralement reconnus.

Il existe partout une foule de personnes, qui ont besoin de chevaux, qui en demandent, qui en cherchent et qui certainement seront disposées à bien payer ceux qui auront fait leurs preuves, et seront reconnus posséder les qualités qu'a le droit d'exiger celui qui paye et qui paye cher.

Les Anglais ont un principe que je regarde comme très-bon, c'est que chez l'éleveur de chevaux, le poulain est à vendre du moment qu'il est au monde, et on vend toutes les fois qu'on trouve une occasion favorable.

IV. — De l'achat des chevaux.

Après ce que j'ai dit des marchands et de la vente des chevaux, il me reste peu à dire sur l'achat des chevaux;

j'ai signalé le plus grand nombre des ruses du métier, contre lesquelles on doit se tenir en garde. Cependant acheter un cheval est toujours une chose très-difficile, pour celui qui achète pour son usage. Le marcland qui achète pour revendre, ne s'inquiète que des défauts apparents. Les défauts qu'il ne voit pas, un autre les verra probablement encore moins. Celui qui achète pour son usage doit s'inquiéter non-seulement de l'extérieur, mais encore des qualités morales du cheval ; malheureusement il y en a beaucoup de bonnes comme de mauvaises, qu'on ne peut apprécier qu'après s'être servi du cheval. Par cette raison si l'on trouve un cheval fait, dressé, acclimaté, qui appartient à une personne connue et méritant confiance et que l'on puisse l'essayer, on ne devrait pas hésiter à le payer plus cher que celui d'un marchand, et cependant tout le contraire a ordinairement lieu ; on se laisse séduire par l'apparence, par la manière dont le cheval est présenté, et on oublie toutes les chances fâcheuses que l'on court en se chargeant d'une jeune bête, non formée, non dressée, et que celui qui la vend ne peut pas lui-même connaître. J'ai à cet égard de l'expérience, j'ai acheté beaucoup de jeunes chevaux à la charrue ou au chariot d'un cultivateur et fréquemment j'ai trouvé les chevaux autres que je ne m'y étais attendu, comme il m'est plus d'une fois arrivé de ne bien connaître un cheval que longtemps après qu'il était déjà dans mon écurie. L'âge d'abord, la nourriture, un autre régime, la manière de les conduire, amènent quelquefois dans les chevaux des changements étonnants, surtout dans les chevaux de race.

Les chevaux de Deux-Ponts ne sont pas complètement formés avant l'âge de 7 ans.

Le plus difficile est d'acheter à une foire. Il faut d'abord de l'habitude pour ne pas se laisser étourdir par ce grand nombre de chevaux qu'on a devant les yeux, par le bruit et par le mouvement. Ensuite on a ordinairement peu de temps pour se décider. Si l'on se hâte d'acheter, on risque de mal acheter pour n'avoir pas bien examiné. Il y a un proverbe qui dit qu'il faut ouvrir les yeux avant de délier les cordons de la bourse. Si l'on tarde trop, on risque de se voir enlever les bons chevaux.

Quand on achète chez un cultivateur, il faut se tenir en garde contre l'illusion que fait un jeune cheval en bon état, dans une écurie basse et sombre, au milieu de chevaux fatigués et de mauvaise apparence.

Le jeune cheval paraît alors plus grand et plus beau qu'il n'est réellement. On ne doit pas non plus acheter un cheval attelé, ou couvert de ses harnais. Il faut, pour le bien voir, le voir tout nu.

Quand on fait sortir un cheval à vendre, on l'arrête sous la porte de l'écurie, et on regarde la bouche et les yeux, on passe ensuite la main dans l'auge, pour s'assurer s'il n'y a pas de glandes et s'il y en a quelle est leur nature.

Quand on connaît l'âge du cheval, qu'on est sûr que ses yeux sont bons, on le fait sortir et on exige de celui qui le présente qu'il le laisse en repos. Un premier coup d'œil fait jager de l'ensemble, puis on passe à un examen détaillé, en commençant par les pieds. Il y a longtemps qu'on a dit, qu'un édifice qui pèche par la

base n'offre aucune chance de solidité, ni de durée.

On ne se contente pas de voir l'extérieur des pieds, on les fait lever l'un après l'autre, par là on s'assure d'abord qu'ils n'ont pas de défauts, puis si le cheval ne frappe pas, s'il ne se défendra pas quand on voudra le ferrer.

Après les pieds on examine les jambes; si la vue ne suffit pas, on passe la main sur les parties qui laissent des doutes. C'est en se plaçant devant le cheval, se baissant et regardant entre ses jambes de devant qu'on aperçoit le mieux les éparvins. C'est alors aussi, lorsque le cheval est en repos, qu'on inspecte le flanc, et qu'on cherche à s'assurer qu'il n'y a pas de pousse ou de disposition à cette maladie. S'il est possible on doit voir deux fois à deux jours différents le cheval qu'on veut acheter. Souvent à une première vue on se laisse prévenir, et on le jugera bien plus sûrement si on peut le revoir le lendemain ou le surlendemain.

L'examen des jambes terminé, on passe à celui du corps, sans négliger celui de la queue. Si le cheval est à tous erins, on lui trousse la queue pour le faire trotter, mais on doit aussi le voir avec la queue détroussée. Enfin on fait marcher et trotter, galoper si l'on peut; on l'examine allant sur une ligne droite, lorsqu'il s'éloigne, puis lorsqu'il revient, on l'observe de côté en lui faisant décrire un cercle au centre duquel on est placé, on cherche à le voir sous toutes les faces et à toutes les allures.

L'objet de cet examen minutieux, quand on peut s'y livrer, est de s'assurer si le cheval n'a pas de défauts;

mais on en trouvera infiniment peu qui en soient exempts.

Les uns pèchent par des défauts de construction, les autres par des tares ; le talent de l'acheteur est de reconnaître quels sont les défauts qui ne nuisent pas au service.

Un beau cheval, bien net, peut n'être qu'une rosse, tandis qu'un autre moins bien conformé ou taré, peut être un excellent cheval, capable de faire un bon et long service. Il y a des gens qui sont connaisseurs, qui peuvent être de très-bons vétérinaires, mais qui ne savent pas choisir un bon cheval, parce qu'ils s'arrêteront à des défauts sans importance. Il faut savoir ce qu'un cheval est en état de faire, quels services il peut rendre.

Des suros qui ne nuisent pas au mouvement des tendons, des capelets, des molettes, souvent des éparvins calleux, une tache sur un œil, provenant d'un coup, quelques marques de feu, sont de vraies tares qui diminuent la valeur mercantile d'un cheval, mais qui très-souvent ne doivent pas empêcher de l'acheter.

Les éparvins sont une de ces tares qui mettent en défaut les plus habiles. Il y a des chevaux qui ne boitent pas avec des proéminences bien prononcées, d'autres boitent sans qu'on voie rien à l'extérieur. En définitive quelques précautions que l'on prenne, quelque minutieux que soit l'examen auquel on se livre, on court toujours bien des chances en achetant un cheval.

Voici une citation d'un ouvrage allemand, qui contient de bons conseils dont tous les amateurs de chevaux pourront faire leur profit :

« Celui qui veut devenir vraiment connaisseur, ne
« doit pas examiner la plus mauvaise bête avec moins
« d'intérêt que la meilleure et la plus parfaite. Sur tous
« les chevaux qu'on rencontre, on doit chercher à s'ins-

« truire. De bons dessins aident aussi à atteindre le but.
« Un coup d'œil général trompe souvent. Pour pou-
« voir porter un jugement sûr, il faut d'abord examiner
« en détail les diverses parties, puis les réunir par grou-
« pes, et enfin les considérer et les juger dans leur rap-
« port avec l'ensemble.

« La bonne construction de bien des chevaux com-
« muns remplace, si ce n'est complètement, du moins
« en partie, la noblesse de l'origine. Ils n'ont pas à la
« vérité la rapidité des chevaux de sang, mais souvent
« ils ont un fond extraordinaire.

« La bonté n'est pas toujours en rapport avec la
« beauté. Souvent le cheval le plus beau, le mieux bâti,
« n'est qu'une rosse sans valeur, qui n'a ni vigueur, ni
« allures, tandis que le plus vilain cheval peut posséder
« ces qualités à un haut degré.

« La beauté séduit, et si on ne veut pas s'exposer à
« être trompé, le beau cheval doit être soumis à un
« examen d'autant plus sévère.

« Un cheval gras n'est pas en condition. Il sue et il
« manque d'haleine. La graisse superflue gêne les mou-
« vements et augmente inutilement le poids du corps.

« Aucune robe n'est à repousser, si la bête qui la
« porte est d'ailleurs belle et vigoureuse. Une belle robe
« a fait vendre bien des mauvais chevaux.

« Ce n'est pas d'après la taille d'un cheval, c'est d'a-

« près ses allures, d'après sa force, qu'on doit décider
« du service auquel il est propre.

« De grands chevaux, déçousus, ne peuvent pas être
« rassasiés, et en outre, ils manquent ordinairement de
« vigueur.

« Un garot élevé termine fortement une vigoureuse
« colonne vertébrale.

« Sur un dos court et bien construit, on fait de lon-
« gues journées de marche (1). »

V. — Des marchands de chevaux.

On crie beaucoup contre les marchands de chevaux, mais s'il en est de bien peu estimables, il y en a aussi beaucoup qui sont loin de mériter tous les reproches qu'on leur fait.

Que de risques, que de chances, pour faire venir des chevaux de l'Angleterre, ou du fond de l'Allemagne! Soit que le marchand achète lui-même tous ses chevaux, ou qu'il soit forcé de s'en rapporter à des correspondants, il tâche de les avoir bons. Mais n'est-il pas souvent trompé? n'y a-t-il pas une foule de défauts que l'usage seul fait connaître; d'autres que la fatigue du voyage occasionne ou développe? Bons ou mauvais, les chevaux arrivent. De temps à autre, il en périt, il en reste en route: il y a frais de voyage du marchand, frais de transport des chevaux, intérêts du capital déboursé, puis les frais d'un local dans une grande ville, la nourriture des chevaux, le salaire des gens de ser-

(1) J. HÖRMANN.

vice, le vétérinaire, c'est à n'en pas finir. Aussi voit-on bien peu de marchands de chevaux s'enrichir à ce commerce.

Les chevaux une fois arrivés, il faut que le marchand les vende de son mieux, les mauvais comme les bons, et qu'il gagne sur les uns de quoi compenser la perte qu'il éprouve sur les autres. Mais les chevaux sont de ces marchandises qui n'ont pas une valeur certaine, qui ne se vendent ni au poids ni à la mesure ; leur valeur est au contraire souvent très-arbitraire et le talent du vendeur peut la rendre plus ou moins considérable.

De ce talent (qu'on peut exercer très-loyalement) au maquignonage, le pas est glissant, et voilà le vilain côté du commerce de chevaux pour l'amateur et pour l'éleveur. Celui qui n'est pas charlatan est bien près d'être dupe.

Quant au marchand de chevaux qui en fait son métier, tous ceux qui ont affaire à lui doivent savoir que son art consiste à présenter sa marchandise de la manière la plus avantageuse. Le gingembre n'est un secret pour personne.

Ceux qui ne s'y connaissant pas vont seuls acheter un cheval, et ceux qui s'y connaissant, se laissent prendre au bavardage de l'homme qui vante sa marchandise, ou qui sont dupes de son art de fasciner les yeux, de ceux-là s'ils n'achètent pas un bon cheval, ou s'ils le payent trop cher, je dirai qu'ils n'ont que ce qu'ils ont mérité.

Si l'on trouve à Paris de plus brillantes écuries, on en trouverait difficilement qui soient mieux tenues, plus

propres, plus commodes, plus agréables pour les chevaux qui les habitent, comme pour les hommes qui les fréquentent, et où règne en même temps plus d'ordre et plus d'économie que chez certains marchands de chevaux.

Les plafonds et les murs parfaitement blancs, des fenêtres donnant de l'air à volonté et sans qu'il puisse exister de courants, des stalles suffisamment larges, et des cloisons d'une coupe élégante, qui n'ôtent rien à la solidité; mangeoires en bois, avec fond garni d'une feuille de zinc; râteliers en fonte, forme de botte; litière relevée et maintenue propre avec un soin minutieux; derrière les chevaux, un large passage sablé et garni de banes, où les amateurs viennent causer en fumant leur cigare et examinant à loisir les chevaux, objets de leurs affections; voilà qui est certainement tout à fait confortable sans aucun luxe. Et si à cela on joint quelques boxes construites de manière que chaque cheval, quoique seul, jouisse de la société des autres et de la chaleur que tous contribuent à entretenir, si l'on trouve au dehors une cour propre, une sellerie élégante, une remise bien en ordre, un long passage où les chevaux trottent, galopent et franchissent la barrière, on conviendra avec moi qu'un tel établissement mérite d'être cité pour modèle.

Après cette classe de marchands de chevaux dont beaucoup exercent honorablement leur commerce, il en est d'autres pour lesquels je suis moins disposé à l'indulgence.

Ce sont de prétendus amateurs, des éleveurs, avec

lesquels il est d'autant plus dangereux d'avoir affaire que souvent on s'en méfie moins que des marchands de profession. C'est à ceux-là qu'on peut appliquer cet adage peu honorable de la Normandie, que celui qui n'a pas attrapé son père, n'entend rien au commerce de chevaux. Comment peuvent se placer si bas, pour vendre un cheval, ou pour en obtenir quelques louis de plus, certains hommes qui d'ailleurs occupent un rang honorable dans la société ?

C'est de ceux-ci que j'ai retenu une série de mots qui forment un vocabulaire, je ne dirai pas du marchand de chevaux, mais plutôt du maquignon :

Ce cheval a de l'espèce.

Il est bien racé, il a une origine distinguée.

Il a du modèle, c'est un beau modèle.

C'est un tableau !

Des formes magnifiques.

Des membres superbes.

Un rein admirable. Des aplombs parfaits.

Une croupe parfaite.

Un garot parfaitement sorti. — Garot prodigieux !

Une tête bien attachée.

Des yeux superbes, remplis d'expression.

De l'ensemble, un ensemble parfait.

De l'harmonie.

De l'élégance, de la grâce, de la gentillesse.

De l'éclat et de la noblesse, la gloire d'un manège.

Du bouquet !

Bien membré, bien culotté.

La queue bien attachée, sur les reins.

Une encolure de cygne.

Une encolure bien rouée, gracieuse, admirable.

Filé, suivi, coulé, moulé, fondu.

C'est une lame.

C'est un cheval accompli !

Il marche avec assurance.

Il se détache de terre avec une aisance et une vigueur remarquables.

Il dévore l'espace, il vole.

Il est plein de feu.

Il est tout nerf.

Des jarrets d'acier, des ressorts d'acier.

Des moyens étonnants, un fonds inépuisable.

Un cheval de branche.

Du dessous. — Près de terre.

Carré, ràblé, traversé, étoffé.

Ce cheval est un beau producteur.

Il donnera un excellent père.

Un beau coffre, une bonne mère, une bonne nourrice, etc., etc.

Qu'un homme se mette bien ces mots dans la tête, qu'il les sache par cœur, qu'il sache les débiter avec une assurance imperturbable, qu'il sache crier ho ! holà ! doucement ! Qu'il sache faire un roulement avec sa canne dans son chapeau, imiter le soufflement d'un chat fâché en courant derrière son cheval, de manière que ceux qui y ont intérêt ne puissent le voir trotter ; le garantir parfait ; s'il y a des défauts qui sautent aux yeux, affirmer hardiment qu'il est venu au monde comme cela, ou que ce sont des qualités. Qu'il ait avec

cela un palefrenier ou piqueur qui entende un peu son métier, qu'il ne soit pas honteux de demander mille écus pour un cheval qu'il donnera pour 800 francs, et je vous répons que s'il a seulement quelque peu de dispositions, avant six mois cet homme se persuadera d'abord à lui-même qu'il est un habile connaisseur, et ne tardera pas à le persuader à beaucoup d'autres, quoique le plus souvent il n'ait pour lui que son bavardage, une grande impudence et le talent d'engraisser les chevaux.

Après les marchands de chevaux de premier ordre, qui ordinairement ne vendent que de jeunes chevaux, ou ce qu'on appelle des chevaux neufs, il y a les troqueurs qui n'ont généralement que des chevaux tarés, usés, et dont l'art consiste à refaire par le repos et la nourriture un cheval fatigué, à présenter les chevaux de manière à cacher ou dissimuler leurs défauts.

Les marchands de grandes villes de départements, auxquels il reste des chevaux qu'ils n'ont pu placer, ou qui ont des chevaux reçus en échange et qu'ils ne peuvent vendre dans la ville même où ils sont connus, les envoient à Paris où l'énorme consommation assure le placement des chevaux de toute espèce et de tout prix.

Il est essentiel à un marchand de chevaux d'avoir un bon piqueur. Le talent du piqueur consiste à présenter le cheval de manière à faire ressortir ce qu'il y a de bien et déguiser ses défauts, et il faut pour cela un talent particulier qui n'est nullement celui d'un écuyer. — Le gingembre. — Le fouet. — Le bruit. — Le mouchoir.

— Tout ce qui peut animer le cheval est mis en usage.

Il y a toujours un homme de garde dans l'écurie. Quand l'arrivée d'un acheteur est annoncée, le fouet réveille les chevaux endormis, de sorte qu'au bout de quelques jours il n'est plus même nécessaire d'en faire usage, et tous les chevaux lèvent la tête et paraissent s'animer, lorsque des étrangers entrent dans l'écurie.

Il est encore une sorte de marchands de chevaux qui forme une des plus méprisables classes d'hommes entre tous ceux qui vivent de négoce. On trouve de ces maquignons partout, dans les plus petites bourgades, comme dans les plus grandes villes.

Comme le peuple hébreu, auquel beaucoup appartiennent, ils sont dispersés sur toute la surface du globe ; s'ils ont un bon cheval, c'est par exception ; ils n'achètent qu'à bon marché, et presque toujours des chevaux tarés, dont ils espèrent pouvoir cacher les défauts.

Un cheval qui a un défaut non rédhibitoire, est souvent une bonne fortune pour eux ; l'acheteur qui ne peut s'en servir le leur ramène, et ils le reprennent, mais à condition qu'ils en fournissent un autre, qui est toujours plus cher et qui souvent vaut encore moins que le premier.

Ils jurent tous leurs chevaux sans défauts, ils les garantissent exempts de tous défauts, et leurs dupes sont ensuite tout étonnées d'apprendre que cette garantie ne s'étend qu'aux cas rédhibitoires.

Dans les petites villes, il y a beaucoup de ces maqui-

gnons qui ne vendent qu'à crédit, et malheur au cultivateur qui ne peut payer au jour de l'échéance : il n'obtient un délai qu'en faisant un nouveau marché, en contractant une nouvelle dette, jusqu'à ce que, de marché en marché, le juif finit par exproprier sa victime, sans que les lois répressives de l'usure puissent l'atteindre. On pourrait citer des traits étonnants d'astuce et de friponnerie d'une part, et de simplicité de l'autre.

C'est par les échanges que les marchands de chevaux font ordinairement les meilleurs marchés. Celui qui fait un échange donne presque toujours son cheval pour rien, et paye à sa valeur celui qu'il reçoit en retour.

Il est très-difficile d'acheter un cheval, parce que c'est une marchandise qui n'a point de valeur mercantile positive, et que la valeur réelle, résultat des qualités, est très-difficile à apprécier. Non-seulement il est difficile d'être un connaisseur en chevaux, dans l'acception ordinaire de ce mot, c'est-à-dire de juger par son extérieur un cheval qu'on veut acheter, de voir si sa conformation le rend propre à l'usage auquel on le destine, s'il n'est pas affecté de tares, ou s'il ne porte pas le principe de tares ou de maladies qui peuvent abrégier son existence, ou le rendre incapable d'un bon service. Ce qui est bien plus difficile encore, c'est de juger le moral d'un cheval.

Celui que présente un maquignon, n'est jamais dans son état naturel.

La crainte du fouet, le gingembre, excitent chez lui une inquiétude et une agitation qu'on peut prendre pour de la vivacité, de même qu'on peut attribuer à l'énergie,

à la vigueur les sauts d'un cheval bien nourri et reposé. Le marchand exerce une sorte de fascination, et souvent le marché est à peine conelu, le cheval est à peine sorti de ses mains, que le prestige s'évanouit, et que le cheval est tout différent de ce qu'il avait paru être.

Les maquignons des grandes villes se bornent ordinairement à vendre pour bons de mauvais chevaux et tout leur art consiste à cacher ou dissimuler leurs défauts.

Pour tromper sur la taille des chevaux, on les place toujours sur un endroit élevé, même à l'écurie, et on a soin que le devant soit toujours beaucoup plus élevé que le derrière. Le cheval paraît plus grand et son garrot et son encolure ressortent, en même temps que la croupe s'allonge.

Dehors, la crainté tient le cheval dans une agitation continuelle qui ne permet pas de le bien examiner.

Si deux chevaux appareillés sont inégaux en taille, on choisit un terrain en pente, de manière que le plus petit soit placé plus haut que l'autre.

S'agit-il de vendre une paire de chevaux, on les fait trotter ensemble, et l'acheteur ébloui par le mouvement de huit jambes, n'y voit rien du tout.

Si de deux chevaux pareils, l'un est bon, l'autre mauvais, ils sont capables de faire sortir le bon deux fois de suite.

Les pieds défectueux sont couverts de cambouis, on en remplit les seimes, on râpe outre mesure ceux qui sont trop grands ; on fait au besoin trotter dans la boue pour cacher les défauts des jambes.

Si les poils des jambes sont un peu longs, en les rasant sur une proéminence on la met au niveau des parties voisines.

On excite la salivation et l'écume, on lime les dents, on les burine, on relève les têtes lourdes, au moyen de mors excessivement durs et de gourmettes dentelées en scie. On teint le poil, on le rase, on le brûle, on l'arrache.

On sait qu'une saignée arrête l'éruption de la gourme; qu'on attache la queue sur les reins à un cheval niqueté depuis six mois, mais dont il faut cacher la croupe défectueuse. On dit qu'il y a des maquignons qui extirpent la glande de l'auge, la plaie qui en résulte passe pour suite de gourme. On dit que d'autres, retranchant une portion de peau, rapprochent par une couture les oreilles naturellement pendantes; on dit que par une opération cruelle, on arrête pour un certain temps le tie d'appui. On dit qu'il y a en Russie des Bohémiens qui soufflent un cheval maigre de manière à le faire paraître gras; d'autres (ceci n'est pas en Russie, c'est en France) font à une jambe une écorchure, une plaie qui ressemble à un coup de pied pour faire passer une boiterie ancienne sur le compte d'un accident récent, qui ne peut avoir de suites graves. Que ne font-ils pas? — Le génie d'un maquignon est inépuisable.

Avec l'emploi de toutes ces ruses qui constituent le génie du métier, deux choses sont essentielles au maquignon; d'abord un palefrenier qui sache, selon les circonstances, placer convenablement le cheval qu'il tient en main, ou ne pas lui laisser un instant de repos

et s'il le monte exerce sur lui un tel empire, que le faible paraît fort, le phlegmatique plein d'ardeur, celui qui est lent et lourd, leste et vif, que le boiteux semble marcher droit, que le paralytique même trouve des jambes. Avec cela l'habile palefrenier, en digne compère, se laisse gronder, injurier, reçoit au besoin un coup de cravache, comme s'il était le plus grand maladroit, la seule cause de tous les mouvements qui trahissent la faiblesse ou les défauts du cheval.

La seconde condition, c'est le talent de la parole, une impudence à toute épreuve, l'art de flatter les sots qu'on dupe, en leur faisant force compliments sur leur habileté. Un homme d'esprit a dit que l'essentiel pour un marchand de chevaux n'est pas de connaître les chevaux, mais les hommes, et cela est vrai pour le marchand qui vend. Il faudrait que de deux associés, l'un eût le talent d'acheter les chevaux et l'autre celui de les vendre.

Car notez bien ceci, il n'y a homme si ignorant en fait de chevaux qui soit assez modeste pour qu'on ne puisse lui persuader qu'il est en état de connaître et de choisir un beau et bon cheval.

On conviendra bien qu'on n'entend rien aux dents, aux yeux, à la plupart des tares, etc., et quant à cela le maquignon vous dit avec tant de bonhomie : *Prenez-le de ma main..... Je vous le garantis sans défauts..... Ce n'est pas vous que je voudrais tromper*; qu'on a la sottise de croire qu'on jouit d'une faveur exceptionnelle. Après cela, pour ce qui constitue la beauté, l'ensemble des qualités qui plaisent aux yeux, qui est-ce qui aura assez peu d'amour-propre pour convenir qu'il manque

de goût, et qu'il n'est pas en état de juger un beau cheval?

VI. — Commerce des poulains en Allemagne.

Tous les chevaux introduits par la frontière de l'Est sont pour la France des chevaux allemands, et si on consulte les marchands qui les amènent, tous viennent du Meklembourg. Mais l'Allemagne dans sa vaste étendue, produit des variétés infinies de chevaux.

Dans certaines parties, on a conservé les anciennes races, d'autres ont été améliorées par l'étalon arabe, d'autres par l'étalon anglais. Si l'on trouve en Allemagne de mauvais chevaux, on en trouve aussi de très-bons. Il y existe aussi de grandes différences dans la manière d'élever les chevaux.

Les Normands ne semblent pas savoir combien de reconnaissance ils doivent à la Providence pour ses dons. Les poulains nés hors de la Normandie acquièrent des qualités dans ses herbages, ils y deviennent plus grands, plus beaux, plus vigoureux que s'ils fussent restés dans leur pays natal, tandis que dans d'autres contrées, des pâturages abondants ne produisent que des chevaux mous, qui ont bien de la taille et du brillant, mais dont la conformation trahit le défaut de vigueur pour les yeux exercés d'un connaisseur.

Il arrive en France et jusqu'en Normandie des chevaux achetés à bas prix dans le nord de l'Allemagne, qui ont réellement peu de valeur et durent peu; mais on se tromperait beaucoup, si on croyait que l'Allemagne n'en produit pas d'autres, elle a aussi de beaux

et bons chevaux, dont le prix est proportionné à leur valeur, les beaux chevaux sont à Berlin aussi chers qu'à Paris.

Il y a dans le nord de l'Allemagne un mode de commerce des poulains qu'il pourrait être avantageux d'introduire ailleurs. Des marchands achètent à la fois un grand nombre de poulains ; ils les appareillent, puis les vendent par paires à des cultivateurs, sous la condition que quand ceux-ci voudront les vendre de nouveau, le marchand qui les a fournis aura la préférence.

Ces poulains sont attelés très-jeunes, mais ils sont bien soignés, et si l'on n'exige d'eux qu'un travail proportionné à leurs forces, leur développement n'en souffre pas. Dès quatre ou cinq ans, ils sont dressés, chevaux faits, et leur travail a dû couvrir les frais de nourriture, de manière que la différence d'achat du poulain au prix de vente du cheval peut être considérée par le cultivateur comme un bénéfice net.

Je ne finirai pas sans dire un mot de l'usage de raser et flamber le poil des chevaux.

Voici ce qu'en dit M. de Montendre. — Institutions hippiques : « Cet usage est aujourd'hui si répandu en
« Angleterre, que tous les jours on rencontre un grand
« nombre de chevaux de toutes espèces auxquels on l'a
« appliqué. Le *chipping* consiste dans l'action de couper
« avec des ciseaux le poil de toutes les parties du corps
« du cheval ; le *singing* se fait au moyen d'étoupes trem-
« pées dans l'esprit-de-vin. Les deux opérations ont
« pour but de débarrasser les chevaux de leur long poil
« pour qu'ils soient moins exposés à la transpiration et

« qu'une fois mouillés ils sèchent plus vite. L'utilité de
« ces procédés est tellement reconnue, qu'on les voit
« appliqués à un grand nombre de chevaux de poste et
« de diligence. »

Les marchands de chevaux ont trouvé qu'ils pourraient faire leur profit de ce procédé. Un cheval gras bien tondu a réellement une apparence séduisante.

En outre, deux chevaux tondu s'appareillent mieux pour la nuance de leurs robes. Il y a pourtant de la barbarie à dépouiller un pauvre animal des vêtements que la nature lui a donnés pour le garantir du froid, et il doit toujours souffrir de sa nudité, lors même qu'on prend toutes les précautions pour le couvrir et le mettre à l'abri des rigueurs de l'hiver.

VII. — Marché aux chevaux de Paris (1).

Le marché aux chevaux de Paris se tient le mercredi et le samedi de chaque semaine. Son existence remonte à près de trois siècles. Le premier marché fut établi en 1564, sur l'emplacement de l'hôtel des Tournelles, démoli par ordre de Catherine de Médicis, après la mort d'Henri II, qui y périt frappé d'un coup de lance par Montgomery. La cour intérieure du palais devint le marché aux chevaux et eut cette destination jusqu'en 1604. A cette époque, Henri IV fit construire sur cet emplacement, dans le dessein d'y placer des manufactures, les bâtiments qui ont formé depuis la place Royale.

(1) Nous empruntons ce passage à un article publié par M. Victor Borie, dans le *Journal d'agriculture pratique*.

Le marché fut transporté alors sur le terrain occupé aujourd'hui par le boulevard des Capucines.

En 1642, François Barajon, valet de chambre et apothicaire du roi, obtint le privilège d'établir un marché aux chevaux dans le faubourg Saint-Victor, au lieu appelé autrefois la *Folie Eschalard*. C'est à peu près le marché actuel.

Ce marché est situé entre le boulevard de l'Hôpital et la rue du Marché-aux-Chevaux. Du côté du boulevard se trouve la principale entrée. Une première cour est réservée aux voitures qui sont vendues à la criée ; puis, auprès du pavillon du commissaire-priseur, se trouve l'espace destiné à recevoir les chevaux qui doivent être vendus aux enchères. Le marché, qui s'étend ensuite vers la rue du Cendrier, est planté de deux allées parallèles de grands arbres, afin d'abriter les chevaux et de les soustraire autant que possible aux attaques des mouches.

Au milieu des deux allées règne une palissade en bois, divisée en stalles pouvant contenir de quatre à six chevaux. Chaque compartiment est exclusivement affecté à recevoir les chevaux de l'un des marchands qui viennent habituellement au marché. Le nom et l'adresse du marchand sont écrits en gros caractères sur les poteaux qui forment les stalles. Cependant, si le marchand de chevaux ne remplit pas sa stalle, le premier propriétaire venu peut y conduire et y attacher son cheval.

Il y a deux rangées de chevaux de chaque côté du marché, et entre les deux rangées se trouve un espace vide, divisé longitudinalement par une longue barrière,

coupée par de nombreux passages, d'espace en espace. C'est autour de cette barrière que l'on fait courir les chevaux.

Les formalités à remplir pour conduire un cheval au marché sont fort simples. Il suffit de le présenter à la visite de l'expert-inspecteur du marché ou du vétérinaire civil, qui constate que l'animal n'est point morveux ni atteint d'aucune maladie contagieuse, et d'acquitter le droit de place. On paye, pour un cheval ou mulet, 50 c. ; pour un âne, 25 c. ; pour une chèvre 20 c. Il est très-rare qu'on y amène des mulets. Une voiture à quatre roues paye 1 fr. 25 c., et une voiture à deux roues, 75 c.

Un hémicycle, formé de deux ailes en arc de cercle, qui s'élèvent de chaque côté, afin de former une *montée* et une *descente*, sert à l'essai des chevaux de trait. La ville de Paris fournit les charrettes et les colliers nécessaires. La rétribution, pour un essai, est de 25 c. Les charrettes d'essai sont vides ; mais les acheteurs, leurs amis et les gamins, dont ce marché fourmille, s'attellent derrière avec une ardeur qui triomphe quelquefois des efforts du malheureux coursier.

Les chevaux entiers sont séparés des juments. On observe même une sorte de classification. Les meilleurs chevaux se trouvent dans les stalles les plus rapprochées de l'entrée du marché. A l'autre extrémité on relègue les pauvres bêtes que l'on flétrit sous le nom générique de *la rossaille*.

Au reste, le marché du boulevard de l'Hôpital est plus spécialement consacré aux chevaux de travail et aux bêtes de luxe qu'un long service ou quelques tares, plus

ou moins graves, obligent de réformer. Les illustres produits de la race chevaline, les chevaux de sang se vendent ailleurs. Il se tient aux Champs-Élysées, le mardi et le jeudi de chaque semaine, un marché libre où les gens riches et les sportsmen vont chercher leurs brillants attelages et leurs chevaux de main.

Au boulevard de l'Hôpital, le marché le plus important se tient le samedi. Le nombre des animaux présentés à la vente dépasse rarement le chiffre de huit cents. Les prix ne s'élèvent guère au delà de 12 à 1,500 francs; mais ils s'abaissent jusqu'à 10 francs. L'infortuné cheval de fiacre vient y faire une dernière apparition avant d'aller terminer sa carrière sous le couteau de l'équarisseur.

C'est un principe admis à Paris comme en province, mais à Paris plus que partout ailleurs, qu'en fait de vente de chevaux il n'y a ni amitié ni parenté qui tienne. Avoir *trompé* un acheteur est un triomphe dont on se pare auprès de la personne même que l'on a *mise dedans*. La loyauté et la bonne foi sont bannies de ces transactions. La loi n'a pu qu'atténuer légèrement cet incroyable abus en spécifiant des vices rédhibitoires et donnant neuf jours à la dupe pour revendiquer ses droits contre le fripon. On trouve encore le moyen de tourner la loi et d'éviter ses sévérités, Enfin, ce qu'il y a de plus étrange, c'est que dans ces endroits-là le volé prête toujours à rire, tandis que le voleur reçoit fréquemment les honneurs du triomphe.

Il est vrai que les marchands de chevaux montrent souvent une habileté, un aplomb et une rouerie qui fe-

raient honte au plus illustre diplomate. Nul n'est adroit comme eux pour déguiser un animal, lui donner une physionomie nouvelle, faire d'une bête usée un cheval plein de feu, dressant l'oreille et caracolant au moindre geste. Vous avez vendu, il y a huit jours, un cheval éreinté, insensible aux coups; vous retrouvez une bête vive, frétilante, pleine d'impatience et d'ardeur. Voici ce qu'on a fait : on a nourri le cheval à l'avoine pendant deux jours; la veille et le matin du marché, un vigoureux palefrenier, armé d'une forte chambrière, lui a appliqué une correction énergique, qui s'est répétée d'heure en heure jusqu'au moment du marché où l'animal est arrivé avec un *poivre long* ou un morceau de gingembre sous la queue. Le cheval est maintenu dans un état de surexcitation tel qu'au moindre claquement du fouet auprès de ses oreilles, il se dresse et se cabre épouvanté. L'acheteur confiant et peu expérimenté prend cet état maladif pour de l'ardeur, et il est bien heureux si la pauvre bête ne lui crève pas entre les mains quelques jours après l'achat.

Pour les chevaux poussifs, on emploie aussi des traitements qui font disparaître momentanément tous les symptômes de ce vice. On fait jeûner le cheval pendant quarante-huit heures, et, peu de temps avant l'heure du marché, on lui fait manger une botte de luzerne mouillée. La pousse a complètement disparu; faites courir la bête, tâchez-lui les flanes, écoutez le fonctionnement des poumons : rien. Un jour ou deux après, vous avez un cheval dont il est impossible de faire aucun usage; il est plus poussif qu'anparavant.

On emploie aussi, dans le même but, *la potion*. C'est un amalgame de substances énergiques qui provoquent un tel gonflement des poumons que, si la dose a été donnée un peu trop forte, l'animal peut en mourir. Aussi voit-on, de temps en temps, des chevaux tomber roides morts en plein marché.

Un cheval couronné est déshonoré ; il perd les trois quarts de sa valeur. Les marchands sont arrivés à produire des chefs-d'œuvre pour cacher cette tare importante. Un vieil amateur nous racontait qu'un jour on amena au marché du mercredi un cheval qui s'était abattu le dimanche précédent. En le conduisant aux environs de Paris, il avait eu les deux genoux entièrement dénudés. Le propriétaire du cheval lui dit : « Le reconnaissez-vous ? il est guéri. — Comment ! guéri ? dit l'autre, depuis trois jours ? — J'ai un secret : prenez vos lunettes, examinez ; mais, pour Dieu, ne touchez pas. » Notre connaisseur regarde avec soin ; les genoux étaient dans un état parfait, le poil intact. Une heure après, le propriétaire du cheval le vendait 1,400 fr. à un de ses amis intimes, un des plus riches et des plus roués marchands de chevaux de Paris. Au premier coup d'étrille, la supercherie était reconnue. On avait collé sur chaque genou, à l'aide d'une substance gommeuse, des poils arrachés sur le corps de la bête et réunis avec un soin, une adresse qui laissaient loin derrière eux les plus habiles artistes en cheveux. Le cheval avait un faux toupet sur chaque genou.

Nous ne parlerons point de chevaux teints pour attelages assortis, cela ne se fait plus guère, ni des dents

linées pour rattraper quelques printemps sur un passé implacable, cela se fait tous les jours ; mais nous citerons avant de terminer un trait qui sort des supercheries habituelles.

Un assez bon connaisseur achète au marché un cheval bien conformé, fringant et exempt de tares. Fier de son marché, il va trouver un marchand de ses amis pour le rendre témoin de son habileté : Combien as-tu payé ce cheval ? lui dit celui-ci. — Cent écus, répond l'autre. Le marchand tourne autour de la bête, lui tâte les flancs, le garrot, examine les jambes. — Ce cheval vaut plus de 60 pistoles, dit-il ; il y a quelque chose là-dessous. Puis il tourne de nouveau autour de l'animal. On était en été, et, pour garantir le cheval des piqûres des mouches, on l'avait coiffé d'un de ces bonnets à oreilles, que l'on réserve habituellement aux chevaux de prix. — Otez-moi ce bonnet, dit le marchand à un palefrenier. On enlève le bonnet ; le cheval n'avait qu'une oreille ; l'autre était en caoutchouc. L'acheteur se récria, voulut rendre le cheval. On alla devant le commissaire, qui ne put faire annuler le marché. La loi sur les vices rédhibitoires n'a pas prévu les oreilles en caoutchouc.

Il nous reste à parler maintenant de certains industriels qui hantent le marché aux chevaux et dont le commerce est toujours dangereux. Ce sont les courtiers ou maquignons. Ceux-ci ont rarement des chevaux à vendre ; mais, quand ils peuvent rencontrer un bon bourgeois, ils se chargent, moyennant 5, 10 ou 20 fr., de le prendre ses intérêts. On comprend qu'ils s'arrangent pour recevoir des deux mains, de l'acheteur et du ven-

deur. Mais comme l'acheteur s'en va, tandis que le marchand de chevaux reste, c'est tout naturellement à ce dernier qu'ils sacrifient l'autre. Aussi les marchands se montrent-ils généreux vis-à-vis de ces courtiers complaisants. Le maquignon est toujours armé d'un grand fouet, et chaque fois que l'on essaye un cheval soit à la selle, soit à la bride, il lui administre négligemment, comme par distraction, un ou deux coups de fouet dans les jambes. Or, dans son parcours, le pauvre animal ne rencontre pas moins de dix ou douze maquignons qui, sans en avoir l'air, le sanglent vigoureusement; il n'est pas étonnant qu'il saute et se cabre un peu, s'il lui reste encore une étincelle de vie; et alors le marchand de chevaux de crier en suivant son palefrenier : « Retiens donc ta bête, grand imbécile ! maintiens-la; ho ! ho ! » Puis, à part, et de manière à ce que l'acheteur l'entende : « Bon cheval, ça ; c'est plein de feu ; ça ne demande qu'à filer. »

Outre les maquignons, qui montent quelquefois les chevaux, le marché est rempli de gamins du voisinage, qui, deux fois par semaine, quittent leurs ateliers pour aller flâner dans le marché, une cravache usée sous le bras, et un éperon fièrement attaché au pied gauche. Ils gagnent quelques sous à faire courir les chevaux devant les acheteurs. Ce sont d'excellents cavaliers, qui ont l'air d'être collés à leurs chevaux ; mais, comme ils sont aussi imprudents que solides à cheval, il leur arrive parfois des accidents. Chaque année on a à déplorer la mort d'un ou deux de ces maquignons-amateurs.

Les chevaux présentés au marché sont sévèrement

examinés, et s'ils sont trouvés atteints de la morve, procès-verbal est immédiatement dressé contre le propriétaire, à moins que celui-ci n'excipe de sa bonne foi et ne démontre qu'il ignorait la présence de cette terrible maladie, qui fait de si fréquentes victimes parmi les personnes qui approchent des chevaux. Dans tous les cas, le cheval est livré à la police et conduit sur-le-champ à l'abattoir d'Aubervilliers.

A chaque marché, une vente de chevaux à la criée a lieu, par les soins d'un commissaire priseur. Les voitures y sont vendues de la même façon, ainsi que les chevaux de troupe réformés et appartenant à la garnison de Paris ou des environs. Lorsqu'un particulier veut vendre son cheval, il suffit de l'envoyer au commissaire priseur, le jour du marché ; celui-ci se charge de la mise en vente et de toutes les formalités nécessaires.

Le marché aux chevaux de Paris se tient aux heures suivantes :

Du 1^{er} mars au 31 mai, de 2 heures à 6 heures.

Du 1^{er} juin au 31 décembre, de 3 heures à 7 heures.

CHAPITRE XVII.

Vices rédhibitoires.

Code civil.

Art. 4623. La garantie que le vendeur doit à l'acquéreur a deux objets : le premier est la possession paisible de la chose vendue : le second, les défauts cachés de cette chose ou les vices rédhibitoires.

Art. 4641. Le vendeur est tenu de la garantie, à raison des défauts

cachés de la chose vendue, qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Art. 4642. Le vendeur n'est pas tenu des vices apparents et dont l'acheteur a pu se convaincre lui-même.

Art. 4643. Il est tenu des vices cachés, quand même il ne les aurait pas connus, à moins que dans ce cas il ait stipulé qu'il ne sera obligé à aucune garantie.

Art. 4644. Dans le cas des articles 4644 et 4643, l'acheteur a le choix de rendre la chose et de s'en faire restituer le prix.

Art. 4645. Si le vendeur connaissait les vices de la chose, il est tenu, outre la restitution du prix qu'il en a reçu, de tous les dommages et intérêts envers l'acheteur.

Art. 4646. Si le vendeur ignore les vices de la chose, il ne sera tenu qu'à la restitution du prix, et à rembourser à l'acquéreur les frais occasionnés par la vente.

Art. 4647. Si la chose qui avait des vices a péri par suite de sa mauvaise qualité, la perte est pour le vendeur, qui sera tenu envers l'acheteur à la restitution du prix et autres dédommagements expliqués dans les deux articles précédents; mais la perte arrivée par cas fortuit sera pour le compte de l'acheteur.

Art. 4648. L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un bref délai, suivant la nature des vices rédhibitoires et l'usage du lieu où la vente a été faite.

Art. 4649. Elle n'a pas lieu dans les ventes faites par autorité de justice.

Loi de 1840.

Art. 4. Sont déclarés vices rédhibitoires et donneront seuls ouverture à l'action résultant de l'article 4641 du Code civil, dans les ventes ou échanges des animaux domestiques ci-dessous dénommés, sans distinction des localités où les ventes et échanges auront lieu, les maladies ou défauts ci-après, savoir :

Pour le cheval, l'âne et le mulet : la fluxion périodique des yeux, l'épilepsie ou le mal caduc, la morve, le farcin, la phthisie pulmonaire

et vieille courbature, l'immobilité, la pousse, le cornage chronique, le tic sans usure des dents (1), les hernies inguinales intermittentes, la boiterie intermittente pour cause de vieux mal.

Pour l'espèce bovine : la phthisie pulmonaire ou pommelière, les suites de la délivrance, le renversement du vagin ou de l'utérus après le part chez le vendeur, l'épilepsie ou mal caduc.

Pour l'espèce ovine : la clavelée : cette maladie, reconnue chez un seul animal, entraînera la rédhhibition de tout le troupeau ; le sang de rate : cette maladie n'entraînera la rédhhibition du troupeau qu'autant que, dans le délai de la garantie, la perte constatée s'élèvera au quinzième au moins des animaux achetés.

Dans ces deux cas, la rédhhibition n'aura lieu que si le troupeau portait la marque du vendeur.

Pour le porc ; la ladrerie.

2. Le délai pour intenter l'action rédhibitoire sera, non compris le jour de la livraison :

De trente jours pour le cas de fluxion périodique des yeux et de l'épilepsie ou mal caduc ;

De neuf jours pour tous les autres cas.

3. Si l'animal a été conduit, dans les délais ci-dessus, hors du domi-

(1) La loi belge a ajouté, avec éruption ; des tribunaux français, s'attachant à la lettre de la loi, ont considéré la danse de Pours comme *tic sans usure des dents*. Cette interprétation de la loi est évidemment fautive. Il y a beaucoup de mauvaises habitudes pour les hommes comme pour les chevaux, auxquelles on donne le nom de *tic*. Ainsi la danse de Pours est un *tic*, la langue serpentine est un *tic*, mais quand on dit *le tic*, tous ceux qui ont quelque connaissance des chevaux, savent qu'il est question du *tic avec éruption*.

Ordinairement l'usure des dents incisives est la suite de ce tic, alors on peut reconnaître que le cheval est un *tiqueur* ; mais si les dents ne sont pas usées, rien n'indique à l'acheteur l'existence du *tic*, et il peut être considéré comme un défaut caché qui entraîne l'action rédhibitoire. Quant aux autres tics, si la loi avait voulu les mettre au nombre des cas rédhibitoires, elle eût dû les dénommer.

cile du vendeur, les délais seront augmentés d'un jour par trois myriamètres de distance du vendeur au lieu où se trouve l'animal.

4. Si, pendant la durée des délais fixés par l'article 2, l'animal vient à périr, le vendeur ne sera pas tenu de la garantie, à moins que l'acheteur ne prouve que la mort a été causée par une maladie contagieuse.

5. Le vendeur sera dispensé de la garantie résultant d'une maladie contagieuse, s'il prouve que l'animal a été mis en contact avec des animaux atteints de cette maladie.

Sont réputées maladies contagieuses la morve et le farcin pour le cheval, l'âne et le mulet ;

La clavelée pour la race ovine.

CHAPITRE XVIII.

Cruauté envers les animaux.

Depuis longtemps je demandais une loi punissant la cruauté envers les animaux. L'absence de cette loi était une tache à la civilisation française. Elle a enfin été accordée, je voudrais que tous mes lecteurs sentissent son importance et que chacun, selon ses moyens, contribuât à la faire appliquer. Les Français se vantent de l'état avancé de leur civilisation, de la douceur de leurs mœurs, de leur politesse, et il n'y a pas un pays où l'on trouve une race plus brutale, plus grossière dans son langage et dans ses actes, que celle des charretiers de Paris, il n'y a pas un pays où l'on voie généralement plus maltraiter les animaux.

On s'accorde à réprover les combats de gladiateurs chez les anciens Romains, les combats de taureaux dans l'Espagne moderne, on rougit pour l'Angleterre de ses combats de dogues et de coqs, de ces combats qui donnent

le dégoûtant spectacle de deux hommes s'assommant à coups de poing, et on semble ne pas voir que les traitements barbares auxquels les animaux sont chez nous en butte, ne font pas plus d'honneur à nos mœurs, en même temps qu'ils habituent à la cruauté et ceux qui martyrisent les bêtes, et les enfants témoins d'actes de barbarie qu'aucune loi ne peut réprimer. Celui qui est cruel envers les animaux ne peut être bon envers les hommes. Si l'on calculait tous les accidents, toutes les pertes qui arrivent par négligence, par brutalité, par cruauté envers les animaux, on verrait que l'intérêt matériel de la société, comme la morale, comme la religion, prescrivent au législateur de protéger les animaux, de punir les mauvais traitements dont ils sont victimes, de chercher à inspirer aux enfants l'amour des bêtes.

J'ai entendu dire à des hommes influents, et qui du reste sentaient le mal et désiraient qu'on pût y remédier, qu'une telle loi porterait atteinte au droit de propriété, et que chacun est libre d'user de sa chose comme il l'entend. Certes le droit de propriété est un droit sacré, mais il y a bien des cas, où, dans l'intérêt de la société tout entière, on est forcé de porter atteinte aux droits des individus. Ainsi la loi punit de mort celui qui incendie sa propre maison, ainsi l'esclave acheté en Asie ou en Afrique devient libre dès qu'il a touché le sol français; ainsi, sans que pour cela nous cessions d'être un peuple libre, nous sommes soumis à des lois qui punissent tout ce qui peut porter atteinte non-seulement physiquement, mais aussi moralement aux intérêts de la société. Or, les intérêts de l'agriculture, la morale,

la religion, sont d'accord pour demander une loi punissant la cruauté envers les animaux.

D'autres disent qu'une telle loi est chose bonne en elle-même, mais inutile, illusoire ; que vouloir adoucir la condition des animaux soumis à l'empire de l'homme n'est qu'un beau rêve, que leur destinée est de souffrir et qu'ils souffriront. — Le souverain Auteur de toutes choses, dans ces vastes et admirables combinaisons que si souvent notre faible intelligence ne peut pénétrer, a voulu que partout dans ce monde la vie provînt de la mort.

Les animaux, les végétaux, ne peuvent vivre qu'à la condition que d'autres cessent d'exister. Les lois de la nature et la supériorité qui lui a été donnée par son intelligence, ont soumis les animaux à l'empire de l'homme, il lui est permis d'en user, mais non d'en abuser. La plus chétive créature a droit comme nous à la protection du Créateur, et plus la raison de l'homme l'élève au-dessus de la brute, plus c'est pour lui un devoir d'être bon envers tous les êtres vivants.

Sans doute, la loi qui existe en Angleterre n'atteint pas tous les actes de cruauté dont les malheureux animaux sont victimes, mais les lois sous la protection desquelles nous vivons, nous autres hommes, et au maintien desquelles veille la société tout entière, ces lois sont aussi trop souvent impuissantes à prévenir et à punir bien de méchantes actions. Elles sont pourtant utiles, nécessaires, et la loi qui punit la cruauté envers les animaux, pourra du moins punir des faits d'une barbarie tellement atroce, que le cœur se soulève à leur récit, et

qu'on a peine à croire qu'il existe des hommes capables d'une telle férocité.

On a cité en Angleterre deux faits remarquables de l'application de la loi. Un colonel a été puni pour avoir cruellement maltraité son cheval de coups de fouet et de coups d'éperons, en lui faisant faire une course au-dessus de ses forces ; une dame a aussi été punie pour avoir par une nuit d'hiver laissé pendant plusieurs heures ses chevaux exposés dans la rue au froid et à la pluie.

Certainement la loi protectrice des animaux n'existait pas encore en Angleterre, lorsque Frampton, pour gagner le pari fait par lui de remporter le prix de course avec un cheval hongre, fit châtrer sur l'hippodrome au moment de la course son cheval Dragon. Le coursier mutilé fournit glorieusement sa carrière, il fut vainqueur, mais il paya de sa vie la victoire.

Voici un autre fait plus récent et encore plus atroce qui s'est passé en Allemagne. Un paysan conduisait avec un cheval une charrette de fumier dans une vigne située au haut d'une côte. La malheureuse bête n'avait plus la force de tirer son fardeau, et son conducteur s'était lassé à l'accabler de coups, lorsque l'aide d'une vache lui fut offerte. Il attela la vache, non à la charrette, mais à la langue de son cheval, qui, un instant après, offrait la hideuse preuve que l'homme peut surpasser en cruauté les animaux les plus féroces.

Le cœur se soulève au récit de tels faits ; je les cite comme les arguments les plus puissants pour justifier la loi inutilement réclamée pendant longtemps.

J'ai connu dans mon enfance un homme qui était lo-

cataire d'une petite ferme située sur la route de Mayence, à un kilomètre du relai de poste de Rohrbach, alors France, aujourd'hui Bavière rhénane.

Cette route, construite par Napoléon, et qui conserve encore aujourd'hui le nom de route impériale, était, alors que les armées françaises occupaient l'Allemagne, plus fréquentée qu'aucune autre route de poste en France. Le maître de poste de Rohrbach qui a actuellement quatre chevaux, en avait à cette époque trente à quarante et souvent il n'en avait pas assez. Il avait alors recours à tous les paysans du village et des environs immédiats qui avaient des chevaux en état de courir. Le fermier dont je parle, s'inquiétait peu de la culture de ses terres; il voiturait sur la grande route, et il était toujours prêt à courir la poste quand on avait besoin de lui. Il avait ordinairement trois chevaux, quelquefois quatre, d'autres fois deux seulement. Ils ne duraient pas longtemps à son service. Il n'achetait que des chevaux de peu de valeur, mais il savait leur inspirer une telle crainte, qu'il en obtenait des efforts extraordinaires, qu'ils ne refusaient jamais rien jusqu'à la limite extrême de leurs forces, et qu'avec de misérables rosses, il faisait souvent ce qu'un autre n'aurait pu faire avec de bons chevaux. Il paraît qu'il les frappait surtout sur la tête, car peu de chevaux conservaient chez lui leurs deux yeux.

Un jour, le maître de poste le fit appeler pour conduire une calèche à Saarbruck. L'un de ses chevaux était étendu, semblant près de rendre le dernier soupir: Allons, dit-il, en lui donnant un coup de pied; lève-toi,

l'Espagnol, il faut que tu ailles encore une fois à Saarbrück, et puis tu pourras crever. Le malheureux cheval fit encore la course, et revint à l'écurie pour y tomber mort. — Unbehand, lui dit-on une fois, ne laisserez-vous donc pas un seul jour reposer vos pauvres chevaux? — Ils pourront se reposer quand ils seront morts, répondit-il. — Et il en mourait beaucoup chez lui. — Si cet homme grossier était le bourreau de ses chevaux, il est probable qu'au fond il n'était pas méchant, et il ne se ménageait pas non plus. Son costume ordinaire, celui des anciens habitants du pays, était un habit de toile d'étoupes à longs pans, coupés carrément et un pantalon de même étoffe. Alors les postillons ne menaient pas autrement qu'à cheval, mais lui pauvre paysan, n'avait point de selle, et il faisait à poil son relai de quatre lieues, sur un cheval qui certes n'était pas gras; il n'avait pas d'éperons pas même de bottes, son pantalon en se relevant laissait voir ses jambes nus. Quand le vent soufflait fort, il prenait entre les dents son chapeau à fond rond et à larges bords, et pour guider son attelage, il avait un cordeau simple, et un fouet dont le manche fait avec un jeune hêtre, était en bas assez gros pour faire quand il le retournait l'office d'un bâton. Les militaires qui alors couraient la poste n'étaient pas difficiles sur les chevaux et les postillons, ils ne demandaient qu'à être transportés et le plus vite possible.

Ce bourreau de chevaux ne s'enrichissait pourtant pas; il fut renvoyé de la ferme, et rentré dans son village, il y fut atteint d'une maladie dont il mourut et qui pendant plusieurs mois lui fit souffrir d'atroces douleurs; ses

cris étaient entendus de tout le voisinage et les gens disaient que le bon Dieu le punissait déjà dans ce monde de sa cruauté envers les pauvres chevaux.

Je voudrais que de semblables exemples pussent être offerts aux enfants, là où il y a encore de ces bourreaux de chevaux.

Il y a encore une cruauté envers les chevaux que la loi peut bien difficilement atteindre, c'est celle qui consiste à les mener trop vite, ou à les surcharger. La suppression des malles-postes est un grand bien qu'amènent les chemins de fer. Quatre lieues à l'heure ne seraient pas trop pour des chevaux de sang, bien soignés, bien nourris et n'ayant que peu à tirer sur une bonne route, mais cette vitesse est beaucoup trop grande pour des chevaux communs, surtout, si le chemin est mauvais et la charge lourde. Il en est de même des chevaux de diligence.

Si l'on demande aux chevaux de poste une vitesse beaucoup plus grande, on charge aussi beaucoup plus les chevaux de trait. Le poids des chargements a dans certains endroits doublé depuis quarante ans. Il y a un grand nombre de petits cultivateurs qui ont un ou deux chevaux avec lesquels ils veulent gagner de l'argent en voiturant; ils se font concurrence entre eux, et ils en viennent à voiturier à des prix tellement bas, qu'ils doivent exiger de leurs chevaux un travail beaucoup au-dessus de leurs forces. Ainsi je vois ici de petits chevaux mal nourris, attelés seuls à un petit chariot à brancard, tirer sur la grande route dix-huit cents kilogrammes de houille, pour les transporter à une distance

de dix-huit kilomètres et gagner 3 francs par jour. A ce métier-là les paysans tuent les chevaux et se ruinent, et pourtant il s'en trouve toujours pour le faire, parce que c'est un métier de fainéants et d'ivrognes, deux vices que la loi est aussi impuissante à réprimer.

Loi relative aux mauvais traitements exercés envers les animaux domestiques.

Des 15 Mars, 13 Juin et 2 Juillet 1850.

L'Assemblée nationale a adopté la loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE. Seront punis d'une amende de cinq à quinze francs, et pourront l'être d'un à cinq jours de prison, ceux qui auront exercé publiquement et abusivement de mauvais traitements envers les animaux domestiques.

La peine de la prison sera toujours appliquée en cas de récidive.

L'article 483 du Code pénal sera toujours applicable.

CHAPITRE XIX.

Des maladies des chevaux (I).

Je ne prétends pas donner un traité des maladies des chevaux. Cette tâche est beaucoup au-dessus de mes forces. Je crois d'ailleurs qu'un semblable traité serait peu utile aux cultivateurs. Il laisserait toujours subsister la grande difficulté, qui est d'appliquer convenable-

(1) Ce qu'on va lire sur les maladies des chevaux, je le dois pour la plus grande partie à M. Kautz, vétérinaire à Saarbruck (Prusse rhénane), homme aussi instruit que modeste, qui a étudié à Alfort, et qui joint à l'instruction puisée à cette école une longue pratique dans un pays agricole, où l'on élève et entretient beaucoup de bétail de toute espèce.

ment les remèdes, en sachant distinguer chaque maladie. Il n'y a rien de dangereux comme un livre de médecine entre les mains d'un ignorant; mais tout cultivateur devrait posséder au moins quelques notions de médecine vétérinaire et d'anatomie, suffisantes pour le mettre en état de donner des soins à ses bêtes dans les maladies et les accidents les plus simples. Mais ceux qui ont acquis quelque instruction théorique et pratique, comme ceux qui n'en ont aucune, doivent être convaincus qu'il vaut beaucoup mieux prévenir les maladies qu'avoir à les traiter, et que des soins bien entendus, un bon régime, sont préférables à toute la science vétérinaire qu'accompagneraient le désordre, l'incurie, la brutalité, dont on a si souvent le triste spectacle.

Ce que je ne saurais trop recommander, c'est d'être avare de remèdes. Combien de fois n'arrive-t-il pas qu'on se donne l'honneur d'une guérison attribuée aux remèdes, tandis que c'est la nature seule qui a guéri, *malgré les remèdes*? La nature est bien puissante dans un animal dont les organes sont sains.

La première précaution à prendre lorsqu'un animal est malade, c'est de lui retrancher la nourriture, au moins jusqu'à ce qu'on ait pu connaître la nature de son mal. J'entends la nourriture solide, car je crois que la boisson n'est jamais nuisible et qu'elle est souvent nécessaire. Une bonne précaution, c'est de séparer des autres la bête souffrante. On prévient ainsi le danger de la contagion, et la bête qui souffre, si elle est placée seule, est plus tranquille et plus facile à soigner.

La pharmacie d'une ferme doit contenir une flamme

à saigner, un bistouri, une paire de ciseaux courbes, une aiguille à séton, une seringue. En outre, pour les bêtes à cornes un trocart et une sonde élastique. Pour remèdes, du sel de glauber, du sel de nitre, de l'essence de térébenthine, de l'alcali volatil, de la racine de gentiane, des fleurs de camomille. Avec cela on peut traiter les maladies simples qui surviennent le plus fréquemment, et pour les autres on n'a rien de mieux à faire que de recourir à un vétérinaire instruit, si l'on est assez heureux pour en posséder un dans son voisinage.

On distingue en médecine les différents genres de maladies par des noms dont il est bon de connaître les définitions.

Les maladies *épizootiques* sont celles qui, par l'influence de causes générales, extérieures, passagères, attaquent à la fois un grand nombre d'individus, chez lesquels elles présentent à peu près les mêmes symptômes.

Si ces causes sont permanentes et dépendantes du sol et du climat, ou de certaines influences locales, les maladies qui en résultent sont dites *enzootiques*.

Les mots *épidémiques* et *endémiques* désignent les mêmes maladies chez les hommes.

Une maladie *épizootique* ou *enzootique* peut être ou non contagieuse.

La maladie contagieuse est celle qui donne naissance à un principe (semence de maladie, *contagium*), qui, étant mis en contact avec d'autres animaux sains, détermine chez eux la même maladie.

La maladie *sporadique*, ou maladie particulière, est celle qui ne se présente que sur des individus isolés,

qui se sont trouvés spécialement et accidentellement soumis à l'influence des causes de la maladie. Une maladie peut affecter plusieurs individus, même un troupeau entier, sans pour cela être une épizootie.

Une *épizootie* suppose une ou plusieurs causes de maladie, qui agissent de la même manière sur les individus atteints, sans qu'ils puissent y être soustraits, et déterminent chez eux à peu près les mêmes symptômes. Les causes les plus ordinaires des épizooties existent dans les influences atmosphériques, ou dans les aliments détériorés, par suite d'accidents de la température; le plus souvent ces deux causes agissent à la fois.

Je vais indiquer le traitement des maladies et accidents que tout cultivateur devrait être en état de soigner; dans les maladies graves, on fera toujours bien d'appeler un vétérinaire et surtout de ne pas trop tarder à l'appeler.

On voit tous les jours les habitants de la campagne n'appeler le médecin pour leurs bêtes, comme pour eux-mêmes, que quand ils ont épuisé tous les remèdes empiriques et que la maladie est devenue très-difficile, sinon impossible à guérir.

I. — Gourme.

De toutes les maladies qui affectent les jeunes chevaux, la plus commune est celle connue sous le nom de gourme. Quoique peu en soient exempts, c'est une erreur de croire que tous les poulains sont sujets à la gourme. Elle est rare dans les pays chauds, on dit qu'elle n'existe pas en Arabie. Chez nous elle est ordi-

nairement déterminée par des refroidissements, de brusques variations de température et le changement de régime.

On distingue la gourme en bénigne et maligne. La première n'est qu'un rhume qui cède à des soins bien entendus, l'autre se complique d'accidents plus ou moins graves, qui demandent les soins d'un vétérinaire.

La gourme s'annonce par les symptômes d'un coriza, ou rhume de cerveau. Le poulain est triste, la membrane pituitaire et l'intérieur de la bouche sont chauds et secs, les yeux sont gonflés et larmoyants; un écoulement, d'abord liquide, a lieu par les narines, les glandes de l'auge, souvent aussi les parotides se gonflent, la toux survient. On doit alors tenir le poulain dans une écurie suffisamment chaude, le couvrir et le mettre à un régime délayant et adoucissant. On lui retranche l'avoine, on lui donne peu de foin et à boire à discrétion de l'eau blanche tiède, préparée avec de la farine d'orge ou du son. S'il y a forte toux, sèche, le miel convient. On prépare alors un électuaire avec

Racine de réglisse en poudre	60 gr.
Racine d'althœa <i>id.</i>	60
Graine de fenouil <i>id.</i>	60
Sel de nitre.	30
Ou si la toux est forte et sèche, au lieu de sel de nitre, sel d'ammoniac.	30

On mêle bien ces substances, on les délaie avec de l'eau chaude, et on y ajoute 200 à 250 gr. de miel, pour donner la consistance d'une pâte un peu liquide.

On en donne par jour trois fois, une heure avant le repas, et chaque fois la valeur de trois fortes cuillerées. On l'administre avec une spatule en bois.

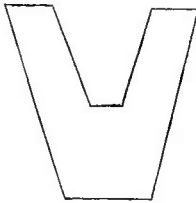


Fig. 32.

Forme de la peau de mouton.

Dès qu'on s'aperçoit de l'enflure des glandes, on couvre la ganache d'une peau de mouton garnie de sa laine, à laquelle on donne la forme que voici (fig. 32).

Cette peau doit être assez grande pour couvrir toute l'auge depuis la barbe jusqu'au gosier et les deux parties supérieures couvrent les parotides. En même temps, on emploie des fumigations d'orge cuite, qu'on suspend dans une musette à la tête du poulain.

La vapeur de cette orge chaude monte dans les conduits de la respiration et hâte le flux par les naseaux; l'orge cuite est aussi un aliment qui convient au malade. Quand la gourme prend une terminaison favorable, le flux par les naseaux devient épais et abondant.

Si l'enflure des glandes de l'auge augmente et qu'il se forme un abcès, on en hâte autant que possible la maturation. Des cataplasmes émoullents sur l'abcès conviendraient très-bien, mais ils sont difficiles à fixer et on se contente de le graisser avec du saindoux. L'abcès s'ouvre de lui-même, ou bien on l'ouvre, lorsqu'il est mûr, d'un coup de bistouri et on favorise la suppuration par un plumasseau chargé de digestif simple, composé d'un jaune d'œuf mêlé à 40 gr. de térébenthine.

Le poulain affecté de gourme doit être tous les jours

pansé, bien bouehonné et promené si la température le permet.

La gourme simple, bien soignée, n'est pas dangereuse; mais par le défaut de soins, par des soins mal entendus, et surtout par des remèdes mal appliqués, elle laisse souvent des suites fâcheuses. Bien des chevaux conservent de la gourme des altérations des poumons, qui plus tard déterminent la pousse, ou abrègent la durée de la vie. Des voyageurs affirment que dans la Syrie et l'Arabie, où la gourme est à peine connue, ils n'ont pas rencontré un cheval poussif.

II. — Fausse gourme.

L'affection connue sous le nom de fausse gourme n'est autre chose qu'un rhume, un catarrhe qui provient ordinairement de refroidissement. Il demande les mêmes soins que la gourme. Négligé, il peut amener de graves affections des poumons et donner lieu à un catarrhe chronique qui souvent dégénère en morve.

C'est une erreur de croire que les chevaux n'ont la gourme qu'une fois. Elle n'attaque pas seulement les poulains, mais aussi les chevaux faits et avec les mêmes symptômes.

III. — Refroidissement.

J'ai déjà dit que les refroidissements sont une des plus fréquentes causes de maladies chez les chevaux. On doit donc mettre tous ses soins à les prévenir.

On est quelquefois forcé de s'arrêter quand les chevaux ont chaud, et on ne peut pas toujours empêcher

qu'ils ne soient exposés au froid, au vent et à la pluie. Si on s'aperçoit que la santé du cheval en est altérée, on ne doit pas perdre un instant pour le soigner.

Le premier soin en rentrant est de le bouchonner fortement sur tout le corps et de le couvrir. A Gerhardsbrunn on lui fait avaler un litre de lait chaud, dans lequel on a mêlé un huitième de litre d'eau-de-vie, et ce remède réussit presque toujours en rétablissant la transpiration. Ici l'eau-de-vie est à bas prix et tous les cultivateurs ont du lait. Dans les pays de vignobles, on peut faire avaler au cheval un demi-litre de vin chaud et ce remède est encore plus efficace, si on y ajoute cinq grammes de camphre délayé dans un jaune d'œuf. Il faut d'abord faire dissoudre le camphre dans un peu d'eau-de-vie. Ce remède favorise singulièrement la transpiration.

IV. — Indigestion.

Les cultivateurs du pays que j'habite ont aussi pour les indigestions un remède que j'ai déjà employé avec succès. On fait avaler à la bête malade un demi-litre d'huile, à laquelle on a mêlé un quart de litre d'eau-de-vie. Ce remède convient cependant mieux aux bêtes à cornes, et pour les chevaux il est préférable d'employer les sels purgatifs mêlés aux substances amères.

Sel de glauber.	460 gr.
Racine de gentiane en poudre.	30

étendus dans une infusion de fleurs de camomille. On administre en même temps des lavements émollients.

V. — Coliques.

Mal toujours dangereux et d'autant plus que les remèdes doivent être prompts et qu'on n'a pas toujours un vétérinaire à portée. Bien des gens ont des remèdes pour la colique, et ces remèdes peuvent être efficaces dans certains cas, mais pas dans tous.

Les coliques peuvent provenir d'*indigestion*; elles peuvent être *venteuses nerveuses, inflammatoires, vermineuses*, et chacune demande un traitement particulier.

La *colique venteuse* se reconnaît au gonflement du bas-ventre. Le traitement est le même que celui de l'indigestion. En outre on bouchonne fortement le ventre, et si le mal est violent, on fait sur toute l'étendue de l'abdomen (le ventre) des frictions avec un mélange de

Essence de térébenthine.	80 gr.
Alcali volatil.	20

Ce moyen excite une vive irritation sur la peau, détermine une dérivation salutaire et favorise le dégagement des gaz. Ces frictions peuvent aussi être utiles dans le cas de colique d'indigestion.

Les frictions étant terminées, il faut bien couvrir le malade et le promener si la température le permet. Dans le cas d'un très-fort gonflement, on peut avoir recours à la ponction, mais chez les chevaux cette opération est difficile et ne peut être faite que par un vétérinaire.

La *colique nerveuse* ou *spasmodique*, s'annonce ordinairement par des symptômes très-violents et souvent elle se déclare tout à coup. Elle est accompagnée de contractions spasmodiques de l'abdomen, de borborygmes,

de sueurs, souvent de constipation et difficulté d'uriner. Les chevaux d'un tempérament ardent et irritable y sont plus particulièrement exposés. On doit, comme dans le cas précédent, fortement bouchonner, employer les frictions irritantes sur le ventre, couvrir et promener le malade. On administre en même temps des lavements émollients et d'heure en heure un breuvage composé d'éther sulfurique : dix grammes dans un demi-litre d'infusion de fleurs de camomille ou de racine de valériane.

M. Kantz indique, comme lui ayant réussi dans le plus grand nombre de cas, le breuvage suivant : sel de glau-ber, 160 gram., dissous dans une infusion de fleurs de camomille, avec *assa foetida*, 20 gram., délayé dans un jaune d'œuf. Ce breuvage doit être administré chaud ; on peut aussi ajouter de l'*assa foetida* dans les lavements.

Si les symptômes n'ont pas disparu au bout de deux à trois heures, il faut pratiquer une saignée et tirer un litre et demi à deux litres de sang, enfin de prévenir l'inflammation de l'estomac et des intestins. Si le mal ne cède pas, la saignée doit être réitérée après deux à trois heures. S'il y a une forte irritation, on administre des breuvages mucilagineux, décoction de graine de lin, ou de racine de guimauve, avec 75 gram. de sel de glau-ber par litre de décoction.

C'est la colique spasmodique qu'amène ordinairement l'eau froide bue lorsque le cheval est échauffé. Cette colique peut facilement devenir inflammatoire.

La *colique inflammatoire*, *colique rouge*, *tranchées rouges* ou *colique de sang* est rarement inflammatoire dans

son principe, elle est plutôt la suite ou la terminaison de toute colique négligée ou mal traitée. Elle s'annonce à peu près par les mêmes symptômes que la colique spasmodique.

Il y a forte agitation, irritation, douleur à l'attouchement du bas-ventre et du flanc. Le cheval se débat moins que dans la colique nerveuse ; il frappe des pieds de devant, regarde souvent son flanc ; la respiration est accélérée, le nombre des pulsations va à 60, 70, 80 par minute. Au commencement les déjections alvines sont assez liquides, plus tard elles deviennent sèches et sont couvertes d'un enduit glaireux et jaunâtre.

Dès qu'on reconnaît l'existence de la colique inflammatoire, on doit pratiquer une saignée à la jugulaire, et tirer un litre et demi à trois litres de sang, selon l'état de l'animal et l'intensité de la maladie. Immédiatement après, on administre une infusion d'un litre et demi de fleurs de camomille, dans laquelle on a fait dissoudre 100 à 120 gram. de sel de glauber. On peut y ajouter deux à trois cuillerées d'huile. Ces breuvages sont répétés d'heure en heure et dans les intervalles on administre des lavements émollients. On emploie en même temps les frictions irritantes indiquées pour la colique venteuse ; on bouehonne fortement tout le corps, particulièrement le bas-ventre, on couvre bien le malade et on le promène si le temps le permet. Si après cinq à six heures, le mal ne cède pas à l'emploi de ces remèdes, il faut faire une nouvelle saignée et une troisième peut même devenir nécessaire.

Quand il y a une forte constipation, on a recours aux

boissons mucilagineuses, déjà indiquées pour la colique spasmodique, on vide le rectum avec la main et on donne de fréquents lavements.

Pour vider le rectum, les ongles étant coupés court, les doigts graissés d'huile, on les rapproche les uns des autres par leurs extrémités de manière à donner à la main une forme conique, et on l'introduit avec précaution dans l'anus. On enfonce alors le bras, et on extrait les excréments souvent entassés dans les plis du rectum.

La *colique vermineuse* est traitée par les selset les amers jusqu'à ce que les symptômes en soient dissipés, ce qui dure quelquefois assez longtemps, jusqu'à deux ou trois jours. On emploie ensuite les vermifuges.

Les carottes données pendant quelque temps sont considérées comme un bon vermifuge.

Colique stercorale. La colique la plus commune et la plus dangereuse chez les chevaux des cultivateurs est celle de constipation. Pour la guérir, on vide le rectum avec la main, on administre force lavements émollients, et on donne en breuvage le sel de glauber étendu dans une décoction mucilagineuse; décoction de graine de lin, ou de son. Si les symptômes du mal sont violents, on pratique une saignée qui a pour but de prévenir une inflammation qui rend ordinairement le mal mortel.

Il se forme quelquefois une pelote de matières alimentaires, laquelle, s'augmentant successivement, finit par obstruer l'intestin et détermine l'inflammation. Il faut chercher à en déterminer l'évacuation par des purgatifs énergiques, et si la pelote est descendue dans le

rectum , on tâche de l'atteindre avec la main et de la diviser pour en faciliter la sortie.

Vers. Les chevaux sont sujets à un grand nombre de vers intestinaux. Les symptômes auxquels on peut reconnaître leur présence sont incertains , de même que les moyens de les détruire. Si l'on s'aperçoit qu'un cheval rend des vers , ou si l'on remarque en lui un état de souffrance dont on ne pénètre pas la cause , on devra recourir à un homme de l'art.

Les carottes ont été recommandées comme vermifuge.

VI. — Diarrhée.

La diarrhée peut être symptomatique , c'est-à-dire dépendre d'une autre maladie, ou bien elle est une maladie propre du canal intestinal. Je ne parlerai que de cette dernière. Elle a lieu fréquemment lorsqu'au printemps on fait passer brusquement les animaux de la nourriture sèche à la nourriture verte et surtout par le pâturage. Alors il y a encore l'influence de l'air, souvent même du froid, sur des bêtes qui sortent d'écuries chaudes , à une époque où elles sont d'autant plus impressionnables qu'elles changent de poil. Dans ce cas, une légère diarrhée n'est pas dangereuse, mais si elle est trop forte , ou dure trop longtemps, il faut ôter à la bête la nourriture verte , la rentrer à l'écurie, la bouillonner, la couvrir et lui donner des boissons mucilagineuses, auxquelles on mêle une infusion de fleurs de camomille et de sureau. On peut ajouter à chaque breuvage trois à quatre cuillerées d'amidon. S'il y a des

symptômes de colique, on fait sur le ventre des frictions d'essence de térébenthine.

La diarrhée peut être causée par un refroidissement. Le traitement en est alors le même. On doit, dans tous les cas, chercher essentiellement à rétablir la transpiration cutanée.

VII. — Constipation.

La constipation n'est souvent qu'un symptôme d'une autre maladie. Des boissons rafraîchissantes et mucilagineuses, des lavements émollients sont les remèdes à employer. Si la constipation existe seule, sans aucune autre maladie, le premier soin doit être de changer le régime des chevaux.

A Gerhardsbrunn on a remarqué qu'elle est occasionnée par la paille d'avoine, lorsque pendant l'hiver on veut en faire manger une trop grande quantité aux chevaux qui ne travaillent pas.

Il y a des chevaux dont les déjections sont toujours sèches et dures; pour ceux-là les carottes en hiver sont une excellente nourriture. Les carottes sont non-seulement rafraîchissantes, elles sont aussi diurétiques. Le son convient aussi à ces chevaux.

VIII. — Rétention d'urine.

Mal grave, pour lequel il y a un remède qui est à la disposition de la plupart des cultivateurs. Si l'on a une bergerie, dans laquelle il y ait une certaine hauteur de fumier de moutons, on y conduit le cheval malade et sous lui, avec un crochet ou une fourche, on remue le

fumier. Il s'en dégage alors des gaz chargés d'ammoniac qui déterminent ordinairement l'évacuation de l'urine. Cependant ce moyen ne réussit pas toujours et souvent il faut avoir recours aux remèdes indiqués pour la colique nerveuse spasmodique : lavements émollients d'abord, puis excitants, préparés avec une infusion de fleurs de camomille et de racine de valériane. Des bains de vapeur aromatiques sont aussi utiles ; enfin quand le mal se prolonge, il faut recourir à la saignée.

On peut tenter de vider la vessie en la comprimant légèrement avec la main introduite dans le rectum, mais l'emploi de ce moyen exige des connaissances anatomiques, et il ne peut être mis en usage que par un vétérinaire.

IX. — Pissement de sang.

Le pissement de sang n'est qu'un symptôme de diverses maladies des voies urinaires et il est accompagné d'autres signes, suivant la nature de la maladie qui doit être traitée par un vétérinaire.

Si le pissement de sang provient de plantes âcres que les chevaux ont mangées à la pâture, il faut d'abord éloigner la cause en les faisant rentrer à l'écurie, et là les mettre à l'eau blanche, leur faire avaler toutes les deux ou trois heures une décoction mucilagineuse de graine de lin, ou racine de guimauve, leur donner des lavements émollients et pratiquer une saignée, s'il y a forte irritation interne. Dans ce dernier cas, des fomentations d'eau froide sur les reins seront aussi utiles.

X. — Fourbure.

La fourbure désigne une inflammation phlegmoneuse des parties molles contenues dans le sabot, accompagnée ordinairement d'une fièvre inflammatoire intense, surtout dans le commencement. Elle attaque ou les pieds de devant, ou ceux de derrière, rarement les quatre pieds à la fois.

L'invasion de la maladie se reconnaît à la marche gênée et difficile du cheval, qui ménage, tant qu'il peut, les pieds malades, en faisant porter le poids du corps sur les autres. Cette marche peut faire croire que le mal est dans les hanches, dans les reins ou dans les épaules. Cependant, quand on examine les pieds plus attentivement, on les trouve chauds, surtout autour de la couronne et vers les talons et sensibles à une légère pression. En même temps, on remarque de fortes pulsations aux artères latérales du canon, quelquefois il y a engorgement depuis le sabot jusqu'au genou ou au jarret. Outre ces symptômes locaux, il y a d'abord diminution, puis plus tard perte totale de l'appétit. Le flanc est agité, le malade éprouve une grande soif, et tout indique en lui de violentes douleurs.

Le cours de cette maladie est généralement prompt. Elle se termine ordinairement entre trois et neuf jours, soit par la résolution, soit par la suppuration qui peut même quelquefois entraîner la chute du sabot.

Les causes de la fourbure sont : la compression ; la contusion des parties molles contenues dans le sabot, par la mauvaise ferrure, par une marche forcée sur un

terrain dur et pierreux, et refroidissement subit, lorsque le cheval étant échauffé et en sueur, on lui laisse boire de l'eau froide, on le laisse exposé à un courant d'air, à la pluie, ou au vent, ou on le fait entrer dans l'eau, ou enfin par une nourriture trop abondante, avec défaut d'exercice. L'usage du blé, de l'orge, une quantité trop considérable d'avoine mangée en une fois, peut aussi déterminer la fourbure.

Pour le traitement, le premier soin doit être de placer le cheval dans une écurie tempérée, sur une bonne litière, de le déferrer, et de lui envelopper les pieds de cataplasmes d'un mélange de bouse de vache et de terre glaise délayées dans du vinaigre. On étend ce cataplasme sur une toile et on le fixe aux paturons. On a soin de l'humecter fréquemment avec de l'eau froide acidulée de vinaigre et on le renouvelle deux fois par jour. On peut aussi, de temps à autre, placer les pieds dans de l'eau froide, ou y faire des lotions d'eau froide. Dès qu'on remarque de la fièvre, il faut pratiquer une saignée copieuse, qu'on peut même renouveler au besoin. Intérieurement on donne des sels rafraîchissants : sel de glauber, 500 gram. et sel de nitre, 30 gram. Ces sels étant dissous dans de l'eau, on ajoute une quantité de farine suffisante pour faire un électuaire dont on donne toutes les deux heures trois cuillerées. Outre cela, on administre des lavements émollients, auxquels on ajoute un peu de sel, ou bien des lavements d'eau de savon. La nourriture doit être légère, point d'avoine, peu de foin ; de la paille de blé, du son en barbotage, de l'herbe, si la saison le permet. On doit toujours laisser le malade

boire à volonté de l'eau blanche nitrée, ou des boissons mucilagineuses.

La fourbure négligée, ou mal soignée, peut occasionner des lésions du pied qui mettent le cheval hors de service.

Il y a une autre espèce de fourbure, ou plutôt de rhumatisme aigu, qui réside essentiellement dans les muscles, les tendons, et généralement dans les parties fibreuses, surtout des extrémités. Elle a lieu par suite de refroidissement et se reconnaît à son invasion presque subite. Souvent la douleur et la claudication changent de place. Le traitement de cette maladie doit être remis à un vétérinaire.

XI. — Coup de chaleur.

Lorsque par une chaleur forte, à l'ardeur du soleil, des chevaux sont forcés de fournir une longue course à une allure rapide, ce qui arrive fréquemment aux chevaux de poste par exemple, ils sont exposés à un accident qu'on nomme coup de chaleur, ou pris de chaleur. Le cheval haletant, ruisselant de sueur, ne peut plus avancer, il est frappé d'apoplexie. La saignée pratiquée immédiatement est le premier remède à ce mal.

XII. — Coups. Contusions. Plaies. Luxations.

Les blessures les plus fréquentes sont celles qui proviennent de coups de pied. Le premier soin doit être de les prévenir.

Il y a des chevaux d'un naturel très-doux avec les

hommes et qui ne peuvent vivre en paix avec leurs voisins.

Il faut alors ou des stalles, ou au moins des barres.

Le premier remède pour les coups de pied et pour toutes les blessures en général est l'eau froide qu'on emploie de suite, en lotions renouvelées très-souvent. Une bonne manière d'employer l'eau dans ce cas, est de la lancer sur la plaie ou la contusion et leurs alentours avec une seringue, on prévient ainsi l'inflammation, où du moins, elle est beaucoup moins forte. Lorsqu'elle est une fois déclarée, qu'il y a chaleur et enflure, on emploie des fomentations émollientes. Pour toutes les plaies, en général, on doit éviter les emplâtres et onguents qui ne peuvent que retarder la guérison. Les plaies des chevaux abandonnées à elles-mêmes et seulement tenues propres, se guérissent avec une grande facilité.

Pour tous les accidents aux jambes, on prescrit le repos; cependant je connais des maîtres de poste qui assurent qu'ils préviennent l'enflure et que la guérison est plus prompte quand ils font continuer aux chevaux leur service habituel.

Lorsque pendant l'été les chevaux maigrissent, ils sont quelquefois blessés par le collier. Quand il y a écorchure ou ampoule à quelque partie que ce soit, le premier remède est toujours l'eau froide. Si quelque partie du harnais blesse le cheval, il est facile d'y remédier. Si c'est le collier, on pratique dans le faux collier une chambre, en enlevant le erin à l'endroit qui correspond à la blessure.

Quand il y a une plaie simple qui est en suppuration, on peut la panser avec le digestif que j'ai déjà indiqué à l'article gourme, térébenthine et jaune d'œuf.

Pour les *luxations*, ce qu'on désigne généralement par les noms de foulure, effort, entorse, le premier remède est encore l'eau froide employée immédiatement. Si on le peut, on plonge la partie malade dans l'eau froide, on l'y laisse environ un quart d'heure, et on renouvelle fréquemment ce bain. Si le bain n'est pas possible, on a recours à des lotions d'eau froide, au moyen d'une éponge. Quand l'inflammation est passée, on fait usage de frictions alcooliques.

XIII. — Écart. Faux écart. Entr'ouverture.

Distension plus ou moins forte des muscles de l'épaule. Mal grave, souvent incurable. Provient ordinairement d'une chute, ou d'un écartement de la jambe par une glissade.

Souvent la boiterie est évidente, mais le siège en est difficile à reconnaître. Le signe qui aide surtout à reconnaître que le siège du mal est dans l'épaule, c'est quand le cheval pour la soulager *fauche* en marchant, c'est-à-dire qu'au lieu de porter la jambe en avant, il lui fait décrire un cercle de côté. Ce mouvement s'opère par la jambe tout entière, tandis que le cheval qui *billarde* jette en marchant les jambes de devant en dehors, mais le mouvement vient du genou, et il est naturel.

Selon Lafosse, le cheval peut cependant aussi *faucher* par suite de la douleur que lui cause un javart à la

partie interne du paturon, ou par une enclouure au quartier de dedans.

Un moyen de reconnaître si la claudication dont on cherche le siège, provient de l'épaule ou du pied, c'est de faire marcher le cheval sur un terrain couvert de fumier. Si le mal est dans l'épaule, le cheval étant obligé de beaucoup lever les jambes, boitera plus fort ; si au contraire le mal est dans le pied, le cheval boitera moins, ou ne boitera pas sur un terrain mou comme un tas de fumier, ou un gazon, tandis qu'il boitera si on le fait trotter sur un sol dur.

On traite l'écart comme une luxation, on finit quelquefois par avoir moins de feu ; mais comme les ligaments distendus se trouvent sous l'os large et plat qui forme l'épaule, ils échappent à l'action des remèdes, et le plus sûr est un repos absolu.

XIV. — Démangeaisons. Dartres. Poux.

Les chevaux sont quelquefois affectés de démangeaisons à la queue. On les combat en lavant les parties affectées avec de l'eau de savon et avec de l'eau de son. On lave et on brosse un jour avec de l'eau de savon et un jour avec de l'eau de son. Après l'emploi de l'eau de savon, on lave avec de l'eau claire pour qu'il ne reste pas de savon sur la peau. En hiver, ces lotions doivent se faire avec de l'eau tiède. Lorsqu'elles sont terminées, on bouchonne et on essuie les parties mouillées. Si les démangeaisons résistent à l'emploi de ce moyen, on peut recourir à des scarifications sur le tronçon de la

queue. Enfin un moyen qui est ordinairement très-efficace, c'est l'onguent de soufre, composé de :

Soufre ordinaire .	2 parties.
Sulfate de zinc.	3
Savon vert.	8

A défaut de savon vert on prend de la graisse de pore.

Le tout doit être parfaitement mélangé.

On frotte avec cet onguent les parties atteintes de démangeaisons et il faut avoir soin de laver tous les deux jours avec de l'eau de savon chaude, pour nettoyer parfaitement la peau.

J'ai employé avec succès l'essence de térébenthine pour les démangeaisons à la queue.

Les démangeaisons peuvent être causées par des dartres, on devra en remettre le traitement à un vétérinaire, ainsi que celui de la gale.

Il y a des chevaux qui chaque année au printemps ont les parties latérales de la tête couvertes d'une sorte de dartre farineuse. Je suis disposé à croire cette affection héréditaire. On la combat avec les lotions d'eau de savon et d'eau de son, mais je dois dire que je ne l'ai jamais guérie.

Les démangeaisons peuvent encore être occasionnées par des poux, auxquels tous les jeunes animaux sont exposés quoique ceux qui sont bien soignés et bien nourris n'en aient que rarement. Quelquefois pour les détruire, on emploie un remède dangereux, l'onguent mercuriel.

Il suffit de laver avec de l'eau de savon les parties

qui en sont atteintes. Ce moyen si simple est infaillible, mais comme il ne détruit que les insectes vivants, et n'agit pas sur leurs œufs, il est nécessaire d'en réitérer plusieurs fois l'emploi.

L'huile fait aussi périr les poux.

Ils paraissent d'abord sur le cou, de là ils gagnent les épaules et le dos.

XV. — Crevasses aux paturons.

Ce mal provient ordinairement du défaut de propreté, et pour le guérir, il faut, avant tout, éloigner la crasse qui l'a produit. On traite ensuite les crevasses par des lotions émollientes, avec de l'eau de mauve ou de guimauve. Si elles ne cèdent pas à ce moyen, lorsque l'inflammation est passée, on les dessèche avec le vinaigre de saturne. On étend dans 1 kilog. d'eau 16 grammes de vinaigre de saturne (acétate de plomb). C'est ce mélange qui est vulgairement connu sous le nom d'eau de Goulard.

XVI. — Tumeurs lymphatiques. Capelets. Molettes. Vessigons.

Les capelets auxquels les poulains sont très-sujets, proviennent le plus souvent de causes extérieures, et souvent aussi la cause étant éloignée, le mal disparaît de lui-même. Quand les capelets sont tout récents, l'emploi de l'eau froide convient. Quand il n'y a plus d'inflammation, on a recours aux frictions spiritueuses. Quelques pointes de feu sont une dernière ressource pour un capelet ancien.

Si la grosseur que forme le capelet est dure, adhé-

rente, et qu'il y ait un épaissement considérable de la peau, alors les remèdes ne peuvent plus être d'aucun effet.

Pour les frictions spiritueuses, on fait dissoudre dans

Alcool.	600 gr.
Camphre	50

On y ajoute :

Ammoniaque liquide.	50
Essence de térébenthine.	150

On frictionne fortement trois fois par jour.

Si un engorgement froid et indolent tend à l'induration, on peut ajouter au mélange 100 grammes de teinture de cantharides. On continue à frictionner trois fois par jour, jusqu'à ce qu'il se forme sur la peau une irritation et un suintement.

On peut encore, lorsque les frictions spiritueuses n'ont pas produit d'effet, recourir à l'onguent de cantharides composé de

Poudre de cantharides.	40 gr.
Axonge (graisse de porc).	80
Essence de térébenthine.	20
Térébenthine commune.	20

On mélange parfaitement le tout pour en former un onguent, et après en avoir frictionné le capolet, on en étend sur toute sa surface une couche qui forme comme un emplâtre vésicatoire. Il faut avoir la précaution d'empêcher le cheval de se frotter, de se lécher et de se coucher, jusqu'à ce que le vésicatoire ait produit son effet. Les croûtes qui en résulteront ne doivent pas

être détachées, elles se dessèchent peu à peu et tombent d'elles-mêmes.

Le eapelet est un mal très-peu grave, et qui ordinairement ne nuit en rien au service du cheval, mais il a le défaut d'être très-apparent et de sauter aux yeux de ceux-là même qui se connaissent le moins en chevaux.

Les Anglais emploient aussi les cantharides pour les tumeurs lymphatiques, molettes, vessigons, eapelets. Ils en forment un emplâtre avec de la poix noire. On le chauffe pour l'appliquer, il adhère aux poils, et on l'y laisse jusqu'à ce qu'il tombe de lui-même. Son action est plus lente, l'irritation est moins forte, mais plus soutenue. Souvent il faut en réitérer l'emploi pour obtenir une guérison complète. On a eu longtemps que l'incision des tumeurs lymphatiques non-seulement n'amenait pas la guérison, mais encore présentait les plus grands dangers. On sait aujourd'hui le contraire; seulement, si on se contente de faire à la peau une ouverture par laquelle on fait écouler le liquide, cette plaie est bientôt cicatrisée et la poche se remplit de nouveau. Il faut que l'opération soit suivie de l'application d'un emplâtre vésicatoire.

Si on opère un vessigon déjà ancien et qu'on trouve qu'il contient de la synovie coagulée, il faut faire une incision assez grande pour vider la tumeur avec le doigt (1).

(1) On trouvera le détail de ces opérations et du procédé recommandé par M. Röttger, vétérinaire prussien, dans un mémoire publié par M. Fischer,

L'eau froide est un excellent moyen pour faire disparaître des molettes qui ne sont pas anciennes.

Si l'on a près de soi une rivière, on fait tous les jours pendant l'été prendre au cheval un bain d'une demi-heure, en le tenant dans l'eau seulement jusqu'aux genoux. Ce moyen peut quelquefois suffire pour rétablir les jambes de chevaux fatigués.

Loupe au coude. Quand le cheval se *couche en vache*, c'est-à-dire de manière que quand il est couché les jambes de devant sont repliées sous le corps, et le coude appuie sur le fer, il en résulte une tumeur qui peut devenir très-grave et à laquelle on a donné le nom de *loupe au coude* ou d'*éponge*. Elle peut provenir de ce que le cheval attaché trop court est forcé de prendre une mauvaise position en se couchant. Elle affecte quelquefois des chevaux qui n'ont jamais été ferrés, c'est alors une humeur qui cherche une issue.

L'extraction de la loupe est dangereuse et la guérison n'est jamais certaine.

On cherche à prévenir l'appui du coude sur le fer par un bourrelet placé autour du paturon.

On nomme *varice* une dilatation anormale d'une veine qui présente alors un gonflement local plus ou moins considérable.

On prend souvent pour une varice une tumeur synoviale à la partie antérieure du jarret, à l'endroit où passe la veine saphène.

vétérinaire du Grand-Duché de Luxembourg, imprimé à Caen, 1848.

La Société vétérinaire des départements du Calvados et de la Manche a décerné une médaille d'argent à l'auteur de ce mémoire.

Quelquefois les jeunes poulains ont des suros aux deux jambes de devant, intérieurement, près du genou.

Ordinairement ils passent d'eux-mêmes. Si un jeune cheval a un suros provenant d'un coup, on peut le faire passer au moyen de frictions mercurielles.

On prend : onguent mercuriel 4 parties, et essence de térébenthine 1 partie.

On étend l'onguent sur le suros, puis on frictionne fortement avec un os bien poli, ou un morceau de bois dur et également bien poli, dans lequel on fait une entaille de forme ronde, de la largeur et de l'épaisseur du suros, de manière que la friction ait lieu en même temps sur toutes ses parties. Ces frictions doivent avoir lieu deux fois par jour et après quinze jours d'emploi de ce mélange, on passe à l'emploi du suivant :

Onguent mercuriel	4 parties.
Esprit d'ammoniac	4
Huile d'olives.	» 4/2

J'ai employé ce remède avec succès.

XVII. — Jardon, éparvin, courbe (1).

J'ai déjà dit qu'il n'y a pas de remède aux éparvins et aux jardons, mais on voit quelquefois chez les poulains des proéminences aux jarrets qui disparaissent avec l'âge.

XVIII. — Porreaux.

Les porreaux ne sont pas un mal grave, mais ils sont toujours désagréables à la vue. S'ils ont une base

(1) Voir la description du jarret, t. I, p. 122.

étroite, on les lie avec un fil et bientôt ils tombent.

Le porreau diminuant de volume et ne tombant pas, il peut être nécessaire, au bout de quelques jours, de faire une seconde ligature par-dessus la première.

Quand la base d'un porreau est large, les vétérinaires l'extirpent avec le bistouri et en brûlent la racine.

Avant d'en venir là, on essaiera de les frotter tous les jours avec du lard ; c'est un moyen qui m'a réussi avec les bêtes à cornes.

L'arsenic est un moyen certain de détruire les porreaux. Si l'on fait une incision jusqu'au vif dans un porreau et qu'on y introduise un peu d'arsenic, il ne tarde pas à se dessécher et à tomber. On peut aussi l'employer intérieurement, mais c'est un remède qui peut devenir trop dangereux pour qu'on le recommande.

XIX. — Ophthalmie, fluxion sur les yeux.

Cette fluxion peut n'être pas la fluxion périodique. Lorsqu'elle paraît, les lotions émollientes, comme l'eau de guimauve, doivent être d'abord employées. Si après deux ou trois jours de leur emploi l'inflammation ne diminue pas, on fera bien d'appeler un vétérinaire. Dans le cas même de fluxion périodique, si le mal est pris à temps, on peut sauver sinon les deux yeux, du moins un œil.

La *fluxion ou ophthalmie* périodique a reçu ce nom, parce qu'elle revient à des intervalles plus ou moins éloignés. Autrefois on la croyait soumise à l'influence de la lune, et les chevaux qui en étaient atteints étaient dits *lunatiques*.

Elle s'annonce par la tuméfaction des paupières, chaleur, larmoiement, trouble des humeurs. L'accès passé, l'œil reprend sa transparence; mais à chaque accès, le cristallin perd un peu de sa diaphanéité, jusqu'à ce qu'enfin il devienne tout à fait opaque. On combat le mal par des purgatifs, qui sont ordinairement des pilules d'aloès et par des sétons. On emploie aussi une pommade de pierre infernale; mais on ne fait ordinairement que retarder le retour des accès, et l'on est heureux quand on peut sauver un œil.

La première cause de cette maladie est l'hérédité, aussi ne doit-on jamais employer à la reproduction un étalon ou une jument ayant de mauvais yeux. Elle peut aussi provenir de causes locales, telles que des pâturages marécageux. Lorsque la cause est connue, il faut ou la faire disparaître, ou y soustraire les animaux; mais les éleveurs doivent être bien convaincus que généralement la première cause est l'hérédité.

La fluxion périodique des yeux est réputée vice rédhibitoire, la durée de la garantie est de trente jours.

XX. — Coups sur les yeux.

Lorsque, par suite d'un coup, l'œil d'un cheval est gonflé, enflammé, larmoyant, on le bassine fréquemment avec de l'eau de guimauve, puis lorsque l'inflammation est passée, on emploie le mélange suivant :

Vinaigre de saturne (acétate de plomb).	8 grammes
Eau-de-vie.	46
Eau.	400

Bien des personnes ont des eaux pour les yeux qui peuvent être fort bonnes dans certaines circonstances, mais qu'il faut savoir employer à propos. Dans tous les cas, on ne doit jamais se servir de poudres soufflées dans les yeux ni de pommades, à moins qu'elles n'aient été prescrites par un vétérinaire.

XXI. — Maladies des pieds.

Le cheval qui souffre ne peut indiquer le siège de son mal, et il en résulte souvent de lourdes bévues. Heureux encore le cheval et son propriétaire, si, en voulant guérir un mal, on ne l'augmente pas, ou l'on n'en cause pas un autre plus grand. Quand un cheval boite sans cause apparente, il faut d'abord chercher le mal dans le pied. Cette opinion est celle de Lafosse. Il est vrai que les chevaux des cultivateurs sont beaucoup moins exposés aux maladies des pieds que ceux qui marchent continuellement sur les routes macadamisées et sur le pavé des villes. En Angleterre, c'est par les pieds que le plus grand nombre de chevaux sont mis hors de service. On attribue cela à la ferrure qui est moins soignée en Angleterre qu'en France.

Si donc un cheval boite, sans qu'on puisse reconnaître la cause de la claudication, on doit d'abord le déferrer et examiner soigneusement le pied. Si l'on n'y voit rien, on pince avec les tricoises tout autour du sabot, en appuyant d'un côté sur la muraille, de l'autre sur la sole. S'il y a un point malade, cette pression cause au cheval une douleur d'où résulte un mouvement qui indique le siège du mal. Si de cette manière on ne

découvre encore rien, on pare le pied, on peut trouver ainsi une piqûre ou enclouure, un clou de rue, une bleime.

Enclouure. — Lorsqu'un cheval est piqué ou encloué par un maréchal maladroit, le maréchal et celui qui tient le pied devraient s'en apercevoir immédiatement. S'ils ne l'ont pas fait, on trouve le mal en déferrant et en parant le pied. Si un clou de rue, un chicot, ou tout autre corps étranger a pénétré dans le pied, on le trouve de même. Si la plaie est simple, peu profonde, récente, il suffit ordinairement de retirer le clou. S'il y a une déchirure, on élargit la place, en enlevant tout autour un peu de corne et elle guérit ordinairement sans remèdes. Si l'accident est plus grave, ou s'il y a déjà suppuration, on devra appeler un vétérinaire.

Bleime. — La bleime est une foulure, une contusion à la plante du pied, qu'on peut comparer à une ampoule chez l'homme. Elle existe ou sous la sole, ou aux talons. Elle peut provenir, ou de la pression exercée par le fer, ou d'une pierre qui se sera prise entre les branches du fer, ou de la marche sur un terrain pierreux.

On la découvre par la pression avec les tricoises telle que je l'ai indiquée et en parant le pied. Récente, elle est peu dangereuse, elle exige le repos et des applications émollientes. Si elle est déjà ancienne, s'il y a suppuration, ou des lésions graves, il faut appeler un homme de l'art.

Javart. — Une autre affection grave du pied, c'est le javart. Son existence est facile à reconnaître, d'abord

parce qu'il est extrêmement douloureux quand on touche la partie qui en est le siège. Il provient de malpropreté, d'un eoup ou d'une atteinte. On en distingue de plusieurs sortes. Il est *cutané* quand c'est un furoncle au-dessus de la couronne; *tendineux*, lorsqu'il a son siège dans le tissu cellulaire sous-cutané; *encorné*, lorsqu'il existe sous la corne; *cartilagineux*, s'il attaque les cartilages de l'os du pied. Comme le javart peut avoir des suites graves, le mieux est d'en confier de suite le traitement à un vétérinaire.

Seime. — La seime est une fente verticale dans la corne du sabot. Elle survient aux pieds qui ont naturellement la corne sèche et cassante; elle est déterminée par une course sur un sol dur, pendant la chaleur de l'été ou par la gelée. La disposition à la seime est augmentée par le séjour à l'écurie, par la mauvaise habitude qu'ont quelques maréchaux de râper les parois des sabots.

Les seimes n'affectent que les pieds de devant, et surtout les quartiers internes. Si la seime est peu profonde, on la guérit en graissant le sabot, en le remplissant de bouze de vache lorsque le cheval séjourne à l'écurie. Quand elle est profonde, elle demande une opération chirurgicale.

Encastelure. — C'est un resserrement du sabot à sa partie postérieure, d'où il résulte la compression des parties vivantes contenues dans la boîte de corne. Il en résulte douleur, claudication, et quelquefois le cheval en devient tout à fait hors de service. Les chevaux de race orientale, qui ont naturellement la corne sèche, le

pied étroit, la fourchette petite, sont disposés à l'encastelure, et elle est déterminée par la mauvaise ferrure. Lorsque le maréchal pare trop la fourchette, qu'il creuse les talons, qu'il applique un fer étroit, le pied tend continuellement à se resserrer, jusqu'à ce que la boiterie survienne. On combat le mal par les moyens opposés : ne pas parer la fourchette, diminuer la hauteur des talons sans les creuser, appliquer un fer large, ou mieux encore laisser marcher le cheval pieds nus à la charrue ou dans un pâturage.

Sabot cerclé. — Le cerclé au sabot est une proéminence sur toute sa circonférence. Elle se forme à la couronne et descend successivement. Elle est le résultat d'une affection du pied, ordinairement de la fourbure. On ne peut rien y faire que donner aux pieds les soins déjà recommandés, graisser fréquemment et appliquer une ferrure convenable.

Fourchette pourrie. — On rencontre quelquefois de jeunes chevaux qui, ayant passé tout un hiver sur le fumier sans que leurs fers aient été renouvelés, ont au printemps les pieds dans un pitoyable état. Il faut dans ce cas parer convenablement les pieds, les graisser fréquemment, et, s'il est possible, laisser marcher quelque temps les chevaux non ferrés. Si la fourchette est échauffée, pourrie, on l'humecte tous les jours avec un mélange d'une partie de créozote, sur quatre parties d'alcool.

Il y a des chevaux chez lesquels d'autres causes déterminent ce mal, sans que ce mal nuise à leur service.

Pour remettre les jambes fatiguées des chevaux, j'ai

recommandé les bains de rivière, et je répéterai qu'un autre excellent remède pour les jambes comme pour les pieds, c'est de laisser marcher les chevaux non ferrés, soit à la charrue dans des terres exemptes de pierres, soit dans un herbage.

Crapaud ou Fic. — Excroissance spongieuse, d'où découle une humeur fétide et qui a son siège ordinaire à la fourchette. Elle provient de la malpropreté, d'un long séjour à l'écurie sur le fumier, sans renouveler la ferrure. Mal dangereux et difficile à guérir.

On donne aussi le nom de fics à des excroissances sur d'autres parties du corps.

XXII. — Fièvre.

Il y a beaucoup de maladies auxquelles les médecins donnent le nom de fièvres, et qu'on distingue par des noms particuliers. La fièvre dont je veux parler est un symptôme qui accompagne une maladie et par cette raison il est utile de reconnaître son existence, pour pouvoir juger de la gravité du mal.

Dans l'état normal, le cheval étant au repos et non agité par quelque cause particulière, ses artères donnent 32 à 38 pulsations par minute. Dans l'état de fièvre, ce nombre s'élève de 50 jusqu'à 80. Dans certaines maladies, fièvre nerveuse par exemple, les pulsations peuvent aller jusqu'à 100 par minute.

Le pouls du cheval se sent le plus facilement à l'artère maxillaire, en portant le doigt sur le contour qu'elle fait au bord inférieur de l'os maxillaire pour se ramifier sur le chanfrein. La main gauche étant appuyée sur le

chanfrein, le pouce de la main droite sur la partie inférieure de la joue gauche, les autres doigts cherchent l'artère, à la partie intérieure de la branche gauche de la mâchoire postérieure.

Le pouls est vite, lent, inégal, irrégulier, fort ou faible, etc., mais il faut de l'habitude pour apprécier ces différences, hors celle de la vitesse, et il faut des connaissances pour en tirer les conséquences qui guident le vétérinaire dans le traitement d'une maladie. L'essentiel pour le cultivateur, c'est de pouvoir reconnaître l'existence de la fièvre.

XXIII. — Pousse.

La pousse est une maladie des poumons. Elle provient des tubercules dans la substance des poumons, ou d'une adhérence, ou d'emphysème (1). Quelquefois aussi l'autopsie ne laisse rien à découvrir de la cause qui a déterminé la pousse. La disposition à la pousse est héréditaire, mais l'altération des poumons provient le plus souvent de gourmes ou de catarrhes négligés ou mal soignés.

La pousse se reconnaît à l'altération du mouvement du flanc pendant la respiration. De là, on dit d'un cheval poussif à un degré peu avancé, qu'il a le *flanc altéré*. Lorsque la pousse existe, le mouvement d'inspiration est régulier, mais celui d'expiration se fait en deux temps, c'est ce qu'on nomme le soubresaut, contre-temps ou coup de fouet de la pousse. La pousse est accompa-

1) L'emphysème pulmonaire est une altération des vésicules des poumons, avec épanchement d'air dans le tissu pulmonaire.

gnée d'une toux sèche d'un caractère particulier. Pour observer l'altération du flanc, il faut examiner le cheval au repos, en se plaçant un peu obliquement derrière lui. La pousse commençante n'est pas toujours facile à reconnaître, elle a donné lieu à beaucoup de procès et il n'est pas rare que des chevaux soient crus poussifs qui ne le sont pas. Quand on a un cheval affecté d'un commencement de pousse, le mieux est de le confier à un vétérinaire. Si la pousse est confirmée, le cheval peut être encore en état de faire un bon service, quand on ne lui demande ni des allures rapides, ni un service trop pénible. Il faut alors lui donner des aliments nutritifs sous un petit volume. L'estomac gonflé par une masse de foin, presse les poumons, gêne leur mouvement et augmente la difficulté de la respiration.

On dit que de très-bons résultats ont été obtenus en nourrissant les chevaux poussifs de fourrage haché et trempé (1).

Voici un remède qui a été indiqué comme étant employé avec succès en Angleterre ; s'il ne guérit pas la pousse, il n'est au moins pas dangereux et on peut l'essayer sans risque.

« On vient d'essayer en Angleterre un moyen de
« guérir les chevaux affectés de la pousse ou de rhumes
« chroniques qui, dit-on, a réussi. Ce remède bien
« simple consiste à leur donner pour boisson ordinaire
« jusqu'à complète guérison, de l'eau de goudron. On
« met dans un seau du goudron, gros comme un œuf,

(1) Voir les *Voyages agricoles*, par M. le comte de Gourcy.

« pour 20 litres d'eau, et 10 ou 12 heures après, on
« agite et on présente au cheval malade. S'il éprouvait
« de la répugnance à boire cette eau, on y ajouterait du
« son. »

XXIV. — Cornage, siffilage.

C'est un bruit particulier, plus ou moins fort, que font certains chevaux en respirant. Il peut être le résultat de maladies avec lesquelles il disparaît ; il peut aussi provenir de lésion des organes de la respiration, ou de leur mauvaise conformation naturelle. Ce dernier cornage ne se fait entendre que quand la respiration devient précipitée par suite d'une course rapide, ou de violents efforts. Il était assez commun en Normandie, où l'on croit qu'il a été importé par les étalons danois. Il devient plus rare à mesure que la race s'améliore. Les chevaux atteints de ce vice ont ordinairement le chanfrein busqué et étroit, la ganache étroite, conformation qui est un indice de dimensions insuffisantes des conduits de la respiration.

XXV. — Vertigo.

Dans certains cantons, le vertigo n'est pas rare parmi les chevaux des cultivateurs. Il apparaît surtout dans les années sèches, lorsque les travaux des labours ont été très-pénibles, lorsque les chevaux ont souffert de la chaleur, de fatigues excessives et qu'ils ont été mal nourris. Le vertigo a son siège dans la tête, où le malade paraît ressentir des douleurs atroces, tellement qu'il se brise quelquefois le crâne contre les murs. Cette

maladie, qui est toujours dangereuse, peut cependant être guérie.

XXVI. — L'immobilité.

L'immobilité s'annonce par la stupeur, l'engourdissement, la roideur, tellement que si, par exemple, on croise, l'une sur l'autre, les jambes de devant d'un cheval, il les laisse dans cette position. On peut par des remèdes faire disparaître pour un temps les symptômes du mal, mais il ne tarde pas à reparaître et le cheval finit par y succomber.

XXVII. — La morve.

La morve est une dégoûtante et terrible maladie qui a déjà enlevé plus de chevaux dans l'armée française que dans aucun autre pays de l'Europe. On pourrait demander pourquoi la morve, si rare chez les cultivateurs, est si fréquente dans les régiments, et cette question amènerait à reconnaître des causes qu'il est certainement possible de faire disparaître, mais ce n'est pas le lieu de s'en occuper.

On a déjà annoncé beaucoup de remèdes pour guérir la morve, cependant on peut encore la regarder comme une maladie incurable. Je n'en parle que pour combattre une opinion qui a trouvé des partisans en France, c'est que la morve n'est pas contagieuse. Il y a, à la vérité, des faits qui tendent à faire croire que la morve ancienne arrivée à l'état chronique n'est pas contagieuse, mais elle l'est surtout à son début et lors même que son existence n'est pas encore reconnue. Quoi qu'il en soit, on doit dans le doute prendre toutes les précautions

possibles contre la contagion, séparer immédiatement des autres un cheval suspect, et abattre sans retard celui qui est reconnu morveux.

Si on pense que non-seulement les chevaux, mais qu'aussi des hommes ont gagné cette maladie et en sont morts dans d'affreuses souffrances, on comprendra qu'on ne saurait prendre contre elle trop de précautions.

XXVIII. — Le farcin.

Le farcin est une maladie toujours dangereuse, souvent incurable, qui accompagne fréquemment la morve. Cette maladie n'est pas rare chez les chevaux de cavalerie, mais heureusement on ne la connaît guère que de nom chez les chevaux bien soignés des cultivateurs.

Les signes extérieurs du farcin sont des boutons souvent placés près les uns des autres, formant comme une corde; des tumeurs, des engorgements d'abord durs, qui finissent par s'ulcérer, et laissent couler un pus jaune et filant. Cette maladie ne peut être traitée que par un vétérinaire. On doit prendre des précautions contre la contagion.

XXIX. — Tic.

Dans son acception générale, le mot *tic* signifie une mauvaise habitude que contracte le cheval, ordinairement par désœuvrement ou par imitation. Mais cette mauvaise habitude, qu'on appelle simplement *tic*, prend quelquefois un caractère particulier. Le cheval pour tiquer appuie ordinairement les dents sur le bord de la mangeoire, il s'encapuchonne, les muscles du cou se contractent, et il fait entendre une espèce de rot, pen-

dant lequel il semble avaler de l'air. C'est ce qu'on nomme éruetation, symptôme caractéristique du tic proprement dit.

Le tic n'est pas précisément une maladie, cependant il est souvent accompagné d'un état de souffrance des organes digestifs et le tic avec éruetation est souvent un vice organique héréditaire. Il y a des poulains qui commencent à tiquer, lorsqu'ils sont âgés seulement de quelques semaines, et si un cheval devient tiqueur par imitation, cette mauvaise habitude a une fâcheuse influence sur sa santé. Les tiqueurs sont sujets à de dangereuses coliques. Quoique l'on trouve parmi eux de bons chevaux, ils s'entretiennent généralement mal et ont peu de force parce qu'ils se nourrissent mal.

Le tic se communique par imitation. Les voisins d'un cheval tiqueur sont toujours disposés à l'imiter, souvent aussi le tic est amené par l'oisiveté et le long séjour à l'écurie.

Il est très-difficile de déshabituer un cheval du tic. La substitution des mangeoires en pierre ou en fonte, aux mangeoires en bois, est ordinairement sans effet. Il y a des chevaux qui tiquent sur la chaîne ou la longe par laquelle ils sont attachés, sur la barre, sur le timon, et de ces divers tics, il résulte que les dents peuvent être usées de diverses manières. Un collier peut empêcher de tiquer, mais il faut qu'il soit fortement serré et que le cheval le porte continuellement. Il en résulte pour lui une grande gêne, les conduits de la respiration peuvent être affectés, et il peut en résulter le cornage.

On a conseillé de mettre le cheval tiqueur à la pâture

pendant quelques mois, et ce moyen n'a pas non plus réussi. Le tiqueur, dans un pâturage, trouve toujours une porte, une perche, un poteau, ou tout autre objet sur lequel il peut appuyer les dents. On a encore conseillé de mettre au cheval une muselière en fer, qui l'empêche de poser les dents sur la mangeoire et dont les traverses sont assez éloignées pour qu'il puisse prendre le foin. Il y a encore un autre moyen d'empêcher le tic d'appui, c'est de placer le cheval dans une stalle, sans mangeoire, ni râtelier. On l'attache par deux chaînes fixées aux deux côtés de la stalle, et de manière qu'il ne peut atteindre, ni le mur qui est devant lui, ni les parois de la stalle à droite et à gauche. Aux heures des repas, on place devant lui une petite auge portative. Les chaînes doivent être placées de manière qu'il puisse se coucher. On a encore imaginé pour guérir un cheval du tic d'appui, une mangeoire construite de manière qu'au moyen d'un ressort, la partie postérieure lui tombe sur le nez lorsqu'il appuie sur le bord antérieur.

Il y a des tiqueurs qui au lieu d'appuyer sur le bord de la mangeoire, la saisissent entre les deux mâchoires ; d'autres tiquent en l'air, c'est-à-dire que chez ceux-ci la contraction de l'encolure, le bruit particulier au tic, et l'inspiration de l'air, ont lieu sans qu'ils appuient les dents sur la mangeoire. Dans ces deux cas, les dents ne s'usent pas et leur inspection ne peut pas faire connaître l'existence du tic.

On nomme *tic de l'ours* un mouvement qui ressemble à celui d'un ours en cage. Le cheval se balance en s'appuyant alternativement sur l'un et l'autre pied de

devant. Ce tic se développe chez de jeunes chevaux ou des poulains, qui ont de l'ardeur, qui sentent le besoin d'exercer leurs membres et qui sont condamnés à rester à l'écurie. Ce tic amène la fatigue des jambes et la détérioration des pieds. Le cheval s'habitue à écarter les pieds de devant hors de la ligne des aplombs, et l'appui dans le mouvement de va et vient ayant lieu obliquement sur les murailles extérieures des deux pieds, il en résulte une déviation des sabots. L'exercice, la fatigue, sont les moyens de corriger un jeune cheval de cette mauvaise habitude.

On a conseillé pour corriger un cheval du *tic de l'ours* de lui entraver à l'écurie les pieds de devant.

La *langue serpentine* et la *langue pendante* sont aussi des tics. Le cheval étant bridé laisse pendre la langue hors de la bouche, ou bien, il l'allonge de côté, la contournant dans tous les sens pour saisir une branche du mors. Ces défauts ne sont pas seulement désagréables à la vue, ils sont nuisibles au cheval par la déperdition de salive qu'ils occasionnent et par la poussière qui s'attache à la langue. Pour la *langue pendante*, on a imaginé de fixer au milieu du canon du mors une sorte de languette en fer, très-mince, longue de 0^m.06 à 0^m.08 et large de 0^m.03 à 0^m.04. Cette languette, légèrement recourbée en bas, appuie sur la langue du cheval vers son extrémité et doit empêcher le cheval de la faire sortir.

J'ai vu employer avec succès un autre moyen bien simple pour empêcher un cheval de tirer la langue, c'était d'envelopper de linge le canon du mors.

Pour la *langue serpentine*, on peut choisir parmi les

nombreuses formes de mors celui dont les branches se prêtent le mieux à empêcher la sortie ou les mouvements de la langue ; mais c'est un défaut qu'il est bien difficile de corriger.

On nomme *tic rongeur* le défaut qu'ont certains chevaux de mordre et ronger les objets en bois qui sont à leur portée. Le meilleur remède est de substituer partout où on le peut le fer au bois, ou de garnir le bois de fer.

Certains chevaux sont encore sujets à un tic particulier qui consiste en un mouvement continuel et peu étendu de la mâchoire inférieure, lorsqu'ils sont bridés et en action. Les dents incisives frappent alors les unes sur les autres à des intervalles égaux. A ce tic, qui n'a du reste aucune suite fâcheuse, je ne sais pas de remède.

L'habitude de frotter les dents sur le fond de la mangeoire n'est pas un tic ; mais il en résulte une usure des dents qui ressemble à celle produite par le tic véritable. Il y a des chevaux impressionnables qui frottent les dents pendant qu'on les panse, on doit alors les retourner dans leur stalle.

Les chevaux contractent encore par le séjour prolongé à l'écurie d'autres mauvaises habitudes, comme de se frotter les genoux contre la mangeoire, de se plaier sur trois jambes, de se mettre en travers dans leur stalle, de manger leur couverture, etc., etc. Le meilleur remède est de les tenir dehors le plus possible, ou de les laisser en liberté dans une box. Pour ceux qui mordent leur couverture, on les empêche de l'at-

teindre, au moyen d'un bâton fixé par une extrémité au licol et par l'autre au surfaix.

XXX. — De la saignée.

Tout cultivateur doit être en état de saigner un cheval ou un bœuf ; d'abord parce qu'il y a des cas où la saignée est urgente, et qu'on n'a pas toujours là un vétérinaire : ensuite parce que les maréchaux, si l'on est forcé de recourir à eux, sont quelquefois d'une maladresse à peine croyable. Il n'y a pas longtemps que dans mon voisinage, un cheval est mort d'une hémorrhagie causée par une saignée qui, après avoir percé la veine, avait atteint l'artère.

Pour pratiquer la saignée avec plus de facilité, on fait avec une corde une ligature au bas de l'encolure. La veine se gonfle et la saignée est facile. On peut saigner des deux côtés de l'encolure ; on peut saigner avec la pointe d'une lancette ou d'un bistouri : on se sert le plus ordinairement d'une flamme. On tient la flamme dans une direction parallèle à la longueur de la veine, de manière que la pointe de la flamme soit à peu près à 1 millim. de la peau, puis on frappe sur le dos de la flamme un coup sec avec un léger marteau en bois ou avec un court bâton. Le coup doit être assez fort pour que la peau et la veine soient percées en même temps. Il n'est pas du tout nécessaire de faire appuyer de l'autre côté contre l'encolure. Quand on a acquis de l'habitude, on peut se passer de la ligature ; on tient la flamme avec le pouce et l'index de la main gauche, avec le doigt médium on presse sur la veine, en remon-

tant d'en bas jusqu'au point où l'on veut pratiquer la saignée, et lorsque par cette pression la veine est devenue assez apparente, on frappe sur la flamme avec le revers de la main droite. Il faut alors tenir la veine comprimée aussi longtemps que le sang doit couler.

Il y a des chevaux qui ont la peau épaisse, ou qui ont sous la peau une épaisseur de tissu cellulaire telle que la veine est logée profondément et difficile à atteindre; dans ce cas la ligature est nécessaire.

Si le cheval a le poil long, en le mouillant avec une éponge, on rend la veine plus apparente.

Au lieu de laisser couler le sang par terre, on doit le recueillir dans un vase; on peut alors mesurer exactement la quantité tirée, et juger par l'inspection du sang de l'état de l'animal.

Quand la saignée est indiquée elle doit être suffisamment abondante et le sang doit jaillir d'un jet vigoureux. La quantité à tirer dépend de l'âge, de la taille, de l'état d'embonpoint de la bête, de la nature et de la période de la maladie qui nécessite la saignée. On peut tirer d'un jusqu'à cinq kilogr. de sang à la fois. Un litre de sang pèse environ un kilogramme.

Lorsqu'on juge qu'il a coulé une quantité de sang suffisante, on défait la ligature ou on cesse la pression, et on arrête complètement l'écoulement, en perçant transversalement les lèvres de la plaie par une épingle autour de laquelle on passe deux ou trois fois quelques crins arrachés à la crinière du cheval et qu'on fixe par un nœud.

Le sang ayant été recueilli dans un vase, on sera sûr

que la saignée était convenable et qu'il était réellement utile qu'elle eût lieu, si le sang tiré de la veine se coagule promptement en une masse uniforme, dense, de laquelle il ne se sépare pas de sérum (partie aqueuse) et que, sur la surface, il se présente une écume abondante, d'une couleur très-rouge.

Quand, sur la surface du sang, il se forme une membrane épaisse, jaune, lardacée et qu'on ne remarque pas d'écume rouge sur la surface, c'est signe que la saignée n'était pas indiquée et qu'elle a été nuisible.

Si cependant la membrane qui se forme à la surface du sang est dense, ferme, lardacée, tandis que le reste du coagulum est de couleur rouge foncé et consistant, la saignée est encore indiquée. Cette membrane constitue alors ce qu'on appelle la croûte inflammatoire.

Quand dans une maladie inflammatoire, le sang tiré est tout noir, épais, et qu'il rougit à la surface étant exposé à l'air, il y a encore espoir d'apaiser l'inflammation et de sauver la bête malade; mais dès qu'il se montre sur le sang une membrane d'un blanc bleuâtre, toute espérance de guérison est perdue.

Dans une maladie grave, on reconnaît que la saignée a été assez abondante, lorsque les battements du cœur sont devenus plus distincts, que l'artère est moins dure et moins tendue, et que l'animal, qui avait auparavant la tête baissée, commence à la tenir haute, indiquant par son attitude le soulagement qu'il éprouve.

Dans un pays comme la Normandie, où les chevaux sont élevés dans de riches pâturages, où le commerce de chevaux a amené l'usage et les abus de l'engrais-

ment, là les chevaux doivent être plus exposés à la pléthore sanguine, plus disposés aux maladies inflammatoires, et la saignée peut y être utile plus souvent qu'ailleurs; mais là aussi, on fait un grand abus de la saignée, et, trop souvent répétée, elle a certainement une fâcheuse influence sur la santé des animaux.

De même il y a encore des cultivateurs et des voituriers qui à certaines époques de l'année font saigner tous leurs chevaux. Cet abus de saigner à certaines époques existait autrefois pour les hommes, on en est aujourd'hui revenu, espérons qu'on en reviendra de même pour les chevaux, et que tout le monde comprendra que ce n'est pas l'almanach, mais l'état de santé des animaux qu'il faut consulter pour savoir s'ils ont besoin d'une saignée.

Dans la gourme des poulains, la saignée est souvent employée à tort, et dans ce cas elle peut être dangereuse. Elle est indiquée seulement quand il y a irritation très-prononcée, lorsque l'état inflammatoire de la membrane muqueuse du nez s'étend plus profondément dans la trachée-artère et les bronches, lorsqu'il y a agitation, difficulté de respirer et battement des flancs. Dans ce cas elle peut être très-utile, de même qu'un séton placé au poitrail.

En général, la saignée est utile, même nécessaire, dans les maladies inflammatoires aiguës et surtout au début de ces maladies; dans les affections inflammatoires de la poitrine, la pulmonie, la péricapnemonie; dans l'inflammation du foie, dans les coliques inflam-

matoires; dans les maladies charbonneuses, chez les bêtes fortes et en bon état.

Peut-il être avantageux de pratiquer la saignée à d'autres veines qu'à la jugulaire? Voici comment M. Kautz répond à cette question : « Dans toutes les maladies aiguës, inflammatoires, la saignée ayant pour but de prévenir ou diminuer l'inflammation en diminuant la masse du sang, elle pratiquée à la jugulaire me paraît mieux que toute autre remplir ce but, parce que le sang sort par un jet vigoureux et qu'on peut, dans un temps donné, en tirer une quantité bien plus considérable, ce qui est à considérer dans plusieurs maladies. Aussi dans ma pratique, je saigne presque toujours à la jugulaire. Seulement, dans le traitement du vertigo, l'expérience m'a appris que la saignée à la queue est préférable. J'ampute alors quelques vertèbres. Au moyen de cette saignée, on tire aussi du sang artériel. Quelquefois dans les cas de roideur des membres, de fourbure, je saigne aussi à la veine des ars. Je choisis rarement la veine de l'éperon. » Hors les cas d'urgence, la saignée ne doit être faite que trois à quatre heures après que le cheval a mangé.

XXXI. — Du trombus.

On nomme ainsi une tumeur qui se produit quelquefois après la saignée; elle est le résultat d'une infiltration de sang sous la peau. Cette infiltration peut avoir lieu, lorsque l'ouverture de la peau et celle de la veine ne se correspondent pas exactement, lorsque l'opérateur a pincé et soulevé la peau, pour la piquer avec

l'épingle, lorsque le cheval s'est livré à des mouvements désordonnés pendant l'opération. On traite ce trombus par d'abondantes lotions d'eau froide, puis en appliquant dessus des compresses humectées d'eau froide, et fixées par des bandages, de manière qu'elles exercent une pression qui doit être prolongée pendant quelques heures.

Le trombus peut aussi être déterminé, plusieurs jours après la saignée, par les efforts que fait le cheval en tirant, ou parce qu'il s'est frotté par suite des démanaisons que lui cause la plaie de la saignée. Il peut alors devenir un accident grave, pour lequel on fera bien de recourir à un vétérinaire.

XXXII. — Des sétons.

Les sétons, comme la saignée, sont parfois employés comme préservatifs, et sauf quelques cas exceptionnels, ils ne devraient être que moyens curatifs. Je crois que souvent on les emploie lorsqu'on pourrait s'en dispenser. Il faut laisser au vétérinaire le soin de décider quand il est nécessaire d'y avoir recours. On les place au poitrail, aux fesses, quelquefois sur les côtes, et pour les maux d'yeux, à la joue ou au hant de l'encolure. Les sétons ont l'inconvénient de laisser des cicatrices qui déprécient un cheval. On les laisse de deux à quatre semaines. Il faut tous les jours les panser, les laver à l'eau tiède, tirer de haut en bas et de bas en haut le cordon, faire écouler le pus, en pressant de haut en bas sur toute la longueur, et surtout lorsqu'on supprime le séton, avoir soin qu'il ne reste pas de pus ou de sang amassé

sous la peau dans son trajet. Faute de ces soins, il reste sous la peau une corde apparente à la vue, et qui, jointe aux cicatrices, augmente la dépréciation du cheval. On emploie, pour les sétons, un ruban de fil, un ruban tissu de crins de cheval, ou une lisière de drap de laine large d'environ deux centimètres. Avant de passer le ruban au moyen de l'aiguille à sétons, on l'humeete d'essence de térébenthine, dont on renouvelle tous les jours l'emploi jusqu'à ce que la suppuration soit établie et ensuite aussi souvent qu'il est nécessaire de l'activer.

Pour éviter l'inconvénient de cicatrices apparentes, on emploie un séton dit à l'anglaise, qui se place à la partie inférieure de la poitrine, entre les jambes du cheval. Il consiste en une pièce de environ sept centimètres de diamètre, ordinairement en cuir, et qui peut être en carton ou en feutre. On donne à cette pièce la forme d'une rondelle percée dans son milieu d'un trou rond, et on l'entoure de chanvre. Après avoir fait une incision suffisamment grande, on détache la peau de la chair, puis on introduit la rondelle, comme un bouton dans une boutonnière. Tous les jours il faut avec le doigt la faire tourner dans la plaie, pour favoriser l'écoulement du pus.

XXXIII. — Des lavements.

Les lavements sont souvent utiles et parfois d'une indispensable nécessité. On les prépare ordinairement avec de l'eau de son, qu'on obtient en jetant sur le son de l'eau bouillante et laissant infuser pendant quelques minutes. On ajoute quelques cuillerées d'huile. Il est

important que l'huile ne soit pas rance, que le liquide soit seulement tiède et que la seringue soit tout à fait pleine.

Si les lavements n'amènent pas d'évacuation, on les réitère d'heure en heure.

Dans le cas de forte constipation, il peut être utile de vider le rectum, ainsi que je l'ai expliqué à l'article coliques.

XXXIV. — Du feu.

En médecine vétérinaire, l'application du feu se nomme cautérisation. On l'applique au moyen d'un fer rouge, soit en raies, soit en pointes.

La cautérisation en raies est la plus ordinaire. On l'emploie sur les jambes engorgées, ruinées, affectées de tumeurs molles ou dures; pour combattre des boiteries anciennes, pour guérir des distensions, luxations, efforts. Le feu produit souvent des effets remarquables; mais il doit être appliqué avec discernement et par une main exercée. Quelquefois on en abuse. On l'a même employé sur les poulains préventivement. On dit que c'est le grand remède des Arabes et que la plupart de leurs chevaux portent des traces de feu.

XXXV — Des breuvages; manière de les donner.

Il arrive fréquemment qu'il faut entonner un breuvage à un cheval et qu'il se refuse à tenir la tête dans la position convenable. Pour la fixer, on prend un bout de corde, de la grosseur du doigt, on le passe dans la bouche du cheval, et on le noue par-dessus le chanfrein de manière qu'il fait le tour de la mâchoire supé-

rière. Dans cette corde, on passe une des branches d'une fourche, en bois plutôt qu'en fer, de peur d'accident, et on lève ainsi la tête du cheval à la hauteur convenable, pour lui entonner le breuvage à l'aide d'une bouteille. On doit verser lentement et la tête doit être peu élevée au-dessus de la ligne horizontale, pour qu'une partie du liquide ne descende pas dans la trachée-artère (conduit de la respiration). On laisse au cheval le temps d'avalier; s'il tousse, on interrompt l'opération et on lui laisse baisser la tête.

XXXVI. — Eau blanche.

Pour préparer de l'eau blanche avec de la farine, on met la farine dans un seau, on y ajoute une petite quantité d'eau, et, avec un petit balai de paille roide, on agite jusqu'à ce que la farine soit bien délayée dans l'eau. On ajoute ensuite la quantité d'eau nécessaire. En hiver, dans les cas de maladie, ou seulement d'indisposition, il est bon d'ajouter à l'eau un peu d'eau chaude, pour qu'elle ne soit pas tout à fait froide.

La meilleure manière de préparer l'eau de son, même pour les chevaux en santé, est de jeter sur le son de l'eau bouillante, puis de couvrir et de laisser infuser pendant quelques minutes. On ajoute ensuite l'eau froide.

Je ferai à cet égard une observation qu'on trouvera plus d'une fois occasion d'appliquer dans le cours de cet écrit, c'est qu'il y a, en toutes choses, des procédés, des manières d'être qui sont le résultat de circonstances locales et qu'on aurait de la difficulté à introduire ail-

leurs. Ainsi dans les pays où le combustible est à bas prix, on a facilement de l'eau chaude à sa disposition, on fait cuire les racines, on prépare des soupes pour le bétail, etc. La distillation des pommes de terre ou de seigle donne pour cela dans une ferme de grandes facilités. Avec un petit nombre de bêtes, on a toujours pour ressource la cuisine de la ferme ; mais dans une grande exploitation, on devrait toujours avoir près des écuries une pièce servant de cuisine pour les bêtes et contenant une chaudière murée, dans laquelle on pût faire chauffer de l'eau.

XXXVII. — Des purgatifs.

Les Anglais font un fréquent usage des purgatifs, on leur reproche d'en faire abus, et on dit que les chevaux qui ont été fréquemment purgés pour être préparés aux courses, sont plus tard atteints de maladies de foie.

Le purgatif ordinairement employé est l'aloès. On l'emploie aussi dans le traitement de la fluxion périodique. On prend :

Aloès succotrin 30 à 40 grammes selon la force du cheval.

Savon 20

On mêle parfaitement et, si le mélange est trop épais, on peut ajouter quelques gouttes d'alcool ; on en forme une pilule ou boulette oblongue.

Le cheval doit être préparé par deux ou trois jours d'une diète rafraîchissante, son mouillé, peu de foin, très-peu d'avoine. On donne la pilule le matin à jeun et on ne le laisse manger que deux heures après ; on le promène. L'effet du purgatif ne commence que seize à

vingt-quatre heures après qu'il a été administré. Le cheval doit être beaucoup promené au pas et peu nourri. Du moment que le purgatif a été administré, jusqu'à ce que son effet ait cessé, la boisson doit être tiède. Pour faire avaler la pilule, on la pique au bout d'un bâton et on la fait suffisamment entrer dans le gosier du cheval, un aide lui tenant la langue.

Les Anglais ont pour administrer ces pilules un instrument particulier, mais les cultivateurs en feront trop rarement usage pour qu'il soit utile d'en donner le dessin.

XXXVIII. — Stomachique.

Pour un cheval qui digère mal, on peut employer l'assa fœtida à la dose de 10 grammes par jour. On en fait un électuaire avec de la farine. On peut y ajouter des baies de genièvre et un peu de miel.

On peut aussi prendre :

Assa-fœtida.	40 grammes.
Racine de gentiane.	20
Camphre.	5
Sel. . .	420

On essaie de faire prendre ce mélange à la dose d'une cuillerée, deux fois par jour, avec du son mouillé.

Si le cheval le refuse, on en fait un électuaire qu'on lui fait avaler avec une spatule.

Ce moyen est aussi bon à employer comme vermifuge; mais il faut être avare de ces remèdes et avant de les employer, il faut être sûr qu'ils sont convenables, que le dégoût, le manque d'appétit, la maigreur d'un

cheval, ne proviennent pas d'autres causes, telles que malpropreté, mauvais régime, défaut de soins, mauvaise qualité des fourrages, etc.

XXXIX. — Du changement de poil.

La bonne nature dispose le vêtement des animaux selon les saisons et selon le climat. Dans l'Arabie, le poil des chevaux est toute l'année court et brillant; le petit cheval des îles Shetland est au contraire toute l'année couvert d'une épaisse fourrure qui ressemble à celle d'un ours. Chez nous les chevaux changent de poil deux fois par an, au printemps et à l'automne. Le poil d'été est court, fin, brillant; celui d'hiver est beaucoup plus long et ordinairement d'une nuance terne. Le poil d'hiver est d'autant plus long que les chevaux sont plus exposés au froid et à la pluie.

Ce changement de poil est un moment de crise pour les chevaux; ils suent facilement, ils ont moins de force, et ils ont besoin d'être ménagés. Au lieu d'augmenter par des toniques l'excitation qu'ils éprouvent, on devrait, en exigeant moins de travail, les mettre à un régime rafraîchissant et calmant, diminuer l'avoine et en remplacer une partie par du son.

Lorsque les chevaux perdent au printemps leur poil d'hiver, leur peau se trouve privée de la couverture qui la protégeait; elle est dans un état d'irritation qui prescrit de diminuer les pansages et de faire peu ou pas du tout usage de l'étrille.

Pour conserver aux chevaux de luxe un poil toujours court et brillant, on les tient sous d'épaisses couvertures,

dans des écuries chaudes. Ce régime est certainement contraire à leur santé ; il les rend impressionnables et les expose aux maladies inflammatoires. Les chevaux des cultivateurs exposés tous les jours à toutes les intempéries, doivent y être endurcis. Ils ne doivent être couverts à l'écurie qu'en cas de maladie ; si leur poil est moins beau, leur santé est d'autant plus robuste et ils durent d'autant plus longtemps.

XL. — Erreurs, préjugés, opérations inutiles, cruelles, souvent dangereuses.

Introduire un breuvage par les naseaux. Ce qui peut arriver de plus heureux, c'est que le breuvage arrive dans l'estomac, comme si on l'avait versé dans la bouche. Si une partie descend dans la trachée-artère (conduit de la respiration), il en résulte une toux plus ou moins forte et souvent une affection des poumons, qui peut se terminer par la pousse. Il y a même des exemples de bêtes étouffées ainsi.

Verser un remède dans l'oreille. La surdité peut en résulter, mais il n'en résultera certainement aucun effet utile.

Couper l'onglet. Cette opération a déjà été décrite au chapitre des yeux. Elle ne peut guérir le mal qui affecte l'œil et souvent elle a pour suites un écoulement continu de larmes.

Couper les barbillons, pour stimuler l'appétit. Opération cruelle et au moins inutile.

Battre les aives. On saisissait avec une pince les glandes parotides et on les broyait en les frappant avec

le manche d'un marteau. Et cela pour guérir une colique ! Le résultat le plus probable était une fistule.

Souffler des poudres dans les yeux, augmente souvent le mal qu'on prétend guérir.

Dégraissier les yeux. Opération qui consistait dans une incision faite à chaque salière, pour en sortir une partie du tissu adipeux qu'elles contiennent. On prétendait remédier ainsi à ce qu'on appelle la *vue grasse*.

Quant aux maux que causent les breuvages de toute espèce, les poudres pour la gourme, les onguents, les remèdes de tout genre mal à propos appliqués, on ne peut essayer de les énumérer.

Les moyens sympathiques, s'ils ne font pas de bien ne font au moins pas de mal ; cependant ils ont souvent un fâcheux résultat, c'est qu'ils font négliger à ceux qui y ont confiance, des remèdes et des soins qui pourraient amener la guérison.

Amulettes suspendues au cou des chevaux chez les Arabes. Chez nous bien des cultivateurs trouvent une excuse à leur négligence à panser les chevaux, en croyant que c'est un follet qui leur mêle la crinière et que si on la peignait, il en résulterait la mort du cheval.

Barrer la veine. On incisait la peau, on mettait à nu une veine, on y faisait deux ligatures, entre lesquelles on la coupait. Cette opération barbare qui se pratiquait surtout aux jambes, avait pour but d'intercepter le passage des mauvaises humeurs.

Coup de corne. Dans le cas de lampas, les maréchaux, avec une corne de chamois, faisaient par déchirement une plaie au palais, ou brûlaient avec un fer rouge.

Donner des plumes. Voici ce qu'en dit Lafosse : « Opération cruelle , extravagante , par laquelle après avoir détaché toutes les chairs de l'épaule, on y introduisait de grandes plumes d'oie, ou des tranches de lard frottées de basilicum. On la pratiquait pour le cheval entr'ouvert. »

Églander. Extraire une glande.

Énerver. Couper les tendons releveurs de la lèvre supérieure, dans le but de rendre le bout du nez effilé.

Génération. Une foule de moyens, au moins inutiles, souvent absurdes et cruels, employés dans le but d'assurer la fécondité des juments.

Fumer. Placer dans l'anus du cheval attaqué de coliques une pipe bourrée de tabac et allumée.

Nager à sec. Lorsqu'un cheval boitait de l'épaule par suite d'un écart, avec une corde fixée au paturon et faisant le tour de l'encolure, on lui relevait la jambe saine en amenant les talons jusque près du coude, et on l'arrêtait dans cette position. Puis on le faisait courir, tout le poids de l'avant-main portant sur la jambe malade. On croyait ainsi échauffer l'épaule, pour la disposer à recevoir l'application des médicaments.

Musaraigne. S'il survient à une bête une enflure, une tumeur, dont la cause n'est pas connue, le paysan ignorant l'attribue à une piqûre de musaraigne. On donne souvent cette cause à une tumeur charbonneuse. La musaraigne ne peut ni piquer ni mordre.

APPENDICE

DES NOMS A DONNER AUX CHEVAUX

N'eût-on qu'un cheval, si on lui porte quelque intérêt, on lui donne un nom. — Quand on en a plusieurs, il faut pouvoir les distinguer les uns des autres. — Les noms des chevaux ne sont pas toujours chose tout à fait indifférente. J'ai vu une personne qui avait à choisir chez moi entre deux chevaux, se laisser décider par un nom qui lui plaisait et m'acheter le cheval qui lui convenait le moins.

Les charretiers en général n'ont pas l'imagination riche pour baptiser leurs chevaux, et si on les laisse faire, on s'expose tous les jours à entendre des noms ridicules ou ridiculement estropiés. Il y a quelques années, j'avais été voir, près de Paris, un cheval à vendre nommé *Ferragus*. Le maître étant absent, je demandai à un palefrenier des détails sur l'origine du cheval; comme il ne me comprenait pas, il fallut simplifier ma question et demander qui était son père. — Je ne peux pas, me répondit-il,

vous dire qui était son père; tout ce que je sais, c'est qu'il est le *frère à Gus*.

Les noms des chevaux de trait doivent être courts, faciles à prononcer et retentissants. On les choisit souvent d'après la robe, les marques, les qualités du cheval. Pour les autres chevaux, on a le nom du pays d'où ils viennent, quelquefois le nom du vendeur, les noms de tous les grands hommes, passés et présents, enfin tous les saints du calendrier. Les amateurs de noms anglais et de noms extraordinaires peuvent en outre consulter le *Stud-Boock* ou les *annales des courses du Champ de Mars*.

Abdelkader.	Asmodéc.	Bayard.
Abéjan.	Azor	Belphégor
Abélino.	Agaçante.	Bellérophon.
Achille.	Agathe.	Bijou.
Adler.	Aglaé.	Bilboquet.
Aigle.	Alerte.	Biribi.
Africain.	Alouette.	Blondin.
Aimable.	Amette.	Bolivar.
Ajañ.	Amanda.	Bonhomme.
Aleppo.	Arbalète.	Borée.
Ami.	Atala.	Botzaris.
Amar.	Atalante.	Bravo.
Andalous.	Aurore.	Breton.
Ali.	Ballon.	Bricolo.
Allegro.	Bamboche.	Bride d'or
Arabe.	Barbe.	Brillant.
Ardent.	Barberousse.	Brin-d'amour.
Ariel.	Bas-de-cuir.	Bruno.
Ariman.	Basile.	Brutal.
Arlequin.		Braun (brun).

Babiole.	Cœur-de-lion.	Dur-à-cuire.
Basquine.	Cuirassier.	Domino.
Betti.	Cyrus.	
Bellotte.	Caro.	Dame-blanche.
Bertha.	Chocolat.	Danaë.
Bibi.	Compère.	Diane.
Biche.		Dina.
Blanche.	Calypso.	Désirée.
Blonde.	Cara.	Désdémona.
Blondine.	Carlotta.	Didon.
Boulotte.	Chemin-de-fer	Dorina.
Borak.	Chonette.	Doudou.
Bradamante.	Chourette.	Duchesse.
Brunette.	Cigogne.	
	Clotho.	Écureuil.
Cadet.	Coquette.	Elastique.
Cadi.	Cora.	Eveillé (L').
Candide.	Coralie.	Etourneau.
Capitaine.	Colombine.	Evêque.
Canaris.	Comtesse.	
Cannelle.	Constantine.	Espérance.
Carbonaro.	Corine.	Estafette.
Castor	Cosaque.	
Caporal.	Cotillon.	Fanfare.
Cauchois.	Clara.	Fanfaron.
Cerf.	Cybèle.	Farceur.
Chagrin.		Faro.
Charmant.	Dandy.	Favori.
Chartrain.	Danois.	Ferragus.
Chasseur	Danseur.	Ficelle.
Cleveland.	Diavolo.	Figaro.
Coco.	Diamant.	Fingale.
Colibri.	Derviche.	Fluct.
Conquérant.	Don Quichotte.	Fritz.
Commode.	Douceur (La).	Frontin.
Cosaque.	Dragon.	Fox (alezan renard).

Fuchs (alezan re- nard).	Girafe.	Laffèche.
Fend-l'air	Goualeuse.	Lafleur.
Faucheur.	Gracieuse.	Larose.
	Grenouille.	La Tulipe.
		Léger
Fanni.	Hans (Jean).	Limousin.
Fanchette.	Hamlet.	Lion.
Fatime.	Hardi.	Linder.
Fée.	Hector.	Luron.
Fidèle.	Hercule.	Loustig.
Fillette.	Héron.	
Finette.	Hérait.	Ladi.
Flanquine.	Housar.	Lie-de-vin.
Fleur-d'épine.		Lina.
Fleur-de-lys.	Hirondelle.	Lisbeth.
Floh (puce).	Hébé.	Lisette.
Flora.		Lola.
Fornicara.	Ibrahim.	Lorette.
Fréia.	Isak.	Lantara.
		Lanterne.
Garçon.	Isabelle.	
Gargantua.		Macbeth.
Général.	Jasmin.	Mahomet.
Gendarme.	Jaffa.	Maitre-d'école.
Gentil.	Jock.	Marquis.
Glorieux.	Joconde.	Mars.
Goliath.	Jocrisse.	Masque.
Glouton.	Jolieœur.	Maure.
Gringalet.	Jovial.	Max.
Gris-de-lin.		Mazepa.
Gulistan.	Judith.	Méka.
	Junon.	Melleraut.
		Mentor.
Galatée.	Kalmouck.	Meunier.
Gavotte.	Kohle (charbon).	Milord.
Gazelle.	Késéli.	Mirza.
Goton.		

Modeste.	Normand.	Poule.
Mohican.	Numa.	Poupette.
Monarque.	Numide.	Pouponne.
Monte-au-ciel.	Nanette.	Princesse.
Momus.	Nina.	Proserpine.
Moustache.	None.	
Mohr (nègre).	Norma.	Quercy.
Mouton.		
Muphti.	Oiseau.	Rapide.
Muscadin.	Oscar.	Ragot.
Mustapha.	Othello.	Ramoneur
Mutin.	OEil-de-faucon.	Raton.
Musard.		Résolu.
	Pacha.	Robinson.
Madelon.	Pain-d'épices	Rodomont.
Malvina.	Panurge.	Roland.
Margot.	Parfait.	Rubens.
Marmotte.	Paris.	Rubi.
Mauviette.	Pégase.	Rustan.
Mazurka.	Péper.	
Mélusine.	Percheron.	Rainbou.
Mélancolie.	Piano.	Rappe (noirs).
Mina.	Piaffeur	Régina.
Minerve.	Pierrot.	Reine.
Minette.	Phanos.	Rigolette.
Misère.	Philosophe.	Rosette.
Molinau.	Phanis.	Rosine.
Mouche.	Pluton.	Rossinante.
Mourette.	Polichinelle.	
Musette.	Pouf.	Samson.
Moka.	Poussecailloux.	Sancho.
	Pointeur	Sauteur
Navarin.		Sauvage.
Negro.	Polka.	Sauve-la-graisse.
Nemrod.	Pomaré.	Sélim.
Nestor	Pompadour	Sensible.

Silvio.	Tartare.	Vélocipède.
Sournois.	Télémaque.	Vendredi.
Superbe.	Tigre.	Vestris
Sage.	Timbalier.	Vizir
Salomé.	Trébisonde.	Vesta.
Sans-gêne.	Troubadour	Victoria.
Sans-pareille.	Turc.	Volante.
Sapho.	Thékla.	Zéphyr.
Sauterelle.	Timide.	Ziméo.
Sorcière.	Trompette.	Zopire.
Speranza.	Terpsichore.	
Spinette.	Vaillant.	Zéphirine.
Souris.	Valeur (La).	Zibeline.
Tancrede.	Vanupieds.	

II

NOMENCLATURE DES DÉFAUTS ET DES MALADIES DES CHEVAUX (1)

- | | |
|-------------------------------------|------------------------------------|
| 1. Abcès. | 14. Bas du devant. |
| 2. Albugo. | 15. Bas-jointé. |
| 3. Allonge. | 16. Bercer (se). |
| 4. Amaurose ou goutte se-
reine. | 17. Billarder. |
| 5. Ampoule. | 18. Bleime. |
| 6. Angine. | 19. Boiteux. |
| 7. Anthrax. | 20. <i>Boiterie intermittente*</i> |
| 8. Armes (faire des). | 21. Borgne. |
| 9. Arqué, brassicourt. | 22. Bouleté. |
| 10. Atrophie. | 23. Cagneux du devant. |
| 11. Atteinte. | 24. Cagneux du derrière. |
| 12. Avant-cœur. | 25. Campé. |
| 13. Aveugle. | 26. Capelet. |
| | 27. Cataracte. |

(1) Dans la nomenclature que je donne des défauts et des maladies des chevaux, j'ai signalé les vices rédhibitoires par des lettres italiques; lorsque le mot est marqué d'un astérisque (*), cela indique que le vendeur a *trente* jours pour intenter l'action rédhibitoire; lorsqu'il y a deux astérisques (**), c'est que le délai est réduit à *neuf* jours.

- | | |
|--|---|
| <p>28. Catarrhe.
 29. Cerclé (sabot).
 30. Colique.
 31. Constipation.
 32. Cor.
 33. Cornage.
 34. <i>Cornage chronique*</i>
 35. Cornu.
 36. Côte plate.
 37. Couper (Se).
 38. <i>Courbature (vieille)*</i>
 39. Courbe.
 40. Couronné.
 41. Court-jointé.
 42. Crapaud, ou fic.
 43. Crevasses.
 44. Crochu, ou clos du der-
 rière, jarret.
 45. Croiser (Se).
 46. Dartre.
 47. Déhanché ou épointé.
 48. Démangeaison.
 49. Diarrhée.
 50. Dyssentérie.
 51. Dragon.
 52. Eaux aux jambes.
 53. Écart.
 54. Effort.
 55. Encastelé.
 56. Enchevêtrure.
 57. Encloué.
 58. Engorgées (jambes).
 59. Ensellé.
 60. Entorse.
 61. Éparvin.</p> | <p>62. Éparvin sec, harper.
 63. <i>Épilepsie**</i>
 64. <i>Farcin</i>.
 65. Faucher.
 66. Feu (taré par le).
 67. <i>Fluxion périodique**</i>
 68. Flux par les naseaux.
 69. Forger.
 70. Forme.
 71. Fourbure.
 72. Fourchette pourrie.
 73. Frayé aux ars.
 74. Gale.
 75. Ganglion.
 76. Garrotté.
 77. Genoux de bœuf.
 78. Glandé.
 79. Gourme.
 80. Hernie.
 81. <i>Hernie inguinale*</i>
 82. Huché.
 83. Induration au genou.
 84. <i>Immobilité*</i>
 85. Jambes de grenouille.
 86. Jambes de veau.
 87. Jarde.
 88. Jardon.
 89. Jarret coudé.
 90. Jarreté.
 91. Javart.
 92. Lampas.
 93. Long-jointé.
 94. Loupe.
 95. Loupe au coude.
 96. Luxation.</p> |
|--|---|

- | | |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| 97. Malandre. | 115. Sarcocèle. |
| 98. Molettes. | 116. Seime. |
| 99. <i>Morve</i> *. | 117. Serré du ^d devant. |
| 100. Nerf-ferrure. | 118. Serré du derrière. |
| 101. OEdème. | 119. Solandre. |
| 102. Ophthalmie. | 120. Surdité. |
| 105. Panard. | 121. Suros. |
| 104. Phlegmon. | 122. Taupe (mal de), |
| 105. Pied-plat. | 125. Tendon failli. |
| 106. Pied comble. | 124. Tétanos. |
| 107. Pinçart. | 125. <i>Tic</i> * |
| 108. Pissant dans son four-
reau. | 126. Toux. |
| 109. Porreaux. | 127. Trombus. |
| 110. <i>Pousse</i> * | 128. Trop ouvert. |
| 111. Pulmonie. | 129. Ulcère. |
| 112. Queue de rat. | 150. Usé. |
| 115. Rétif. | 151. Varice. |
| 114. Roux vieux. | 152. Vertigo. |
| | 155. Vessigon. |
-

III

OBSERVATIONS SUR L'ART D'AMÉLIORER LE BÉTAIL

Il y a une vingtaine d'années que, dans des articles qui ont paru dans un journal d'agriculture, j'ai reproduit l'opinion émise par Schmalz (1), que l'influence d'un mâle qui a fécondé une femelle ne se fait pas seulement sentir sur les produits immédiats de cette fécondation, mais encore sur les produits que mettra plus tard au monde la même femelle fécondée par d'autres mâles.

Cette idée semble, au premier aspect, tellement extraordinaire, que je ne l'ai pas reproduite dans mon manuel de l'éleveur de bêtes à cornes. Depuis, je m'en suis occupé, et j'ai trouvé qu'elle peut être expliquée. Le fœtus dans le sein de sa mère vit de sa vie propre; il peut périr sans que sa mère périsse, tout comme il peut être conservé à la vie lorsque la mère meurt; mais il existe entre ce fœtus et la mère une union tellement in-

(1) *Thiervereedelungskunde*, von Dr. Fr. Schmalz. 1852.

time, que le même sang circule dans les veines de tous deux. Or ce fœtus, c'est le germe que le mâle a déposé dans le sein de la femelle; c'est la substance du mâle, et l'on peut admettre que, après la séparation des deux êtres qui pendant un temps n'en ont fait qu'un, il reste chez la femelle, mélangé avec son sang, une partie du sang provenant du mâle qui l'a fécondée, et que ce sang agira sur les produits de nouvelles gestations amenées par l'accouplement avec d'autres mâles.

Voilà l'explication, voici maintenant les faits d'après Schmalz. Si une jument est couverte par un baudet, qu'elle produise un mulot, et que plus tard elle soit couverte par un cheval, le poulain qui naîtra de ce second accouplement aura de la ressemblance avec l'âne (1).

En 1815, une jument anglaise fut couverte par un quagga, âne tigré d'Afrique, et produisit un mulot; en 1817, 1818 et 1825, elle fut saillie par trois étalons arabes, et produisit trois poulains bais, mais tous trois tigrés, même plus que le métis quagga, et avec une raie de mulot sur le dos, et des zébrures aux jambes de devant (2).

Si une brebis blanche a été fécondée une fois par un bélier noir, et qu'elle soit ensuite couverte par des béliers blancs, il arrive souvent que de ces derniers accouplements il provienne des agneaux mélangés de noir et de blanc (3).

Une truie avait été convertie pour la première fois par un sanglier, et quelques-uns des petits provenant de cet

(1) *Elementa physiologia corporis humani*. Auctore Alberto Hallero.

(2) *Lectures on comparative anatomy*, by Ec. Home.

(3) Trautmann, *Wissenschaftliche Anleitung zum Studium der Landwirthschaft*.

accouplement avaient la couleur fauve de leur père; plus tard, après la mort du sanglier, la même truie fut couverte par des verrats de race domestique, et dans les petits de la seconde et de la troisième portée il s'en trouvait plusieurs qui avaient les taches fauves de la couleur du sanglier (1).

Aussi dans l'espèce humaine on a remarqué que des enfants provenant d'un second mariage ressemblaient plus au premier mari de leur mère qu'à leur propre père (2).

Tels sont les faits cités par Schmalz. Si le dernier relatif à l'espèce humaine est vrai, il serait facile de le constater dans les pays où, comme dans certaines parties de l'Amérique, il existe des réunions de blancs et de noirs qui doivent amener de fréquents mélanges des deux races.

Cette doctrine une fois admise expliquerait beaucoup de faits sur lesquels il a régné jusqu'à présent une entière obscurité. On trouverait que tel reproducteur a été injustement accusé de défauts qu'il n'avait pas lui-même transmis à ses produits, mais provenant d'un autre étalon qui antérieurement avait fécondé la même femelle, et les éleveurs comprendraient qu'ils doivent encore attacher plus d'importance qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent au choix d'étalons exempts de défauts. Cette question me semble mériter l'attention des éleveurs et même des hommes de science qui ne s'occupent pas de l'élève du bétail, mais qui peuvent rendre de grands services aux éleveurs en les éclairant.

1) Giles im *Deutschen Archiv für die Physiologie*.

(2) Fr. B. Oslanders *Handbuch der Entbindungskunst*.

IV

NOTE SUR LES CROISEMENTS

Les croisements ont amené et amènent tous les jours non-seulement de mauvais résultats, mais encore des résultats tout à fait inattendus, et l'on ne peut pas s'étonner, si l'on comprend ce que c'est que la constance dans une race, et quelle influence exercent les ascendants, même après plusieurs générations. Je pourrais citer un haras qui est formé d'un mélange de toutes les races. Il y a dans ses étalons du sang arabe, du sang persan, du pur sang et du demi-sang anglais, du yorkshire, du hongrois, du meklembourg, du normand; il y a même du percheron et de l'ardennais. Le résultat est que, si l'on fait saillir une jument elle-même déjà métise par un étalon de ces sangs mêlés, on prend un billet de loterie, et que le nombre des bons lots est bien petit, comparativement à celui des mauvais.

On peut donner plus ou moins de sang à une race commune, et il y a bien des cas où il est avantageux de le faire; mais l'on s'expose à de graves mécomptes si l'on unit

ensemble des métis de diverses races, parce qu'alors il existe des influences qui ne peuvent pas être prévues.

De là il ne faut pas conclure que les métis doivent être proscrits comme étalons améliorateurs, un étalon de demi-sang peut rendre de grands services; mais il ne peut être employé que dans la race dont il provient. Si donc avec une jument commune, percheronne par exemple, et un étalon arabe on a obtenu un bon étalon de demi-sang, celui-ci ne devrait être donné qu'à des juments de la même race que sa mère, c'est-à-dire à des percheronnes, et, dans ce cas, on pourra très-bien accoupler ensemble des métis arabes-percherons, pour arriver à des produits ayant la dose de sang arabe que l'on juge la plus convenable. Mais on doit être convaincu que jamais on n'arrivera qu'à des résultats incertains, et qui seront plus souvent mauvais que bons, si l'on unit ensemble des métis de diverses races.

Si le mélange des métis de diverses races entre eux doit être proscrit, on peut en obtenir d'excellents produits en les alliant avec le pur sang. Une race tout à fait commune peut être très-ancienne, et posséder une constance qui oppose une longue résistance à l'amélioration que l'on veut introduire par l'emploi de mâles d'une race noble, mais, si l'on a des métis provenant du mélange de plusieurs races, et qu'on leur donne un étalon d'une race noble, alors il arrive que, l'influence de chacune des races communes étant déjà affaiblie par leur mélange entre elles, l'étalon de la race noble prend le dessus, ses caractères sont promptement fixés, et l'on arrive après peu de générations à une race constante.

VOCABULAIRE

ABATRE un cheval. Le faire tomber par terre au moyen de cordes, pour lui faire subir une opération.

— un cheval. Le tuer.

— la sueur, l'eau. Lorsqu'un cheval rentre à l'écurie trempé de sueur, ou mouillé sortant de l'abreuvoir, il est bon d'abattre la sueur ou l'eau, au moyen du couteau de chaleur.

— du pied. Opération par laquelle le maréchal abat de la corne d'un sabot trop long, au moyen du rogne-pied.

— (S'). Se laisser tomber.

ABCÈS. Amas de pus.

ABDOMEN. Le ventre.

ABLATION. Opération par laquelle on enlève, en la coupant, une partie quelconque du corps.

ACARE. Ciron de la gale, insecte microscopique, cause de la gale.

ACCLIMATER (S'). Un jeune cheval, transporté souvent loin de l'endroit où il a été élevé, a plus ou moins de peine à s'habituer à une autre nourriture, à un autre régime, à un autre climat; c'est ce que l'on nomme s'acclimater, quoique, le plus souvent, le climat n'y ait aucune part.

ACCORD des aides. Accord qui doit exister de la part du cavalier dans l'action de la main et des jambes, pour déterminer les mouvements qu'il demande à son cheval.

ACCOUPEMENTS. Union du mâle et de la femelle pour la reproduction de l'espèce.

ACCOUPLES. Cordes avec lesquelles on attache ensemble les chevaux que font voyager les marchands.

ACCOUCHEMENT. Parturition, mise bas.

ACCOUPLER. Unir un mâle et une femelle.

— ou **COUPLER.** Attacher ensemble des chevaux au moyen des accouples.

ACHEMINER un jeune cheval. Lui apprendre à marcher.

ACIDULER une boisson. Lui donner une légère acidité en y mêlant un acide dans une faible proportion.

AGGLUTINATIF. Emplâtre qui adhère fortement à la peau et sert à réunir les lèvres d'une plaie.

AIDES. La main et les jambes du cavalier, ou les moyens qu'il emploie pour agir sur le cheval et lui faire exécuter les mouvements qu'il attend de lui.

AINES. Point de réunion des cuisses au ventre; enfoncements que forment les deux lignes où se terminent les muscles du bas-ventre, et où commence de chaque côté le plat de la cuisse.

AJUSTER les rênes. Le cavalier, étant à cheval, saisit de la main droite le bout des rênes de la bride et les étend en entr'ouvrant les doigts de la main gauche, pour s'assurer qu'elles sont de même longueur.

— un fer. Lui donner la forme par laquelle il s'appliquera le mieux au pied à ferrer.

AJUSTURE. Légère concavité donné au fer, pour qu'il n'appuie pas sur la sole.

ALBUGO. Taie, tache blanche sur la cornée transparente de l'œil.

ALEXAN. Robe rouge. V. *Des Robes et des Marques*, t. I^{er}, p. 159.

ALLONGE. Luxation de l'articulation de la cuisse.

ALLURES. On dit qu'un cheval a de belles, de bonnes ou de mauvaises allures. Les allures sont naturelles, artificielles, fausses, défectueuses. Les allures naturelles sont le pas, le trot et le galop. Outre le pas et le trot ordinaires, il y a le pas relevé et le trot écouté. Le galop est naturel, de manège, raccourci, écouté, de chasse, allongé, à toute bride et de course. Un cheval galope sur le pied droit ou sur le pied gauche, selon qu'il entame le terrain avec l'un ou l'autre pied. En galopant en cercle à droite, le cheval doit galoper sur le pied droit, et en cercle à gauche, il doit galoper sur le pied gauche. Si cela n'a pas lieu, le cheval galope *faux*. Le galop est *désuni*, quand le train de devant et celui de derrière ne sont pas d'accord.

Les allures *artificielles* sont celles que l'art de l'écuyer fait prendre aux chevaux. Les allures *défectueuses* sont celles que prennent les chevaux par suite de faiblesse ou d'usure.

L'*amble* est naturel à certains chevaux; d'autres s'y habituent lorsque, étant poulains, on leur lie ensemble les pieds

de devant et de derrière du même côté. Dans le pas, on entend les quatre pieds posés à terre l'un après l'autre ; dans l'amble, les deux pieds du même côté se lèvent et posent à terre en même temps. Cette allure avance beaucoup sans fatiguer le cavalier ; mais le cheval, levant très-peu les pieds et étant pour ainsi dire en équilibre sur deux jambes du même côté, risque de tomber dans les chemins raboteux et dans les descentes.

L'*amble rompu*, ou *traquenard*, ou *entrepas*, tient de l'amble et du trot ; c'est une allure particulière aux chevaux ruinés.

L'*aubin* tient de l'amble et du galop. C'est une allure que prennent ordinairement les chevaux de poste usés.

En terme de manège, les allures *artificielles* qu'on enseigne aux chevaux se nomment *airs bas* ou *airs relevés*.

Dans toutes les allures, on distingue trois mouvements : le *lever*, mouvement par lequel le cheval lève le pied ; le *soutien*, l'instant où le pied reste en l'air, et le *poser*, ou *appui*, ou *foulée*, qui est l'instant où le pied pose à terre.

ALOËS. Substance végétale qui est le purgatif le plus ordinairement employé pour les chevaux.

ALTÉRÉ (Flanc). Celui dont les mouvements ne sont pas tout à fait réguliers. On dit d'un cheval dont la respiration n'est pas assez irrégulière pour qu'on puisse le déclarer poussif, qu'il a le flanc altéré.

ALVÉOLES. Cavités des mâchoires dans lesquelles sont implantées les dents.

AMAUROSE, ou GOUTTE SEREINE. Le cheval qui en est affecté est aveugle par paralysie du nerf optique. On n'aperçoit dans les yeux aucune tache, et ils ont l'apparence d'yeux sains.

AMBLE. V ALLURES.

AMPOULES. Foulures produites par la selle sur le dos du cheval.

On peut les résoudre si on emploie de suite des fomentations d'eau froide. L'ampoule dont on n'obtient pas la résolution devient un cor.

AMPUTATION, SECTION ou COUPURE. Couper une partie du tronçon de la queue est une amputation.

ANGINE ou ESQUINANCIE. Inflammation du fond de la bouche et du larynx, quelquefois aussi de la trachée-artère, qui accompagne ordinairement la gourme maligne.

ANGLE articulaire. Angle que forment deux os réunis par une articulation. La plupart des articulations du cheval forment des angles dont l'ouverture est importante à observer.

ANGLES de l'œil. Il y en a deux : l'un se nomme nasal, celui qui est près du chanfrein; l'autre, temporal, celui qui est près de la tempe.

ANKYLOSE. Soudure entre eux de deux os d'une articulation, de manière qu'ils n'ont plus de mouvement l'un sur l'autre.

ANTHRAX, ou CHARBON. Maladie très-dangereuse, contagieuse, qui se manifeste ordinairement par une tumeur qui devient bientôt gangréneuse, si le mal n'est pas combattu par un traitement énergique. Il y a aussi une fièvre charbonneuse qui n'est pas accompagnée de tumeur.

ANUS. Fondement, extrémité du rectum. Par suite d'un relâchement du sphincter de l'anus, le fondement, après une longue diarrhée, est quelquefois dilaté à y introduire le poing. Il survient quelquefois une fistule à l'anus.

AORTE. La principale artère. V *Appareil de la circulation*, t. 1^{er}, p. 49.

APHTHES. Ulcères peu profonds dans l'intérieur de la bouche.

APLOMBS. On entend par ce mot la direction des membres du cheval, qui indique une bonne conformation que les fatigues n'ont pas altérée.

APOPHYSES. Éminences des os.

APOPLEXIE. Coup de sang.

APPAREILLER deux chevaux de voiture, c'est réunir deux chevaux pareils pour en faire une paire. Ordinairement ce qu'on cherche avant tout, c'est que les chevaux soient de même robe, de même taille et de même conformation. Ce dont les marchands ne s'inquiètent guère et ce qui est pourtant très-important, c'est que les chevaux soient de même force et de même tempérament.

— un étalon et une jument pour la reproduction, c'est donner à la jument l'étalon qu'on croit le mieux lui convenir pour le produit qu'on attend d'elle.

APPEL de la langue. Bruit que l'on fait avec la langue pour exciter un cheval.

APPUI. C'est le résultat de l'action du mors sur la bouche du cheval. Le cheval, selon qu'il a dans la bouche plus ou moins de sensibilité, appuie plus ou moins sur le mors, et le cavalier sent plus ou moins la bouche du cheval. On dit que le cheval *manque d'appui*, ou qu'il *a de l'appui*, *l'appui à pleine main*.

ARBALÈTE. Quand trois chevaux sont attelés à une voiture, deux au timon et le troisième devant, celui de devant est *en arbalète*.

ARCS-BOUTANTS (Les) sont, dans le pied du cheval, les parties de la muraille des talons qui se prolongent des deux côtés de la fourchette et servent d'étais aux talons, en les empêchant de se rapprocher.

ARDENT. Cheval qui a du feu, de l'ardeur, et qui ordinairement travaille plus qu'il ne devrait. Le cheval ardent doit être ménagé, et on doit surtout éviter de l'appareiller avec un cheval froid.

ARGENTÉ (Gris-). V *Des Robes et des Marques*, t. I^{er}, p. 459.

ARMER (S'). Résistance d'un cheval contre les aides.

ARMES (Faire des). Position d'un cheval au repos, qui, pour ménager une jambe fatiguée ou souffrante, la porte en avant.

ARQUÉ. Cheval dont les genoux sortent en avant de la ligne verticale. Si ce défaut ne vient pas d'usure, mais est un défaut naturel de conformation, le cheval est dit *brassicourt*. Il existe ordinairement un tremblement dans les jambes du cheval arqué par suite de fatigue. Ce défaut se désigne, en anglais et en allemand, par *jambes de bouc*.

ARRÊT. Action par laquelle le cheval s'arrête, ou par laquelle le cavalier arrête le cheval. *Temps d'arrêt*, ou *demi-arrêt*, est le mouvement de la main du cavalier pour prévenir le cheval sans l'arrêter, avant de lui faire exécuter un mouvement.

ARRÊTE, ou QUEUE DE RAT. Cicatrice dégarnie de poils, résultat d'une plaie oblongue à la partie inférieure du canon. — Sur le corps, on voit des plaies considérables ne laisser que de légères traces; mais dans le voisinage des sabots, la peau, à la suite d'une plaie, est remplacée par une substance cornée qui ne se recouvre jamais de poils.

ARRIÈRE-FAIX. Délivre, membranes qui enveloppaient le fœtus, et qui sortent après que l'accouchement a eu lieu.

ARS. Plis derrière les coudes, à la réunion des membres antérieurs avec la poitrine.

ARTÈRES. Vaisseaux par lesquels le sang sort du cœur pour être distribué dans toutes les parties du corps. Les artères battent, les veines ne battent pas.

ARTICULATION. Réunion de deux os qui se meuvent l'un sur l'autre.

ARZEL. Cheval qui a une balzane au pied droit de derrière. Vieux mot.

ASSA-FŒTIDA (*stercus diaboli*). Substance végétale très-puante, qui s'emploie comme stomaehique.

ASSEOR un cheval. Le mettre sur les hanches: c'est le rassembler de manière que le poids du corps, porté sur le derrière, soulage le devant, dont les mouvements deviennent plus libres.

ASSUJETTIR. Fixer un cheval de manière à pouvoir sans danger lui faire une opération.

ASTRINGENT. Qui resserre; médicament astringent, substance astringente.

ATROPHIE. Diminution sensible de volume dans une partie du corps; maigreur excessive, ou marasme, si elle attaque tout le corps.

ATTEINTE. Contusion ou plaie à un pied ou à une jambe, provenant d'un eoup que le cheval s'est donné avec le fer d'un autre pied ou qu'il a reçu d'un autre cheval. L'atteinte est une blessure accidentelle; quand le cheval se eoupe, la plaie qui en résulte n'est pas une atteinte.

ATTELÉE. Temps pendant lequel les chevaux de labour sont au travail sans rentrer à l'écurie. La journée de travail est ordinairement partagée en deux attelées; quelquefois, en hiver, on ne fait qu'une attelée.

ATTELES. Montants en bois ou en fer fixés au collier, et auxquels s'attachent les traits.

ATTRAPER (S'). Heurter, en marchant, une jambe de devant avec le pied de l'autre jambe.

AUBÈRE. V. *Des Robes et des Marques*, t. I^{er}, p. 159.

AUBIN. V. **ALLURES.**

AUGE. Vide qui existe entre les deux branches de la mâchoire inférieure.

AVALOIRE. Partie du harnais qui embrasse les cuisses du cheval et lui sert à retenir la voiture à laquelle il est attelé.

AVALURE. Par le fait de la croissance de la corne, une lésion à la muraille du sabot descend insensiblement jusqu'à ce que, arrivée au bas, elle finisse par disparaître. C'est ce qu'on appelle disparaître par *avalure*.

AVANT-BRAS. Partie de la jambe de devant entre le coude et le genou. V. *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

AVANT-CŒUR. Tumeur au poitrail. Par ce nom on désigne ordinairement une tumeur charbonneuse.

AVANT-MAIN du cheval (L') comprend la tête, l'encolure et les jambes de devant.

AVEUGLE. Cécité; affection malheureusement, trop commune chez les chevaux, et qui presque toujours a pour cause l'hérédité.

AVIVES. Parotides, glandes à la partie supérieure de l'encolure derrière la ganache, au-dessous de l'oreille. Elles sont quelquefois gonflées et quelquefois s'abcèdent, particulièrement dans la gourme. Autrefois les maréchaux pratiquaient une opération barbare qu'ils appelaient battre les avives.

AVORTEMENT. Accouchement prématuré, sortie du fœtus avant l'époque fixée par la nature pour le terme de la gestation.

BAI, BAIE. Couleur du poil. V *Des Robes et des Marques*, t. I^{er}, p. 159.

BALANCER (Se). Mouvement d'oscillation de la croupe du cheval.

BALZANE. Pied blanc. V *des Robes et des Marques*, t. I^{er}, p. 159.

BARBE. Cheval africain d'une race considérée comme originaire de la Barbarie.

— Partie sur laquelle pose la gourmette de la bride. V *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

BARBILLONS. Petites excroissances naturelles placées dans l'intérieur de la bouche du cheval, de chaque côté et un peu en avant du frein et de la langue. On ne doit jamais les couper, comme les anciens maréchaux le faisaient quelquefois.

BARBOTER. On fait barboter un cheval ou on lui donne à barboter en lui donnant, dans le seau ou dans la mangeoire, du son très-délayé.

BARREER les chevaux. Les séparer à l'écurie par des barres.

— la veine. Opération absurde des anciens maréchaux qui consistait à mettre une veine à découvert, en incisant la peau, et à faire à cette veine deux ligatures entre lesquelles on la coupait.

BARRES. Parties de la mâchoire dépourvues de dents, entre les incisives et les mâchelières, sur lesquelles repose le mors de la bride. V *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

BAS. Mettre bas, poulincr.

BAS du devant. Cheval chez lequel la partie antérieure n'a pas assez de hauteur comparativement à la partie postérieure.

BAS-JOINTÉ. Lorsque le paturon a trop de longueur et un excès de flexibilité, par suite de laquelle le boulet s'abaisse outre mesure, la paturon forme avec le canon un angle presque droit, le cheval est dit *bas-jointé*.

BÂT (Cheval de). Celui qui est employé à porter des fardeaux que l'on charge sur une espèce de selle en bois, qui a le nom de bât.

BATTE à la main. Mouvement du cheval qui, étant monté, a la mauvaise habitude de lever et baisser la tête par un mouvement rapide et fréquemment répété.

— du flanc. Mouvements précipités du flanc, par suite d'une respiration accélérée.

BEAUTÉ. Il y a deux sortes de beautés : l'une, qui est le résultat de formes gracieuses; l'autre, qui ne peut être appréciée que par un connaisseur, est la construction la plus parfaite pour l'usage auquel le cheval est destiné.

BÉGUÉ. Cheval qui ne cesse pas de marquer, c'est-à-dire qui conserve aux dents les creux qui ordinairement sont effacés avant l'âge de huit ans.

BELLE face. Face blanche ou chanfrein blanc.

BERGER (Se). Mouvement d'un cheval qui, au pas et au trot, se laisse aller à droite et à gauche. C'est un indice de faiblesse.

BIDET. Cheval de petite taille. — *Bidet de poste*, celui qui, étant monté, fait le service de la poste. — *Bidet d'allures*, celui qui va l'amble et le pas relevé.

BIGORNE. Terme de maréchalerie; la partie de l'enclume qui se termine en pointe.

BILE. Liqueur jaunâtre sécrétée par le foie.

BILIEUX. Qui se rapporte à la bile. Tempérament bilieux, fièvre bilieuse.

BILLARDER. Se dit d'un cheval qui, en marchant, jette les pieds de devant en dehors. Il ne doit pas être confondu avec le cheval qui *fauche*.

BILLOT. Morceau de bois que l'on fixe au bout de la longe ou de la chaîne du licol. *Billot* se dit aussi du mors en bois qu'emploient les marchands quand ils couplent les chevaux.

BISTOURI. Instrument tranchant employé en chirurgie pour diverses opérations.

BISTOURNER. Manière d'opérer la castration en tordant les testicules sans les enlever. Cette opération n'est plus pratiquée pour les chevaux.

BLANC. Cheval blanc de naissance ou devenu tel par l'âge. V. *Des Robes et des Marques*, t. I^{er}, p. 159.

BLEIME. Meurtrissure, foulure sous le pied, à la sole.

BOIRE dans son blanc. Le cheval boit dans son blanc lorsqu'il a à la bouche une marque blanche qui plonge dans l'eau quand il boit.

BOITERIE de vieux mal. Celle qui provient d'une cause déjà ancienne. — Intermittente, celle qui n'existe pas toujours et ne paraît que par intervalles. Cette dernière est, avec raison, mise au nombre des vices rédhibitoires.

BOL. Médicament préparé en lui donnant la consistance d'une pâte épaisse et dont on forme ensuite des pilules oblongues pour les faire avaler à un cheval.

BORBORYGMES. Bruit que font les vents dans le ventre. Il y a un autre bruit que font certains chevaux en trottant et pour

lequel il n'y a pas de mot en français. Ce bruit n'a lieu que chez des chevaux mâles, entiers ou hongres; les hippiatres allemands le nomment *gurren*, et croient qu'il provient d'air introduit dans le fourreau.

BORGNE. Qui est privé d'un œil, ou qui ne voit pas d'un œil.

BOTTINES. Enveloppes de cuir dont on garnit les boulets d'un cheval qui se coupe.

BORNE signifie, dans le sens figuré, l'impression produite par le mors sur les barres du cheval. On dit : Avoir de la bouche, manquer de bouche; bouche bonne, fine, fraîche; bouche mauvaise, dure, égarée.

BOUCUOX de paille, bouchonner. Le bouchon proprement dit, formé de paille fortement tordue et tressée, n'est plus guère employé. Le bouchonnement convient surtout lorsqu'un cheval rentre à l'écurie, mouillé de pluie ou de sueur, et dans des cas de maladie où des frictions sont prescrites. Au lieu de faire un bouchon, le palefrenier prend dans chaque main une poignée de paille, qu'il change lorsqu'elle est mouillée. Ces frictions, avec de la paille et du foin, font aussi partie du pansage régulier de chaque jour.

BOUCLER. Opération par laquelle on grille la vulve de la jument avec des fils de laiton passés au travers des lèvres, pour empêcher la saillie.

BOULET. Partie de la jambe, articulation entre le canon et le paturon. V *Description des parties du corps*, t. 1^{er}, p. 74.

BOULETÉ. Quand, par suite d'excès de fatigue ou d'efforts, l'articulation a perdu sa flexibilité, et le boulet fait saillie en avant, on dit que le cheval est *bouleté* ou qu'il est *sur ses boulets*.

POUQUET. Paille que les marchands attachent à la queue des chevaux à vendre.

- BOURBILLON.** Portion de peau qui se détache dans le javart.
- BOURSE** ou **SEROTUM.** Enveloppe extérieure des testicules.
- BOUT** du nez. Extrémité inférieure du chanfrein.
- BOUTE-EN-TRAIN.** Cheval entier qui, dans les haras, sert à essayer les juments pour s'assurer si elles sont en chaleur.
- BOUTOIR.** Instrument qui sert au maréchal à parer le pied du cheval.
- BOUTON** de feu. Quand on cautérise en appliquant sur la peau l'extrémité d'un fer en pointe émoussée, cela se nomme un bouton ou une pointe de feu.
- BOUTONS.** Petites élévations sur la peau, ordinairement inflammatoires.
- BOYAU.** On dit que le cheval est étroit de boyau, manque de boyau, lorsqu'il n'a pas assez de ventre. V **LEVRETTÉ.**
- BRAS.** Partie du membre antérieur qui va de la pointe de l'épaule au coude.
- BRASSICOURT.** Cheval arqué de naissance.
- BRAVE** (Cheval). Celui qui possède la force, le courage et la bonne volonté.
- BRÉHAIGNE.** Jument qui a des crochets.
- BRETAUDER.** Couper les oreilles; bretaudé, qui a les oreilles coupées.
- BREUVAGE.** Médicament sous forme liquide qu'on fait avaler au cheval.
- BRIDE.** Assemblage de pièces de cuir auxquelles s'attache le mors qui sert à diriger le cheval. On distingue la bride

française et la bride anglaise; cette dernière est plus légère et n'a pas de muscrolle.

BRIDER (Se). On dit qu'un cheval se bride bien ou mal, selon que, étant bridé, il place sa tête bien ou mal.

BRIDON. Il diffère de la bride en ce que le mors n'a pas de branches et est toujours brisé.

BRILLANT. Cheval qui, sans être difficile à conduire, se fait remarquer par son feu et sa vivacité. Le brillant ne suppose pas nécessairement les qualités solides.

BRINGUE. Petit cheval mince et de chétive apparence.

BROCHER. En terme de maréchalerie, c'est enfoncer les clous qui fixent le fer au pied du cheval.

BROCHOIR. Marteau du maréchal, avec lequel il enfonce les clous.

BRONCHER. Faire un faux pas.

BROSSE. Instrument de pansage. Outre les brosses qui servent à panser les chevaux, il en faut pour nettoyer et cirer les harnais, pour graisser, etc.

BRUX. V *Des Robes et des Marques*, t. I^{er}, p. 159.

BRULEQUEUE. Fer en forme d'anneau qui sert à cautériser la queue qui vient d'être abattue. On lui donne cette forme d'anneau, afin qu'il s'applique sur toutes les parties charnues, sans toucher l'os qui est au milieu du tronçon.

BURINER. Opération par laquelle, à l'aide d'un burin, on creuse la table des dents d'un cheval hors d'âge pour imiter les marques d'un jeune cheval. On dit aussi *contre-marquer*.

BUSQUÉE (Tête). V *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

BUTTER. Heurter avec un pied de devant une élévation ou une pierre, d'où il résulte un faux pas.

CABRER (Se). Se dresser sur les pieds de derrière.

CAFÉ au lait. Robe qui ressemble à la couleur du café au lait.

CALCANÉUM. L'os qui forme la pointe du jarret.

CALCUL. Pierre dans la vessie.

CALLOSITÉ. Induration dénuée de poils, produite par un frottement ou une compression prolongée, telle que celle du harnais au poitrail ou sur le dos.

CAGNEUX du devant ou du derrière. Qui a les genoux ou les jarrets en dehors. Jambes en parenthèses.

CAMPÉ du devant ou du derrière. Se dit lorsque, dans la station, les jambes s'étendent en avant ou en arrière, hors de la ligne verticale. Pour uriner, le cheval se campe ordinairement du devant et du derrière en même temps.

CANAL. Synonyme d'auge. En anatomie, d'autres parties reçoivent encore le nom de canal.

CANCER. Tumeur qui s'ouvre et devient un ulcère. Maladie des glandes, dangereuse, souvent incurable.

CANON. V *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

CAP de maure. Tête noire avec robe grise. V *Des Robes et des Marques*, t. I^{er}, p. 159.

CAPELET. Grosseur à la pointe du jarret.

CAPOTE. Capuchon de toile dont on couvre la tête du cheval auquel on veut faire une opération et qui est destiné à l'empêcher de voir.

CARACOLER. Terme de manège. Dans l'acception ordinaire du mot, faire caracoler un cheval, e'est le rassembler fortement, le mettre sur les hanches, et, avec l'aide des jambes, le faire galoper sous lui.

CARIE. Gangrène de l'os.

CARONCULE lacrymale. Glande dans le grand angle de l'œil.

CAROTIDES. Artères.

CAS ou VICES RÉDIMITOIRES. Ce sont les défauts déterminés par la loi, qui entraînent la nullité de la vente d'un cheval, sans qu'aucune réserve ait été faite pour cela de la part de l'acheteur.

CASSEAUX. Deux morceaux de bois qui forment un instrument servant à comprimer les cordons spermatiques dans la castration du cheval.

CASTRATION, castrer. Opération par laquelle on châtre le cheval.

CATAPLASME. Médicament sous forme de bouillie épaisse, que l'on applique extérieurement.

CATARACTE. Maladie de l'œil, opacité du cristallin, suite ordinaire de la fluxion périodique et d'où résulte la perte de la vue.

CATARRHE. Chez les chevaux, il désigne ordinairement ce qu'on appelle rhume chez les hommes.

CAUTÈRE, cautériser. Application du feu. On nomme aussi cautère les fers de diverses formes qui servent à appliquer le feu. La cautérisation par le feu se nomme *cautère actuel*, et celle par une substance caustique, telle que la pierre infernale, se nomme *cautère potentiel*.

CAVALE. Synonyme de jument. Expression poétique.

CAVEÇON. Sorte de licou avec une muserolle en fer garnie de trois anneaux et qui sert à conduire les jeunes chevaux.

CÉCITÉ. Privation de la vue.

CERCLÉ. Boulet entouré d'un engorgement osseux.

— Sabot sur lequel on remarque des éminences circulaires.

CHANCRE. Ulcère de mauvaise nature, qui tend continuellement à s'étendre en rongant les parties environnantes. S'observe particulièrement dans l'intérieur des naseaux chez les chevaux morveux.

CHANFREIN. Le nez du cheval, la partie antérieure de la tête, depuis les yeux jusqu'aux naseaux.

CHARBON. V. ANTHRAX.

CHARGE. Médicament que l'on applique extérieurement sous forme d'emplâtre ou par friction.

CHARGÉ d'encolure, d'épaules, de ganache. Se dit lorsque ces parties sont trop lourdes.

CHATAIGNE. V. *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

CHATAIN. V. *Des Robes et des Marques*, t. I^{er}, p. 159.

CHAUSSÉ, haut chaussé. Cheval qui a de hautes ou très-hautes balzanes. V. *Des Robes et des Marques*, t. I^{er}, p. 159.

CHEVILLÉES (Épaules). V. *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

CILLER. Le cheval cille ou est cillé, lorsque, par suite de l'âge, les poils des sourcils blanchissent.

CLAUDICATION. Boiterie, action de boiter.

CLOS du derrière, crochu. Se dit lorsque les pointes des jarrets sont trop rapprochées l'une de l'autre.

COLIQUES. Tranchées. V. *Des Maladies des chevaux*, t. II, p. 247.

COLLIER à chapelet. Assemblage de morceaux de bois qui, entourant l'encolure du cheval, ne lui permettent pas de la plier et l'empêchent de se mordre ou de se gratter avec les dents.

COLLYRE. Médicament que l'on applique sur les yeux.

COLONNE VERTÉBRALE, ou RACHIS. C'est la réunion d'os nommés vertèbres, formant une longue colonne qui commence à la tête, se termine au coccyx et forme la base de l'encolure, du dos et des lombes. Elle est traversée dans toute sa longueur par la moelle épinière.

CONDITION. État d'un cheval ni trop gras ni trop maigre, qui a été convenablement nourri, et qui se trouve dans l'état le plus favorable pour le service auquel il est destiné. On dit qu'un cheval est ou n'est pas en condition.

COR. Endurcissement ou dessèchement de la peau qui vient à la suite d'une ampoule occasionnée par la pression de la selle ou d'une partie du harnais.

CORNAGE. V. *Des Maladies des chevaux*, t. II, p. 247

CORNU. Cheval qui a les hanches hautes et proéminentes.

COUCHER en vache (Se). Le cheval se couche en vache en repliant sous lui les jambes, de manière que la pointe du coude repose sur le fèr. Il en résulte la *loupe au coude*.

COUDE. V. *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

COUP de chalur. Pris de chalur. V. *Des Maladies des chevaux*, t. II, p. 247.

— de lance. Petit enfoncement naturel au bas de l'encolure, au bras ou à la fesse, qui se trouve quelquefois chez des che-

vaux d'origine orientale. Cette marque, considérée comme très-bonne, avait été, disait-on, transmise à ses descendants par un étalon précieux blessé d'un coup de lance du temps des croisades. Cette marque, assez rare, est un jeu de la nature, dont on ne peut connaître la cause.

COUPER (Se), s'entre-tailler, s'attraper. Le cheval se coupe ou s'entre-taille, lorsque, en marchant, un pied de devant ou de derrière heurte l'autre, ordinairement au boulet, de manière qu'il en résulte une plaie; quelquefois c'est le genou ou le canon qui sont blessés. Le cheval s'attrape lorsqu'il ne se frappe pas toujours à la même place, mais irrégulièrement, dans une partie ou une autre de la jambe. Quelquefois, les jeunes chevaux se coupent derrière par faiblesse; ce défaut disparaît alors avec l'âge et une bonne nourriture. Quand le cheval se coupe aux pieds de devant, c'est qu'il est étroit ou panard, et ce défaut ne se corrige pas. C'est toujours un défaut grave, mais que l'on peut au moins atténuer par une bonne ferrure.

COURBATURE, fortrature. État maladif amené par un excès de fatigue. Le cheval est triste, abattu; il a flanc creux et cordé. Le repos et un régime rafraîchissant sont les premiers remèdes et souvent les seuls nécessaires.

COURBE. Tare du jarret. V. *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

COURONNE. V. *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

COURONNÉ (Cheval). Celui qui, à la partie antérieure de un ou des deux genoux, a une cicatrice plus ou moins grande dé-garnie de poils et qui est la suite d'une chute.

COURSIER. Synonyme de cheval en langage poétique.

COURTAUD. Cheval à courte queue.

COUTEAU de chaleur. Instrument qui sert à abattre la sueur. On peut le faire avec une vieille lame de scie, longue d'environ 55 centimètres, dont on abat les dents, et à laquelle on met à chaque extrémité une poignée en bois.

COUTEAU de feu. Lame de fer qui sert à appliquer le feu en raies.

COURT-JOINTÉ. V. *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

CRAPAUD, ou **FIC.** Maladie du pied. V. *Des Maladies des chevaux*, t. II, p. 247.

CREVASSES. V. *Des Maladies des chevaux*, t. II, p. 247.

CROCHETS. V. *De la Dentition*, t. I^{er}, p. 140.

CROCHU. V. **CLOS DU DERRIÈRE.**

CROISER (Se). Se dit lorsque, en marchant, le cheval croise les jambes de devant, ou lorsque les extrémités postérieures ne suivent pas la même ligne que les antérieures.

CROUPE. V. *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

CRU (A). Monter à cru, sans selle ni couverture, sur le dos nu du cheval.

CUISSES de grenouilles. Longues et minces.

CULOTTÉ (Bien ou mal). Selon que le cheval, vu par derrière, a les fesses garnies de museles proéminents, ou qu'elles ne sont pas suffisamment garnies, on dit que le cheval est bien ou mal eulotté.

CUTANÉ. Qui a rapport à la peau; la gale, les dartres, sont des maladies cutanées.

DARTRES. Maladie de la peau que l'on considère comme héréditaire. On distingue dartres farineuses et dartres vives ou

croûteuses. Les premières sont beaucoup moins graves que les dernières.

DÉBOURRER un jeune cheval. Le faire trotter à la plate-longe et lui donner les premières leçons qui doivent le préparer à la dressure.

DÉCOCTION. Préparation médicamenteuse que l'on obtient en faisant bouillir les plantes, bois, racines, feuilles ou fleurs dont on veut obtenir les sucs. L'infusion se fait en versant de l'eau bouillante sur les substances dont on veut extraire les principes solubles. La macération est une infusion à froid.

DÉCOUSU. Cheval provenant d'un accouplement irrationnel et qui présente, dans sa conformation, un mélange incohérent des formes du père et de la mère.

DÉDANS (Multiplication en). Expression adoptée de la langue anglaise. C'est accoupler ensemble, pour la reproduction, des individus de la même famille et sans avoir égard à la parenté.

DÉFAUTS. Vices de conformation ou de caractère.

DÉFENSE. Action de résister à ce qu'on lui demande.

DÉHANCHÉ, époinié. Cheval auquel la sommité de l'os d'une hanche a été cassée ou déprimée par une chute ou un coup.

DÉLIVRE. V. **ARRIÈRE-FAIX.**

DENTELÉE (Balzane). Celle où la ligne séparative des deux couleurs de poils est en dents de scie.

DÉROBÉ (Pied). Celui où, par suite de la mauvaise qualité de la corne, ou pour avoir marché déferré, la muraille est ébréchée, de manière que le maréchal a de la peine à fixer un fer.

DESSOLURE. Enlèvement total ou partiel de la sole de corne.

DESTRIER. Vieux mot. Cheval de bataille.

DÉSUNI (Galop). V ALLURES.

DIARRHÉE. V *Des Maladies des chevaux*, t. II, p. 247

DIGESTIF (Onguent). Onguent employé pour hâter la maturité d'un abcès ou exciter légèrement la suppuration. L'onguent connu sous le nom de digestif simple se compose de jaune d'œuf et de térébenthine.

DORSAL. Qui appartient au dos.

DOS. V. *Description des parties du corps*, t. I^{er} p. 74.

DOUBLES mollettes, ou Vessigons. Qui existent des deux côtés du boulet ou du jarret.

DOUVES. V HYDATIDES.

DRAGON. Tache blanche sur un œil.

DROIT sur ses jambes, sur son devant. V *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

DUR. Qui a les allures dures ; dur à la fatigue, dur au fouet, à l'éperon.

EAU de Goulard, ou eau végéto-minérale, astringente, siccativ. Mélange d'acétate de plomb (vinaigre de saturne), 15 grammes dans 500 grammes d'eau.

EAU blanche. Eau blanchie par un mélange de farine ou de son.

Eaux aux jambes. Maladie des extrémités des membres.

ÉBROUEMENT, s'ébrouer. Souffle ronflant par les naseaux du cheval qui veut débarrasser les membranes pituitaires d'un

corps étranger ou de mucosités qui l'irritent. On pourrait dire que c'est l'action du eheval qui se mouche, et qu'il ne faut pas confondre avec le souffle bruyant du cheval en liberté, qui, la tête haute, le regard fier, se montre à nous dans toute sa force et sa beauté. Nous n'avons pas de mot pour rendre ce dernier souffle, que les allemands nomment *schnauben*.

ÉCART, faux écart, entr'ouverture. V *Des Maladies des chevaux*, t. II, p. 247.

— Saut de côté.

EFFORT. Distension des muscles, tendons ou ligaments des articulations. Il y a efforts de boulet, de jarret, de cuisse, de reins, etc.

ÉCAGROPILES. Petites pelotes ou boules, plus ou moins dures, plus ou moins grosses, qui se forment dans le canal intestinal. Elles peuvent occasionner des coliques. Un corps étranger, tel par exemple qu'un elou, en est ordinairement le centre. Dans les bêtes à cornes et à laine, elles sont ordinairement formées par de la laine ou des poils.

ÉGYP TIEN (Onguent).

ÉLECTUAIRE. Médicament préparé sous la forme de pâte peu consistante, que l'on fait avaler au eheval au moyen d'une spatule en bois.

EMBARRURE. Plaie que se fait un cheval à la partie interne d'un membre postérieur, en passant par-dessus la barre qui le sépare de son voisin.

EMBOUCHER un cheval. Lui donner le mors qui convient à sa bouche.

ÉMOLLIENT. Substance dont l'application extérieure adoucit,

amollit, calme l'inflammation. On l'emploie aussi intérieurement.

EMPHYSÈME. Tuméfaction due à la présence du gaz dans le tissu cellulaire.

EMPORTER (S'). Cheval qui part au galop malgré les efforts de son conducteur ou cavalier pour le retenir.

ENCAPUCHONNER (S'). Action du cheval qui arrondit son encolure, de manière que les branches du mors viennent à toucher le poitrail, et qu'il se soustrait ainsi à l'action de la bride.

ENCASTELURE. Resserrement et rétrécissement du sabot aux quartiers et aux talons. V *Des Maladies des chevaux*, t. II, p. 247.

ENCHEVÊTURE. Plaie que le cheval se fait au paturon d'un pied de derrière, en se prenant dans sa longe ou chaîne.

ENCLOUER un cheval. C'est, en le ferrant, enfoncer un clou de manière qu'au lieu de traverser seulement la corne, il atteint la partie sensible contenue dans le sabot. On dit alors que le cheval est encloué.

ENCLUME. V *Ferrure*, t. II, p. 73.

ENCOLURE. V *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

ENGORGEMENT. Tuméfaction, enflure.

ENNOBLIR. Expression reçue pour indiquer l'amélioration d'une commune race par l'emploi d'étalons d'une race plus parfaite.

ENSEMBLE. Justes proportions et harmonie des parties du cheval, d'où il résulte un tout homogène.

ENTERRER (S'). Le cheval qui s'enterre est celui qui a une allure vive, baisse la tête, appuie sur le mors et s'abandonne sur les épaules. Ce défaut provient ordinairement de trop de hauteur de la croupe.

ENTIER. Cheval mâle non castré.

ENTORSE. Distension de ligaments d'une articulation.

ENTRAÎNEMENT. Régime particulier auquel on soumet les chevaux pour les préparer aux courses. La chose et le nom viennent de l'Angleterre. On a francisé le mot anglais *training*, qui exprime l'action d'instruire, d'élever.

ENTRAVER un cheval. Lui mettre des entraves.

ENTRAVES. Courroies rembourrées qui se fixent aux paturons par des boucles. A chaque courroie, il y a un anneau où l'on passe une corde quand on veut abattre un cheval ou lui lever le pied. On entrave aussi les juments pour les empêcher de ruer à l'approche de l'étalon. Deux entraves aux pieds de devant, réunies par une chaîne longue d'environ 50 centimètres, servent à empêcher de s'éloigner un cheval abandonné dans un pâturage.

ENTRE-TAILLER (S'). V. SE COUPER.

ENTREPAS. V. ALLURES.

ÉPARVIN. V. *Description des parties du corps*, t. 1^{er}, p. 74.

ÉPAULÉ. On désigne quelquefois ainsi le cheval boiteux de l'épaulé par suite d'un écart.

ÉPÉE de Charlemagne, ou épée romaine. Long épi à la partie supérieure de l'encolure et un peu au-dessous de la crinière. On le regardait autrefois comme une bonne marque.

ÉPI. Sorte de bouquet formé par les poils à un endroit où ils prennent une direction différente. L'épi est convergent lorsque les poils se réunissent, comme à la hanche; il est divergent lorsqu'ils s'écartent les uns des autres, comme sur le front. Il y a aussi parfois des épis de forme allongée.

ÉPIDERME. La mince pellicule qui recouvre la peau, et dont elle fait partie.

ÉPILEPSIE. Mal caduc, haut mal. Maladie chronique et incurable, dont on ne connaît pas la cause, et dont les accès reviennent, plus ou moins fréquemment, à des époques indéterminées. L'épilepsie est au nombre des vices rédhibitoires.

ÉPIZOOTIE. V *Des Maladies des chevaux*, t. II, p. 247.

ÉPONGE, ou LOUPE au coude. V *Des Maladies des chevaux*, t. II, p. 247

ÉPONGES. Les deux extrémités des branches du fer.

ÉPOUSSETTE. Queue de cheval fixée à un manche en bois, ou pièce d'étoffe de laine grossière qui sert à enlever la poussière dont est couvert un cheval ou la crasse détachée de la peau par l'étrille.

EQUARRISSEUR. Celui qui tue et écorche les chevaux.

ERGOT. V *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

ÉREIGNE. Instrument de chirurgie.

ÉRYSIPELE. Maladie inflammatoire de la peau.

ESCARRE. Croûte qui se forme sur une plaie.

ESQUILLE. Fragment qui se détache d'un os fracturé ou carié.

ESQUINANCIE, ou ANGINE. Inflammation de la gorge.

ÉTALON. Cheval entier employé à la reproduction.

ÉTIQUE. État d'un cheval arrivé à une extrême maigreur.

EXOSTOSE. Tumeur osseuse de diverses formes; elles prend différents noms, selon sa situation : *courbe*, *éparvin*, *jardon* au jarret ; *suros* sur les canons ; *osselets* au genou ; *forme* à la couronne. — J'ai indiqué les frictions mercurielles pour faire passer les suros; il y a des cas où l'on a recours au feu, ou même à l'ablation. Dans ce dernier cas, on incise la peau, on la détache et on enlève la protubérance osseuse au moyen d'un instrument tranchant; mais l'emploi de ce moyen n'est pas sans danger, il peut en résulter la carie de l'os.

FAMILLE. Dans la langue des cultivateurs, ce mot signifie un groupe d'animaux, fraction d'une race et qui sortent d'une souche commune. Ainsi on dit, dans les chevaux de pur sang. La famille d'*Éclipse*, d'*Hérodès*, etc.

FANON. V *Description des parties du corps*, t. I^{er} p. 74.

FARCIN. V *Des Maladies des chevaux*, t. II, p. 247.

FAUCHER. Le cheval qui fauche est celui qui, par suite de la gêne qu'il éprouve dans le mouvement des épaules, porte en marchant les jambes de devant en dehors, en leur faisant décrire un demi-cercle. V BILLARDER.

FAUSSE gourme. On nomme ainsi un catarrhe, ce que, chez l'homme, on nommerait un rhume.

FÉCAL, FÉCALE. Matières fécales, excréments.

FEINDRE. On dit qu'un cheval feint d'une jambe, lorsqu'il y existe une légère boiterie très-peu apparente.

FER. V *Ferrure*, t. II, p. 75.

FERRIÈRE. Sac de cuir qui contient tout ce qui est nécessaire pour ferrer un cheval.

FEU. Ardeur, vivacité.

— (Marqué de). V. *Des Robes et des Marques*, t. I^{er} p. 159.

— (Marqué au). Qui porte une marque de haras ou de régiment.

— (Taré par le). Qui porte des marques de cautérisation.

FEUILLE de sauge. Instrument de chirurgie vétérinaire.

FÈVE ou LAMPAS. Enflure du palais.

— Germe de la marque noire qui se trouve sur la table de chaque dent incisive, et qui prend ce nom à cause de sa ressemblance avec le germe d'une fève.

FIG. Excroissance tantôt dure, tantôt molle, laissant écouler une matière fétide, et qui peut se présenter sur toutes les parties du corps. A la fourchette, le *fic* prend aussi le nom de erapaud; c'est un mal d'une guérison difficile.

FICELLE. Cheval mince, peu membré, qui peut avoir des formes agréables, de la vivacité, du brillant, mais dont la conformation indique à un connaisseur peu de force et de fond.

FIÈVRE. V. *Des Maladies des chevaux*, t. II, p. 247.

FILET. Le filet est un bridon très-léger avec un mors plus mince que celui du bridon et qui accompagne la bride. Le filet est souvent utile avec de jeunes chevaux qui ne sont pas encore habitués à l'action du mors et qui n'y obéissent pas. Il peut aussi être une ressource pour le cavalier lorsque, par un accident, tel, par exemple, que la rupture de la gourmette, le mors vient à lui manquer.

FIN. Le cheval fin est celui qui a de la légèreté dans sa conformation et des membres minces, sans pourtant être grêles;

ou bien c'est celui dont la sensibilité le fait répondre à de légers mouvements de la main et des jambes.

FISTULE. Abscès interne formant une poche plus ou moins profonde, et placé de telle manière que le pus qu'il secrète ne peut s'écouler que quand la poche est pleine. Les fistules les plus communes sont : à l'œil, fistule lacrymale; à l'anus, fistule anale, et dans la bouche, fistule salivaire.

FLAGEOLER. Le cheval qui flageole est celui qui, par faiblesse ou par mauvaise conformation des membres, a une démarche chancelante, jettant les jarrets en dedans et en dehors.

FLAMME. Instrument qui sert à saigner les chevaux.

FLEGMON. Tumeur inflammatoire accompagnée de chaleur et de douleur.

FLUX. Écoulement anormal d'un liquide par les ouvertures naturelles.

FLUXION périodique. Maladie des yeux.

FÆTUS. Nom que l'on donne au petit animal (dans la jument le poulain, tant qu'il est dans le sein de sa mère) du moment où il a des formes distinctes jusqu'à l'accouchement. Lorsque ce produit de la fécondation ne présente encore qu'un germe dont les formes ne sont pas bien distinctes, on le nomme *embryon*.

FOMENTATION. Application d'un liquide sur une partie malade à l'aide d'une éponge ou d'une pièce d'étoffe que l'on plonge dans le liquide pour la reporter immédiatement sur la partie que l'on veut humecter. La fomentation supplée à un bain, dans les cas nombreux où le bain ne peut avoir lieu. Ainsi la fomentation, pour être efficace, doit être prolongée pendant un certain temps. Il y a des fomentations émollientes, astringentes, etc.

FONGOSITÉ. Végétation molle et saignante qui se développe quelquefois à la surface d'une plaie.

FONGUS. Tumeur rouge, tantôt molle et saignante, tantôt dure, qui paraît sans qu'il y ait de plaie, particulièrement sur les membranes muqueuses. Le fongus, coupé, se reproduit très-rapidement, si on ne le brûle pas jusqu'à l'extrémité de ses racines.

FORGER. Le cheval forge lorsque, en trottant, il frappe les fers des pieds de devant avec la pince des pieds de derrière. On dit aussi *ferrailler*.

FORME. Exostose à la couronne. V. *Des Maladies des chevaux*, t. II, p, 247

FORTRAITURE. V. COURBATURE.

FOULURE d'une articulation. Très-légère entorse.

— Contusion occasionnée par la selle, le collier ou une autre partie du harnais.

FOURBURE. V. *Des Maladies des chevaux*, t. II, p. 247.

FRAYÉ AUX ARS. On a vu, au chapitre qui traite de la *Description des parties du corps*, que les ars sont les plis qui existent derrière les coudes, à la réunion des membres à la poitrine. Il y survient quelquefois des écorchures, par suite de la boue qui s'y est attachée. On dit alors que le cheval est *frayé aux ars*. La douleur qu'il éprouve en marchant fait faucher le cheval. On doit d'abord éloigner la cause du mal et chercher à détruire l'inflammation par des fomentations émollientes, puis on favorise la dessiccation.

FRICTION. Action prolongée de frotter par un mouvement de va-et-vient.

FRICTIONNER. Les frictions ont lieu sur tout le corps ou sur une partie seulement; elles sont sèches ou humides.} Sèches, elles

se font ordinairement avec de la paille; humides, elles servent à appliquer un médicament liquide sur une partie malade et se font avec la main ou avec une pièce d'étoffe.

FRONTAL. Un des os de la tête.

— ou **FRONTAL.** Partie de la bride qui passe sur le front du cheval.

FUMIGATION. Exposition de tout le corps ou d'une partie seulement à l'action de la fumée ou de la vapeur. Les fumigations de vapeur s'emploient surtout pour la gourme. J'ai indiqué la manière de les faire.

FURONCLE. Petite tumeur qui paraît particulièrement au bas des membres, et du milieu de laquelle se détache une portion de peau que l'on nomme *bourbillon*. V JAVART.

FUSÉE. Suos de forme oblongue sur un canon.

GALE. V. *Des Maladies des chevaux*, t. II, p. 247.

GANGLION. Grosseur d'abord sensible et douloureuse, et qui finit par devenir insensible sur la partie postérieure du canon d'une jambe de devant. Elle provient de la dilatation d'une gaine tendineuse, d'où résulte un amas de synovie, suite d'efforts et de fatigue et difficile à guérir.

GARROT. V. *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

GARROTÉ. Blessé au garrot par la selle.

GENET d'Espagne. Dans l'ancien temps, petit cheval entier de race espagnole.

GÉNITAL. Qui a rapport à la génération. Les parties génitales, les organes génitaux.

GENTIANE, *Gentiana lutea.* Plante dont la racine, séchée et pulvérisée, s'emploie fréquemment en médecine vétérinaire,

comme stomachique, donnant du ton aux organes de la digestion.

GESTATION. Temps pendant lequel la femelle porte son fruit, depuis le moment de la conception jusqu'à celui de l'accouchement. La durée de la gestation, chez la jument, est d'environ onze mois.

GIGOTÉ (Bien ou mal). Synonyme de eulotté.

GLANDÉ. Un cheval est glandé lorsque les glandes du canal de la ganache sont sensibles au tact et plus ou moins grosses.

GLOSSANTHRAX. Charbon à la langue.

GOUTTE sereine. V AMAUROSE.

GRAINS de suie. Fongus. V *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

GRAPPES. Excroissances cutanées de couleur rouge, ressemblant par leur figure à des grappes de raisin. Elles viennent aux boulets et aux paturons; leur cause la plus ordinaire est la malpropreté.

GUMAUME, *Althæa officinalis*. Plante qui se cultive dans les jardins, et dont on emploie, en pharmacie, les fleurs, les feuilles et les racines. Dans la médecine vétérinaire, on emploie plus ordinairement la mauve sauvage (*malva rotundifolia*). Sa décoction convient très-bien pour des breuvages, des lavements émollients et des fomentations. On fait aussi des cataplasmes émollients avec les tiges et les pailles hachées, auxquelles on ajoute de la graine de lin. Les décoctions de mauve doivent être employées fraîches; si on les laisse vieillir, elles deviennent visqueuses.

HANCHE. V *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

HANCHES. En terme de manège, signifie l'arrière-main. On dit mettre sur les hanches, ranger les hanches.

HAQUENÉE. On nommait autrefois ainsi une jument de parade servant de monture à une dame.

HARAS. V. t. II, p. 167.

HARPER, ou TROUSSER. Mouvement produit par l'éparvin sec, et par lequel le cheval, en marchant, lève rapidement et trop haut un pied de derrière, ou les deux, selon qu'il a un ou deux éparvins. V. **EPARVIN.**

HERBIVORE. On nomme ainsi, par opposition à carnassiers, les animaux qui se nourrissent uniquement d'herbes ou de substances végétales.

HERNIE. V. *Des Maladies des chevaux*, t. II, p. 247.

HIPPIATRIQUE. La médecine du cheval, et hippiatre, celui qui s'occupe de cette médecine.

HIPPODROME. Encceinte qui servait, chez les anciens Grecs, aux courses de chevaux.

HIPPOMANE. Les anciens nommaient ainsi le fluide qui découle de la vulve d'une jument en chaleur. Ils lui attribuaient des vertus merveilleuses.

HONGRER. Synonyme de châtrer.

HUCHÉ. Droit sur ses jarrets et bouleté.

HYDATIDES. Sortes de vers de forme aplatie, demi-transparents, qui vivent dans les organes de l'animal.

HYDROCÈLE. Hydropisie du scrotum, amas de sérosité dans le scrotum.

HYGIÈNE. Hygie, fille d'Esculape, était adorée chez les anciens comme déesse de la santé. L'hygiène est l'art de conserver la santé par les soins et le régime.

HYDROPHOBIE. Horreur de l'eau, symptôme de la rage. Ce mot s'emploie ordinairement comme synonyme de rage, de même que hydrophobe s'emploie pour enragé.

HYDROPISE. Maladie. Amas d'un liquide séreux en plus ou moins grande quantité, soit dans une partie intérieure du corps, soit dans le tissu cellulaire de quelque partie.

HYGIÈNE. V t. II, p. 1.

ICTÈRE. Maladie. Synonyme du nom vulgaire de *Jaunisse*.

LÉON. Nom d'un intestin.

LIONS. Os des îles. Os qui sont apparents, dans un cheval maigre, à la partie la plus élevée de la croupe près des reins.

INCONTINENCE d'urine. Écoulement continu et involontaire de l'urine.

INFUSION. V DÉCOCTION.

INJECTION. L'action d'injecter un liquide au moyen d'une seringue. On donne aussi ce nom au liquide injecté.

INTESTIN. Canal que parcourent les matières alimentaires depuis l'estomac jusqu'à l'anus.

JARDE, JARDON. Exostose du jarret. V *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

JARRET. V. *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

JAVART. Maladie du pied. V. *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

JETER. Le cheval qui jette est celui qui évacue par les naseaux un mucus qui varie en consistance et en couleur, dans les cas de gourme et de morve.

- JEU DE NATURE.** On nomme ainsi un animal qui, sans être un monstre, a dans ses formes ou dans sa couleur quelque chose qui le fait différer des autres animaux de son espèce.
- JOINTÉE de son, d'avoine.** Autant que l'on peut en prendre dans les deux mains, les doigts étant étendus, écartés et se touchant par leurs extrémités.
- JOUE.** V. *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.
- JUGULAIRE.** V. *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.
- JUMART.** Produit de l'accouplement du taureau avec la jument ou l'ânesse, ou de l'âne ou du cheval avec la vache.
- KYSTE.** Poche ou sac sans ouverture qui se forme dans l'épaisseur des tissus, et qui contient du pus ou d'autre liquide.
- LADRE.** V. *Des Robes et des Marques*, t. I^{er}, p. 159.
- LAMPAS.** Gonflement du palais. V. *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.
- LAVEMENT.** Liquide injecté dans les intestins par l'anus au moyen d'une seringue. Les lavements peuvent être adoucissants, calmants, rafraîchissants, purgatifs, etc.
- LÈVRES.** Partie de la bouche. V. *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74. On dit aussi les lèvres d'une plaie, les lèvres de la vulve.
- LEVRETTÉ.** Cheval dont le ventre, petit, étroit, retroussé, ressemble à celui d'un lévrier.
- LICOU en cuir, en sangle, ou en corde.** Sert à attacher le cheval à l'écurie. Celui des cultivateurs doit servir en même temps de bride. Le licou de force est celui dont se servent les maréchaux; il est fait d'une grosse corde et sert à assujettir les chevaux qui pourraient déchirer un licou ordinaire.

- LIMONS.** Braneard d'une charrette. On dit le limon droit ou gauche.
- LIMONIER.** Cheval qui s'attelle dans les limons ou le braneard de la charrette.
- LINIMENT.** Médicament. Mélange onctueux que l'on étend sur une partie malade.
- LOMBES.** Parties latérales de la région ombilicale ou du ventre, à droite et à gauche.
- LONG-JOINTÉ.** V *Description des parties du corps*, t. 1^{er}, p. 74.
- LOTION.** Liquide ou opération par laquelle on applique un liquide sur une partie malade. L'eau chaude ou froide s'emploie souvent en lotions. Il y a des lotions émollientes, astringentes, résolatives, etc. La lotion se fait légèrement, sans frotter.
- LOUPE.** Tumeur non douloureuse plus ou moins dure, plus ou moins grosse, qui se développe sous la peau, dans le tissu cellulaire.
- LOUPE au coude.** V **SE COUCHER EN VACHE.**
- LUNATIQUE.** On a longtemps cru que le retour de la fluxion périodique des yeux dépendait de la lune, et on nommait lunatique le cheval affecté de cette maladie.
- LUXATION.** Un membre luxé est ce qu'on appelle vulgairement *démis*. Si les têtes des os de l'articulation cessent de se correspondre, la luxation est complète. Elle est incomplète lorsque les extrémités des os sont encore en rapport et qu'il n'y a que distension plus ou moins forte de ligaments.
- MAIN.** La main du cavalier est douce, légère, assurée, rude, dure. On dit aussi une bonne ou une mauvaise main. La main gauche est la main de la bride. Le cheval à la main est

celui qui, pour le charretier, est placé au timon à gauche. Le cheval *hors main* est à droite. Pour le cocher, le cheval *sous la main* (sous verge) est celui qui est à droite. Le cheval *de main* est celui qu'on conduit en main sans le monter. Le cheval à *deux mains* ou à *deux fins* est celui qui est propre à la monture et au trait.

MALLIER. Ancien terme de poste. Primitivement, le mallier était le cheval qui portait la malle des dépêches. Plus tard, c'était le cheval de brancard, lorsque la malle était conduite par trois chevaux attelés de front.

MANÈGE. Local ou emplacement où l'on exerce les chevaux et où l'on donne les leçons d'équitation. Le manège peut être couvert, c'est-à-dire placé dans un bâtiment couvert ou découvert, c'est-à-dire en plein air.

On nomme aussi manège l'emplacement dans lequel tournent les chevaux qui font mouvoir une machine. Par extension, on a donné le nom de manège à l'appareil au moyen duquel les chevaux, bœufs, etc., impriment un mouvement à la machine.

MARASME. Maigreur arrivée au dernier degré.

MARQUES. Celles que, dans un signalement, on nomme aussi *particularités*, sont des signes naturels particuliers à un cheval. On dit d'un cheval qui a une étoile au front, qu'il est *marqué en tête*. Les *marques de fen*, c'est-à-dire des taches d'un jaune vif, sont aussi une particularité de la robe. Le cheval *marqué au fen* est celui qui porte une marque de haras, de régiment ou autre. La *marque des dents* est la tache noire que l'on voit dans le creux des dents incisives.

MARRONNÉ. Bien marronné, se dit d'un cheval qui a l'anus petit et saillant.

- MATIÈRE soufflée au poil.** Lorsque, par une cause quelconque, il se forme du pus dans l'intérieur du sabot, et que, ne trouvant pas d'autre issue, il sort à la couronne, on dit que la matière *souffle au poil*.
- MÉCONIUM.** Matières qui se trouvent dans les intestins du poulain à sa naissance, et que le premier lait de la mère aidé à expulser.
- MEMBRES OU EXTRÉMITÉS.** On désigne ainsi les jambes du cheval. On dit qu'un cheval est bien ou mal *membré*.
- MÉTIS.** Produit de l'accouplement de deux animaux de même espèce, mais de deux races différentes.
- MONTOIR.** Le côté gauche du cheval. Le côté droit est le hors montoir.
- MORVE.** V. *Des Maladies des chevaux*, t. II, p. 247.
- MULES traversines ou traversières.** Crevasses, gerçures au pli du paturon ou du genou et derrière le boulet.
- MYOPIE.** Vue basse.
- MUSARAIGNE.** V. *Erreurs. Préjugés*, etc., t. II, p. 502.
- NAGER à sec.** V. *Erreurs. Préjugés*, etc., t. II, p. 502.
- NASEAUX.** V. *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.
- NAVICULAIRE (Os).** Un des os du pied.
- NERF-FERRURE.** Contusion sur le tendon d'un membre antérieur, ordinairement produite par un coup que le cheval s'est donné avec un pied de derrière.
- NŒUDS.** Nom que l'on donne vulgairement aux os coccygiens qui forment la queue, et qui sont au nombre de quatorze à dix-huit. On dit abattre deux, trois ou quatre nœuds de la queue.

- NOMBRIIL**, ombilic. On nomme ainsi la cicatrice qui reste au ventre à l'endroit où tenait le cordon ombilical qui unissait le fœtus à sa mère.
- ŒDÈME**. Tumeur molle, non douloureuse, conservant l'impression du doigt, causée par un liquide séreux dans le tissu cellulaire.
- ŒSOPHAGE**. Canal qui conduit les aliments du pharynx à l'estomac.
- OIGNON**. Tumeur dure, inflammatoire, douloureuse, dans la sole des quartiers, à la face inférieure de l'os du pied.
- ONGLET**. Inflammation de la membrane de la paupière nasale.
- OPHTHALMIE**. Maladie inflammatoire de l'œil.
- OPTIQUE**. Nerf qui pénètre dans l'intérieur du globe de l'œil. Sa paralysie détermine la cécité nommée amaurose ou goutte seréine.
- OSSELETS**. Petites tumeurs osseuses ayant leur siège au genou.
- PALAIS**. Partie intérieure de la bouche, la voûte qui est circonscrite par les dents de la mâchoire supérieure.
- PALEFRENIER**. Valet d'écurie chargé du soin de panser les chevaux.
- PALEFROI**. Vieux mot. Cheval de parade.
- PANARD**. V. *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.
- PANSAGE**. On nomme ainsi l'ensemble des soins de propreté qu'on donne à un cheval au moyen de l'étrille, de la brosse, du bouchon, du peigne, de l'éponge et de l'époussette.
- PANSEMENT**. Les soins que l'on donne à une plaie.

PARADE. Arrêt sur place d'un cheval lancé au galop.

PARALYSIE. Maladie par laquelle une ou plusieurs parties du corps deviennent incapables de mouvement et privées de sensibilité.

PARER. V. **PARADE.**

— Terme de maréchalerie; c'est enlever l'excédent de corne et disposer le pied pour recevoir le fer.

PARIÉTAL. Un des os du crâne.

PAROI. Muraille du sabot.

PAROTIDES. Glandes situées près de la tête, au haut et de chaque côté de l'encolure.

PARTURITION. Part, mise bas, accouchement.

PAS d'âne. Instrument en fer que l'on place entre les mâchoires du cheval, pour les empêcher de se fermer quand on veut examiner l'intérieur de la bouche, ou y faire une opération. Les cultivateurs le remplacent souvent par une pincette à feu placée en travers dans la bouche du cheval.

— de coq. Harper, trousser, éparvin sec.

PASSAGE des sangles. V *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

PATIN, fer à patin. Sorte de fer qui n'est plus en usage.

PATURON. V *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

PAUPIÈRE. V *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

PECTORAL. Qui concerne la poitrine; un médicament pectoral, les muscles pectoraux.

PÉDICULAIRE. Maladie causée par les poux.

PEIGNE. Mal d'âne, ulcération à la partie antérieure de la couronne.

PELOTE, ou ÉTOILE. Marque blanche au front.

PÉNIS, ou VERGE. Membre du mâle contenu dans le fourreau.

PÉRINÉE. Espace compris entre l'anus et les parties sexuelles.

PÉRIOSTE. Membrane qui recouvre les os.

PÉRIPNEUMONIE. Maladie de poitrine, inflammation des poumons.

PÉRONÉ. Un des os du canon.

PHARYNX. Arrière-bouche.

PHYMOSIS. Maladie; rétrécissement de l'orifice du fourreau, qui ne permet plus au pénis de sortir.

PHLEGMON. Enflure, tumeur inflammatoire; chaude et douloureuse.

PIHTISIE. Maigreur et dépérissement qui augmentent jusqu'à amener la mort.

PIAFFER. Action vive et animée du cheval qui, en marchant, lève les pieds fort haut et les replace presque au même endroit.

PIE. V *Des Robes et des Marques*, t. 1^{er}, p. 159.

PIED. V *Description des parties du corps*, t. 1^{er}, p. 74.

PILIERS. Deux poteaux en bois placés dans le manège, à 1 mètre 55 centimètres l'un de l'autre, et entre lesquels on attache les sauteurs ou les chevaux à dresser.

PISSEMENT de sang. Maladie.

PISSEUSE. Jument chatouilleuse, irritable, fréquemment en chaleur, qui pisse et rue.

PITUITAIRE. Membrane muqueuse qui tapisse intérieurement les cavités nasales.

PLACER un cheval. C'est placer de la manière la plus favorable, pour le faire voir, un cheval non monté.

PLATE-LONGE. Corde qui s'attache au caveçon pour faire trotter un cheval circulairement.

— Corde que l'on attache au paturon pour tenir le pied d'un cheval difficile à ferrer.

PLÈVRE. Membrane qui tapisse l'intérieur de la cavité de la poitrine.

PLI du coude, du jarret, du genou, du paturon.

POIL piqué. Poil hérissé, qui présente une surface inégale avec une nuance terne. Signe de souffrance ou de maladie.

POIREAU. Excroissance. V. *Des Maladies des chevaux*, t. II, p. 247.

POITRAIL. V. *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

POLYPES. Excroissances charnues qui se développent sur les membranes muqueuses.

PONEY. Mot anglais qui signifie un bidet, ou petit cheval.

PORTER. Un cheval porte la tête, la queue, ce qui signifie qu'il porte hautes ces parties. On dit aussi porter le nez au vent.

— En parlant d'une jument, signifie qu'elle est pleine. La jument porte onze mois.

PORTEUR. Cheval attelé au timon, à gauche, et qui doit porter le postillon.

POTENCE. Instrument en bois qui sert à mesurer la hauteur des chevaux au garrot. La potence, formant une équerre, donne la hauteur exacte. Mais un cheval peut avoir le garrot très-

haut, et n'être pas plus haut qu'un autre qui mesure moins. Autrefois on mesurait les chevaux à la chaîne; dans la cavalerie allemande, on se sert encore d'un cordon, qui, comme la chaîne, suit la courbure de l'épaule. Cette manière de mesurer ne peut pas donner la hauteur exacte, parce que le cheval mesure plus ou moins, selon qu'il a plus ou moins d'épaisseur d'épaule.

POULS. On nomme ainsi les pulsations des artères résultant de la circulation du sang.

POUMONS. Organes renfermés dans la cavité de la poitrine et servant à la respiration. Il y en a deux.

POUSSE. V. *Des Maladies des chevaux*, t. II, p. 247.

PROPORTIONS. V. *Description des parties du corps*, t. I^{er} p. 74.

PULSATIONS. Battement des artères. V. **POULS.**

QUOMILLER. Vieux mot. Jouer de la queue. Indice de mauvaise volonté, quelquefois de malice ou de disposition à se défendre.

RACES. V. *Principes de l'art d'améliorer les races*, t. I^{er}, p. 256.

SALIÈRES. V. *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

SANG. Synonyme de race.

SAPHÈNE. L'une des veines qui se trouvent à la face interne de la jambe. Elle part du pied, passe du côté interne du pli du jarret, puis, s'élevant le long de la jambe dans une direction un peu oblique, d'avant en arrière, elle passe sur le plat de la cuisse jusque près de l'ars. On saigne quelquefois à la veine saphène.

SARCOCÈLE. Tumeur à un testicule, squirreuse ou cancéreuse.

SCARIFICATIONS. Petites incisions longitudinales que l'on fait à la peau, ordinairement avec la pointe du bistouri.

SCROTUM. Peau qui sert d'enveloppe extérieure aux testicules.
Synonyme de *bourses*.

SÈME. Fente au sabot. V. *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

SÉLECTION (Multiplication par). On nomme ainsi la méthode d'amélioration qui consiste à choisir toujours, dans la même race, les animaux les plus parfaits pour les accoupler ensemble.

SERRÉ du derrière, du devant ou des épaules. Synonyme d'étréit.

SÉTON. Moyen employé pour établir une irritation locale et amener la suppuration. Il y en a de deux sortes : sétou à mèche et sétou à l'anglaise, ou rouelle. Le premier est un cordon ordinairement en laine, quelquefois en crin, et qui peut être aussi en fil. On le passe sous la peau, au moyen de l'aiguille à sétou, après avoir fait deux incisions avec le bistouri. La place la plus ordinaire des sétous est au poitrail, aux fesses et au haut de l'encolure.

Le sétou à l'anglaise est une rondelle de cuir, de feutre ou de carton, d'environ 6 centimètres de diamètre, percée à son milieu d'un trou assez grand pour y passer facilement un doigt. Pour ce sétou, une seule ouverture est nécessaire, et on le place sous la peau comme un bouton dans une boutonnière. Le sétou à l'anglaise est moins facile à soigner que l'autre, mais il a l'avantage que le cheval ne peut pas l'arracher avec les dents, et qu'on peut le placer au bas du poitrail de manière qu'on ne le voit pas, non plus que la cicatrice qu'il laisse.

SIFFLAGE, SIFFLEUR. S'emploie quelquefois comme synonyme de cornage, cornard.

SIGNALEMENT. Description exacte d'un cheval, sexe, âge, taille, robes, marques, et toutes les particularités qui peuvent servir à le faire reconnaître.

SINAPISME. Cataplasme de moutarde, de *sinapis*, nom botanique de la moutarde.

SOLE. V. *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

SOLIFÈDE. Animal dont le sabot est d'une seule pièce, comme le cheval, l'âne.

SOURRESAUT. Se dit particulièrement du mouvement irrégulier du flanc chez le cheval poussif.

SOUFFLÉES (Molettes). Qui remontent très-haut le long du tendon.

SOURCILS. V. *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

SOUS-lui. Cheval dont les extrémités sont trop rapprochées les unes des autres, et par conséquent n'ont pas la direction verticale propre à une bonne conformation. Le cheval peut être sous lui du devant ou du derrière seulement.

SOUS-RACE. Chaque race a primitivement occupé un pays plus ou moins étendu, dont elle a pris son nom; des individus transportés et multipliés ailleurs peuvent prendre, par suite de croisements ou d'influences locales, des caractères qui diffèrent plus ou moins de ceux de la race primitive, et il en résulte une *sous-race*.

SOUS-VERGE. Cheval de timon ou de volée, attelé à droite à côté d'un autre et plus directement placé sous le fouet du postillon ou du cocher.

SPERME. Liqueur séminale sécrétée par les testicules.

SQUIRRE. Sorte de tumeur.

STABULATION. Régime des animaux qui ne pâturent pas, mais qui sont nourris toute l'année à l'étable.

SUDORIFIQUE. Médicament qui a la propriété d'exciter la sueur

SURDENTS, ou DENTS de loup. Dents surnuméraires qui poussent hors du rang et augmentent le nombre normal des dents.

SUROS. Exostoses. V *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

SUTURE. Réunion des bords d'une plaie à l'aide de points de suture.

SYNOVIE. Humeur visqueuse qui humecte les os des articulations.

SYNOVIALES. Tumeurs qui proviennent d'un épanchement de synovie.

TACHE sur un œil. Dragon.

TACHE de ladre. Place plus ou moins grande où la peau est naturellement dénuée de poils. V *Des Robes et des Marques*, t. I^{er}, p. 159.

TACHE. Tache opaque sur un œil.

TALONS. V *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

TARE. On donne le nom de tares à tous les défauts et déféctuosités autres que ceux de conformation naturelle, qui peuvent affecter un cheval. Ainsi l'éparvin, le capelet, les molettes, sont des tares; un cheval qui porte des traces de feu, un cheval qui est couronné, un cheval qui est borgne, sont des chevaux tarés.

TARÉ par le feu. Qui porte des marques de l'application du feu.

TARSE. Os du jarret.

TAUPE (Mal de). Tumeur à la nuque, résultant de coups ou de la pression trop forte de la têtère.

TEMPE. V *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

TEMPORAL. Qui a rapport aux tempes.

TENDONS. Cordes tendineuses situées à la partie postérieure du canon.

TÊNESME. Efforts violents, douloureux et inutiles pour fienter.

TÉNIA. Sorte de ver.

TESTICULES. V *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

TÉTANOS. Mal de cerf. Maladie dont le symptôme le plus apparent est une contraction qui, ordinairement, attaque d'abord les mâchoires, qu'il est impossible d'entr'ouvrir.

TÊTE. V *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

THORAX. Poitrine.

TIBIA. Un des os de la jambe.

TIC. V *Des Maladies des chevaux*, t. II, p. 247.

TIGRE. Cheval dont la robe est tigrée.

TONIQUE. Médicament destiné à donner du ton, c'est-à-dire à fortifier, à exciter l'action des organes.

TORD-NEZ, ou TORCHE-NEZ. Appareil servant à assujettir les chevaux, en leur pinçant ou tordant la lèvre supérieure.

TOUPET. V *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

TRACHÉE. Conduit de la respiration, qui commence au fond de la bouche, au larynx, et aboutit à la poitrine.

TRACHÉOTOMIE. Ouverture de la trachée pour prévenir la suffocation, lorsque les conduits de la respiration sont bouchés.

TRANCHÉES. Coliques.

TRANSTRAVAT. On nommait ainsi le cheval qui avait deux balzanes croisées, c'est-à-dire au pied gauche de devant et au pied droit de derrière, ou au pied droit de devant et au pied gauche de derrière. On nommait *travat* celui qui avait deux balzanes aux deux pieds du même côté.

TRAQUENARD. Allure défectueuse qui tient de l'amble et du trot.

TRAVAIL. Machine ou sorte de cage en bois dans laquelle on fait entrer les chevaux et on les assujettit pour les ferrer ou leur faire subir une opération. V *De la Ferrure*, t. II, p. 73.

TRAVAT. V **TRANSTRAVAT.**

TRAVERSER (Se). Se dit au manège d'un cheval qui, au lieu d'aller droit, marche obliquement.

TRÉPANATION. Opération de chirurgie, qui consiste à percer un trou dans un os de la tête au moyen d'un instrument nommé trépan.

TRICOISES. Tenailles dont se servent les maréchaux pour ferrer un cheval.

TRICOTER. Le cheval qui tricote remue les jambes très-vite et avance peu.

TROCARD. Instrument de chirurgie formé d'une tige en acier ronde, terminée par une pointe triangulaire et contenue dans une canule, ordinairement en cuivre, qu'elle remplit exactement. Le trocart sert à faire des ponctions.

TROMBUS. Tumeur à l'encolure, sur la jugulaire, provenant d'une extravasation de sang sous la peau à la suite d'une saignée.

TRONC. Le corps du cheval, moins l'encolure et les membres.

TRONÇON de la queue. Signifie la queue sans les crins qui la garnissent.

TROP ouvert du devant ou du derrière. Indique un écartement exagéré des membres du devant ou du derrière.

TROT. V. **ALLURES.**

TROTTOIR. Emplacement sur lequel les marchands font trotter les chevaux.

TROUSSE-PIED. Courroie garnie d'une boucle, avec laquelle, après avoir levé un pied de devant, on le replie sur lui-même et on le fixe de manière que les talons soient près du coude, et que le cheval soit ainsi forcé de se tenir sur trois jambes.

TROUSSER, harper. Pas de coq, éparvin sec.

— la queue. Relever les crins de la queue et les nouer pour qu'ils ne soient pas salis par la boue.

TRUITÉ. V. *Des Robes et des Marques*, t. 1^{er}, p. 159.

TUMEUR. Grosseur ordinairement formée par un amas de pus.

— **synoviale.** Tumeur molle, non douloureuse au toucher, causée par la dilatation des capsules synoviales. Au boulet, on les nomme *molettes*; au jarret, *vessigons*; au genou, elles n'ont pas de nom particulier.

TYMPANITE. Gonflement du ventre par suite du développement de gaz dans les intestins.

TYPHOÏDE. Qui a rapport au typhus.

TYPIUS. Maladie.

UTÉRUS. Synonyme de matrice.

VAGIN. Partie sexuelle de la jument qui s'étend de la vulve à la matrice.

VARICE. Dilatation d'une veine qui produit à l'extérieur un gonflement plus ou moins considérable.

VÉRON. Œil. V *Description des parties du corps*, t. I^{er}, p. 74.

VEINES. Conduits du sang, qui, des extrémités, le rapportent au cœur, tandis que les artères le transportent du cœur vers les extrémités.

VEINE des ars, ou céphalique. Passe sur l'avant-bras et le bras. On saigne quelquefois à cette veine.

— de l'éperon, ou cutanée thorachique. Est apparente à la partie inférieure du ventre et de la poitrine, à la hauteur du coude. On y pratique aussi quelquefois la saignée.

VERMIFUGE. Médicament destiné à tuer ou à expulser les vers.

VERRUES. Poireaux. V. *Des Maladies des chevaux*, t. II, p. 247.

VERS. V. *Des Maladies des chevaux*, t. II, p. 247

VERTÈBRES. Os fixés à la suite les uns des autres et formant la colonne vertébrale, qui s'étend de la tête à la queue. On distingue les vertèbres en cervicales ou du cou, dorsales ou du dos, lombaires ou des lombes.

VERTIGO. V. *Des Maladies des chevaux*, t. II, p. 247.

VESSIGON. Tumeur lymphatique au vide du jarret.

VICES rédhibitoires. Défauts dont l'existence autorise l'acheteur d'un cheval à le rendre au vendeur et à faire annuler la vente. V. *Loi sur les vices rédhibitoires*, t. II, p. 257.

VIDE du jarret. Creux qui existe à la partie supérieure et postérieure du jarret, entre l'os de la jambe et le tendon.

VIDER un cheval. Action d'introduire la main dans le fondement pour en sortir les excréments.

— (Se). Fienter

VISCÈRE. Nom qui s'applique à tous les organes logés dans l'intérieur du corps, dans le crâne, la poitrine et l'abdomen.

VULVE. Partie sexuelle de la jument, orifice du vagin.

ZAIN. V. *Des Robes et des Marques*, t. I^{er}, p. 159.

ZÈBRE. V. *Des Robes et des Marques*, t. I^{er} p. 159.

ZOOLOGIE. Science qui s'occupe de l'histoire naturelle des animaux.

ZOOTOME. Dissection des animaux.

ZOOTECNIE. Division de la physiologie. Science qui a pour objet de rechercher comment il faut s'y prendre pour obtenir des animaux domestiques de la viande, du lait, de la laine, de la force vivante, de l'agilité, etc., le plus avantageusement possible.

TABLE DES MATIÈRES

TROISIÈME PARTIE

HYGIÈNE DU CHEVAL

	Pages.
CHAPITRE PREMIER. — Nourriture des chevaux.	1
I. — Des plantes propres à la nourriture des chevaux.	1
1. Du foin.	5
2. Du regain.	6
3. De la paille.	6
4. Du trèfle.	8
5. De la dragée.	8
6. De l'avoine et des céréales.	9
7. Des racines.	19
8. Aliments divers.	22
9. Des fourrages verts.	25
II. — Du pâturage.	25
III. — De l'engraissement.	31
IV. — Valeur comparative des substances alimentaires.	56
CHAP. II. — Des écuries.	42
CHAP. III. — Du pansage des chevaux.	70
CHAP. IV. — De la ferrure.	75
I. — De la ferrure des chevaux difficiles.	88
II. — Des travaux.	92

	Pages.
CHAP. V. — Harnachement et attelage des chevaux.	100
CHAP. VI. — Du charronnage.	124
CHAP. VII. — Des chevaux et des équipages d'artillerie.	128
CHAP. VIII. — Comparaison des chevaux et des bœufs.	151
CHAP. IX. — Emploi de la chair du cheval pour la nourriture de l'homme.	158
CHAP. X. — Des encouragements à donner à l'éleveur des chevaux.	150
CHAP. XI. — Des haras.	167
CHAP. XII. — Des remontes.	170
CHAP. XIII. — Des courses.	174
I. — Historique des courses.	174
II. — Des courses au trot.	189
III. — Des courses au clocher.	189
CHAP. XIV. — La chasse au renard en Angleterre.	190
CHAP. XV. — De la connaissance des chevaux.	195
CHAP. XVI. — Du commerce des chevaux.	195
I. — Les marchands de chevaux.	196
II. — Du commerce de chevaux par l'éleveur.	202
III. — Du charlatanisme des éleveurs.	207
IV. — De l'achat des chevaux.	210
V. — Des marchands de chevaux.	216
VI. — Commerce des poulains en Allemagne.	227
VII. — Marché aux chevaux de Paris.	229
CHAP. XVII. — Vices rédhibitoires.	257
CHAP. XVIII. — Cruauté envers les animaux.	240
CHAP. XIX. — Des maladies des chevaux.	247
I. — Gourme.	250
II. — Fausse gourme.	255
III. — Refroidissement.	255
IV. — Indigestion.	254
V. — Colique.	255
VI. — Diarrhée.	259

TABLE DES MATIÈRES.

575

	Pages.
VII. — Constipation.	260
VIII. — Rétention d'urine.	260
IX. — Pissement de sang.	261
X. — Fourbure.	262
XI. — Coup de chaleur.	264
XII. — Coups. Contusions. Plaies. Luxations.	264
XIII. — Écart. Faux écart. Entr'ouverture.	266
XIV. — Démangeaisons. Dartres. Poux.	267
XV. — Crevasses aux paturons.	269
XVI. — Tumeurs lymphatiques. Capelets. Molettes. Vessigons.	269
XVII. — Jardin. Éparvin. Courbe..	275
XVIII. — Porreaux.	275
XIX. — Ophthalmie, fluxion des yeux.	274
XX. — Coups sur les yeux.	275
XXI. — Maladie des pieds.	276
XXII. — Fièvre.	280
XXIII. — Pousse.	281
XXIV. — Cornage, siffilage.	285
XXV. — Vertigo.	285
XXVI. — L'immobilité.	284
XXVII. — La morve.	284
XXVIII. — Le farcin.	285
XXIX. — Tie.	285
XXX. — De la saignée.	290
XXXI. — Du trombus.	294
XXXII. — Des sétons.	295
XXXIII. — Des lavements.	296
XXXIV. — Du feu.	297
XXXV. — Des breuvages; manière de les donner.	297
XXXVI. — Eau blanche.	298
XXXVII. — Des purgatifs.	299
XXXVIII. — Stomachique.	500
XXXIX. — Du changement de poil.	501

	Pages.
XL. — Erreurs. Préjugés. Opérations inutiles, cruelles, souvent dangereuses.	502
APPENDICE.	505
I. — Des noms à donner aux chevaux.	507
II. — Nomenclature des défauts et des maladies des chevaux.	515
III. — Observations sur l'art d'améliorer le bétail.	516
IV. — Note sur les croisements.	519
VOCABULAIRE.	521

TABLE DES GRAVURES

TOME PREMIER

	Pages.
FRONTISPICE.	
FIG. 1. Squelette d'un cheval.	5
2. Squelette du cheval avec les ligaments cervicaux et sacro-ischiatiques.	6
3. Os hyoïde.	6
4. Vue latérale de la tête.	6
5. Face antérieure de la tête.	7
6. Face postérieure de la tête.	7
7. Cheval dépouillé de la peau, des muscles peaussiers et des aponévroses d'enveloppe.	20
8. Estomac du cheval.	41
9 et 10. Cœur du cheval.	50
11. Coupe de l'œil et direction des rayons lumineux.	69
12. Nomenclature des parties du corps du cheval.	75
13. Pied.	102
14. Sabot.	104
15. Face plantaire du pied.	105
16 à 41. Aplombs.	129 à 159
42. Coupe verticale d'une dent.	141
45. Coupe horizontale d'une dent.	142

	Pages.
FIG. 44. Dent incisive vierge (face interne).	145
45. Dent incisive vierge (face externe).	145
46. Poulain de 42 jours.	146
47. Mâchoire d'un poulain de 20 mois.	147
48. — d'un cheval de 3 ans.	148
49. — d'un cheval de 5 ans.	149
50. — d'un cheval de 6 ans.	149
51. — d'un cheval de 8 ans.	150
52. — d'un cheval de 9 ans.	151
53. — d'un cheval de 10 ans.	151
54. — d'un cheval de 11 ans.	152
55. — d'un cheval de 12 ans.	152
56. — d'un cheval de 14 ans.	155
57. — d'un cheval de 15 ans.	155
58. — d'un cheval de 18 ans.	154
59. — d'un cheval de 20 à 25 ans.	154
60. — d'un cheval arrivé à l'extrême vieillesse.	155
61. Cheval arabe..	178
62. — barbe.	190
63. — espagnol.	196
64. — anglais pur sang.	198
65. — anglais demi-sang.	202
66. — des Ardennes.	208
67. — boulonnais.	210
68. — percheron.	212
69. — normand.	216
70. — anglo-normand.	217
71. — de gros trait.	220
72. — de course (éclipse).	227
73. — de chasse anglais..	228
74. Bidet d'allure..	255
75. Cheval trotteur. .	254
76. Parties génitales de la jument..	275
77. Position du poulain dans la matrice.	274
78. Position du poulain au moment où il sort de la matrice.	274

TABLE DES GRAVURES.

	579
	Pages.
Fig. 79. Cordon pour opérer la sortie du poulain.	279
80. Mode d'abatage.	287
81. Volée mobile.	302
82. Volée ordinaire pour deux chevaux.	305
83. Volée à chaîne.	304
84. Harnais en usage dans la Bavière rhénane.	305
85. Bridon pour les poulains.	306
86. Corazon, étalon de pur sang anglais âgé de 5 ans.	354
87. Étalon anglo-percheron, âgé de 5 ans. — Étalon de la race de Lincoln.	356
88. Équitation prussienne, dans laquelle le cheval pivote sur les pieds de derrière. Quart de conversion à gauche.	364
88. Demi-conversion à gauche.	364
90. Quart de conversion à droite.	364

TOME SECOND

1. Bèche à biseaux tranchants pour couper les foins.	5
2. Écurie simple.	50
3. Écurie double.	50
4. Écurie double.	50
5. Porte de l'écurie.	51
6. Stalle d'une écurie simple.	52
7. Stalle d'une écurie double.	55
8. Mode d'attache à l'écurie.	60
9. Vue extérieure d'une écurie.	62
10. Fermeture d'écurie vue extérieurement.	64
11. Fermeture d'écurie vue intérieurement.	64
12. Coffre à avoine (vu de profil).	68
13. Coffre à avoine (vu de face).	69
14. Travail (vu par derrière).	94
15. Travail (vu par devant).	94

	Pages.
FIG. 16. Travail (vu de profil).	95
17. Attelage décrit par Homère.	101
18. Tirage à l'aide d'une corde.	103
19. Ouvrier poussant une brouette.	103
20. Rais formant une surface plane.	115
21. Rais formant un cône.	115
22. Essieu courbe..	114
23. Roue anglaise..	114
24. Avant-train disposé pour recevoir un timon ou un brancard.	118
25. Chariot comtois modifié par M. de Dombasle.	119
26. Charrette attelée de deux chevaux, l'un devant l'autre.	121
27. Mode d'attelage indiqué par M. de Dombasle..	121
28. Volée pour trois chevaux.	125
29. Roue anglaise à moyeu en fonte (vue de face).	126
30. Roue anglaise à moyeu en fonte (vue de profil).	126
31. Tombereau bavarois..	127







ORIENTAÇÕES PARA O USO

Esta é uma cópia digital de um documento (ou parte dele) que pertence a um dos acervos que fazem parte da Biblioteca Digital de Obras Raras e Especiais da USP. Trata-se de uma referência a um documento original. Neste sentido, procuramos manter a integridade e a autenticidade da fonte, não realizando alterações no ambiente digital – com exceção de ajustes de cor, contraste e definição.

1. Você apenas deve utilizar esta obra para fins não comerciais. Os livros, textos e imagens que publicamos na Biblioteca Digital de Obras Raras e Especiais da USP são de domínio público, no entanto, é proibido o uso comercial das nossas imagens.

2. Atribuição. Quando utilizar este documento em outro contexto, você deve dar crédito ao autor (ou autores), à Biblioteca Digital de Obras Raras e Especiais da USP e ao acervo original, da forma como aparece na ficha catalográfica (metadados) do repositório digital. Pedimos que você não republique este conteúdo na rede mundial de computadores (internet) sem a nossa expressa autorização.

3. Direitos do autor. No Brasil, os direitos do autor são regulados pela Lei n.º 9.610, de 19 de Fevereiro de 1998. Os direitos do autor estão também respaldados na Convenção de Berna, de 1971. Sabemos das dificuldades existentes para a verificação se uma obra realmente encontra-se em domínio público. Neste sentido, se você acreditar que algum documento publicado na Biblioteca Digital de Obras Raras e Especiais da USP esteja violando direitos autorais de tradução, versão, exibição, reprodução ou quaisquer outros, solicitamos que nos informe imediatamente (dtsibi@usp.br).